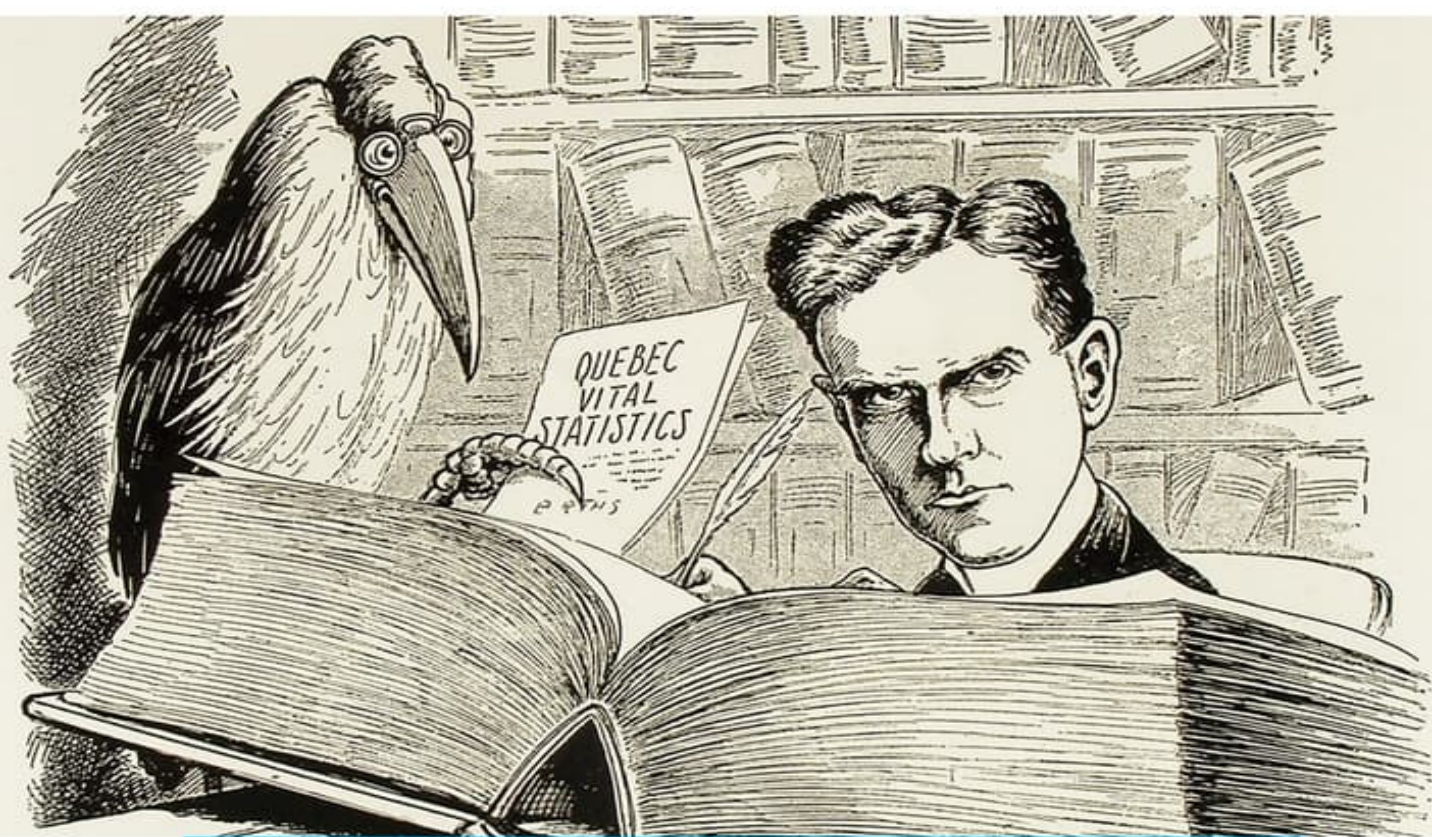


Jonathan Livernois



# ENTRE DEUX FEUX

Parlementarisme et lettres  
au Québec (1763-1936)

Les Éditions du Boréal  
4447, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L2  
[www.editionsboreal.qc.ca](http://www.editionsboreal.qc.ca)

*OceanofPDF.com*

# ENTRE DEUX FEUX

*OceanofPDF.com*

## DU MÊME AUTEUR

### ESSAIS

*Un moderne à rebours. Biographie intellectuelle et artistique de Pierre Vadeboncoeur*, Presses de l'Université Laval, 2012.

*Papineau. Erreur sur la personne*, avec Yvan Lamonde, Boréal, 2012.

*Remettre à demain. Essai sur la permanence tranquille au Québec*, Boréal, 2014.

*La Route du Pays-Brûlé. Archéologie et reconstruction du patriotisme québécois*, Atelier 10, 2016.

*La Révolution dans l'ordre. Une histoire du duplessisme*, Boréal, 2018.

### SOUS LA DIRECTION DE

*Culture québécoise et valeurs universelles*, codirigé avec Yvan Lamonde, Presses de l'Université Laval, coll. « Cultures québécoises », 2010.

*Les Affluents partagés. À propos de l'œuvre d'Yvan Lamonde*, Presses de l'Université Laval, 2013.

*En quelques traits. Portraits de Pierre Vadeboncoeur*, Lux, 2014.

*L'Urgence de penser. 27 questions à la Charte*, codirigé avec Yvon Rivard, Leméac, 2014.

*Une culture de transition. La recherche de codes de substitution au Québec (1934-1965)*, codirigé avec Yvan Lamonde, Codicille, 2018.

Jonathan Livernois

# ENTRE DEUX FEUX

Parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936)

Boréal

*OceanofPDF.com*

© Les Éditions du Boréal 2021  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Diffusion au Canada : Dimedia  
Diffusion et distribution en Europe : Interforum

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et de Bibliothèque et Archives Canada*

Titre : Entre deux feux : parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936) / Jonathan Livernois.

Autres titres : Entre 2 feux

Noms : Livernois, Jonathan, 1982- auteur.

Description : Comprend des références bibliographiques et un index.

Identifiants : Canadiana (livre imprimé) 20210062320 | Canadiana (livre numérique) 20210062339 | ISBN 9782764626894 | ISBN 9782764636893 (PDF) | ISBN 9782764646892 (EPUB)

Vedettes-matière : RVM : Politique et littérature—Québec (Province)—Histoire. | RVM : Hommes politiques—Québec (Province)—Vie intellectuelle. | RVM : Littérature québécoise—Histoire et critique. | RVM : Québec (Province)—Vie intellectuelle. | RVM : Québec (Province)—Politique et gouvernement.

Classification : LCC PS8131.Q8 L59 2021 | CDD C840.9/3581—dc23

*OceanofPDF.com*

*À Marie-Hélène Voyer*

*OceanofPDF.com*



Custom-House, after the fire.

Ruines de l'édifice du Parlement du Canada à Québec, vers 1854. Musée de la civilisation, fonds d'archives du Séminaire de Québec, PH1985-445.



*Timeo hominem unius libri.  
Je crains l'homme d'un seul  
livre.*

Sentence attribuée à saint Thomas d'Aquin

*[...] seuls les mauvais livres  
peuvent être de bonnes armes  
[...].*

HANNAH ARENDT, *La Nature du totalitarisme*

*OceanofPDF.com*

## INTRODUCTION

### Un épisode de la session parlementaire de 1889-1890

Dans l'édition du 15 octobre 1889 de *La Presse*, on peut lire un texte anonyme intitulé « La littérature et le gouvernement<sup>1</sup> ». La personne s'y indigne d'un prétendu favoritisme dans les achats de livres du gouvernement d'Honoré Mercier<sup>2</sup>, au pouvoir depuis 1887 : « C'est une bonne idée que d'encourager la littérature nationale : c'est une très vilaine manie que de prodiguer l'argent du public à des auteurs qui ne le sont guère, et pour des œuvres de si peu qu'un libraire n'en voudrait pas charger les tablettes de son arrière-boutique. » L'auteur de ces lignes n'ose pas faire d'attaques *ad hominem* – qui sont les mauvais auteurs en question ? – et ne précise pas les critères esthétiques qui devraient l'emporter sur le favoritisme du gouvernement, sinon « l'étude, la réflexion, les efforts sérieux », ce qui ne nous avance pas beaucoup pour départager le bon grain de l'ivraie. Seul indice : « Les autres restent à l'arrière-plan et ne peuvent lutter contre cette vague montante de compilations poussiéreuses, de lieux communs mis en statistique, de nomenclature à faire dormir debout le plus tenace des répétiteurs d'histoire naturelle<sup>3</sup>. »

L'univers médiatique est dense au XIX<sup>e</sup> siècle. De 1860 à 1900, on dénombre 600 nouveaux journaux, le plus souvent éphémères, sur le territoire du Québec actuel<sup>4</sup>. Dans un système où ces périodiques forment un réseau serré de renvois d'un texte à l'autre, de ripostes, de récupérations et même de plagats, la réponse à l'auteur anonyme ne tarde pas à venir. Le 6 novembre, on peut lire dans *L'Électeur* de Québec, journal officiel du Parti libéral :

Nous n'avons rien à faire avec ce monsieur et le gouvernement aurait tort de s'en occuper. Mais

son assertion doit être relevée et il est juste de publier les ouvrages de littérature canadienne encouragés par le gouvernement actuel, depuis le 1<sup>er</sup> février 1887. Voici cette liste. Elle est complète, et nous invitons la *Presse* à nous dire quels sont les ouvrages qui, dans cette liste, n'auraient pas dû être encouragés par le gouvernement.

Cette liste est en fait un véritable compendium de la vie littéraire de l'époque. Le gouvernement a notamment acheté des ouvrages de députés conservateurs comme Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890) et Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice (1844-1897).

L'histoire ne se termine pas là : elle rebondit rapidement à l'Assemblée législative à Québec. Lors de la séance du 29 janvier 1890, le député conservateur de Terrebonne, Guillaume-Alphonse Nantel (1852-1909), en outre rédacteur en chef de *La Presse* au moment où a paru ledit texte, reprend l'offensive dans les mêmes termes. Cette fois-ci, par contre, Nantel nomme des livres en se basant sur la liste de *L'Électeur* où, dit-il, « les ouvrages de littérature sont excessivement rares ».

On peut supposer que ce qu'il juge relever de la littérature est encore largement tributaire du système des belles-lettres qu'on enseignait alors dans les collèges de la province. Dans le cas de Nantel, il s'agit du Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, fondé en 1845. Le *Traité classique de littérature, contenant les humanités et la rhétorique* (1816) de Claude-Louis Grandperret et *L'Abrégé du traité rhétorique et pratique de littérature* d'Émile Lefranc (1841), utilisés dans les classes des collèges au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, montrent en effet la persistance des règles stylistiques et morales classiques : « La littérature est la connaissance approfondie des belles-lettres et de ce qu'il y a de plus remarquable dans les auteurs anciens et modernes. Elle renferme également la prose et les vers, et par conséquent elle embrasse tous les genres de composition littéraire, tout ce qui est du ressort de la poésie et de l'éloquence<sup>5</sup>. » On devine que les proses d'idées, les propos politiques et les chroniques, par exemple, ne sont pas du lot. Ainsi, pour représenter ce qui n'est pas littéraire, Nantel retient des titres comme *Entre-Nous* (1889) de Léon Ledieu, recueil de chroniques parues dans *Le Monde illustré* pour l'essentiel, *La Vérité sur la question métisse* (1889) d'Adolphe Ouimet, qui défend la cause des Métis et celle de Louis Riel, et *Le Mémorial canadien* (1889), publié par E. B. Biggar à Montréal. Le député de Terrebonne se moque de ce dernier ouvrage : « C'est un volume remarquable : sa reliure

est rouge et se déteint : il change de couleurs comme le gouvernement. Il a coûté \$2 pièce ; est-ce à titre de commission ? Le gouvernement devrait encourager la littérature et non la spéculation<sup>6</sup>. » Les comptes publics de la province de Québec de 1890 révèlent un paiement de 200 dollars à A. Ménard pour l'impression de l'ouvrage<sup>7</sup>. L'année suivante, le commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation reçoit 625 dollars pour l'achat de 500 exemplaires de l'ouvrage<sup>8</sup>.

Ce *Mémorial canadien* est vraisemblablement le livre que visait l'auteur de la lettre anonyme parue dans *La Presse*, qui parlait de « cette vague montante de compilations poussiéreuses, de lieux communs mis en statistique, de nomenclature à faire dormir debout le plus tenace des répétiteurs d'histoire naturelle ». Le secrétaire de la province, Charles-Ernest Gagnon (1846-1901), semble voir clair dans le jeu du député Nantel et lui sert cette réplique :

Puis le *Mémorial sur le Canada*, de Biggar. Ce n'est pas un assemblage de brochures, comme le prétend le député de Terrebonne, mais une compilation sérieuse contenant des renseignements sur le Canada, et entre autres choses un travail remarquable de l'honorable Premier Ministre que l'on cite avec éloges, non seulement au Canada, mais encore en France et en Angleterre<sup>9</sup>.

C'est donc le premier ministre Honoré Mercier (1840-1894) que Nantel voulait atteindre. *Le Mémorial* de Biggar reprend en effet sa brochure, *Esquisse générale de la province de Québec* (1889), écrite avec l'aide d'« employés du gouvernement », avouera-t-il à l'Assemblée. Un peu comme à l'époque de Joseph-Charles Taché (1820-1894), dont l'*Esquisse sur le Canada considéré sous le point de vue économiste* avait été publiée en vue de l'Exposition universelle de 1855, la brochure d'Honoré Mercier cherche à faire connaître le Québec à l'extérieur au moment de l'Exposition universelle de 1889 à Paris. On distribue des centaines d'exemplaires au pays et à l'étranger, et on prévoit l'envoi de 10 000 autres exemplaires en France, juste à temps pour l'exposition. Tous ces livres finiront malheureusement au fond de l'Atlantique, car le bateau qui les transportera fera naufrage. On imprimera de nouveaux exemplaires en vue de l'Exposition universelle de Chicago, quatre ans plus tard<sup>10</sup>.

En 1890, l'idée qu'on se fait de la littérature permet d'attaquer le premier ministre, qu'on présente ainsi comme une sorte d'imposteur qui ne fait

qu'aligner des statistiques et qui n'est pas, bien sûr, un « vrai » écrivain, malgré ce qu'il pense de lui-même. De telles attaques ne sont pas un phénomène nouveau. Le 7 mars 1889, on a en effet pu lire dans *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, dont Mercier avait été rédacteur du temps qu'il était conservateur :

Le premier ministre a dit de M. Desjardins : « Ni l'un ni l'autre, nous ne sommes des hommes de finance. Nous avons réussi ailleurs, dans la politique, *dans la littérature* », etc.

Dans la littérature ! M. Mercier qui a réussi dans la littérature ! Il ne manquait plus que ce fleuron au grand homme. Trouvant les Canadiens trop lents à lui décorer les palmes littéraires, il s'est hissé lui-même au Parnasse !

Il est vrai que Mercier se donne à voir en homme de lettres. C'est un bibliophile, à la manière du premier premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. L'historien Gilles Gallichan le rappelle :

Louis Fréchette ne dédaigne pas bouquiner chez son ami Mercier. Il apprécie en particulier sa collection de classiques latins et surtout sa *Grande Encyclopédie du XIX<sup>e</sup> siècle*. Quelques informations indiquent que la bibliothèque de Mercier est celle de l'honnête homme de son temps. On y retrouve du Montesquieu, vraisemblablement beaucoup d'ouvrages littéraires, des livres de droit, d'autres sur des sujets à la mode et des titres québécois<sup>11</sup>.

Cette image sera de nouveau projetée dans son plaidoyer *pro domo* à l'Assemblée législative, en décembre 1893, à la suite de sa destitution, l'année précédente, par le lieutenant-gouverneur Auguste-Réal Angers, dans la foulée du scandale de la baie des Chaleurs. Mercier a tout perdu et est acculé à la faillite : « Vous m'avez tout enlevé ; tout ce que je possédais au monde, jusqu'à ma bibliothèque, mes chers livres amassés depuis trente-cinq ans, tout a été vendu, tout, sauf mon honneur<sup>12</sup> ! » La perte est immense, à telle enseigne que ses amis se réuniront pour racheter ladite bibliothèque<sup>13</sup>.

En 1890, attaquer Mercier à propos de ses velléités littéraires n'est pas sans risque. Les écrivains de l'opposition conservatrice pourraient aussi voir leur « talent » remis en question en plein débat parlementaire. C'est ainsi que le député conservateur de Bellechasse, Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, lui-même homme de lettres, joue de prudence. Il tempère les ardeurs de son collègue Nantel et reconnaît du mérite à tous les défenseurs de la littérature canadienne. Il considère également *Entre-Nous*

de Léon Ledieu comme l'œuvre « d'un littérateur distingué [qui] mérite à un très haut degré l'encouragement du gouvernement<sup>14</sup> ». Finalement, le premier ministre Mercier entre dans la mêlée. Il reprend à son tour la liste de *L'Électeur* et commente, avec une ironie certaine, les reproches qu'on fait aux achats de livres de son gouvernement.

Malgré une forte indignation de part et d'autre, tout est bien qui finit bien à l'Assemblée législative. Quelques semaines plus tard, on apprend que le gouvernement Mercier propose l'achat de plusieurs ouvrages écrits par le conservateur Faucher de Saint-Maurice.

Le 13 février 1890, *La Presse* rapporte que toute la Chambre a alors applaudi le geste du gouvernement<sup>15</sup>.

La littérature et la politique sont inextricablement liées. Les livres défendus par Mercier pendant le débat de janvier 1890 n'ont pas été choisis au hasard.

Nous avons acheté un petit ouvrage intitulé : « Discours prononcé lors de l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf, » de l'honorable P. J. O. Chauveau – qui a été très malade dernièrement, mais je suis heureux de voir qu'il revient à la santé. C'est le discours admirable qu'il a prononcé le 24 juin dernier, lors de l'inauguration du monument Cartier-Brébeuf. Discours qui a été applaudi, je ne dirai pas avec frénésie, mais avec émotion par tous ceux qui étaient là pour l'entendre. C'est un chef-d'œuvre de notre littérature. Nous l'avons acheté parce que nous avons vu que c'était un de ces livres qui doivent être entre les mains de tous, pour faire apprendre à nos enfants que nous avons érigé un monument national en l'honneur de deux hommes : l'un le découvreur du Canada et l'autre un de ces missionnaires distingués qui ne craignaient pas de s'enfoncer dans la forêt, n'ayant pour toute arme que la croix du Christ afin de propager la civilisation chrétienne.

Quand Mercier rend hommage à son ancien adversaire conservateur Chauveau, qui va d'ailleurs mourir le 4 avril suivant, ce n'est pas seulement par grandeur d'âme ou par volonté de reconnaître son talent littéraire. C'est peut-être, surtout, pour montrer la fin d'une époque et le début d'une nouvelle ère. Charles Langelier (1850-1920), député fédéral, se souviendra vingt ans plus tard de ce discours de Chauveau comme d'un adieu :

Le pas est moins ferme, la voix a perdu de son éclat, mais c'est toujours la même belle intelligence, le même grand cœur, la même parole, sincèrement patriotique. Ici, de même que là-bas, il remue profondément ses auditeurs ; plus encore, peut-être, parce qu'il nous semble parfois entendre, dans les vibrations de cette voix qui s'affaiblit, comme le frisson qui accompagne le dernier adieu<sup>16</sup>.

Le discours de Chauveau en 1889 ne pouvait manquer d'être comparé à celui qu'il avait prononcé en 1855<sup>17</sup> lors de la cérémonie de pose de la pierre angulaire du monument aux Braves, morts à Sainte-Foy en avril 1760. Ce véritable morceau de bravoure a valu à Chauveau les félicitations de Louis-Joseph Papineau<sup>18</sup>. Comme le dira l'écrivain et futur diplomate Hector Fabre (1834-1910) en 1866, « [l']éloquence a brillé de tout temps d'un vif éclat parmi nous, mais en dehors de la chaire, il ne nous en reste qu'un chef-d'œuvre, le discours de M. Chauveau<sup>19</sup> [...] ».

Une trentaine d'années plus tard, la fatigue a gagné Chauveau. Aux morts succéderont les vivants : c'est lors de cette journée du 24 juin 1889, au bord de la rivière Lairet, près de Québec, tandis qu'on inaugure le monument Cartier-Brébeuf, qu'Honoré Mercier a prononcé son fameux discours, peut-être le plus important de sa carrière, dont ces paroles sont demeurées célèbres : « Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous ! » Défendre l'achat d'un livre de Chauveau, adversaire politique, aurait-il eu pour but de se mettre en scène soi-même dans le souvenir encore récent de ce discours mémorable ?

\* \* \*

Cet épisode de la vie politique québécoise de 1889-1890 ne manquera pas d'étonner le lecteur d'aujourd'hui, guère habitué à ce que ses dirigeants se fassent tancer à propos de questions esthétiques. Il serait difficile de ne pas sentir une sorte d'étrangeté devant cette proximité des champs littéraire et politique, pour utiliser le vocabulaire de la sociologie de Pierre Bourdieu. Ces champs, encore en formation, se recoupent en plusieurs intersections. C'est ce que l'épisode de 1889-1890 révèle de manière éloquente : on passe du monde littéraire au monde politique sans coup férir. L'idée qu'on se fait de la littérature devient un argument politique et permet de stigmatiser son adversaire. Le premier ministre manifeste des velléités littéraires tout en se donnant l'image d'un lettré, déplorant la perte de ses « chers livres » dans un discours aux accents pathétiques.

À quel moment ces champs littéraire et politique se sont-ils formés au point où les passerelles qui les reliaient ont été retirées ? Quand et comment les lettres, autrefois capital culturel<sup>20</sup> et pratiques multiples de plusieurs

politiciens, se sont-elles éloignées de la politique ? Possiblement au moment où le politicien s'est professionnalisé et où la littérature a fini par s'autonomiser au sens de la sociologie du champ littéraire, c'est-à-dire comme « la capacité du champ à s'autodéterminer et à s'autoréguler en fonction de règles, d'intérêts et de principes de hiérarchisation qui lui sont propres<sup>21</sup> ».

Je propose de faire ici une histoire des représentations et des usages des lettres en politique, de saisir ce qui rattache les élus, ceux qui exercent le pouvoir et le contre-pouvoir au sein des institutions parlementaires depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, aux institutions et à la vie littéraires québécoises, au sens généreux que leur a donné Lucie Robert, en insistant sur « l'idée de vie précisément, qui désigne la littérature comme une activité, à la fois individuelle et collective, à la fois pratique d'écriture, projet de société et exercice de mémoire<sup>22</sup> ». L'idée d'écriture que convoque Robert est à retenir, d'autant que celle-ci ne recoupe pas parfaitement ce que nous entendons aujourd'hui comme littérature, *stricto sensu*.

Il s'agira de découvrir les hommes politiques non seulement selon leurs liens avec les institutions littéraires de leur époque (maisons d'enseignement, bibliothèques, éditeurs, imprimeurs, critiques, sociétés littéraires, manuels d'histoire littéraire, etc.), mais aussi *tels des lettrés*, détenteurs ou dépositaires d'un capital culturel. Pour le dire simplement, quelle est cette image étonnante, pour nous aujourd'hui, de l'homme politique doublé d'un homme de lettres ? Quel est cet esprit qui animait encore Honoré Mercier, à telle enseigne qu'il parlait en 1889 de son succès « dans la politique, *dans la littérature* » ? Il serait tentant d'y voir une simple référence à son passé de rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe* et de cofondateur du quotidien *Le Temps*. Ce serait pourtant rester court, parce qu'il y a là quelque chose qui dépasse singulièrement la pratique journalistique, quelque chose dans la représentation de soi-même qu'il faut embrasser dans cette étude.

Les questions sont nombreuses en ce qui a trait à cette image de l'homme de lettres doublé d'un homme politique. Déjà, qu'est-ce qui vient en premier, la politique ou les lettres ? Comment ces hommes (puisque'il n'y a pas de femmes en Chambre pendant la période traitée) ont-ils assumé cette double fonction ? À la fois comme une nécessité, sans doute, et comme un



handicap, peut-être. Comment et pendant combien de temps ont-ils pu transformer leur capital culturel en capital politique ou, à l'inverse, stigmatiser l'inculture et la maladresse littéraires de l'adversaire pour mieux l'attaquer politiquement ? Comment la formation classique a-t-elle influé sur la façon de faire de la politique et, surtout, de la littérature ? Il en va de même pour le droit et pour le journalisme, pratiqués par plusieurs d'entre eux. Bref, plutôt qu'un double statut, on devrait parler d'une identité qui, à plusieurs égards, est feuilletée.

Faire la généalogie de cette identité feuilletée constitue donc le premier objectif de cet ouvrage. Plusieurs de ces hommes politiques ont aussi voulu utiliser la littérature comme un cadre, une structure narrative, un répertoire d'archétypes et de tropes nécessaires à la composition de ce que j'appellerai, à la suite d'Emmanuel Bouju<sup>23</sup> et surtout de Patrick Boucheron, des « fictions politiques ». L'historien du Collège de France a écrit à ce propos que « tout pouvoir est pouvoir de mise en récit » et qu'il y a, dans « la puissance fictionnelle » de la tyrannie, une « capacité à parler et à faire parler » ainsi qu'« à susciter une énergie narrative<sup>24</sup> ». On peut étendre ce raisonnement et l'adapter au parlementarisme. Cela ne s'éloigne guère du propos de Lucie Robert, qui a évoqué une pratique d'écriture, un projet de société et un exercice de mémoire. Et si les hommes à l'identité feuilletée utilisaient, justement, différentes formes d'écriture pour tenter de concrétiser un même projet de société, qu'ils écrivent des romans ou des pamphlets, qu'ils réfléchissent aux lois du Bas-Canada, qu'ils rédigent des rapports, qu'ils convoquent les muses en Chambre ou qu'ils y créent des fictions politiques ?

Dans le cadre bas-canadien puis québécois, l'énergie narrative de la fiction politique permet une reconfiguration du réel. Le deuxième objectif de cet ouvrage est donc de mieux comprendre ce que sont ces fictions politiques, des premières mises en récit du début du parlementarisme au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'élaboration d'une des principales fictions à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : le récit de la colonisation. Pourquoi le récit de la colonisation ? Pourquoi pas plutôt, de manière plus générale, le clérico-nationalisme des élites traditionnelles ? Le messianisme du peuple canadien-français ? Pourquoi ne pas retourner aux dominantes de la pensée canadienne-française, pour parler comme Michel Brunet ?

D'abord parce que le récit de la colonisation a le grand avantage d'être au cœur des débats parlementaires à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et, surtout, de transcender les divergences idéologiques et partisans. Thème relativement bien circonscrit, la question de la colonisation est aussi présente sur une longue période dans les débats en Chambre, dans les pamphlets et sur la place publique. Longtemps, pendant que les élites clérico-nationalistes rappelaient aux Canadiens français qu'ils étaient d'ardents défricheurs et de vaillants cultivateurs, qu'ils devaient reprendre la mission de leurs aïeux et développer l'arrière-pays, les terres et les ressources naturelles ont été louées ou vendues au plus offrant, que ce soit des compagnies forestières, ferroviaires, minières ou hydroélectriques. Les fictions politiques servent l'idéologie (clérico-nationaliste dans ce cas-ci), laquelle représente, comme l'a écrit Louis Althusser, « le rapport imaginaire des individus à leurs conditions réelles d'existence<sup>25</sup> ». Les hommes politiques ont contribué à forger ce rapport imaginaire des Canadiens français, qui ont ainsi cru posséder un pays. Mais ils n'en étaient plus les propriétaires ; l'avaient-ils déjà été ? On leur a pourtant fait croire (et on s'est fait croire à soi-même, sans doute, parce que la fiction était sincère) que la colonisation était la voie de salut du peuple. Les fictions politiques se sont interposées entre la réalité économique de la province et ce que les hommes politiques ont voulu tendre comme miroir à leurs commettants. L'angle de la colonisation m'apparaît donc capital pour saisir l'écosystème politique du début du XX<sup>e</sup> siècle.

## **Périodisation, délimitation et circonspection**

Cette histoire des représentations et des usages des lettres en politique en fonction de ces deux objectifs – découvrir l'identité feuilletée des hommes politiques qui se sont également voulus homme de lettres ; suivre le développement des fictions politiques par le truchement du thème de la colonisation – a un large empan temporel : des débuts du parlementarisme dans la province de Québec en 1763 à la défaite des libéraux aux élections générales de 1936. Pourquoi ce *terminus a quo* ? Parce que l'émergence de l'homme politique doublé d'un homme de lettres – ou l'inverse, doit-on le

répéter – nécessite quelques conditions qui n'émergent qu'après la Conquête. Ces conditions, que je passerai en revue aux chapitres 2 et 3, sont le parlementarisme, le développement des lettres et une formation commune. Et qu'en est-il du *terminus ad quem*? Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, des changements dans les rapports entre politique et vie littéraire peuvent être observés. L'homme politique se donne de moins en moins à voir comme un lettré. Parallèlement, les lettres et la politique s'engagent dans des processus d'autonomisation qui changent durablement leurs rapports. C'est aussi le moment où se déchire le récit de la colonisation, malgré la prise en main réelle de celle-ci par l'État, en pleine crise économique. L'année 1936, qui marque la fin de trente-neuf ans de règne libéral et le début de l'ère duplessiste, me semble être le faite de ces transformations. L'arrivée de la radio avec sa résonance narrative (il est désormais possible de s'adresser oralement à tous ses électeurs en même temps) est également un facteur décisif de ce changement de paradigme. Désormais, on ne fera plus jamais de la politique de la même manière.

Dans cette étude, en choisissant de m'attacher aux conseillers du gouverneur au début du régime britannique (1764-1791) et aux parlementaires bas-canadiens (1792-1838), canadiens (1841-1867), puis canadiens-français (1867-1936), je suis conscient de laisser en plan de nombreux écrivains qui ont brillé dans le monde municipal ou au Parlement fédéral à partir de 1867. D'emblée, on pensera à Louis Fréchette (1839-1908), député fédéral de 1874 à 1878, et à Honoré Beaugrand, maire de Montréal de 1885 à 1887. Le cas de Fréchette m'apparaît particulièrement riche : il a quelque chose de l'anguille politique, difficilement saisissable, du moins si on en croit des extraits de sa correspondance, encore à colliger. Celui ou celle qui voudrait creuser cette question pourra se référer à certains de nos travaux précédents<sup>26</sup>. En outre, si j'ai voulu me consacrer au Parlement de Québec et non au Parlement fédéral, c'est parce que son histoire, en elle-même, est d'une richesse exceptionnelle. Dire qu'il s'agit d'une des plus vieilles institutions parlementaires en Occident ne tient pas du cliché. Une recherche qui veut s'y attacher pour la peine ne peut être qu'une réflexion au long cours. C'est ce fil narratif qu'on suivra ici.

Sauf en quelques occasions (surtout dans l'étude des débuts du parlementarisme), je me suis principalement intéressé aux Canadiens,

laissant de côté les Britanniques. Robert Christie (1787-1856), longtemps député de Gaspé et historien (*A History of the Late Province of Lower Canada*, 1848-1855), aurait ainsi pu être intégré, parmi plusieurs autres, à cette histoire culturelle. J'ai plutôt choisi de suivre le cheminement des Canadiens sur ce parcours avec leur éducation, leurs traits culturels distincts, leur rapport identitaire complexe (par rapport à la France, à la Grande-Bretagne et aux États-Unis) et les effets souvent délétères de la colonisation sur l'image qu'ils auront réussi, vaille que vaille, à se faire d'eux-mêmes. Si le fait d'être élu n'est pas la seule façon de faire de la politique, tant s'en faut, le rôle de député exacerbe les tensions que peuvent subir ceux qui veulent obtenir ou garder le pouvoir et ceux qui veulent, en plus de cela, écrire.

Il est également important de souligner que cette recherche ne constitue pas seulement une histoire des hommes politiques qui ont été considérés comme des écrivains et qui ont publié des ouvrages réputés littéraires. Je m'intéresse *aux usages multiples de la littérature en contexte parlementaire*, qui vont des références littéraires ou mythologiques en Chambre à la création de fictions politiques, des interactions politiques avec le milieu littéraire à la représentation de soi en homme de lettres (ce qui ne recouvre pas nécessairement, on le verra, l'image de l'écrivain), des ressources rhétoriques des hommes politiques aux attaques contre le capital culturel de l'adversaire. C'est en ce sens que cette étude est au croisement de la réflexion en matière d'histoire culturelle, politique, littéraire et même, parfois, économique.

Je suis conscient de l'extraordinaire angle mort de cette étude : la place des femmes dans le jeu politique. Puisque je m'attache aux seuls élus et que Marie-Claire Kirkland-Casgrain a été la première femme à faire son entrée à l'Assemblée législative, en 1961, il y a tout un uni-vers qui m'échappe nécessairement. L'histoire intellectuelle est aujourd'hui sensible à la prise en compte des trajectoires féminines au cœur de questions et de problèmes qu'on considérait autrefois – et même naguère – comme étant essentiellement masculins. Par exemple, les codirecteurs et la codirectrice du *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, dont j'ai fait partie, ont voulu adapter certains critères définitionnels de l'intellectuel pour voir émerger, autrement, l'intellectuelle. L'histoire littéraire au Québec suit également

cette voie : les recherches de Mylène Bédard ont ainsi permis de transformer notre vision des pratiques épistolaires et de la présence des femmes dans le contexte des rébellions de 1837 et 1838. Si elles ont généralement été absentes de la sphère publique, c'est notamment par le truchement de leurs lettres qu'elles ont réussi à se ménager un espace d'influence et à se donner du jeu d'un point de vue intellectuel<sup>27</sup>. Julie Papineau, les filles de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Joséphine Marchand ont laissé des correspondances riches et des journaux dans certains cas<sup>28</sup>. Il est à souhaiter que d'autres études moduleront la recherche que je propose ici, d'autant que ces familles ont aussi été des familles politiques, liées par des mariages, qui ont créé une sorte de caste où la culture et les lettres avaient quelque chose du bien commun.

La question se pose également à propos de la présence autochtone en Chambre. Le premier représentant autochtone à l'Assemblée législative du Québec n'a été élu qu'en 1924. Il s'agit de Ludger Bastien, député conservateur de Québec jusqu'en 1927. On pourrait retourner cent ans plus tôt et retrouver la figure du chef huron Nicolas Vincent Tsaouenhohoui (vers 1769-1844) s'adressant à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à plusieurs occasions, dont la première fois le 26 janvier 1819<sup>29</sup>, à propos de revendications de son peuple. Il est même allé à Londres en 1825 afin de rencontrer différentes personnalités, comme le secrétaire d'État aux colonies, Lord Bathurst, et le roi George IV. Cela étant, comme je l'ai précisé, je m'attache dans cette étude aux seuls parlementaires de la période étudiée, avec toutes les limitations que cela impose. D'autres pourront néanmoins pousser plus avant dans cette voie en s'interrogeant d'abord sur les liens à établir (ou non) entre l'importance de l'art oratoire chez les Canadiens français et celle que plusieurs peuples autochtones lui accordent également.

Pour faire cette histoire, les matériaux sont nombreux : débats reconstitués de la Chambre d'assemblée, puis de l'Assemblée législative à partir de 1841, représentations picturales, discours politiques, projets de loi, journaux d'époque, programmes électoraux, propagande électorale et essais politiques. Par exemple, quand viendra le temps de m'attacher à l'œuvre de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier premier ministre du Québec et écrivain, je retournerai vers *Charles Guérin* (1852-1853) et la philippique *La Pléiade rouge* (coécrite avec Joseph-Charles Taché et parue en 1854) et même

vers le *Rapport du comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada vers les États-Unis* (1849), comité dont Chauveau a été le président. Bien que souvent négligés, ces matériaux administratifs et parlementaires n'en sont pas moins riches. Même Chauveau en était conscient aussi tôt qu'en 1876.

MM. Guillaume Lévesque, Myrand, Huston, Dorion, Blain de Saint-Aubin, Montpetit et plusieurs autres de nos traducteurs du parlement, à part de leurs écrits, ont rendu de grands services à la langue française en améliorant la traduction des documents publics. Il y a toute une littérature officielle, *blue book literature* qui n'est généralement pas assez appréciée. Des hommes comme M. Taché, à Ottawa, et M. Lesage, à Québec, ont plus d'un genre de mérite, témoin les brochures le *Canada à l'exposition de Paris*, par le premier de ces écrivains, et la *Province de Québec et l'Emigration*, par le second, qui ont grandement contribué à nous faire connaître à l'étranger<sup>30</sup>.

Ce sont notamment ces *blue books* que le député Nantel visait, en Chambre, pour attaquer le premier ministre Honoré Mercier lors de la séance du 29 janvier 1890 évoquée dans les premières pages de cette étude. La « vague montante de compilations poussiéreuses, de lieux communs mis en statistique, de nomenclature à faire dormir debout le plus tenace des répétiteurs d'histoire naturelle » est une source importante pour saisir les interactions entre lettres et politique, surtout si on l'aborde sous l'angle de ses ressources littéraires.

---

1. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 130-133.

2. Il s'agit d'une habitude qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, en vertu de laquelle on cherchait à encourager la littérature en achetant, puis en distribuant des œuvres dans les écoles ainsi qu'aux députés. *Ibid.*, p. 130.

3. Anonyme, « La littérature et le gouvernement », *La Presse*, 15 octobre 1889, p. 2.

4. Guillaume Pinson, *La Culture médiatique francophone en Europe et en Amérique du Nord. De 1760 à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, p. 78.

5. Claude-Louis Grandperret, *Traité classique de littérature, contenant les humanités et la rhétorique*, tome I, p. 1. Voir également Joseph Melançon, Clément Moisan et Max Roy, *Le Discours d'une didactique. La formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1852-1967)*, p. 257-303.

6. *Débats de la législature de la province de Québec, quatrième session du sixième parlement de la province de Québec ouverte le 7 janvier et close le 2 avril 1890*, publié par N. Malenfant, p. 143.

7. *État des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1890*, p. 151.

8. *État des comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1891*, p. 200.

9. *Débats de la législature de la province de Québec, quatrième session du sixième parlement de la*

- province de Québec ouverte le 7 janvier et close le 2 avril 1890, publié par N. Malenfant, p. 145.
10. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 124.
11. *Ibid.*, p. 142.
12. Honoré Mercier, « Dernier plaidoyer Pro Domo en chambre », dans *Discours 1873-1891*, p. 426.
13. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 142. Nous ne possédons malheureusement pas l'inventaire de ses livres, contrairement aux bibliothèques de Louis-Joseph Papineau et de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau.
14. *Débats de la législature de la province de Québec, quatrième session du sixième parlement de la province de Québec ouverte le 7 janvier et close le 2 avril 1890*, p. 147.
15. Anonyme, « Sans titre », *La Presse*, 13 février 1890, p. 2.
16. Charles Langelier, *Souvenirs politiques. 1890 à 1896. Récits, études et portraits. Mercier. Son renvoi d'office, son procès, sa mort*, vol. II, p. 32.
17. *Discours prononcé par l'Honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, à la cérémonie de pose de la pierre angulaire du monument dédié, par souscription nationale, à la mémoire des braves tombés sur la Plaine d'Abraham, le 28 avril 1760*.
18. Louis-Joseph Papineau à son fils Amédée, le 4 septembre 1855, dans Louis-Joseph Papineau, *Lettres à ses enfants*, tome II : 1855-1871, p. 79.
19. Hector Fabre, « On Canadian Literature », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec. Session of 1865-1866*, p. 99.
20. Pierre Bourdieu en distinguait trois états, dont l'état incorporé : « L'accumulation du capital culturel exige une *incorporation* [et] suppose un travail d'inculcation et d'assimilation [...]. Le capital culturel est un avoir devenu être, une propriété faite corps, devenue partie intégrante de la "personne", un habitus. » Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, p. 4.
21. Michaël Fortier, « Autonomie », *Socius : ressources sur le littéraire et le social*.
22. Lucie Robert, « De la vie littéraire à la vie culturelle. "Vie", avez-vous dit ? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, p. 95.
23. Emmanuel Bouju, « La fiction politique : hypothèses », *Raison-publique.fr*, 2014 [www.raison-publique.fr/article695.html].
24. Patrick Boucheron, présentation, « Fictions politiques (2) : nouvelles de la tyrannie », Collège de France, 2018 [www.college-de-france.fr/site/patrick-boucheron/course-2017-2018.htm].
25. Louis Althusser, *Positions*, p. 101.
26. Jonathan Livernois, « Le Papineau de Fréchette : l'exproprié de l'histoire », *Études littéraires*, p. 179-208.
27. Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, *passim*.
28. Jocelyne Mathieu, « Journaux personnels des filles de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1855-1876). Deuxième partie. De la chronique à la réflexion », *Les Cahiers des Dix*.
29. *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Depuis le 12<sup>e</sup> janvier jusqu'au 24<sup>e</sup> avril 1819*, p. 22-25.
30. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *L'Instruction publique au Canada. Précis historique et statistique*, p. 324.

## Que signifie le sens unique ? Préalables théoriques

**L**e chemin qui mène de la ou du politique vers la littérature a été largement fréquenté par les théoriciens et par les critiques depuis des décennies. En France, on pense aux travaux du philosophe Jacques Rancière<sup>1</sup> et même à ceux, plus anciens, de Walter Benjamin<sup>2</sup>. En contexte québécois, on peut citer l'ouvrage de Martin Jalbert intitulé *Le Sursis littéraire* (2011), qui emprunte la manière de Rancière pour traiter de la politique à l'œuvre chez Claude Gauvreau, Hubert Aquin et Gaston Miron. On pourrait aussi évoquer les réflexions de Jean-François Hamel sur la politique de la lecture, incarnée entre autres par la récupération militante de Stéphane Mallarmé au fil du xx<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le chemin est franchement moins fréquenté de la politique vers les lettres. Pour le seul cas du Québec, quelques travaux, tout au plus, sont à signaler, surtout chez les historiens. Les recherches pionnières de l'historien et bibliothécaire Gilles Gallichan ont permis de mieux comprendre le rapport entre les livres et la politique aux premiers temps du parlementarisme bas-canadien ainsi que les prodromes d'une politique culturelle sous Honoré Mercier<sup>4</sup>. L'historien Fernand Harvey a fait un travail analogue à propos des « politiques » culturelles depuis Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, s'attachant notamment au rôle d'Athanase David (1882-1953) et à ce qui a changé culturellement sous les gouvernements de Maurice Duplessis<sup>5</sup> (1890-1959). Enfin, Gaston Deschênes dresse, au détour d'une page de son ouvrage *Le Parlement de Québec*, une courte liste de fonctionnaires et de parlementaires qui « figurent aujourd'hui dans l'histoire des lettres québécoises<sup>6</sup> », mais sans aller plus loin.

Le plus souvent, on passe carrément à côté du statut d'écrivain ou



d'homme de lettres d'un homme politique. Par exemple, dans l'ouvrage *Les Premières Années du parlementarisme québécois* (1974) de l'historien Marcel Hamelin, qui couvre la période allant de 1867 à 1878, aucun politicien n'est décrit comme un écrivain. Au mieux, les députés sont considérés comme des journalistes. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau y est surtout vu comme un avocat, Félix-Gabriel Marchand comme un notaire.

Chez les spécialistes d'études littéraires, le sentier qui va de la politique au littéraire n'est à peu près pas battu. On notera quelques « ovnis », notamment cette étude de Pierre Nepveu sur les rapports entre littérature et politique chez René Lévesque<sup>7</sup>. On pourrait également évoquer la sociocritique d'un Gilles Marcotte<sup>8</sup> ou, plus encore, d'un Pierre Popovic qui, dans *La Contradiction du poème* (1992), partait du discours duplessiste, de sa désacralisation de la langue (par l'usage de calembours et par l'abandon d'un discours politique empesé), pour lire *L'Évadé de la nuit* d'André Langevin<sup>9</sup>.

Il faut aussi mentionner la perspective bourdieusienne de Marie-Frédérique Desbiens, qui va assez loin dans son analyse des interactions entre littérature et politique dans *Le Premier Romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique* (2018). Je la cite : « La posture romantique particulière adoptée par ces hommes de lettres, aussi hommes d'État, témoigne de l'alliance déterminante entre champs politique, culturel et littéraire en formation. Par la plume, les écrivains de la période cherchent incontestablement à achever ce qui a été commencé par l'épée<sup>10</sup>. » Sa perspective, intéressante, isole néanmoins la figure de l'homme de lettres / homme d'État dans une portion étroite de l'histoire littéraire, comme l'a fait Bourdieu pour les dix-huit années qu'a duré la monarchie de Juillet (1830-1848) en France. Cela lui permet de déceler les premiers signes de la séparation des champs politique et littéraire : « Avec la génération suivante de 1860, dont les membres viennent d'horizons divers et prônent de moins en moins l'engagement de parti, le processus d'autonomisation du champ littéraire canadien par rapport au champ du pouvoir semble se mettre en branle<sup>11</sup> [...]. » On pourrait lui donner raison tout en émettant quelques réserves sur l'usage du mot *engagement*, anachronisme délibéré de l'auteure.

Comme autre étape d'autonomisation, on pourrait ajouter la création de la Société royale du Canada en 1882, qui a proposé une véritable

reconnaissance par l'État des hommes de lettres et des scientifiques, de leur spécialisation et de leurs rôles sociétaux<sup>12</sup>. L'autonomisation se ferait par une distension du lien entre politique et littérature. Mais ce lien ne fait-il pas plutôt l'objet d'une reconfiguration ? Desbiens concède en quelque sorte une persistance du lien : « [Il] ne faudrait pas perdre de vue la question du politique qui a guidé notre étude du premier romantisme et qui, comme l'illustrent les manifestations autour de l'affaire Louis Riel et la fondation du Parti national d'Honoré Mercier dans les années 1880, reste déterminante tout au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. »

L'autonomisation se fait-elle réellement par une sortie du champ politique ? À moins que ne ce soit l'effet de facteurs extérieurs, comme le propose Lucie Robert dans *L'Institution du littéraire au Québec* : « Ce que l'on a appelé le processus d'autonomisation de la littérature n'est donc pas dans son essence un acte de distinction de la part des écrivains et des écrivaines, mais plutôt le résultat d'un ensemble de séparations engendrées, pendant le processus d'industrialisation, par les solutions apportées à des conflits particuliers<sup>14</sup>. » S'agit-il donc moins d'une autonomie conquise que d'une autonomie par défaut ?

Ailleurs, si on évoque, dans une perspective d'histoire littéraire, le passage en politique de certains littérateurs canadiens-français au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est souvent en l'attribuant à des compromissions ou à des raisons pécuniaires. Ainsi, dans le volume III de *La Vie littéraire au Québec* (1996), qui couvre les années 1840-1869, les auteurs écrivent : « Ils cherchent donc quelque prébende qui les mettrait à l'abri des nécessités de la vie. Les plus hardis se lancent en politique dans l'espoir d'obtenir quelque poste prestigieux ; les autres lorgnent du côté de la fonction publique<sup>15</sup>. » C'est ce que l'histoire littéraire retient le plus souvent des liens entre la politique et les lettres : les politiciens n'écrivent pas, ou alors très mal, et les écrivains ne deviennent des politiciens qu'en vue de survivre ou, pis encore, d'adopter un mode de vie bourgeois.

Pourquoi ne voit-on pas bien les « contaminations croisées » entre les lettres et la politique ? Deux raisons peuvent expliquer cette situation interprétative.

## Bourdieu, produit d'importation privée

D'abord, il existe peut-être un effet pervers de l'usage extensif de la théorie du champ littéraire de Pierre Bourdieu en contexte québécois. En France, cela fonctionne plutôt bien : la littérature, autonomisée à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, atteint une telle indépendance qu'elle peut même se mêler de politique grâce à l'invention, vers 1898, de la figure de l'intellectuel, incarnée par Émile Zola au cœur de l'affaire Dreyfus, laquelle exportera dans ce champ les valeurs et les prétentions universelles du champ littéraire. Bourdieu ajoute d'ailleurs, comme pour nous prémunir contre une lecture dans *l'autre sens* des rapports entre politique et littérature :

L'intellectuel se constitue comme tel en intervenant dans le champ politique *au nom de l'autonomie* et des valeurs spécifiques d'un champ de production culturelle parvenu à un haut degré d'indépendance à l'égard des pouvoirs (et non, comme l'homme politique à fort capital culturel, sur la base d'une autorité proprement politique, acquise au prix d'un renoncement à la carrière et aux valeurs intellectuelles<sup>16</sup>).

Cet intellectuel s'oppose « à ceux qui, ayant troqué un statut, souvent de second ordre, dans le champ intellectuel contre une position dans le champ politique, rompent plus ou moins ostentatoirement avec les valeurs de leur univers d'origine et, soucieux de s'affirmer en hommes d'action, sont souvent enclins à dénoncer l'idéalisme ou l'irréalisme des "théoriciens" pour mieux s'autoriser à trahir les valeurs inscrites dans les théories<sup>17</sup> ». Le portrait est tout aussi négatif pour les politiciens du XX<sup>e</sup> siècle qui ont pris la plume : « [Ils] se contentent souvent de reproduire des discours d'école, issus plus ou moins directement des ouvrages ou des cours des professionnels, sans s'embarrasser des problèmes propres aux intellectuels, dont ils ignorent souvent jusqu'à l'existence<sup>18</sup>. » La porte du champ littéraire est verrouillée pour les politiciens. Au mieux (ou au pis-aller), ils peuvent y entrer par effraction.

Bourdieu n'est pas le seul à tracer de manière non équivoque la frontière entre les champs politique et littéraire. Déjà, dans les années 1930, Walter Benjamin en était arrivé, par d'autres chemins, à des conclusions analogues. Dans « Paris du Second Empire chez Baudelaire », le critique allemand a rappelé l'émergence des feuilletons dans la presse à la fin des années 1830.

Ceux-ci sont vite devenus fort lucratifs pour plusieurs écrivains comme Alexandre Dumas et Alphonse de Lamartine<sup>19</sup>. Selon Benjamin, ce fut une occasion rêvée :

Les rémunérations élevées pour les feuilletons, conjuguées à leurs forts tirages, permirent aux auteurs qui en assuraient les livraisons de se faire un nom dans le public. Il était dès lors tentant pour un écrivain de mettre à profit sa renommée et ses moyens : la carrière politique s'ouvrait à lui presque naturellement. [...] Une fois éveillée l'ambition politique de l'homme de lettres, le régime était enclin à lui montrer le bon chemin<sup>20</sup>.

En somme, « si la littérature pouvait ouvrir aux favorisés une destinée politique, celle-ci, en retour, peut [aujourd'hui] servir à l'examen critique de leurs œuvres ». Ne l'oublions pas.

Cette vision, un brin cynique et surtout typique du matérialisme historique inorthodoxe de Benjamin, s'accorde bien à celle de Bourdieu. À en croire ce dernier, pendant quelque temps, il a existé en France « une sorte d'indifférenciation de la littérature et de la politique, comme en témoigne la floraison des politiciens littérateurs et des littérateurs politiciens, Guizot, Thiers, Michelet, Thierry, Villemain, Cousin, Jouffroy ou Nisard », les figures de Baudelaire et de Flaubert incarnant davantage une « hostilité envers la politique<sup>21</sup> » et accentuant ainsi l'autonomisation du champ littéraire.

Ce passage du littéraire vers la politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle est reconnu au Bas-Canada. Dans la livraison d'août 1859 du *Journal de l'instruction publique*, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau – ou son assistant rédacteur, le poète Joseph Lenoir – annonce, non sans un certain humour, les publications de deux hommes de lettres / hommes d'État français :

Les deux anciens ministres de Louis Philippe, MM. Thiers et Guizot, sans dire toutefois comme Virgile : *Deus nobis haec otia fecit*, profitent des loisirs que leur fait le gouvernement absolu de l'empereur pour se livrer tout entiers au culte des lettres, qui leur avait autrefois ouvert les sentiers du pouvoir. M. Guizot est à la veille de publier le troisième volume de ses mémoires et M. Thiers le 17<sup>e</sup> volume de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*<sup>22</sup>.

Le passage vers la politique n'est pas que compromission. On pourrait faire appel à une autre perspective sur la période, par exemple celle de Paul Bénichou sur l'écrivain romantique tel un prophète ou un mage. À propos du cas de Lamartine, Bénichou montre comment l'action et la poésie sont

rattachées chez lui dans une même visée prophétique, malgré quelques doutes sur la prédominance de l'une sur l'autre et vice-versa :

[D]ans l'arc-en-ciel des composantes du Sacerdoce poétique tel que nous venons de le parcourir, on peut voir combien Lamartine était loin de mettre en contradiction la pure poésie avec la participation active aux destinées de l'humanité. Il faisait honneur à la Restauration, qui fut le temps de ses découvertes, d'avoir rendu à la France tout à la fois la poésie et la vie politique, bienfaits accueillis avec bonheur au sortir de l'Empire. Il a toujours pensé que ces deux pôles du présent, qui étaient ceux de sa carrière, réglaient ensemble la gravitation humaine<sup>23</sup>.

Vénalité ou engagement romantique ? Les deux à la fois, peut-être ? On trouvera pareils alliages chez les hommes de lettres canadiens-français de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quoi qu'il en soit, la perspective bourdieusienne est sans équivoque : la rupture avec la politique doit être effective pour qu'il existe un champ littéraire autonome. On ne saurait le dire plus clairement que Pascale Casanova dans *La République mondiale des lettres* : « C'est lorsque la littérature parvient à se défaire de sa dépendance politique qu'elle ne s'autorise plus que d'elle-même. » Cela tient-il en contexte québécois ?

L'importation sans adaptation du modèle bourdieusien est palpable chez plusieurs spécialistes de l'histoire littéraire du Québec. Maurice Lemire et son équipe en ont donné un bel exemple dans l'introduction générale de *La Vie littéraire au Québec* (1991) : « Au cours de son histoire, la littérature québécoise a dû progressivement déterminer son espace propre (passage de l'oral à l'écrit, du politique à l'esthétique, du non-littéraire au littéraire, de la culture commune à la culture restreinte). » On verra que cette sortie du politique ne correspond pas à la situation québécoise. C'est d'ailleurs ce que reconnaissent Denis Saint-Jacques et Alain Viala : « Reste que, par suite de sa généalogie singulière, dans le champ littéraire québécois, le débat sur la littérature et celui sur la politique et l'identité "nationales" sont d'abord liés, et l'autonomie du littéraire se fait d'abord avec l'autonomie politique, et non contre le politique<sup>24</sup>. » Avec et non contre : il faut retenir cette idée pour la suite.

## **Haro sur la partisanerie**

On peut avancer une seconde raison, propre à l'histoire intellectuelle et politique du Québec, qui explique notre difficulté à rattacher la littérature et la politique. L'impression est tenace : la politique n'est synonyme que de compromissions, de troubles et de rivalités stériles entre partis. Ce n'est pas un hasard si Honoré Mercier, premier ministre du Québec de 1887 à 1891, a connu le succès avec son Parti national et avec sa volonté d'en finir avec les « luttes fratricides ». Ce n'est pas un hasard non plus si Maurice Duplessis a voulu faire le même coup en créant une « Union nationale », en 1935. Et il en va de même avec la Coalition avenir Québec de François Legault<sup>25</sup>, fondée en 2011. Depuis longtemps, au Québec, on dit vouloir faire les choses « autrement ». On fait de la politique partisane en disant tout le contraire, c'est-à-dire en précisant vouloir en finir avec les conflits inutiles. Cette fiction politique, pérenne, recouvre plus ou moins bien, selon les cas, le fait que la politique semble toujours dégénérer en politicaillerie.

C'est ce que constatait déjà Edmond de Nevers (1862-1902) dans *L'Avenir du peuple canadien-français* (1896). Il y rappelait que le « brave citoyen », à qui on rend hommage en le décrivant comme un homme « fidèle à son parti », ne correspond pas tout à fait à ce portrait :

Cela signifie que, pendant vingt ou vingt-cinq ans, il a pris au sérieux ce sport ridicule et coupable ; qu'il a couvert de son nom respecté mille malpropretés, mille gaspillages ; qu'enfin il a souscrit des sommes fort rondes à un fonds électoral, qu'il a distrait de l'avoir de sa famille, dans le but d'acheter des votes d'électeurs, de l'argent qui aurait pu lui être utile à lui-même ou avec lequel il aurait pu doter une bibliothèque publique, un hôpital, une société de colonisation<sup>26</sup>.

Selon cette appréciation de la politique, si un politicien convoque une œuvre littéraire en Chambre, ce ne peut être que par opportunisme, comme Mercier l'a fait avec le discours de Chauveau en 1890. Voyons un autre cas : en 1929, lors d'une séance du comité des subsides, le député de Trois-Rivières demande au secrétaire de la province, Athanase David, s'il compte acheter des exemplaires de *Patrie intime*, ouvrage paru l'année précédente. Voici un autre échange parlementaire qui étonnera le lecteur d'aujourd'hui lorsqu'il découvrira qu'un député comme Maurice Duplessis – puisque c'est de lui qu'il est question – a pu défendre l'intérêt littéraire de l'œuvre d'un médecin de Yamachiche, Nérée Beauchemin :

L'honorable M. David : [...] Si l'honorable député doute de mes sentiments à l'égard de Nérée

Beauchemin, je lui rappellerai que la première fois que j'ai parlé en public, c'était à la demande de maître Louis Fréchette, pour lire une pièce de vers de Beauchemin à l'inauguration du monument Crémazie. Je garde un bien bon souvenir de Nérée Beauchemin. Je promets à l'honorable député de ne pas l'oublier.

M. Duplessis : L'honorable ministre a institué des prix de littérature. Nérée Beauchemin a mérité un premier prix<sup>27</sup>.

Qu'est-ce qui explique cette intervention ? Témoigne-t-elle d'un goût de Duplessis pour l'esthétique terroiriste de Beauchemin, d'un hommage au fils né et ayant vécu toute sa vie dans le village natal de son père, Nérée Duplessis ? On serait plutôt tenté de croire qu'il s'agit d'une manœuvre purement intéressée, comme si Duplessis ne parlait du poète mauricien que dans le seul but de défendre les intérêts des électeurs de sa région, un peu comme si la poésie était ravalée au rang d'un produit local que le député se devait d'encourager par pur opportunisme électoral.

Mais qu'en savons-nous, au juste ? Nous projetons sur cette situation l'image du béotien que Duplessis entretiendra des années plus tard comme premier ministre, stigmatisant les « joueurs de piéno » et les intellectuels. Nous oublions que Duplessis, en 1929, évolue dans un contexte où les lettres et la politique ne sont pas encore des astres éloignés et gravitent toujours sur des orbites rapprochées. La défense de l'œuvre de Nérée Beauchemin obéit peut-être à une logique qui nous est étrangère, oblitérée par cette impression selon laquelle l'art de la politique ne fait que conjuguer opportunisme, tactique partisane et malhonnêteté. Chose certaine, il ne faut rien tenir pour acquis.

Dernier aspect, associé à la dénonciation tous azimuts de la partisanerie au Bas-Canada, puis au Québec : la politique est le lieu de toutes les enflures verbales et des discours ampoulés. Edmond de Nevers le disait encore en 1896 :

Les faits, on ne les appréciera qu'énoncés sous une forme pittoresque, théâtrale, agressive ; les arguments n'auront de valeur qu'enroulés dans des phrases tonitruantes, saccadées, coupées de gestes violents, d'éclats de voix emphatiques, compliqués d'effets de basse profonde ou de fioriture de ténor. C'est un virtuose qu'il faut, un homme qui connaisse la musique des mots. Cette musique, d'ailleurs, peut n'être que la déclamation ampoulée d'un collégien ; on n'est pas exigeant<sup>28</sup>.

Est-ce donc chez tous ces nouveaux Démosthène et Cicéron qu'on pourra

trouver des morceaux de bravoure littéraires ? Il est permis d'en douter, d'autant qu'il se dégage de tout cela une sorte d'imposture, comme si les effets de toge avaient pour but de toujours tromper les électeurs. On peut en donner des exemples qui remontent encore plus loin, soit au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans son poème *L'Aréopage* (1803), le député de Warwick, Ross Cuthbert (1776-1861), s'attaque violemment à ces nouveaux orateurs emportés. Voici quelques vers, en vrac, de ce partisan du « parti » bureaucrate :

Où, sans cause enragés, des Demosthènes,  
Embrâsent, l'un et l'autre, et brûlent toute l'arène ;  
Et inspirée de toi, une légion d'abeilles,  
Sans cesse, sans instruire, remplit les oreilles,  
Bourdonne tour à tour, pour nous faire apprendre,  
De tout ce qu'ils entendent, qu'ils ne peuvent rien comprendre  
[...]  
Et après quelques grimaces, part un foible souris ;  
Enfin leurs poumons poussent un crac héroïque,  
Qu'à peine peut servir à une phrase laconique.  
Pour étonner l'auditoire, un, très résolu,  
Seconde chaque motion, et chaque fois est ému.  
Plusieurs bien plus fiers, se levent plus apics  
Mesurent leurs paroles, par un poing colérique :  
Et si l'embarras leur vole quelques pensées,  
En revanche, ils écument, comme des insensés.  
J'en ai vu même, qui roulant dans les cieux  
Et battant les airs, par mille gestes furieux  
Fondoient en sueur, en démontrant à tous,  
Qu'ils n'étoient clairement qu'une bande de fous<sup>29</sup>.

Parfois, la rhétorique trompe non pas à force de figures et de pathos, mais bien parce que les discours sont carrément volés, détournés. En témoignent quelques exemples du début du XX<sup>e</sup> siècle. Le 21 mars 1909, dans *Le Nationaliste*, le journaliste et franc-tireur Jules Fournier dénonce un cas de plagiat étonnant. Dans un discours prononcé en Chambre, le premier ministre Lomer Gouin a repris les mots d'un discours de... Jean Jaurès. Il faut citer en entier la cinglante attaque de Fournier :

Les milliers de volumes, en effet, qui constituent le recueil principal de l'éloquence française,



comme aussi les milliers de discours reproduits chaque semaine par les journaux et les revues de France, offrent au plagiaire non seulement un champ d'exploitation sans limites, mais encore un refuge pour ainsi dire impénétrable. Vouloir retrouver une phrase, ou même une série de phrases, dans cette production énorme et touffue, ce serait comme vouloir retrouver une épingle dans une meule de foin. Aussi le plagiaire, pour peu qu'il soit prudent, est-il à peu près sûr de n'être jamais découvert. Il ne court de risques que du jour où, braconnier enhardi par une trop longue impunité, il multiplie dans une proportion extravagante ses atteintes à la propriété individuelle.

Or, c'est bien ce qui semble être arrivé à M. Gouin. Car, si c'est la première fois que nous le prenons en flagrant délit de plagiat, ce n'est certainement pas la première fois qu'il a dû plagier, et il n'aurait certainement pas été si malchanceux que de se faire pincer ainsi du premier coup. Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins établi que notre premier ministre a bel et bien plagié M. Jaurès. [...]

C'est bien M. Gouin, n'est-ce pas ? qui ces jours derniers contestait la pureté de langage du député de Montmagny.

Comprends-tu, maintenant, mon vieux Lavergne, que le premier ministre t'ait fait ce reproche ? Quand on ne fait qu'un vois-tu, avec un type comme Jaurès, en vérité c'est bien le moins qu'on se montre un peu exigeant en matière de français<sup>30</sup>...

Le leader de la gauche française qui inspire le libéral Gouin... On pourrait s'en étonner, mais cela témoigne aussi de la possibilité de dévoyer les mots, de se les approprier, de les mettre à sa main, en somme. Ils sont toujours versatiles dans la bouche d'un politicien.

Autre session parlementaire, autre cas de plagiat : le 11 janvier 1915, *La Presse* rapporte le discours en Chambre du « brillant député de Nicolet, M. Arthur Trahan », « parfait de forme, écrit dans un style châtié et bien français, [qui] a été débité d'une voix forte et claire<sup>31</sup>. » Je n'en choisis que ces mots :

La politique ne tient pas tout entière dans la recherche des intérêts matériels, même les plus avouables, même les plus généraux. Réformes financières, réformes économiques, réformes administratives, cela est bien, mais cela n'est pas tout. Si bonne que soit une réforme en elle-même, elle n'aura jamais toute sa valeur que par l'esprit qui l'inspire, et cet esprit ne sera vraiment inspirateur que s'il souffle des sommets.

Ce qui nous vient des sommets, Messieurs, c'est la bonté, c'est la justice, c'est l'amour de la vérité, c'est le respect de la conscience humaine, c'est la foi dans les destinées de la patrie.

Belle envolée, il est vrai. Surtout qu'elle est de Raymond Poincaré, président de la République française de 1913 à 1920. Le discours remonte à 1895 et se trouve dans son recueil intitulé *Idées contemporaines*<sup>32</sup>.

*L'Événement* découvre le pot aux roses quelque temps plus tard. Cela donne un texte, publié le 10 novembre 1916, dont le titre vaut mille dollars : « Cicéron, c'est Poincaré ». Comment croire que ces politiciens, parfois plagiaires, puissent être de grands orateurs, des hommes de lettres ou des écrivains ?

On a pu invoquer deux raisons qui expliquent la méfiance inhérente aux rapports entre politique et littérature, non pas de la littérature vers la politique (ce qui est acquis) mais de la politique vers la littérature comme pratique, comme usage et comme capital culturel (au sens, donc, de vie littéraire). Il y a d'abord l'importation, en études littéraires, d'un modèle français où la littérature s'autonomise en se séparant de la politique. Il y a ensuite cette constante de la pensée québécoise qui considère que la politique partisane n'est que luttes stériles, compromissions électorales et discours ampoulés comme ceux de collégiens attardés. Voilà ce qui n'incline guère les spécialistes de l'histoire littéraire à retourner vers ce champ de mines.

## **Le bon grain et l'ivraie**

Il ne faudrait tout de même pas accabler les prédécesseurs, historiens québécois de la vie littéraire, qui ont voulu établir leur domaine de recherche en traçant une frontière nette avec la politique. Beaucoup d'éléments concourent à leur donner raison, à commencer par les acteurs eux-mêmes.

Au Québec, la dissociation de la politique et de la littérature est présente dès 1848, dans *Le Répertoire national* de James Huston, qui précise en introduction de son premier volume : « Nous avons laissé de côté tous les écrits politiques en prose, quoiqu'il y en ait beaucoup qui mériteraient d'être conservés et même étudiés ; mais, pour être impartial, il aurait fallu reproduire les répliques ou les réfutations, et cela nous aurait entraîné loin, bien loin de la route que nous nous sommes tracée<sup>33</sup>. » Motif spécieux, dirait-on, qui n'empêchera pas Huston d'intégrer à son répertoire des propos du conférencier Étienne Parent et moult poèmes politiques, entre autres.

En 1873, le « rouge » Michel Darveau écrit dans *Nos hommes de lettres* :

En traçant la biographie de nos écrivains, nous aurions désiré pouvoir toujours laisser de côté l'individualité politique pour nous occuper exclusivement [...] de l'homme de lettres, mais il eût été très difficile pour ne pas dire impossible, en passant sous silence leur rôle d'homme public, de ne pas paraître juger quelques-uns d'entre eux d'une manière qui aurait, peut-être, aux yeux d'un certain nombre, semblé partielle dans ces pages exemptes, quoi qu'en disent certaines gens, de préjugés, de haines ou de vengeances politiques et autres<sup>34</sup>.

Ce malaise devant la difficulté de ne pas mêler politique et littérature n'est pas surprenant, un peu comme si la littérature québécoise en formation était prise entre deux feux : l'ancien système des belles-lettres et une autonomisation souhaitée du champ littéraire, lequel n'est toujours pas formé et ne le sera pas avant longtemps.

En outre, la politique est bel et bien vue comme une sorte de danger pour les écrivains. En 1866, Octave Crémazie (1827-1879), alors en exil parisien (sa gestion financière à sa librairie de Québec laissait pour le moins à désirer...), écrit à l'abbé Henri-Raymond Casgrain :

Les écrivains au Canada sont placés dans les mêmes conditions que l'étaient ceux du Moyen Âge. Leur plume, à moins qu'ils ne fassent de la politique (et Dieu sait la littérature que nous devons aux tartines des politiciens), ne saurait subvenir à leurs moindres besoins. [...] Le besoin de gagner le pain du corps [leur] imposera la dure nécessité de consacrer [leur] vie à quelques occupations arides, qui étoufferont en [eux] les fleurs suaves de l'imagination et briseront les fibres intimes et délicates de la sensibilité poétique. [...] Ce vent d'hiver qui glace les esprits étincelants, c'est le *res angusta domi* dont parle Horace<sup>35</sup>, c'est le pain quotidien<sup>36</sup>.

La faim qui tenaille l'écrivain – thème romantique par excellence<sup>37</sup> – est une sorte d'incontournable dans plusieurs conférences qui cherchent à édifier, du côté des rouges comme des conservateurs, une littérature nationale à partir des années 1860. Ainsi peut-on le constater dans une conférence de Laurent-Olivier David (1840-1926) prononcée en 1870 :

Comment se fait-il donc que tous ces talents n'aient pas produit plus d'œuvres durables ? La raison en est toujours la même : la pauvreté ! Il n'y a point de carrière, point d'avenir pour l'homme de lettres au Canada ; le talent poétique y est presque déplacé ; les muses n'élisent pas domicile dans un pays où elles ne trouvent ni gloire ni fortune. Une seule voie s'offre ici aux aspirations de la jeunesse et à des besoins d'existence, c'est celle des professions libérales où elle se jette pêle-mêle sans égard pour les exigences du talent et la diversité des aptitudes. Bienheureux ceux qui, sur le grand nombre, viennent à bout de s'y créer un avenir ! Les autres

vont s'oublier et se faire oublier dans les bureaux publics ou partent pour les États-Unis<sup>38</sup>.

Des décennies plus tard, le même David rappellera tout ce qui séparait les journalistes de sa jeunesse, notamment Joseph-Charles Taché (conservateur) et Étienne Parent (1802-1874, patriote modéré, puis réformiste), mais comme pour mieux souligner leur sort analogue : « Tous finirent par accepter du gouvernement des emplois qu'ils avaient bien mérités<sup>39</sup>. » Autrement dit, l'homme de lettres n'a pas d'autre choix, peu importe son orientation idéologique. Seul un ecclésiastique comme Henri-Raymond Casgrain (1831-1904) n'a pas à se soucier de ces considérations pécuniaires, comme le dit justement l'historien de la littérature Réjean Robidoux<sup>40</sup>. En somme, la fonction publique naissante et la politique deviennent des pièges confortables qui guettent les esprits littéraires. Elles peuvent carrément écarter l'homme de lettres de son œuvre, comme le dit le futur député Edmond Lareau (1848-1890) dans son *Histoire de la littérature canadienne* (1874) à propos de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau : « Il a toutes les qualités qui font les bons littérateurs et si les préoccupations de la politique ne l'eussent pas détourné de cette voie il aurait conquis par sa plume une place plus élevée que ne pourra jamais lui donner l'histoire lorsqu'elle le jugera comme homme d'État<sup>41</sup>. »

C'est sans compter les compromissions avec le pouvoir, qui feront d'ailleurs l'objet de railleries d'écrivains comme Arthur Buies (1840-1901) :

Je regarde mes amis d'autrefois accumuler devant eux des monceaux d'or... les gredins ! Voyez cet horrible Provencher. Le voilà nommé agent d'émigration en Europe, avec \$ 300 de traitement par mois. Cette nouvelle est tombée dans la bohème littéraire comme un éclat de foudre dans une caverne. Nous nous sommes réjouis la bouche béante. Je n'en demandais pas plus, moi, pour pouvoir faire de nouvelles dettes<sup>42</sup>.

Il n'empêche que Buies s'est lui-même fait prendre dans ce piège confortable en devenant agent et écrivain (au sens de « celui qui écrit pour d'autres », d'« écrivain public », comme dans *Le Littré*) pour le compte de gouvernements libéraux et conservateurs. Selon les comptes publics de la province, en 1879, il a reçu 31 dollars comme « écri-vain surnuméraire<sup>43</sup> » ; en 1880, il a touché 343 dollars comme « employé surnuméraire » et 49 dollars pour frais de voyage<sup>44</sup> ; en 1881, le bureau du lieutenant-gouverneur a acheté pour 2,50 dollars de ses livres et Buies a reçu 166 dollars

du gouvernement comme salaire à titre d'« employé surnuméraire<sup>45</sup> » ; en 1882, il a été agent de colonisation et a reçu 552,64 dollars<sup>46</sup> ; en 1883, pour le même emploi, il a reçu 541,68 dollars<sup>47</sup> ; en 1884, il a démissionné de ce poste et a reçu une gratification de 125 dollars<sup>48</sup> ; en 1885, le département de l'Instruction publique a acheté 300 exemplaires de son livre *Le Saguenay et la vallée du Lac-Saint-Jean*<sup>49</sup> ; l'année suivante, le gouvernement, dans ses « dépenses contingentes spéciales », a acheté à Arthur Buies 410 exemplaires de ses brochures sur le Saguenay – Lac-Saint-Jean<sup>50</sup>. En 1887, année où Mercier est devenu premier ministre du Québec, on peut relever dans les comptes publics une somme de 74 dollars pour l'achat des *Chroniques* de Buies<sup>51</sup>. En 1888, il a été « clerc spécial » et a reçu 250 dollars<sup>52</sup>. En 1889, le gouvernement Mercier a encore acheté beaucoup de ses livres : cent exemplaires des *Chroniques canadiennes* (total de 75 dollars) et un bon nombre (non précisé) d'exemplaires du recueil *Anglicismes et canadianismes*<sup>53</sup> (total de 65 dollars).

Dernier aspect, presque anthropologique : l'inutilité de faire des lettres dans un pays neuf où tout est à faire. Le député et fonctionnaire Étienne Parent est sans doute celui qui a le mieux exprimé cette idée, dont on trouvera des traces partout aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>54</sup>. Dans sa conférence intitulée « Importance de l'économie politique », prononcée à l'Institut canadien de Montréal le 19 novembre 1846, Parent a dit :

Quel profit peut retirer des œuvres des feuilletonistes européens une population comme la nôtre, qui a des forêts à défricher, des champs à améliorer, des fabriques de toutes sortes à établir, des améliorations de tous genres à accomplir ; une population, en un mot, dont la mission est de faire de sa part d'héritage sur le continent américain ce que les Anglais et les Français, par exemple, ont fait de l'Angleterre et de la France, et ce que nos voisins font si bien sur ce continent d'Amérique<sup>55</sup> ?

En somme, ce n'est pas le temps d'écrire des choses belles mais inutiles, sinon les champs risquent de brûler et les forêts reprendront leurs droits sur le défricheur.

## Après le combat ?

Dans l'histoire littéraire québécoise, il y a une volonté malaisée de séparer les lettres de la politique et une impression tenace selon laquelle la politique ne peut être que compromission et piège confortable pour les littérateurs. Les acteurs – libéraux et conservateurs – de l'institution littéraire en formation ajoutent cette donne : la littérature naît *après* les combats politiques. Comme l'a écrit Walter Benjamin, « de même que les pentes du Vésuve sont devenues des vergers paradisiaques grâce aux couches de lave qui les recouvrent, l'art, la vie mondaine, la mode s'épanouissent comme nulle part ailleurs sur la lave des révolutions<sup>56</sup> ». Bien sûr, il faut adapter ce passage au contexte laurentien. L'art postrévolutionnaire auquel Benjamin fait allusion n'est pas tout à fait dans l'esprit de ce que proposeront Laurent-Olivier David et l'abbé Casgrain.

Dans une conférence prononcée en 1861, Laurent-Olivier David a tenu ces propos :

La principale cause de notre pénurie littéraire, la voici, je crois. C'est qu'autrefois, c'était le temps des combats, il fallait lutter pour la conservation de notre nationalité, de nos droits menacés ; il était très difficile de se procurer une bonne éducation, et ceux qui parvenaient à l'obtenir n'avaient rien de plus pressé que de s'en servir pour défendre la patrie en péril. Mais aujourd'hui que nous n'avons eu en quelque sorte qu'à dormir sur les lauriers acquis par nos pères ; que nous jouissons en paix du fruit de leurs travaux et qu'il est facile de se procurer le bienfait de l'instruction, nous serions inexcusables de ne pas consacrer au moins quelques heures pour célébrer des triomphes obtenus au prix de tant de sacrifices et de tant de sang répandu<sup>57</sup>.

Dans son texte programmatique « Le mouvement littéraire au Canada » (1866), Casgrain croit aussi que la littérature ne peut exister qu'*après* les luttes politiques : « L'action avait absorbé la pensée. Mais à l'heure du repos, elle éprouve le besoin de chanter ses exploits et de se créer une patrie dans le monde des intelligences aussi bien que dans l'espace. C'est l'époque de la littérature<sup>58</sup>. » Le prêtre est on ne peut plus clair : c'est grâce aux libertés acquises à la suite des rébellions – et on voit là une reprise du discours dominant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui consiste à croire que Louis-Hippolyte La Fontaine et les réformistes ont réalisé l'œuvre des Patriotes grâce à la conciliation et à la collaboration<sup>59</sup> – que la littérature peut éclore. La paix et la fin des luttes constitutionnelles sonnent l'heure littéraire.

C'est tout à la fois le contraire et la même chose qu'on pourra lire dans

l'*Histoire de la littérature canadienne* d'Edmond Lareau, professeur de droit à l'Université McGill et futur député libéral de Rouville (1886-1890) : « Notre point d'appui sera l'indépendance du Canada et notre but, la domination, par les idées, sur le continent. Voilà notre tâche et notre gloire future. Les grands événements provoquent les talents et amènent sur la scène littéraire des peuples les favoris des muses. C'est pourquoi l'époque qui suivra sera plus illustre en littérateurs que celle qui est passée<sup>60</sup>. » Autrement dit, la littérature est encore à naître, *après* l'indépendance du Canada.

La question est à l'avenant : est-il vrai que la littérature québécoise n'existe pas avant les rébellions de 1837-1838 et qu'elle naît *après* la politique ? Les historiens de la littérature ont tous des réponses à offrir depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, lesquelles ne peuvent pas pour autant masquer une chose : Lord Durham n'avait peut-être pas tout à fait tort, malgré tout le côté détestable de sa supériorité britannique. En 1839, la littérature, telle qu'on l'entend en Europe, n'existe pas vraiment au Bas-Canada. Comme nous venons de le voir, Edmond Lareau dit sensiblement la même chose<sup>61</sup>. Certes, il y a des envolées lyriques publiées dans le journal antipapineauiste *Le Populaire* en 1837, des poèmes de circonstance comme ceux de François-Xavier Garneau, le plus souvent politiques, dans les colonnes de journaux comme *Le Canadien*, et aussi des feuilletons (on peut lire *Le Père Goriot* de Balzac en 1835, un an après sa publication en France<sup>62</sup>). Les lecteurs du *Canadien*, dont le tirage est de 300 à 500 exemplaires au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>, peuvent également découvrir des extraits des *Caractères* de La Bruyère et des *Fables* de La Fontaine<sup>64</sup>. Mais peut-on parler d'une littérature ?

Peut-être faut-il accorder une plus grande attention au romantisme révolutionnaire qui commence à s'insinuer dans les discours au cours des années 1820. Marie-Frédérique Desbiens le rappelle : « Si la plupart des journalistes continuent d'inciter les jeunes littérateurs canadiens à s'inspirer de l'art poétique de Nicolas Boileau, les références à André Chénier et à Jacques Delille laissent entrevoir qu'un changement s'opère dans les goûts de la génération montante, qui commence bientôt à prôner et à pratiquer le romantisme<sup>65</sup>. » Aurait-on avantage à regarder dans les marges de l'histoire littéraire, pas tant dans les poèmes, les contes ou les romans, mais dans des

textes comme le testament politique de Thomas Chevalier de Lorimier (1803-1839) ? La perspective de l'abbé Casgrain, qui pose les vraies bases de la littérature autour de 1860, oblitère ainsi ce « premier romantisme » et en impose un, conservateur, qui aurait suivi les rébellions. Après tout, l'« action avait absorbé la pensée. Mais à l'heure du repos, elle éprouve le besoin de chanter ses exploits et de se créer une patrie dans le monde des intelligences aussi bien que dans l'espace. C'est l'époque de la littérature<sup>66</sup> ».

\* \* \*

Malgré ces difficultés à arrimer, dans le discours social, la littérature et la politique, une image d'homme politique doublé d'un homme de lettres s'est développée sur le territoire du Québec, appelé successivement *province de Québec*, *Bas-Canada*, *province du Canada*, puis à nouveau *province de Québec*. Et, pour ce faire, il aura fallu quelques conditions préalables, notamment le développement du parlementarisme et de l'espace délibératif que celui-ci a contribué à créer, la naissance des lettres et le fait que certains hommes de l'époque aient reçu une solide formation à l'école. Réunies, ces conditions ont permis l'émergence de l'identité feuilletée des hommes du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi qu'une étonnante richesse interdiscursive qu'il nous reste à saisir dans toutes ses dimensions.

---

1. Jacques Rancière, *Aux bords du politique et Politique de la littérature*.

2. Walter Benjamin, « Le Paris du Second Empire chez Baudelaire (première rédaction partielle) », dans *Baudelaire*.

3. Jean-François Hamel, *Camarade Mallarmé. Une politique de la lecture*.

4. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849* et Honoré Mercier. *La politique et la culture*.

5. Fernand Harvey, « Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de P.-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920 », dans Claude Couture, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde. Colonialisme et modernité au Canada depuis 1867*, p. 167-187 ; *La Vision culturelle d'Athanase David* ; « Le gouvernement Duplessis, l'éducation et la culture, 1944-1959 », *Les Cahiers des Dix*, p. 169-247.

6. Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec. Histoire, anecdotes et légendes*, p. 74.

7. Pierre Nepveu, « René Lévesque et les pouvoirs de la littérature », dans Alexandre Stefanescu, *René Lévesque. Mythes et réalités*, p. 59-70.

8. Gilles Marcotte, « “Restons traditionnels et progressifs”, disait Onésime Gagnon », *Études françaises*, p. 5-13.

9. Pierre Popovic, *La Contradiction du poème. Poésie et discours social au Québec de 1948 à 1953*,



p. 127.

10. Marie-Frédérique Desbiens, *Le Premier Romantisme au Canada*, p. 261.

11. *Ibid.*, p. 276.

12. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome IV : « Je me souviens », p. 151 ; Pierre Rajotte, « La sociabilité littéraire : de l'usage public de la raison à la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence », *Voix et Images*, p. 210-214.

13. Marie-Frédérique Desbiens, *Le Premier Romantisme au Canada*, p. 300.

14. Lucie Robert, *L'Institution du littéraire au Québec*, p. 81.

15. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome III : « Un peuple sans histoire ni littérature », p. 108.

16. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, p. 216-217.

17. *Ibid.*, p. 217.

18. Pierre Bourdieu, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, p. 10.

19. Walter Benjamin, *Baudelaire*, p. 725.

20. *Ibid.*, p. 726.

21. Pierre Bourdieu, *Les Règles de l'art*, p. 219.

22. « Bulletin de l'instruction publique », *Journal de l'instruction publique*, août 1859, p. 146.

23. Paul Bénichou, *Romantismes français II*, p. 1078.

24. Denis Saint-Jacques et Alain Viala, « À propos du champ littéraire : histoire, géographie, histoire littéraire », dans Bernard Lahire (dir.), *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, p. 69-70.

25. Jonathan Livernois, « La CAQ et l'Union nationale, du pareil au même ? », *La Presse+*, 14 septembre 2018.

26. Edmond de Nevers, *L'Avenir du peuple canadien-français*, p. 69. Cette perspective sera pérenne et on en trouvera de nombreuses traces au xx<sup>e</sup> siècle, par exemple chez les auteurs suivants : Pierre Elliott Trudeau, « Réflexions sur la politique au Canada français », *Cité Libre*, p. 53 ; Frank R. Scott, « Canada et Canada français », *Esprit*, p. 185 ; Fernand Ouellet, « Les fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec », *Canadian Historical Review*, p. 190 ; Jocelyn Létourneau, *Que veulent vraiment les Québécois ?*, p. 119.

27. *Débats de l'Assemblée législative*, 20 mars 1929.

28. Edmond de Nevers, *L'Avenir du peuple canadien-français*, p. 72.

29. Ross Cuthbert, *L'Aréopage*, p. 6-7.

30. Jules Fournier, « Après vous, mon cher Jaurès ! C'est contagieux ! Après M. Turgeon, qui imite si gentiment Jules Verne et Paul Déroulède, voici M. Gouin qui s'inspire de Jaurès », *Le Nationaliste*, 21 mars 1909, p. 1.

31. Liber, « Lettre de la Législature », *La Presse*, 11 janvier 1915, p. 2.

32. Raymond Poincaré, « Les morts de 1870 », 12 août 1895, repris dans *Idées contemporaines*, p. 323.

33. James Huston, *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, p. iv.

34. Michel Darveau, *Nos hommes de lettres*, p. VI.

35. Ne s'agit-il pas plutôt de Juvénal, *Sat.*, II, v. 164 ? La confusion vient peut-être de la lecture des *Confidences* de Lamartine, où ce dernier attribue ces mots à Horace.

36. Octave Crémazie, « Lettre à l'abbé Henri-Raymond Casgrain, 10 avril 1866 », dans Gilles Marcotte (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, tome I, p. 549.

37. Pascal Brissette, *La Malédiction littéraire. Du poète crotté au génie malheureux*, p. 303.

38. Laurent-Olivier David, *Mélanges historiques et littéraires*, p. 49.

39. Laurent-Olivier David, *Au soir de la vie*, p. 158.
40. Réjean Robidoux, « Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain », dans *Archives des lettres canadiennes*, tome I, p. 79.
41. Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 282.
42. Arthur Buies, *Chroniques I*, p. 216.
43. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879*, p. 36.
44. *État des Comptes publics de la province de Québec 1880*, p. 36.
45. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1881*, p. 29 et 41.
46. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1882*, p. 93.
47. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1883*, p. 99.
48. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1884*, p. 106.
49. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1885*, p. 47.
50. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1886*, p. 54.
51. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1887*, p. 58.
52. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1888*, p. 126.
53. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1889*, n. p.
54. Jonathan Livernois et al., « Anti-intellectualisme », dans Yvan Lamonde et al., *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, p. 32-35.
55. Étienne Parent, *Discours de M. E. Parent devant l'Institut canadien de Montréal*, p. 25.
56. Walter Benjamin, *Paris. Capitale du 19<sup>e</sup> siècle. Le livre des passages*, p. 108.
57. Laurent-Olivier David, « Essai sur la littérature nationale », *L'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 12 octobre 1861, p. 316-317.
58. Henri-Raymond Casgrain, « Le mouvement littéraire au Canada », dans *Œuvres complètes*, tome I, p. 353-354.
59. Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne*.
60. Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 21.
61. *Ibid.*, p. 64-65.
62. Maurice Lemire (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome II : *Le Projet national des Canadiens*, p. 171.
63. Gilles Gallichan, « La "bibliothèque" du journal *Le Canadien* (1806-1810) », *Documentation et bibliothèques*, p. 65.
64. *Ibid.*, p. 69.
65. Marie-Frédérique Desbiens, *Le Premier Romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique*, p. 35.
66. Henri-Raymond Casgrain, « Le mouvement littéraire au Canada », p. 353-354.

## CHAPITRE 2

# Les conditions à réunir (1) : le parlementarisme

[...] la Liberté, d'un vol sûr et rapide,  
Étend ses doux rayons jusque dans nos climats,  
Son feu divin vient fondre nos frimats.  
De l'Angleterre à l'Amérique  
L'humanité étend ses loix  
Un Souverain *doux, juste et politique*  
Veut nous faire jouir de nos droits.

SAMUEL NEILSON, *La Gazette de Québec*, 1792

**L**es travaux les plus récents de l'historien Christian Blais ont montré comment les années qui suivent la cession de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne en 1763 constituent les prodromes du parlementarisme au Canada. Il y a, bien sûr, une vie intellectuelle à l'avenant :

Dans la ville de Québec, de 1764 à 1791, il se trouve par ailleurs des marchands, des relieurs, des libraires et des encanteurs qui annoncent des livres à vendre dans les journaux. Réjean Lemoine recense 26 occurrences des *Commentaries on the Laws of England* de Blackstone, dont quatre traductions françaises. *L'Esprit des lois* de Montesquieu est recensé 15 fois, soit neuf titres français et six en anglais. Le *Parliamentary History* de William Cobbett est annoncé à quatre reprises. Cette offre diversifiée témoigne qu'il existe, dans la Province de Québec, une demande en matière de droit constitutionnel et parlementaire<sup>1</sup>.

On instaure, dans la colonie, un Conseil législatif qui, selon l'Acte de Québec de 1774, est composé de « 17 à 23 personnes résidant dans la colonie. Les conseillers législatifs ont officiellement le pouvoir de rendre des ordonnances “pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement” avec le consentement du gouverneur<sup>2</sup> ». Plusieurs de ces conseillers sont pétris de la culture des Lumières et connaissent bien les théoriciens du parlementarisme anglais, comme l'Écossais William Grant (1744-1805) et son ami, le noble

canadien Charles-Louis Tarieu de Lanaudière (1743-1811)<sup>3</sup>.

Un coup d'œil au catalogue de 1785 de la première bibliothèque publique de souscription au Québec, la Quebec Library – créée en 1779, mais qui n'ouvre ses portes qu'en 1783 –, permet justement de voir la disponibilité de nombreux ouvrages susceptibles d'enrichir les débats politiques. En français seulement, on y trouve les *Commentaires* de Blackstone, les *Lois civiles* de Domat, *Essai sur l'entendement humain* de Locke, les *Œuvres* d'Helvétius, de Hume et de Montesquieu, *Politique et philosophique* de Raynal, plusieurs œuvres d'Anciens (Salluste, Cicéron, Démosthène), *Histoire de la Nouvelle-France* par le père Charlevoix, *Don Quichotte* de Cervantès, les œuvres des philosophes (Voltaire, Rousseau), de Racine, de Corneille, de Boileau, etc.<sup>4</sup>. Bilingues, les collections de la Quebec Library, d'abord abritées dans le palais épiscopal, deviendront surtout anglophones au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Bref, depuis la cession du Canada à la Grande-Bretagne, il y a des débats politiques dans la colonie<sup>6</sup>, alimentés par la publication de *La Gazette de Québec* dès 1764<sup>7</sup>, par la présence d'ouvrages constitutionnels et par l'existence de chansons, de poèmes, de placards, de feuillets, de pamphlets. Comme dans la tradition britannique, l'écrit devient un outil efficace entre les mains de ceux qui seront bientôt des hommes politiques ou des députés. Les pamphlets, qu'on peut définir comme des « *short texts, typically in octavo format, often between 8 and 48 pages or longer, printed on cheap paper and sold unbound* <sup>8</sup> », sont évidemment prisés. Rappelons au passage qu'un des brigadiers de James Wolfe pendant la Conquête, George Townshend (1724-1807), aussi député de Norfolk à la Chambre des communes britannique, a non seulement fait des caricatures de ses adversaires politiques et de ses supérieurs, dont certaines alors qu'il était à Québec, mais il a également écrit des pamphlets les dénonçant<sup>9</sup>. Nul doute que cette culture du pamphlet a durablement marqué les administrateurs et les conseillers de la province de Québec et du Bas-Canada, construisant à la fois le parlementarisme et l'espace public de débats que celui-ci suscite.

Les années qui précèdent l'entrée en vigueur de l'Acte constitutionnel en 1791 et la création d'une Chambre d'assemblée au Bas-Canada sont encore plus riches de ce point de vue. John Hare rappelle que, « pendant les années 1788-1791, les réformistes et leurs adversaires livrent une bataille serrée pour influencer l'opinion publique autant dans la colonie qu'en Angleterre.

On voit apparaître des écrits – pétitions, mémoires, esquisses, lettres satiriques et même des poèmes – concernant les débats constitutionnels dans les journaux de la colonie<sup>10</sup> ». Les réformistes, pour reprendre les termes de cet auteur, l'emportent finalement et la Chambre d'assemblée est instituée. Il s'agira désormais, pour eux, de faire connaître la nouvelle Constitution et ses avantages. Et ils devront aussi débattre, pendant la campagne électorale de l'été 1792, du mérite des candidats. C'est là, dans ce processus d'éducation et de délibération, que naissent les premières figures d'hommes politiques doublés d'hommes de lettres.

## À la découverte du parlementarisme à l'anglaise

Il y a eu un emballement discursif à ce propos chez les nouveaux sujets britanniques dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le développement de l'imprimerie, en 1764, dans la *province of Quebec* en aura bien sûr été une condition *sine qua non*, même s'il semble difficile, du moins dans une perspective commerciale, de critiquer l'Église ou les autorités coloniales, qui constituaient elles-mêmes une clientèle non négligeable<sup>11</sup>. Il n'empêche que des éditeurs-imprimeurs comme les frères Samuel et John Neilson à Québec publient des brochures, des feuillets, des placards politiques. Une analyse statistique des premiers imprimés canadiens (de 1752 à 1840) montre même que la politique est le quatrième sujet en importance en ce qui a trait au nombre de titres après les diverses publications gouvernementales, la religion et la société en général. La littérature et les beaux-arts arrivent en cinquième position<sup>12</sup>.

La pédagogie parlementaire est à l'ordre du jour. En janvier 1792, quelques mois avant les premières élections, des marchands anglais et des citoyens canadiens se réunissent à la taverne Frank's, rue Buade, à Québec, pour fonder le Club constitutionnel, où on discutera deux fois par mois, le samedi soir, de tous les sujets possibles, sauf ceux concernant la religion et la révolution en France<sup>13</sup>. Ses coprésidents sont Charles-Louis Tarieu de Lanaudière et William Grant, tous deux conseillers législatifs, ce qui donne à penser qu'un noble canadien et un marchand écossais s'approprient alors le système parlementaire. En février et mars 1792, sous le pseudonyme de « Solon », un auteur présente l'Acte constitutionnel dans *La Gazette de Québec*. Il cherche à le « rendre intelligible au peuple de cette province ». Selon John Hare,

« Solon » pourrait être Jonathan Sewell (vers 1766-1839), bientôt solliciteur général du Bas-Canada, plus tard député de William-Henry (Sorel) de 1796 à 1808 et juge en chef du Bas-Canada. Sewell fera paraître, quelques mois après le texte de Solon, *An Abstract from Precedents of Proceeding in the British House of Commons / Extrait des exemples de procédés dans la Chambre des communes de la Grande-Bretagne*. Son objectif est analogue à celui de Solon : « L'utilité évidente d'un pareil ouvrage à cette époque a engagé l'Éditeur à le publier, car on a cru ne pouvoir offrir rien de mieux approprié aux Procédés de législatures fondées sur la Constitution Britannique que la pratique actuelle de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne, qui est le résultat d'une longue expérience<sup>14</sup>. »

Donc, au printemps 1792, Solon écrit dans *La Gazette de Québec* : « Nous regardons comme étant du devoir des Curés, des Seigneurs, des Notaires, Maîtres d'école et Marchands instruits, de répandre nos productions, parmi le peuple de les lire, de les expliquer, de manière qu'en jouissant d'une constitution libre il n'en ignore pas la nature et la valeur<sup>15</sup>. » Ce travail à la fois de pédagogie et de découverte pour les élus se poursuivra tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est dans cet esprit qu'on créera deux bibliothèques législatives, une pour la Chambre d'assemblée et l'autre pour le Conseil législatif, en 1802. Celles-ci sont contemporaines de la Bibliothèque du Congrès américain (1800) et précèdent même celle de la Chambre des communes à Londres (1818). Comme le montre Gilles Gallichan, dès « le début des années 1820, la Bibliothèque de la Chambre a déjà perdu son caractère de bibliothèque exclusivement juridique et elle devient plus universelle<sup>16</sup> », voire littéraire. Elle est ouverte au public à partir de 1825, en dehors des sessions parlementaires<sup>17</sup>.

Les parlementaires eux-mêmes veulent transmettre des connaissances en matière de parlementarisme à leurs compatriotes afin de leur permettre de mieux comprendre les rouages – et aussi les frontières, sans doute – de cet espace public de délibération. Joseph-François Perrault (1753-1844), député de 1796 à 1804, traduit ainsi en 1803 le *Lex Parliamentaria*, un recueil de droit parlementaire britannique attribué à George Petyt qui remonte à 1690. La Chambre d'assemblée en finance la traduction et l'impression à 200 exemplaires. En 1805, le même Perrault publie un *Dictionnaire portatif et abrégé des loix et règles du parlement provincial du Canada*, qui prend la forme d'un glossaire. Dans sa dédicace à ses « compatriotes de la province du Bas-Canada », il espère « faciliter la connaissance des loix constitutionnelles de

[leur] parlement et des règles qu'il s'est imposées pour procéder régulièrement aux affaires publiques<sup>18</sup> ». Son ouvrage est tiré à 400 exemplaires<sup>19</sup>. Notons enfin un autre ouvrage de Perrault, *Questions et réponses sur le droit civil du Bas-Canada* (1810), qu'il dédie aux étudiants en droit qui doivent passer leur examen de fin de cléricature pour devenir avocats. Domage que Perrault n'ait jamais réussi lui-même à finir sa propre cléricature. Un but pédagogique semblable guide les ouvrages sur le parlementarisme et sur le droit canadien. En 1809, l'étudiant en droit Justin McCarthy fait paraître – non sans difficulté<sup>20</sup> – un *Dictionnaire de l'ancien droit du Canada*. Son objectif n'est pas différent de celui de Joseph-François Perrault, le parlementaire et protonotaire : il espère son traité de « quelque utilité » grâce, notamment, à la mise en ordre alphabétique des « anciennes lois de ce pays ». Ordonnancer le savoir pour le plus grand nombre n'est pas sans rappeler ce que les Lumières ont cherché à faire en Europe. Et puisque personne ne vit vraiment en serre chaude, on peut imaginer qu'il en a été de même au Bas-Canada.

On dénote le même intérêt pour l'éducation parlementaire chez le D<sup>r</sup> Jacques Labrie. Député de 1827 à 1831, Labrie croit que le règne du gouverneur Craig a été un accélérateur pour plusieurs :

Les choses en étaient là, lorsque les violences de Sir James Craig vinrent ouvrir les yeux des habitants et leur apprendre à mieux placer leur confiance. D'un autre côté, la presse, ce puissant palladium de la liberté, avait déjà commencé à déchirer le voile mystérieux, dont le despotisme aime à se couvrir ; l'amour des études constitutionnelles s'était accru ; déjà les habitants parlaient de leurs droits avec beaucoup plus de hardiesse que par le passé ; et la question de l'exclusion des juges d'un siège dans l'Assemblée ayant successivement amené deux dissolutions de parlement, ils apprirent à s'unir davantage pour la défense de droits, pour lesquels ils acquéraient d'autant plus d'attachement qu'ils commençaient à les mieux connaître<sup>21</sup>.

Afin d'élargir les connaissances de ses concitoyens à propos de la Constitution anglaise, le D<sup>r</sup> Labrie s'emploie à traduire un extrait de... roman. En effet, dans *Les Premiers Rudimens de la Constitution britannique* (1827), il traduit un épisode du roman d'éducation *Fool of Quality* de l'écrivain irlandais Henry Brooke, paru entre 1765 et 1770. Le personnage principal, M. Fenton, enseigne au jeune Harry tout ce qu'il y a à savoir sur la Constitution anglaise. Dans sa traduction, le D<sup>r</sup> Labrie retranche toutes les marques dialogiques et les traits fictionnels pour ne conserver que l'exposé sur la Constitution. Une telle attitude ne surprend guère dans la mesure où le genre romanesque est d'emblée suspect parce que susceptible, croit-on alors, d'exciter les passions.

Labrie explique son choix en distinguant les genres romanesques français et anglais :

Nous savions que chez les Anglais la branche de la littérature, à laquelle appartient l'ouvrage précité de M. Brooke, (*The Fool of Quality*), est loin de ressembler à la même branche chez leurs aimables voisins : gourmande, et force d'un trop grand luxe de végétation, elle n'a pas, comme chez eux, uniquement produit une infinie variété de fleurs brillantes, d'une parfaite beauté, mais stériles, ou sans résultat solides. Nous connaissions même qu'elle n'offre à la jeunesse aucuns des fruits empoisonnés, qui font trop souvent le danger des romans français. Sous les plumes d'hommes vertueux, de génie, et d'un grand savoir, sous celles de Richardson, des Swift, Sterne, Fielding, Brooke, Scott, Goldsmith, et d'une infinité d'autres du même mérite, des ouvrages de délassement ont versé sur un peuple actif et sagement occupé, des sources pures et abondantes de moralité et d'instruction saine et profitable<sup>22</sup>.

On voit déjà se profiler ce que d'autres – comme Amédée Papineau et Étienne Parent – diront plus tard : la littérature ne doit être au Bas-Canada que si et seulement si elle est utile. On lira un roman parce qu'il nous instruit. Mieux encore, on n'en extirpera que le discours, oubliant ce que les ressorts fictionnels peuvent occasionner comme effets multiples. Paradoxalement, comme nous le verrons, on trouve ces mêmes ressorts fictionnels dans moult écrits électoraux et documents gouvernementaux.



LES  
**PREMIERS RUDIMENS**  
DE LA  
**CONSTITUTION BRITANNIQUE;**  
TRADUITS DE L'ANGLAIS  
DE  
**M. BROOKE;**  
**Précédés d'un Précis Historique,**  
ET SUIVIS  
D'OBSERVATIONS SUR LA CONSTITUTION  
DU  
**BAS-CANADA,**

Pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux  
vices, avec un aperçu de quelques-uns des  
moyens probables d'y remédier.

*Ouvrage utile à toutes sortes de personnes et principalement  
destiné à l'instruction politique de*

**LA JEUNESSE CANADIENNE.**

---

PAR JACQUES LABRIE, M. P. P.

---

MONTREAL:

CHEZ JAMES LANE, 29, RUE SAINT PAUL.

---

1827.

Frontispice des *Premiers Rudimens de la Constitution britannique*. Collection de Jonathan Livernois.

Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829), député de 1792 à 1812 et fondateur du journal *Le Canadien* en 1806, apparaît comme un esprit éclairé qui goûte les joies et les peines des problèmes mathématiques, de la philosophie et des questions constitutionnelles, dont il s'avère être un fin connaisseur<sup>23</sup>. En témoignent ses « Notes de philosophie, mathématiques, chimie, musique, grammaire, politique et journal, 1798-1810 ». On devine qu'il en a rédigé certains passages pendant ses treize mois passés en prison, en 1810-1811, à la suite de son arrestation, sur ordre du gouverneur Craig, pour « pratiques traîtresses<sup>24</sup> ». Bédard y témoigne de cet esprit encyclopédique qui passe sans coup férir d'une discipline à l'autre. Entre un problème mathématique, une portée musicale, un plan de cadastre, la composition de l'air et de l'eau, on voit apparaître les noms de Descartes, Locke, Hume, Rousseau, Condillac, Condorcet<sup>25</sup>. Voilà ce qui s'offre à un homme des Lumières qui, à la manière du Voltaire enthousiaste dans ses *Lettres anglaises*, peut embrasser *tout* le savoir de son époque.

On trouve également cette volonté dans la publication de brochures politiques, comme celle de Denis-Benjamin Viger (député de 1808 à 1829, de 1841 à 1844 puis de 1845 à 1847). Dans les *Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des établissemens du pays, les mœurs, l'éducation, etc., de ses habitans*, publiées en 1809, l'épigraphe est tirée de *La République* de Platon, et la citation qui conclut l'ouvrage est de Gaspard-André Jauffret, aumônier de l'empereur Napoléon. Entre les deux, une série d'*exempla* tirée de l'histoire gréco-latine, médiévale ou plus récente (surtout le repoussoir de la Révolution française) qui alourdit le propos et rappelle le caractère quelque peu laborieux de la leçon de collège. L'originalité littéraire n'est nullement visée. Viger repasse plutôt par des sentiers mille fois empruntés pour mieux montrer la nécessité de conserver les mœurs d'antan.

Associé au parti des bureaucrates, donc adversaire politique du parti « canadien » à peine naissant, Ross Cuthbert, qui a consacré son poème *L'Aréopage* (1803) aux faux Démosthène de la Chambre d'assemblée, revient à la charge contre le livre de Viger. Cuthbert témoigne, dans un ouvrage anonyme intitulé *An Apology for Great Britain in Allusion to a Pamphlet Intituled « Considerations, & c. par un Canadien, M. P. P. »* (1809), de la grandeur de la mère patrie anglaise. Signe, peut-être, qu'il est également partie prenante de cet esprit encyclopédique qui anime plusieurs de ses collègues députés, il publie *New Theory of the Tides* (1810), où il s'oppose cette fois-ci

aux vues de Newton sur les rapports entre la Lune et les marées.

## Mises en récit électorales

Tous ces ouvrages pédagogiques contribuent à créer l'espace délibératif bas-canadien, amenant les uns et les autres à prendre la plume pour découvrir et faire découvrir la politique parlementaire. À une époque où les notions de littérarité et d'originalité ne sont pas des conditions *sine qua non* pour se représenter comme homme de lettres, il serait difficile de ne pas y voir un des terreaux d'où la vie littéraire a émergé. Sans compter ce que les élections elles-mêmes ont pu susciter comme protofictions politiques.

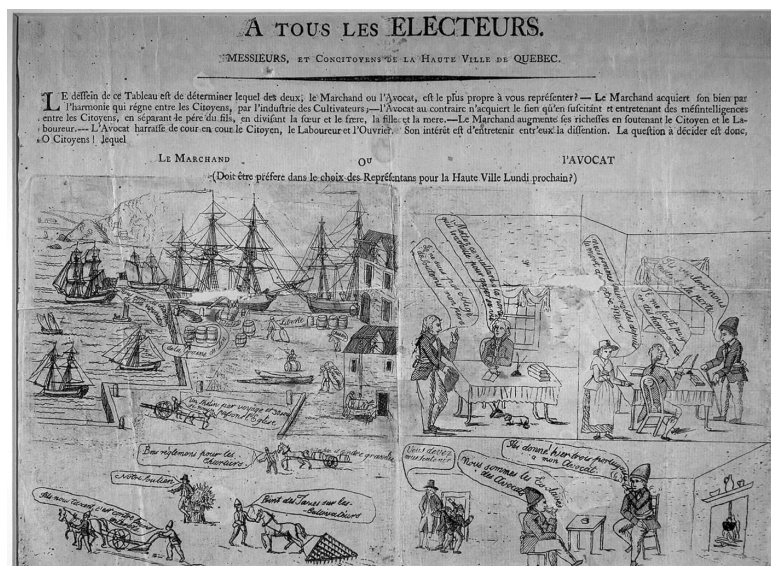
Revenons donc aux premières élections de l'été 1792. John Hare et Jean-Pierre Wallot rappellent le climat qui règne alors :

Les nouvelles et les idées se colportent. Par exemple, les chansons pullulent ; les candidats élus et défaits, leurs organisateurs, des professionnels, des curés, des habitants plus instruits s'évertuent à répandre leur évangile politique et social en lisant et commentant les journaux de leur choix à ceux qui ne savent pas lire<sup>26</sup>.

Il y a d'abord ces chansons politiques qui, dès le début du régime britannique, marquent l'espace public. Dans la province de Québec, on trouve des chansons politiques dans *La Gazette de Québec* dès 1765<sup>27</sup>. Le conseiller législatif Charles-Louis Tarieu de Lanaudière en compose quelques-unes à l'occasion, notamment, des élections en 1792 afin de promouvoir la candidature de son ami William Grant<sup>28</sup>. Mais il existe d'autres formes de fictionnalisation et de mise en récit du politique lors de ces premières élections. Parmi plusieurs feuillets et placards<sup>29</sup>, on en trouve un, apposé sur les murs de la haute-ville de Québec, qui soutient William Grant (voir ci-contre).

D'un côté, une planche présente la prospérité associée aux marchands, leur « soutien » à la société de Québec ; de l'autre, une seconde planche dénonce les malheurs associés aux avocats, leur manière de profiter des malheurs des autres pour s'enrichir. Dans cette fiction à deux temps, tout se passe comme si une méfiance paradoxale envers les avocats s'insinuait déjà, malgré le fait que les professions libérales se développeront à grande vitesse au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces avocats ne penseraient qu'à s'enrichir au détriment de leurs

concitoyens, tandis que les marchands et entrepreneurs locaux, qui deviendront deux cents ans plus tard des « hommes d'affaires pragmatiques », savent comment régler les problèmes de leurs concitoyens. On revoit là un thème qui percolera dans le discours social<sup>30</sup>, notamment dans des romans du XIX<sup>e</sup> siècle comme *Jean Rivard* d'Antoine Gérin-Lajoie : « Les avocats ne vivent que du fruit de la chicane. Pour se faire connaître, ils sont à l'affût de toutes les contestations électorales qui leur servent de prétexte à de violentes et vaines harangues sur toutes les questions politiques du jour<sup>31</sup>. »



« À tous les électeurs », attribué à John George Hochstetter, 1792, bibliothèque de l'Université McGill, Livres rares et collections spécialisées, elf Lande n° 1934.

Il y a là, sur ce placard destiné à faire mousser la candidature de Grant, une représentation claire du choc des idées, l'histoire du marchand et celle de l'avocat étant séparées par un simple filet. Cette forme de confrontation n'est pas sans rappeler le dialogisme de plusieurs écrits de l'époque des Lumières. On pense notamment à de nombreux dialogues philosophiques, comme *Le Neveu de Rameau* de Diderot, marqué par l'incertitude du sens, par un caractère indécidable, qui déstabilise le lecteur et les positions des personnages. Quelques dialogues paraissent d'ailleurs au Bas-Canada lors des élections de 1792. On y donne l'impression d'une discussion qui cherche à faire advenir la vérité, même si on emploie la forme dialogique en l'évidant de sa volonté délibérative. On comprend rapidement de quel côté penche la

« vérité » : celui de la politique. On note, par exemple, *Conversation au sujet de l'élection de Charlesbourg* (1792 ou 1793), que Marie Tremaine attribue à Michel-Amable Berthelot d'Artigny<sup>32</sup>. Cet homme a été défait dans Québec en 1792. Contestant les résultats, il est finalement élu sans opposition l'année suivante, tandis que son adversaire élu a choisi de représenter une autre circonscription où il l'avait également emporté. Dans ce dialogue, deux personnes discutent de la vente de leur vote au plus offrant. La première, vantant la grandeur de la nouvelle Constitution et l'importance de bien choisir ses représentants, compare ce geste déshonorant à une trahison envers son pays ; la seconde, contente de vivre sous le régime britannique et d'en avoir fini avec le régime français, considère du même souffle que la Constitution est mauvaise et que les députés ne font que se quereller et faire des lois qui ne les concernent pas. Le cliché de l'inutilité et de la puérilité parlementaire ne date donc pas d'hier. Finalement, les deux personnages tombent d'accord sur l'importance de la Constitution. Le deuxième homme, rapidement converti aux vertus du parlementarisme britannique, conclut en disant que tous ceux qui vendent leurs voix « méritent que toutes les femmes et toutes les filles du pays leur arrachent à chacun un poil de sa barbe, pour les ôter du rang des hommes<sup>33</sup> ». Rien que ça.

Un autre texte est publié en 1792 sous le titre de *Dialogue sur l'intérêt du jour, entre plusieurs Candidats et un Électeur libre et indépendant de la Cité de Québec*. John Hare l'attribue ou bien à l'architecte et artisan Jean Baillairgé, ou bien à un de ses fils (François ou Pierre-Florent), ou bien à tout ce beau monde<sup>34</sup>. Quoi qu'il en soit, les notions de volonté générale et d'égalité de droits qu'on y trouve donnent à penser que l'auteur (ou l'un des rédacteurs) a quelque connaissance philosophique, comme François Baillairgé, qui a été lecteur de Rousseau et qui a vécu quelque temps à Paris<sup>35</sup>.

L'électeur du dialogue en question rencontre à tour de rôle plusieurs candidats : le seigneur, le négociant, l'avocat, le « Mécanique, artisanant [*sic*], ouvrier », le laboureur. Il dialogue avec chacun d'eux, écoute leurs propositions (*audi alteram partem*, dit-on en droit romain), répond finement en bon connaisseur des « droits primitifs de l'homme » qu'on lui a « usurpés » mais que la « divine providence<sup>36</sup> » vient de lui rendre. S'il n'est guère enthousiaste quant à la candidature de l'avocat – on présente les mêmes doléances que sur le placard qui faisait mousser la candidature de Grant –,

l'électeur ne l'est pas davantage quant à celle du négociant ou du seigneur. Ce sont les hommes à hauteur d'homme, l'artisan et le laboureur, qui auront finalement son vote. Malheureusement pour lui, Jean Baillairgé ne sera jamais élu à la Chambre d'assemblée. Et d'autres dialogues continueront à essaimer lors des élections subséquentes<sup>37</sup>.

## Le périodique

La production d'imprimés politiques, qu'il s'agisse d'annonces de candidature, de dialogues ou de placards, est volumineuse. Aux élections de 1804, John Neilson imprime 7 247 circulaires – dont 4 250 en français – pour une douzaine de candidats (George Pyke, John Mure, John Young, William Grant, David Munro, J. Woolsley, Justin McCarthy, John Black, J. Planté, M. Macnider, Denis-Benjamin Viger et F. Huot<sup>38</sup>). En 1808, il n'en imprime plus que 2 850. Cette diminution s'explique par le développement de journaux tels que le *Quebec Mercury* (1805) et *Le Canadien*<sup>39</sup> (1806). En effet, assez tôt au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est bel et bien le journal qui constitue le principal vecteur littéraire et intellectuel. Lucie Robert a écrit à ce propos : « Il existe [...] un autre moyen que le livre pour la diffusion et la constitution d'une "pensée" – plus que d'une littérature – originale : le journal reproduit plusieurs textes oraux prononcés à l'origine en chaire, au tribunal ou à la Chambre, qui donnent en outre naissance à une prose volumineuse<sup>40</sup>. » On aura reconnu au passage les trois genres d'éloquence de la rhétorique aristotélicienne : le démonstratif (la chaire), le judiciaire (le tribunal) et le délibératif (la Chambre).

On rend compte des débats de la Chambre d'assemblée dans *La Gazette de Québec* dès la première séance de 1792<sup>41</sup>. Gilles Gallichan rappelle néanmoins que les journaux ne publient que rarement des résumés de ces séances, craignant les réactions et les représailles des parlementaires<sup>42</sup>. La tradition est britannique : les débats y ont longtemps été tenus secrets, à telle enseigne qu'en 1609 le député Edward Dering a été expulsé du Parlement et placé en détention à la Tour de Londres parce qu'il avait osé publier certains de ses discours prononcés en Chambre. Les débats sont donc parfois « fictionnalisés » dans les journaux pour contourner l'interdit : par exemple, Edward Cave, fondateur du *Gentleman's Magazine* en 1731, fait paraître les

*Debates of the Senate of Great Lilliput*, qui ne se déroulent pas véritablement dans l'univers de Jonathan Swift. Tous y reconnaissent les débats de la Chambre des communes londonienne<sup>43</sup>.

Il y a aussi plusieurs cas de figure au Bas-Canada. Par exemple, dans la première série du *Canadien*, de 1806 à 1810 (année de l'arrestation de l'imprimeur Charles Lefrançois et de trois députés liés à ce périodique), on trouve des comptes rendus succincts de ces débats, un peu comme des procès-verbaux, des résumés de discours et des discours complets (notamment à l'ouverture des sessions) ainsi que des comptes rendus de débats assez détaillés, comme en mars 1808, tandis qu'on discute de l'expulsion des juges élus de la Chambre d'assemblée. Dans ces derniers cas, on a presque l'impression de lire une de ces pièces dramatiques qu'on trouve également dans *Le Canadien* de l'époque (épigrammes, devinettes, chansons, poèmes épars et autres pièces littéraires). Ainsi, le 8 avril 1809, un dénommé « Scientificus », maniant adroitement l'art de l'ironie, reproduit un extrait de la pièce du « Molière danois », le « professeur » Ludvig Holberg, intitulée *Erasmus Montanus* (1723). La filiation rabelaisienne est évidente : un peu comme dans le cas de l'écolier limousin, on s'y moque d'un jeune étudiant pédant qui échafaude les pires sophismes à la conclusion desquels les pierres sont transformées en oiseaux. Il s'agit pour Scientificus d'attaquer obliquement un auteur du journal ennemi du *Canadien*, le *Quebec Mercury*, qui semble de la même eau que le personnage d'Erasmus Montanus. En somme, on reproduit une pièce avec sa facture habituelle (actes, scènes, répliques) dans une perspective politique. Et on publie des débats politiques où on suit des « personnages » qui débattent, comme dans une pièce de théâtre. De nouveau, on voit bien les analogies formelles. À cela, il faut ajouter la représentation de la justice : dès les quatrième et cinquième numéros du *Canadien*, parus les 13 et 20 décembre 1806, on reproduit en détail les « Plaidoyers de la Cause en Appel entre Lavergne et le Curé et les Marguilliers de la paroisse de St. Léon Legrand, et le Procureur du roi intervenant pour Sa Majesté », cause importante qui a mis au jour les prérogatives du politique sur la création de nouvelles paroisses au Bas-Canada. En juin et juillet 1807, on rend compte du « Dépôt du Testament Olographe de feu l'Honorable Antoine Juchereau Duchesnay & procédures de la Cour du Banc du Roi du District de Québec, au sujet du dit Dépôt », dont on suivra le déroulement comme une sorte de fiction, avec moult péripéties, débats et plaidoiries, d'autant qu'il

reproduit un conflit politique – reconnaissance ou non du testament par les autorités britanniques – sur le terrain juridique<sup>44</sup>. En août 1807, on détaille certaines séances de la Cour d’appel<sup>45</sup>.

Les formes sont les mêmes pour la fiction et pour la politique. Cela est encore plus évident dans les années 1830, où les « répliques » sont clairement attribuées aux députés qui les ont prononcées, leurs noms étant mis en exergue.

Cela n’a pas échappé à Micheline Cambron, qui aurait voulu, annonce-t-elle dans un collectif consacré au *Canadien*, prospecter les formes que pourrait prendre une « étude de la facture littéraire de la représentation du politique » – encore à faire – dans ces journaux :

Je signalerai à tout le moins que la description des travaux de la Chambre emprunte le plus souvent sa facture au théâtre, que les lettres de lecteurs proposent fréquemment de petites fictions, que l’on s’amuse à imaginer les paroles ou les écrits de certains personnages que l’on veut stigmatiser. De plus, les textes politiques sont contaminés par les fictions qui les jouxtent. Tout cela fait que nous n’avons jamais cherché à dissocier totalement le littéraire du politique<sup>46</sup>.

Et vice-versa ? Au Bas-Canada, la fiction écrite, qui a un ancrage bien réel dans la presse mais qui n’y a pas non plus d’espace propre (elle se trouve dans de longues colonnes de textes où elle se mêle aux informations, aux opinions et aux publicités<sup>47</sup>), est directement liée aux débats parlementaires.

Il faut ajouter à cela que plusieurs hommes politiques sont passés et passeront par les journaux tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils en auront été les rédacteurs, de Pierre Bédard à Louis-Alexandre Taschereau en passant par Augustin-Norbert Morin, Joseph-Adolphe Chapleau, Joseph-Alfred Mousseau, Guillaume-Alphonse Nantel, Laurent-Olivier David, Arthur Sauvé et plusieurs autres. Polygraphes, touchant à tous les aspects d’un métier qui n’est pas encore spécialisé – il faudra attendre l’émergence de la figure du reporter et d’une presse à grande diffusion à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle –, ils sont au carrefour d’un ensemble de discours épars. Cela ne va pas sans former la pensée et le style de ces hommes. Difficile de ne pas confirmer ce que je proposais précédemment : la politique, la littérature, le droit et le journalisme ont un socle commun. Et les hommes politiques de l’époque le concèdent eux-mêmes par une représentation de soi qui n’est pas innocente, tant s’en faut.



## De quelques représentations picturales

Au Bas-Canada, les hommes politiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle se sont souvent fait représenter, lorsqu'ils commandaient leur portrait, en lettrés. Roger Le Moine et Yvan Lamonde ont montré, dans leurs travaux, que la possession de livres et la mise en valeur d'une bibliothèque étaient une marque de distinction qui alliait savoir et pouvoir : *Nam et ipsa scientia potestas est* (« La connaissance est le pouvoir »). Lamonde a écrit : « Le livre et la bibliothèque, en particulier, font partie des attributs, des accessoires utilisés pour identifier et montrer un statut social. Avoir, pouvoir, savoir ont chacun des attributs<sup>48</sup>. » Pour illustrer cette idée, pensons à un portrait de Joseph Papineau (1752-1841), député par intermittence entre 1792 et 1814, réalisé par Louis Dulongpré en 1825. Bibliothèque, plumes et drapé rouge ou bourgogne : c'est « la formule du portrait royal et aristocratique, fixée au 17<sup>e</sup> siècle, qui place le modèle assis, en demi-figure, sur le fond d'un lourd rideau libérant l'arrière-plan<sup>49</sup> ».

Son fils Louis-Joseph reprendra sensiblement la même pose dans ce portrait du peintre Antoine Plamondon en 1836.

Voici le parfait lettré. On voit des rangées de livres aux titres illisibles en arrière-plan. D'autres, au premier plan, sur la table, témoignent du travail intellectuel de l'homme de lettres presque égaré en politique. On y voit entre autres des ouvrages de Démosthène, Cicéron, Aristote, Montesquieu et Jefferson.

Le cas de Pierre-Amable de Bonne (1758-1816), député à partir de 1792 et de manière intermittente jusqu'en 1810, mérite lui aussi d'être souligné. On le voit ici dans un portrait réalisé par William Berczy en 1808.

L'historien de l'art Didier Prioul a analysé la défiance de celui qui se donne à voir en train de lire *L'Esprit des lois* de Montesquieu<sup>50</sup>. À une époque où le député Pierre Bédard se bat pour que les juges comme de Bonne ne puissent pas siéger en même temps à la Chambre d'assemblée, ce dernier se fait représenter en lecteur de l'œuvre qui, justement, a affirmé la nécessaire séparation de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Comme le dit Prioul, « on se méfiera de son abord facile pour n'y voir, grâce au livre et au piège de la signature (Montesquieu), que la représentation d'un bel esprit éclairé par les Lumières, alors qu'en fait, il s'agit avant tout d'une question de politique

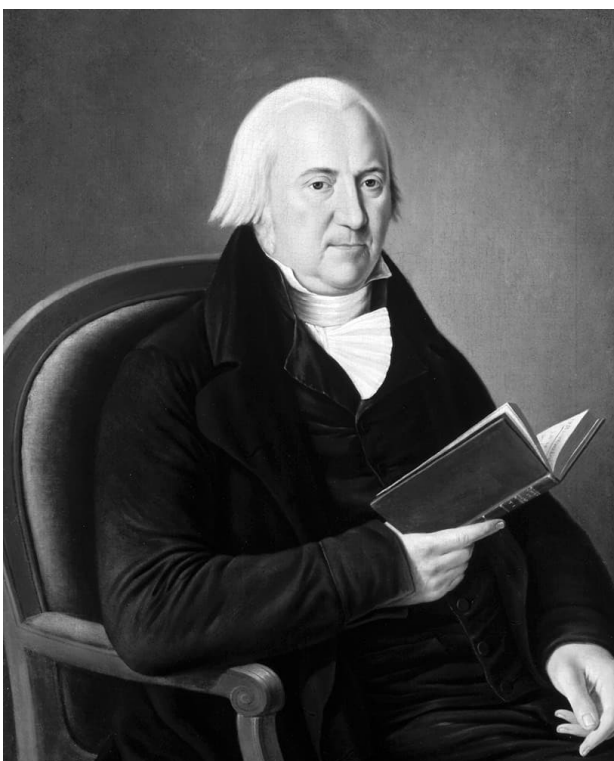
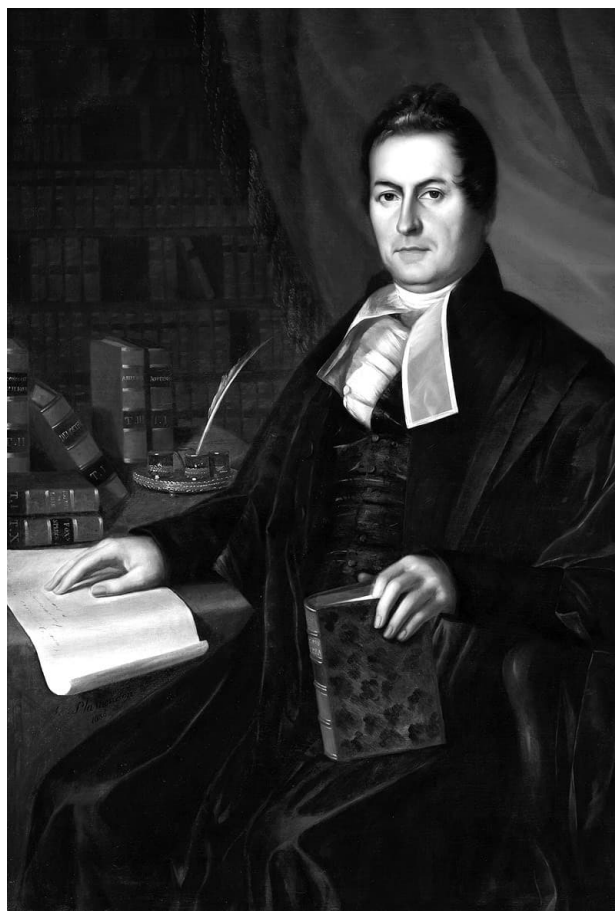
personnelle<sup>51</sup> ».

Outre ces mises en récit politiques que nous avons vues (et qui mèneront à des fictions politiques du XIX<sup>e</sup> siècle), on constate donc, dès le début du parlementarisme québécois, une représentation de soi, chez plusieurs hommes politiques, en hommes de lettres. Comme il s'agira maintenant de le voir, l'élaboration d'une formation scolaire commune et l'élaboration d'une vie littéraire y auront largement contribué.

- 
1. Christian Blais, *Aux sources du parlementarisme dans la Province de Québec, 1764-1791*, f. 275.
  2. « Acte de Québec (1774) », *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Assemblée nationale du Québec [www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/acte-de-quebec-(1774).html].
  3. Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête*, p. 135-136.
  4. *Catalogue of English and French Books in the Quebec Library*, 1785.
  5. Marcel Lajeunesse, *Lecture publique et culture au Québec. 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, p. 12.
  6. Voir la section « L'occupation de l'espace public (1784-1793) » dans Bernard Andrès (dir.), *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)*, p. 371-560.
  7. Michel Morin, « La découverte du droit constitutionnel britannique dans une colonie francophone : *La Gazette de Québec, 1764-1774* », *La Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, p. 329-331.
  8. Thomas Munck, *Conflict and Enlightenment. Print and Political Culture in Europe, 1635-1795*, p. 264.
  9. Sophie Imbeault, « George Townshend et Québec : tensions dans le camp britannique », *Nouvelle-France. Histoire et patrimoine*, p. 40-52.
  10. John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793*, p. 24.
  11. John Hare et Jean-Pierre Wallot, « Les entreprises d'imprimerie », dans Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. I : *Des débuts à 1840*, p. 78.
  12. Sandra Alston et Jessica Bowslaugh, « Analyse statistique des premiers imprimés canadiens », dans Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), *ibid.*, p. 97.
  13. John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793*, p. 38. Ce club fait long feu et disparaît au printemps 1793.
  14. « Préface », dans Jonathan Sewell, *An Abstract from Precedents of Proceedings in the British House of Commons / Extrait des exemples de procédés dans la Chambre des communes de la Grande-Bretagne*, n. p.
  15. « Solon », dans John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793*, p. 131-132.
  16. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada*, p. 252.
  17. Rémi Ferland et Jean Levasseur, *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec*, p. LXVII ; Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada*, p. 257-258.
  18. Joseph-François Perrault, *Dictionnaire portatif et abrégé des loix et règles du parlement provincial du Canada*, p. A2.
  19. John Hare et Jean-Pierre Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, p. 107.
  20. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada*, p. 92.
  21. Jacques Labrie, *Les Premiers Rudimens de la Constitution britannique traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un précis historique, et suivis d'observations sur la constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier ; ouvrage utile à toutes sortes de personnes et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne*, p. iv.

22. *Ibid.*, p. vii-viii.
23. Gilles Gallichan, « Pierre Bédard : le devoir et la justice. 1<sup>re</sup> partie – La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, p. 101-160.
24. Vincent Giard, Réal Godbout, Van, VoRo, Christian Blais, Michel Giguère et Magali Paquin, 1792. *À main levée*.
25. Pierre Bédard, « Notes de philosophie, mathématiques, chimie, musique, grammaire, politique et journal, 1798-1810 », Archives du Séminaire de Québec (Musée de la civilisation du Québec), manuscrit M-241.
26. John Hare et Jean-Pierre Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, p. 3.
27. Une des premières chansons politiques, intitulée *Chanson nouvelle*, y a été publiée le 28 février 1765. Maurice Carrier et Monique Vachon, *Chansons politiques du Québec*, tome I : 1765-1833, p. 25.
28. Sophie Imbeault, *Les Tarieu de Lanaudière*, p. 123.
29. Marie Tremaine, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, p. 357-363.
30. Gilles Gallichan, « La Bibliothèque du Barreau de Québec : l'émergence d'une institution », *Les Cahiers de droit*, p. 130.
31. Jean-Charles Falardeau, *Notre société et son roman*, p. 21.
32. Marie Tremaine, *A Bibliography of Canadian Imprints, 1751-1800*, p. 358.
33. Anonyme, *Conversation au sujet de l'élection de Charlesbourg*, p. 10.
34. John Hare, *Aux origines du parlementarisme québécois*, p. 158.
35. Luc Noppen dans David Karel, Luc Noppen et Claude Thibault, *François Baillairgé et son œuvre (1759-1830)*, p. 8.
36. Anonyme, *Dialogue sur l'intérêt du jour, entre plusieurs Candidats et un Électeur libre et indépendant de la Cité de Québec*, p. [1].
37. « Conversation au sujet de l'élection du comté de Québec », *Le Canadien*, 14 mai 1808.
38. John Hare et Jean-Pierre Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, p. 69.
39. *Ibid.*, p. 137.
40. Lucie Robert, *L'Institution du littéraire au Québec*, p. 101.
41. Jocelyn Saint-Pierre, *Histoire de la tribune de la presse à Québec, 1871-1959*, p. 45.
42. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, p. 164.
43. Jocelyn Saint-Pierre, *Histoire de la tribune de la presse à Québec, 1871-1959*, p. 29-30.
44. Réal Brisson, « Juchereau Duchesnay, Antoine », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/juchereau\\_duchesnay\\_antoine\\_5F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/juchereau_duchesnay_antoine_5F.html)].
45. *Le Canadien*, 1<sup>er</sup> et 12 août 1807.
46. Micheline Cambron, « À la recherche de l'utopie », dans Micheline Cambron (dir.), *Le Journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie, 1836-1845*, p. 70-71.
47. Guillaume Pinson, *La Culture médiatique francophone en Europe et en Amérique du Nord. De 1760 à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, p. 115.
48. Yvan Lamonde, « La représentation de l'imprimé dans la peinture et la gravure québécoises (1760-1960) », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, p. 75-76.
49. Didier Prioul, « Livrimages. Pouvoir, plaisir et persuasion de la lecture », dans « Tous ces livres sont à toi ! » *De l'œuvre des bons livres à la Grande Bibliothèque (1844-2005). Catalogue de l'exposition inaugurale de la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec*, p. 114.
50. *Ibid.*, p. 112-113.
51. *Ibid.*, p. 112.

Louis-Joseph Papineau, 1836, Antoine Plamondon,  
huile sur toile, 122 cm x 106,8 cm. Achetée en 1974,  
Musée des beaux-arts du Canada, Ottawa. Photo :  
MBAC.



Pierre-Amable de Bonne, 1808, William Berczy,  
huile sur toile, 82 cm x 67 cm. Collection du Musée  
national des beaux-arts du Québec. Don de Guy  
Marcoux (1991.113). Photo : MNBAQ, Patrick  
Altman.



## Les conditions à réunir (2) : une formation commune et une vie littéraire

L'homme de lettres doublé d'un homme politique n'est évidemment pas une création *ex nihilo*. S'il s'est développé au Bas-Canada, c'est que des conditions l'ont favorisé, lui ont donné une identité propre, au croisement d'influences multiples. Et, d'emblée, s'il a existé un homme de lettres, c'est qu'il y a eu des lettres au Canada.

### Belles-lettres ou littérature ?

Dans une perspective occidentale, surtout française, la période qui a précédé l'émergence de la littérature, telle que nous l'entendons aujourd'hui, a été qualifiée par Jacques Rancière de « régime normatif des Belles-Lettres<sup>1</sup> », un système plutôt fixe de règles, de préceptes et de hiérarchie des genres. La littérature se déploie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle avec la « valorisation du génie créateur qui donnera son mot d'ordre au romantisme et à une "littérature" émancipée des règles<sup>2</sup> ».

Marie-Frédérique Desbiens, dans son ouvrage sur le premier romantisme au Canada, considère que les politiciens qui apparaissent dans la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Louis-Joseph Papineau, ne sont justement pas des romantiques<sup>3</sup>. Le romantisme sera plutôt le fait de la génération suivante, formée de jeunes gens nés au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, arrivés à la politique en pleine période de troubles sociaux, surtout pendant la décennie 1830. Desbiens écrit : « [N]on seulement l'engagement politique et les idéaux qu'ils proclament sont associés à la pensée nationale et libérale

romantique (autorité du peuple, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, liberté d'expression, etc.), mais les textes laissés par plusieurs d'entre eux regorgent [...] de thèmes, d'images et de procédés relevant de cette esthétique<sup>4</sup>. » Les premiers moments de la littérature au Bas-Canada se rattachent au romantisme.

Desbiens remonte ainsi aux années 1830, à la prise de parole qu'ont constituée les résolutions et les motions des grandes assemblées populaires de 1837, aux affres de l'échec des rébellions, à l'exil des Patriotes (inspiration de poèmes romantiques<sup>5</sup>) et au testament politique du notaire Thomas Chevalier de Lorimier. Ce n'est peut-être pas un hasard si ce dernier avait été désigné secrétaire aux grandes assemblées patriotes de Saint-Laurent (15 mai 1837) et de Montréal (29 juin 1837). On imagine cet homme colliger la parole du peuple (même si les motions et les résolutions étaient probablement rédigées par les chefs patriotes) et forger son cahier de doléances. Donner une voix au peuple : voilà une posture romantique.

Il faut tout de même faire preuve de circonspection : le romantisme, qui passe également par l'exaltation du soi et par l'épanchement lyrique, n'explique pas la totalité du développement de la vie littéraire au Bas-Canada. Maurice Lemire l'a bien dit : « Ceux qui adoptent la pose romantique dans leurs écrits affectent une sorte de maniérisme de l'écriture que le lecteur a bientôt fait de dénoncer. [...] Le romantisme ne trouvait pas ici un terrain d'élection. [...] Les Canadiens, pour de multiples raisons, ont fait la part des choses. Leur éducation littéraire entraînait souvent en conflit avec leur vécu<sup>6</sup>. » En outre, il existait déjà, *avant* le romantisme des années 1830, chez les membres de la bourgeoisie professionnelle appelés depuis le début du siècle à se définir comme membres d'« une classe dirigeante et comme une élite nationale<sup>7</sup> », une *conscience de soi* à titre d'homme de lettres. Se dire homme de lettres n'est pas nécessairement lié à l'acte d'écrire, du moins à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Voici comment on définissait les lettres dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dont l'influence sera au moins séculaire :

Les lumières que procurent l'étude, & en particulier celle des belles-lettres ou de la littérature. Dans ce dernier sens, on distingue les gens de *lettres*, qui cultivent seulement l'érudition variée & pleine d'aménités, de ceux qui s'attachent aux sciences abstraites, & à celles d'une utilité plus sensible. Mais on ne peut les acquérir à un degré éminent sans la connoissance des *lettres*, il en

résulte que les *lettres* & les sciences proprement dites, ont entr'elles l'enchaînement, les liaisons, & les rapports les plus étroits<sup>8</sup>.

Donnant des exemples tirés du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire et des *Considérations sur les mœurs de ce siècle* de Duclos, le *Littré* définit encore les hommes de lettres comme « des personnes livrées à la culture des lettres », ce qui demeure assez généreux comme acception. Et cette culture est, dans les collèges, moins romantique que classique, respectant le système des genres, les préceptes de chacun, les règles, dont *L'Art poétique* de Boileau a quelque chose d'emblématique. Les jeunes gens nés au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle liront Musset et Lamartine, certes, mais ils seront aussi formés, à l'instar de leurs prédécesseurs (Papineau fils comme Papineau père), selon d'autres modèles et d'autres buts, classiques.

Car l'homme de lettres étudie, d'abord et avant tout. On le constate dans ce passage d'un texte sur Bernardin de Saint-Pierre paru dans *Le Canadien* le 4 août 1824 :

Telles sont les jouissances de l'homme de lettres, ami des hommes et de son pays. Que sont auprès d'elles quelques veilles consacrées à l'étude ? Combien à qui une certaine fortune et le sacrifice de quelques plaisirs d'un moment permettraient de goûter par la suite ces délices inexprimables ! Quant à vous, jeunes et infortunés athlètes, qui avez à lutter de plus contre les rigueurs de la fortune, ne vous découragez pas pour cela, la couronne coûtera cher, il est vrai, mais elle vaudra encore davantage<sup>9</sup>.

On ajoutera à cela cet autre passage du *Canadien*, paru en décembre 1835, qui reprend les propos du *Correspondent & Advocate* de Toronto à propos de Lord Gosford, nouveau gouverneur du Bas-Canada. On le compare à John Colborne, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada :

Mais la nature ne l'a pas fait, et son éducation, tout entière, acquise dans les camps, ne l'a pas formé, pour comprendre et administrer des institutions libérales parmi un peuple libre. Lord Gosford, au contraire, se meut dans la vie publique et privée, avec l'aisance et l'urbanité d'un gentilhomme Irlandais. Il est tout à la fois *un homme de lettres et un homme d'État*<sup>10</sup>.

Homme de lettres / homme d'État : ce couple est appelé à avoir une grande fortune au Bas-Canada. Et le romantisme politique des années 1830, s'il a favorisé son existence, n'en est pas le déclencheur.



## Formations

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement donné aux jeunes gens dans les collèges de la province de Québec, puis au Bas-Canada, s'enrichit. Il y a d'abord le Séminaire de Québec, qui prend la relève des Jésuites à partir de 1765 en offrant le cours classique. Dans une ville comme Québec, où l'administration coloniale et l'élite politique se concentrent, beaucoup de futurs députés font connaissance au séminaire, un peu comme ces futurs députés anglais du XVIII<sup>e</sup> siècle qui apprenaient d'abord à se connaître dans les collèges de Cambridge. Dans les exercices oratoires et aux examens publics, les élèves bas-canadiens prennent l'habitude de s'affronter, de débattre. Il y a là quelque chose de la répétition avant le grand jeu politique.

Les messieurs du séminaire ne sont pas complètement apolitiques, eux non plus. On sait par exemple que Louis-Joseph Papineau restera lié à l'abbé Jérôme Demers (1774-1853), le professeur qui avait mis sa bibliothèque personnelle à sa disposition<sup>11</sup>. Plus tard, l'abbé Demers le conseillera politiquement, notamment à la veille des rébellions, où il tentera de convaincre son ancien élève de modérer ses ardeurs<sup>12</sup>. Dans le cours de philosophie que l'abbé Demers donne entre 1818 et 1835 et qui trouve sa forme finale dans l'ouvrage *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis*, les historiens Marc Lebel, Pierre Savard et Raymond Vézina relèvent de « discrètes allusions aux problèmes politiques que traverse le Bas-Canada<sup>13</sup> » ainsi que l'admiration de l'abbé pour le système politique anglais. Et ils notent aussi ce passage qui sonne comme un avertissement : « *Hinc gravissimè delinquunt qui, sub praetextu reformandi abus in gubernio existentes, viros armatos contra principem excitant, illumque cogunt ad novam constitutionem cum juramento acceptandam, ut pluribus in regionibus etiam nunc videre est*<sup>14</sup>. »

Qu'apprennent les futurs députés de la culture et des belles-lettres ? Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le rappelle Noël Baillargeon, « les professeurs recourent aux morceaux choisis de latinité de l'abbé Charles Batteux » et « les œuvres au programme sont la *Vie des hommes illustres* de Nepos, *Les Bucoliques* et tout *L'Énéide* de Virgile, les plaidoyers les plus célèbres de

Cicéron, les *Odes*, les *Satires* et l'*Art poétique* d'Horace<sup>15</sup> ». On y enseigne aussi la rhétorique à partir du cours de Joseph-Octave Plessis, futur archevêque de Québec, dans lequel on trouve « des personnages de l'Ancien Testament, David, Salomon, Ézéchiël, Isaïe, Jérémie et Moïse, les grandes figures de la littérature latine, les principaux écrivains français des <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècles et deux poètes anglais, John Milton et Alexander Pope<sup>16</sup> ».

Au Collège de Montréal, chez les Sulpiciens, une génération de nouveaux professeurs, fuyant la France révolutionnaire, s'imposent et distribuent des leçons manuscrites à de jeunes régents qui transmettent la matière aux élèves. Ces leçons sont pérennes, à telle enseigne qu'elles « seront pour la plupart éditées et imprimées dans les années 1830<sup>17</sup> ». Parmi ces leçons, il y a le *Cours abrégé de Belles-Lettres à l'usage du Collège de Montréal* (1835), qui condense la matière de l'enseignement classique de l'abbé français Charles Batteux<sup>18</sup>. Dans ce cours abrégé, on ne s'aventure guère plus loin que la *Poétique* d'Aristote.

Les belles Lettres contiennent deux parties : la prose ou l'éloquence, et la poésie. La Prose imite la belle nature par le discours libre, et la Poésie l'imite par le discours mesuré. [...] L'Orateur doit dire le vrai d'une manière qui le fasse croire, avec toute la force et la simplicité qui le persuadent : le Poète doit dire le *vraisemblable* d'une manière qui le rende agréable, avec toute la grâce et l'énergie qui charment et étonnent<sup>19</sup>.

Au fil des pages du *Cours*, on cite sans cesse les arts poétiques de Nicolas Boileau et d'Horace. On présente des vers et on traite des œuvres de Jean de La Fontaine, Théocrite de Syracuse, Virgile, Madame Deshoulières, Homère, Fénelon, Voltaire (comme auteur de *L'Henriade*), Milton, Corneille, Racine, Eschyle, Crébillon, Aristophane, Ménandre, Plaute, Térence, Molière, Delille, Malherbe, Pindare, Anacréon, Sapho, Stésichore, Alcée, Jean-Baptiste Rousseau, Tibulle, Properce, Ovide, Lucain, Lucrèce et Lucilius. En prose, on trouve Cicéron, Thucydide, Tite-Live, Tacite, Salluste, Lucien de Samosate, La Harpe, Pline l'Ancien, Buffon, Madame de Sévigné et Madame de Maintenon. La plupart de ces noms seront encore convoqués au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle par les élus de l'Assemblée législative du Québec.

L'enseignement de la rhétorique est aussi au cœur de l'éducation des jeunes collégiens. C'est un bagage culturel diversifié et commun que l'élève doit acquérir. On le constate dès les premières pages du *Cours abrégé de*

## *rhétorique à l'usage du Collège de Montréal :*

Comme l'art de bien dire s'étend à tous les sujets qu'un orateur peut traiter, *l'objet* de la Rhétorique est immense, et suppose dans l'orateur de grandes connaissances. Il doit d'abord bien connoître les richesses de sa langue ; mais comme il ne suffit pas de se procurer un certain agrément, une certaine volubilité de paroles, il doit se nourrir l'esprit, et se remplir le cœur de ce qu'il y a de plus élevé dans les sciences humaines, et s'en faire un fond également agréable, abondant et varié. Il faut surtout qu'il étudie le cœur humain ; qu'il connoisse ses penchants et ses faiblesses, ses perfections et ses ressources ; qu'il possède la logique, la morale, la métaphysique, l'histoire ancienne et moderne, le droit divin et humain ; enfin qu'il fasse une étude particulière des lois, des usages, des coutumes, et des intérêts de sa patrie, s'il se livre à l'éloquence du barreau ; ou qu'il approfondisse l'Écriture Sainte, les conciles, et les pères, s'il s'adonne à l'éloquence de la chaire<sup>20</sup>.

L'acquisition de toutes ces connaissances et de toutes ces références culturelles montre que l'esprit du jeune homme doit être celui d'un généraliste qui peut discourir, convaincre et plaire en toutes circonstances. On retrouve ici, à peu de choses près, la définition du philosophe dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert<sup>21</sup>, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Connaître la mythologie, les locutions latines les plus saillantes, les lieux, les figures, les tropes, les vers célèbres et les auteurs reconnus par les manuels, qui ne changeront guère au XIX<sup>e</sup> siècle : c'est ce fonds commun qui alimentera les carrières d'hommes de lettres, d'avocats et d'hommes politiques au Bas-Canada tout au long du siècle et au début du siècle suivant.

Les connaissances rhétoriques acquises au collège forment aussi un code social, un moyen de distinction. Yvan Lamonde considère même que « l'éloquence constitue le code culturel de l'époque<sup>22</sup> ». Comme l'a rappelé Peter France pour le contexte européen, la rhétorique « contribue à la *distinction* sociale – c'est ainsi qu'elle s'adresse aux privilégiés des Écoles militaires, et qu'elle se présentera dans les lycées du XIX<sup>e</sup> siècle, où elle marque symboliquement l'accès aux rangs de l'élite ». Elle peut également être un « facteur d'*intégration* sociale, en ce qu'elle apprend aux non-privilégiés à faire entendre leur voix dans l'arène de la vie publique<sup>23</sup> ». Il s'agit bien d'un apprentissage, mais il n'est certainement pas offert à tous, surtout au Bas-Canada.

Peut-on se dire homme de lettres à partir de cette technique partagée et d'un bagage culturel commun ? Si oui, se considérer comme un homme de

lettres ne nécessite pas l'écriture d'une œuvre. On comprend mieux qu'un homme politique comme Honoré Mercier, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se soit considéré comme un homme de lettres sans avoir publié un roman, une tragédie ou même un poème.

En résumé, le romantisme a certainement changé la donne au Bas-Canada, mais il n'explique pas tout : le classicisme a été largement enseigné et la rhétorique a créé ici une efficace de la parole qui ne peut pas être complètement écartée de la pratique de l'écriture, fût-elle transitive ou intransitive. Ainsi, se dire homme de lettres au Bas-Canada ne veut pas non plus dire être en quête d'originalité. Le poéticien français Michel Charles a rappelé pour le cas français, qui semble aussi s'appliquer à la situation bas-canadienne, que « l'âge rhétorique est par excellence l'âge de l'invention, de la production, dans la mesure où il déculpabilise autant qu'il est possible l'auteur et dédramatise l'écriture, dans la mesure où il va aussi loin qu'il est possible dans l'idée que tout le monde peut pratiquer la littérature<sup>24</sup> ». En secouant quelque peu le sens de cette déclaration, on peut croire que la rhétorique n'est pas seulement un bricolage de tropes et de figures : elle passe aussi par le travail, par des exercices et par un bagage culturel qui n'ont pas nécessairement grand-chose à voir avec l'inspiration romantique ou avec le génie qui assurerait l'originalité là où elle n'est pas attendue. « Tout le monde peut pratiquer la littérature », dit Michel Charles. On peut facilement imaginer que tout élève maîtrisant ou croyant maîtriser les codes pourrait ambitionner de devenir un homme de lettres tout en faisant sa cléricature ou en exerçant le droit. Et, plus tard, devenir un homme politique.

## **Les tribunes du Bas-Canada**

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans des ouvrages comme le *Cours abrégé de rhétorique à l'usage du Collège de Montréal* ou le *Cours complet de rhétorique* du professeur français Jean-Augustin Amar du Rivier, dont on trouvait copie dans des bibliothèques de collège comme celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, on distingue trois genres d'éloquence principaux : le délibératif, le démonstratif et le judiciaire. Cette division, reprise à peu près partout, a

d'abord été établie dans la *Rhétorique* d'Aristote (1358 b 10-15). À chacun de ces genres correspond une tribune : la tribune politique, la tribune du barreau et la tribune sacrée. Autrement dit, la rhétorique du collège offre les codes et les premiers outils de l'homme politique, de l'avocat et du prêtre, un enseignement commun qui n'est pas sans expliquer l'identité feuilletée des bourgeois professionnels canadiens-français du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs, a-t-on bien mesuré l'incidence du développement de la pratique du droit sur la vie littéraire et sur la vie politique au Bas-Canada ? Voyons d'abord la vie politique. Si les avocats sont peu nombreux au premier Parlement, ils s'imposent rapidement à la Chambre d'assemblée au début du XIX<sup>e</sup> siècle :

En 1808, on compte 15 hommes de loi, dont 7 avocats, parmi les 50 députés de l'Assemblée du Bas-Canada. Déjà, ceux-ci sont à la tête de l'opposition. Le gouverneur Craig s'en irrite : « Les avocats et les notaires paraissent maintenant avoir pris la direction [de la Chambre], et avec eux est venu l'esprit d'indépendance [...]. Les avocats forment un parti très puissant dans la Chambre, ils vont toujours ensemble et ils pensent, en s'opposant aux vues du gouvernement, de le forcer à leur donner des places<sup>25</sup>. »

La littérature en est marquée, elle aussi. Comme l'a montré l'équipe de *La Vie littéraire au Québec* à propos de la période 1840-1869, « la majorité des écrivains choisissent les études après leur sortie du collège. [...] La parole publique, soit au prétoire, soit en chaire, s'inscrit dans la logique d'une formation fondée presque exclusivement sur la rhétorique [...]. Répartie sur cinq ans, celle-ci [la formation en droit] permet de combiner les études avec le journalisme, l'enseignement ou la traduction<sup>26</sup> ». Dans son histoire de la Faculté de droit de l'Université Laval, Sylvio Normand rappelle en effet que cette formation, comme l'édicte une ordonnance du Conseil législatif de 1785<sup>27</sup>, ne requiert à l'époque qu'une cléricature auprès d'un avocat, laquelle mène à un examen qui ne semble pas très difficile, à en croire les témoignages<sup>28</sup>. Il n'y aura aucun lieu d'enseignement du droit avant la fin des années 1840 et le début des années 1850 (Université McGill, École de droit du Collège Sainte-Marie et Faculté de droit de l'Université Laval<sup>29</sup>).

La pratique du droit n'est pas, malgré les propos des jeunes écrivains de la génération dite romantique, contraire à l'éclosion de la littérature ou, plus largement, de la vie littéraire. Christine Veilleux le rappelle : « Une étude de

John Hare révèle que 25 des 36 auteurs de poésies, récits et contes publiés dans le *Répertoire national* de James Huston sont avocats ou notaires. » Et vice-versa, pourrait-on presque dire : « Parmi les gens de justice qui ont exercé leur profession à Québec entre 1760 et 1867 (le total s'élève à 895), on compte 475 avocats et juges, 189 notaires et 231 auxiliaires de la justice, dont une vingtaine de greffiers. Parmi ces 895 personnes, 59 ont laissé des écrits<sup>30</sup>. » Le droit vient refermer le cercle identitaire du jeune lettré canadien-français qui apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle. Sa pratique est une façon de maîtriser les codes et d'utiliser des figures qui font autorité, qui permettent la distinction culturelle, sociale et politique ainsi que la reconnaissance entre membres d'une même élite.

Encore une fois, l'originalité n'a rien d'une valeur essentielle. Sylvio Normand l'a montré dans l'étude qu'il a consacrée au *Traité de droit civil* (1895-1916) de Pierre-Basile Mignault. Il a ainsi rappelé que cet ouvrage constitue un « palimpseste », que Mignault « n'a pas cherché à dissimuler ses emprunts », qu'il « s'est, au contraire, efforcé de les identifier clairement comme si, en puisant de larges extraits chez un auteur français connu et apprécié, il assurait ainsi la réception de son traité<sup>31</sup> ». Que peut-on retenir de cela, sinon que l'originalité cède le pas à la mise en scène de textes et de modèles préexistants ? Que ceux-ci doivent non pas être dissimulés mais au contraire mis en relief ? Quelle incidence cela a-t-il pu avoir sur l'écriture dite littéraire de ceux qui ont aussi compulsé ces manuels de lois et ces traités comme ceux de Mignault ? Ces questions demeurent en suspens pour l'instant.

À cette étape, en voyant la suture des phénomènes juridique, littéraire et politique, tous liés par des prises de parole qui distinguent le locuteur et qui ne prétendent pas à l'originalité, on peut proposer cette hypothèse : les jeunes lettrés du début du XIX<sup>e</sup> siècle ont élaboré une parole multivoque et pluridimensionnelle. *Topoï*, lieux, tropes, canons littéraires, thèmes récurrents, ambition et volonté patriotiques (que nous découvrirons dans les prochains chapitres) : le droit, la littérature et la politique participent d'un seul et même mouvement. Ils ne s'excluent nullement et ne se repoussent pas. Difficile, ici, de ne pas réfléchir à ce qu'a écrit Roland Barthes dans son étude sur l'ancienne rhétorique :

Enfin cette constatation, assez troublante dans son raccourci, que toute notre littérature, formée par la Rhétorique et sublimée par l'humanisme, est sortie d'une pratique politico-judiciaire (à moins d'entretenir le contresens qui limite la Rhétorique aux « figures ») : là où les conflits les plus brutaux, d'argent, de propriété, de classes sont pris en charge, contenus, domestiqués et entretenus par un droit d'État, là où l'institution réglemente la parole feinte et codifie tout recours au signifiant, là naît notre littérature<sup>32</sup>.

Faisons certains rapprochements avec le cas canadien : c'est aussi dans l'utile – le journal, la rhétorique, le judiciaire, la politique – que naît la littérature. Celle-ci trouvera également un terreau fertile dans le phénomène associatif du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, un peu comme le collège, les associations littéraires et les cercles divers (130 sont fondés au Bas-Canada entre 1840 et 1880<sup>33</sup>) constituent une autre salle de répétition pour l'homme à l'identité feuilletée. Yvan Lamonde l'a bien rappelé à propos de tous ces hommes (et quelques femmes) qui ont animé l'Institut canadien de Montréal (fondé en 1844) avec des débats, des conférences publiques et des essais (conférences réservées aux membres) : « [A]vocats, notaires, juges, étudiants en droit prirent plus souvent la parole qu'à leur tour. La tribune et l'assemblée délibérante furent des “terrains d'exercice” professionnel ; la tribune représentait aussi, pour cette bourgeoisie de professions libérales, un premier échelon de l'échelle sociale<sup>34</sup>. » Et la politique est souvent l'étape suivante. Sur 110 conférences prononcées à l'Institut canadien de Montréal entre 1845 et 1871, au moins vingt-deux ont été données par de futurs représentants du peuple, par des députés et même par d'anciens députés. Tous les textes de ces conférences, présentées dans le cadre des activités de l'Institut canadien de Montréal ainsi que dans celui de toutes les sociétés associatives au Bas-Canada, constituent peut-être une autre des origines des lettres québécoises, comme Yvan Lamonde l'a proposé en 2005<sup>35</sup>.

Des associations francophones – éphémères – naissent aussi à Québec pendant la décennie 1840 : la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques ainsi que la Société de discussion sont fréquentées par de futurs hommes politiques – notamment Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Joseph-Charles Taché – et par des députés comme Joseph Cauchon. Louis-Hippolyte La Fontaine, Robert Baldwin et Augustin-Norbert Morin sont quant à eux des membres honoraires de la Société de discussion, dont les réunions ont essentiellement lieu dans le faubourg Saint-Roch<sup>36</sup>. C'est

surtout l'Institut canadien de Québec, fondé en 1848 et toujours en activité de nos jours, qui marque l'histoire intellectuelle. Malgré la présence de futurs acteurs littéraires de premier plan (comme Octave Crémazie, président de l'Institut en 1857), l'Institut n'a pas innové <sup>37</sup>, du moins pas comme l'Institut canadien de Montréal a pu le faire, grâce à la radicalité de ses positions et des idées qui y ont été présentées. Par contre, l'Institut canadien de Québec a été un lieu de sociabilité déterminant de la capitale, où se sont croisées la culture et la politique au sein même du Parlement, puisque les conférences y ont été présentées au cours des premières années. La seule liste de ses présidents l'illustre en soi. J'en tire quelques noms : Marc-Aurèle Plamondon (1848), écrivain libéral, avocat et futur juge ; Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1851) ; Gaspard Drolet (1859), futur auditeur de la province ; Joseph-Charles Taché (1865) ; Thomas Chapais (1890-1891), futur conseiller législatif et historien ; Charles Langelier (1903-1904), ancien député libéral et shérif du district de Québec ; Pierre Boucher de la Bruère (1908-1909), surintendant de l'Instruction publique ; Louis-Philippe Geoffrion (1925), greffier de l'Assemblée législative de la province de Québec<sup>38</sup>. Sciences, lettres, droit, politique : on dirait qu'un personnel commun anime toutes ces sphères. On ne peut guère s'en surprendre.

---

1. Jacques Rancière, *La Parole muette. Essai sur les contradictions de la littérature*, p. 13.

2. *Ibid.*, p. 11.

3. Marie-Frédérique Desbiens, *Le Premier Romantisme au Canada*, p. 162.

4. *Ibid.*, p. 164-165.

5. Micheline Cambron, « Du "Canadien errant" au "Salut aux exilés" : l'entrecroisement de l'histoire et de la fiction », *Études françaises*, p. 75-86.

6. Maurice Lemire, « Présentation », dans Maurice Lemire (dir.), *Le Romantisme au Canada*, p. 8-9.

7. Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840. Changements structuraux et crise*, p. 108-109.

8. Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, tome IX : JU-MAM, p. 409.

9. Anonyme, « La Promenade de Bernardin de St. Pierre », *Le Canadien*, 4 août 1824.

10. *Le Canadien*, 14 décembre 1835.

11. Lettre de Louis-Joseph Papineau à Cyrille-Étienne Légaré, janvier ou février 1860.

12. Marc Lebel, Pierre Savard et Raymond Vézina, *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec (1765-1945)*, p. 53.

13. *Ibid.*, p. 55.

14. « Ici, ils errent gravement, ceux qui sous prétexte de corriger des abus existant au gouvernement excitent des hommes armés contre le prince et le forcent à accepter en prêtant serment une nouvelle Constitution, comme on en voit aujourd'hui dans plusieurs régions. » [Jérôme Demers], *Institutiones*



*philosophicæ ad usum studiosæ juventutis*, p. 333. Traduction de l'auteur et de Philippe Gagnon, M.A. (études classiques).

15. Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, p. 250.

16. *Ibid.*, p. 252.

17. Ollivier Hubert, « Petites écoles et collèges sulpiciens », dans Dominique Deslandres, John A. Dickinson et Ollivier Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion, 1657-2007*, p. 420.

18. Yvan Lamonde, *La Philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, p. 80.

19. *Cours abrégé de Belles-Lettres à l'usage du Collège de Montréal*, p. 13-14.

20. *Ibid.*, p. 23.

21. Le philosophe est notamment « un honnête homme qui veut plaire & se rendre utile ». César du Marsais, « Le philosophe », 1730 et 1765, projet ARTFL, Université de Chicago [encyclopedia.uchicago.edu/node/153].

22. Yvan Lamonde, *Gens de parole*, p. 29.

23. Peter France, « Lumières, politesse et énergie (1750-1776) », dans Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, p. 972.

24. Michel Charles, *L'Arbre et la Source*, p. 186.

25. Gilles Gallichan, « La Bibliothèque du Barreau de Québec : l'émergence d'une institution », *Les Cahiers de droit*, p. 129.

26. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome III : « Un peuple sans histoire ni littérature », p. 105-106.

27. *Ordonnance qui concerne les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et les Notaires, et qui rend plus aisé le recouvrement des Revenus de Sa Majesté*, 30 avril 1785, article I, dans Arthur G. Doughty, archiviste public, *Rapport sur les travaux relatifs aux archives pour l'année 1913*, p. 168-169.

28. Sylvio Normand, *Le Droit comme discipline universitaire*, p. 2-5 et 11.

29. *Ibid.*, p. 15.

30. Christine Veilleux, « Le livre à Québec, 1760-1867 : les gens de justice et leurs œuvres », p. 94-95.

31. Sylvio Normand, « Le droit civil canadien de Pierre-Basile Mignault ou la confection d'un palimpseste », dans Nicholas Kasirer (dir.), *Le Faux en droit privé*, p. 152-153.

32. Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique », *Communications*, p. 223.

33. Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, p. 408.

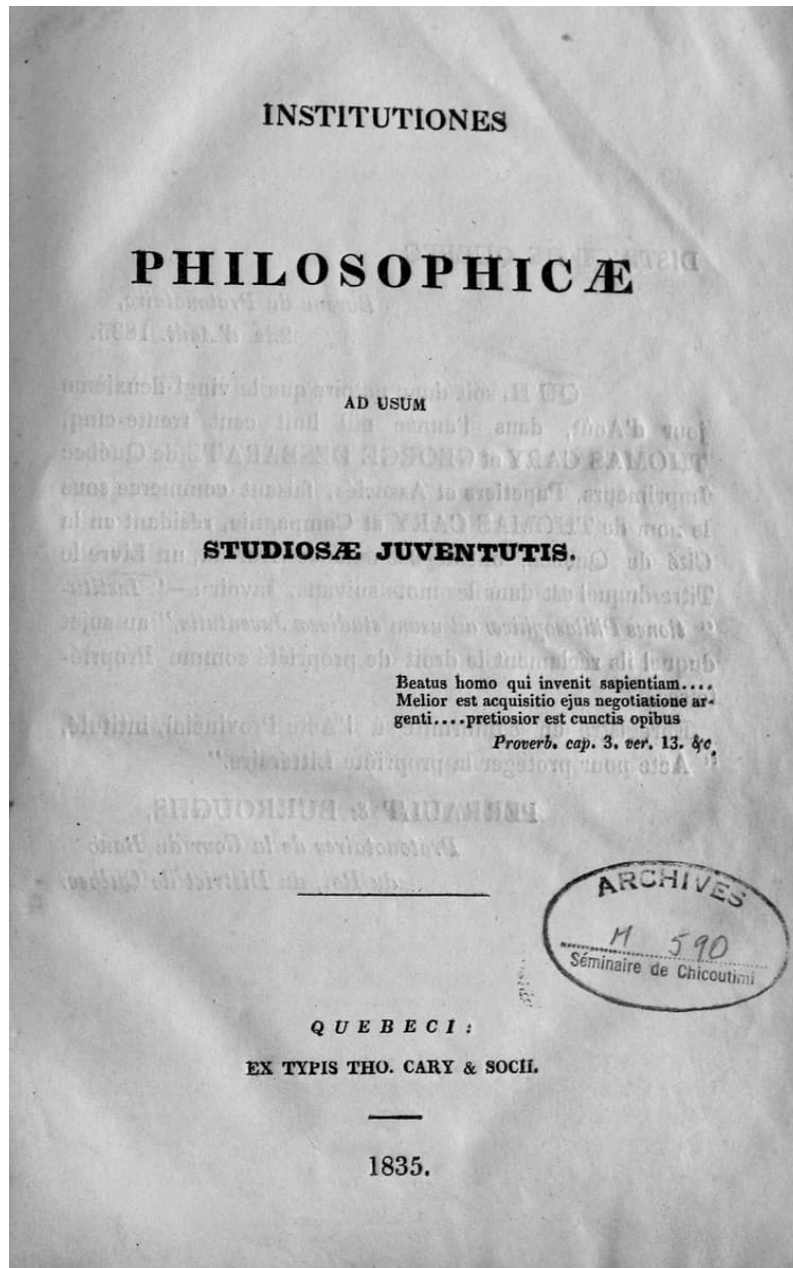
34. Yvan Lamonde, *Gens de parole*, p. 118.

35. Yvan Lamonde, « L'essai littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle. Le problème de sa définition et du statut de la prose d'idées », p. 29.

36. Maurice Lemire, « Remonter aux sources », *Cap-aux-Diamants*, p. 24.

37. *Ibid.*, p. 27.

38. *L'Institut canadien de Québec, 1848-1948*, p. 46-52.



Une page de l'abrégé de rhétorique de l'abbé Demers, 1835. Collection de Jonathan Livernois.

## De mauvais écrivains (1792-1837)

Une lettre à « l'éditeur » parue dans *L'Aurore* du 14 avril 1817, qui publie des comptes rendus des débats législatifs, retient notre attention. Le lecteur s'indigne de la possibilité de publier intégralement, dans un autre journal (le *Telegraph* de Robert Christie), les débats de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. La référence à la figure de l'homme de lettres et de l'homme politique y apparaît clairement :

Mr. l'éditeur,

[...] Si l'on se propose de publier les discours de nos orateurs tels qu'ils doivent avoir été prononcés, l'entreprise est louable, et mérite d'être encouragée. Mais si on publiait ces discours tels qu'ils ont été publiés d'abord sur le Télégraphe, la publication, loin de faire honneur à nos représentants comme hommes de lettres, ne pourrait que donner une mauvaise opinion de l'état de la littérature en Canada, au cas que le cahier ou pamphlet vint à sortir du pays. Sans parler des fautes de traduction (car il paraît que le Français a été traduit de l'Anglais, bien que la plupart des discours aient été prononcés dans la première de ces deux langues), on trouve dans les Débats une grande quantité de fautes non seulement contre l'orthographe, mais même contre la langue<sup>1</sup>.

On dirait que le sort de la littérature pourrait se jouer en Chambre. Le *Telegraph*, qui a fait long feu de mai 1816 à juillet 1817, mais qui a tout de même constitué un des premiers journaux commerciaux au Bas-Canada<sup>2</sup>, risquerait, en rapportant mal les propos des députés, d'étouffer leur voix et de diminuer leurs qualités d'hommes de lettres. L'argument sera repris. Le 5 mars 1823, l'éditorial du *Canadien* affirme croire à l'opportunité de publier les débats de la Chambre. On rapporte les propos d'un « Monsieur du Haut-Canada » (où on discute aussi de la publication des débats) qui craint « que le Sténographe ne lui fasse tenir un langage de ruelles et qu'il ne lui fasse dire des choses qu'il n'aurait point avancées ».

Le danger consiste-t-il à faire en sorte que l'homme politique, à cause d'un « langage de ruelles », ne soit pas reconnu comme un homme de lettres ? À terme, cette dissociation pourrait-elle être une façon d'attaquer l'ennemi politique ? N'oublions pas que la diversité de la députation est grande, comme le rappelle Gilles Gallichan : « Le Parlement du Bas-Canada réunissait à la fois des analphabètes fonctionnels et de fins lettrés<sup>3</sup>. » Est-ce là une façon de transformer la faiblesse du capital culturel, du moins tel qu'on le présente, en faiblesse politique ? L'inverse serait tout aussi vrai : il s'agirait alors de mettre en relief son capital culturel par ses acquis littéraires et par ses lettres pour mieux se donner à voir en homme politique de premier plan.

La lecture des *Comédies du Statu quo*<sup>4</sup>, qui paraissent en 1834 et qui sont consacrées à la question des 92 Résolutions envoyées à Londres par le Parlement bas-canadien, est particulièrement révélatrice de ce point de vue.

## De médiocres poètes

Parmi ces comédies, on notera un ouvrage signé « U.A.F. », *Le Statu quo en déroute*, prétendument imprimé en juin 1834 à Plattsburgh (État de New York), même si plusieurs historiens le considèrent plutôt comme étant le produit des presses du *Canadien*<sup>5</sup>. Narcisse-Eutrope Dionne, historien et bibliothécaire de l'Assemblée législative (1892-1912), en attribue la paternité, dans sa préface aux *Trois Comédies du « Statu quo », 1834* (1909), à François-Réal Angers (1812-1860). Cet homme n'est pas un inconnu : apprenti avocat et écrivain en 1834, il sera bientôt sténographe de la Chambre d'assemblée après avoir publié un *Système de sténographie, applicable au français et à l'anglais* en 1836. Mais l'histoire littéraire retiendra surtout la publication de son ouvrage *Les Révélations du crime ou Cambray et ses complices* (1837), sorte de « récit romancé d'un épisode d'histoire sociale<sup>6</sup> », c'est-à-dire les attaques et les crimes des « brigands de Cap-Rouge » au milieu des années 1830. Il s'agit d'un des premiers, voire du premier roman paru en volume au Québec.

Selon Dionne<sup>7</sup>, un autre homme serait également derrière la pièce :

Elzéar Bédard (1799-1849), alors député de Montmorency et maire de Québec. Fils de Pierre Bédard, c'est lui qui a présenté les 92 Résolutions à la Chambre d'assemblée. En lui confiant ce rôle, la faction montréalaise du Parti patriote, plus impétueuse et dont faisait partie Papineau au moment des faits, cherchait sans doute à rallier celle de Québec, plus modérée.

Donc, en 1834, c'est à coups de vers qu'on s'insulte dans les journaux après le vote des 92 Résolutions à la Chambre d'assemblée. Dans *Le Statu quo en déroute*, la fiction a tout d'un voile diaphane. Mise en abyme : le lecteur de la pièce assiste à la rédaction de vers par les « Amis du *Statu quo* » (les adversaires des 92 Résolutions). « Maintenant, Messieurs, il faut se venger des Patriotes, il faut écrire quelque petite chose sous le nom d'Un ami du *Statu quo* <sup>8</sup>. » C'est le personnage de Crémazi qui parle ainsi. Aucun doute sur son identité : il s'agit de Jacques Crémazie, futur professeur de droit à l'Université Laval<sup>9</sup>, auteur de la « première compilation française du droit criminel en vigueur dans la province<sup>10</sup> » et frère aîné d'Octave, lequel deviendra le poète national.

Dans la suite du récit, Crémazi s'écrie :

Eh ! bien, au fait. J'ai fait pour ce soir une bonne collection de mots forts et ronflants, que j'ai tirés du mémorial de la Révolution française : on en pourra barder nos communications. Ce sont, *résolutionnaires, révolutionnaires, révolution, destruction, maratisme, robespierrisme, libéraux, bourreaux, réformistes, terroristes, jacobins, chiens*.

S'ensuit une tirade en vers par leur ami Glackemeyer (le notaire Édouard Glackemeyer, selon Dionne) :

Les gens qui sont résolutionnaires  
Sont dans le cœur révolutionnaires.  
Ils veulent tous la révolution,  
Pour profiter de la destruction.  
Ils feront naître un hideux Maratisme ;  
Accompagné d'un dur Robespierisme ;  
Tels sont Messieurs, tels sont les libéraux ;  
De leurs pays ils seront les bourreaux.  
Méfiez-vous de tous ces réformistes,  
Fiers intrigans, infâmes terroristes,  
Brigands, bandits, clubistes, Jacobins.  
Qu'on ne peut mieux comparer qu'à des chiens<sup>11</sup>.

Ces vers impressionnent le personnage de Roy (l'avocat David Roy, toujours selon Dionne), qui parle de « sublime » et dit que cela « ressemble beaucoup à quelques morceaux [qu'il a lus] dans l'AMI DU PEUPLE ». Le « poète » Glackemeyer fait mine d'avoir été « inspiré » mais finit par avouer qu'il y a travaillé pendant huit jours avec Crémazi. Ce dernier aurait fourni « les rimes », tandis que Glackemeyer aurait donné « les pensées et la poésie<sup>12</sup> ».

Dans ce passage, c'est la poésie qui devient l'épée. Non pas par la force de ses thèmes ou par l'inspiration d'un « mage romantique », voire d'un pamphlétaire héritier du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais par la parodie d'elle-même qu'elle crée. Tout y est : l'inspiration qui « surgit », le poète Glackemeyer qui se passe « la main sur le front<sup>13</sup> », le prétendu sublime de ce qui apparaîtra au lecteur comme le plus risible des poèmes (rimes plates, vers irréguliers, placage de mots empruntés aux contempteurs de la Révolution française, aucun esprit ou *wit*), ce qui en dit long sur ce qu'on publie dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, bihebdomadaire bureaucrate qui paraît de 1832 à 1840. Tout cela concourt à créer une parodie, aussitôt démasquée par les amis de l'homme « inspiré ». Et voilà que ces mauvais vers ne sont pas sans rappeler les propos particulièrement durs et lucides du frère de Jacques Crémazie, Octave, en 1867 :

Il faut bien le dire, dans notre pays on n'a pas le goût très délicat en fait de poésie. Faites rimer un certain nombre de fois *gloire* avec *victoire*, *aïeux* et *glorieux*. *France* avec *espérance* ; entremêlez ces rimes de quelques mots sonores comme notre *religion*, notre *patrie*, notre *langue*, nos *lois*, le *sang de nos pères* ; faites chauffer le tout à la flamme du patriotisme, et servez chaud. Tout le monde dira que c'est magnifique<sup>14</sup>.

La médiocrité de l'écrivain est ici une façon de stigmatiser l'ennemi politique. On le constate dès l'épître dédicatoire aux Amis du *Statu quo* par Bédard et Angers : « J'ai la sotte vanité de ne vouloir point vous en céder quant au nombre de compositions, et de tenter autant de faibles imitations que vous avez produit de chefs-d'œuvre<sup>15</sup>. » Belle ironie. À la fin de la pièce, le pauvre André-Rémi Hamel, nommé avocat général pour le Bas-Canada en 1832 (ce dont se moquent allégrement les auteurs<sup>16</sup>) et chef de cette bande d'Amis du *Statu quo*, se fait même lâcher par son imprimeur, John Neilson. Il sort de scène :

Mais il ne faut pas se décourager ; allons écrire. (Il passe dans un appartement voisin, d'où l'on entend encore répéter quelques syllabes entre-coupées. Ainsi disparaît le dernier des Amis du *Statu Quo* <sup>17</sup> !)

Cette sortie d'Hamel vers une chambre où on devine qu'il s'en va laborieusement trouver de nouveaux vers (« quelques syllabes entre-coupées »), tout aussi mauvais que ceux de ses amis, ne laisse pas de doute sur la suite qu'on annonce : « Nous les reverrons une autre fois. » Elle sera forcément médiocre.

## **Louis-Joseph Papineau, le mauvais écrivain**

Dire que l'adversaire écrit mal, qu'il n'a pas de littérature et qu'il doit s'en remettre à des dictionnaires de rimes pour écrire de mauvaises pièces permet de voir le lien solide qui existe alors entre la culture et la politique. Attaquer un homme politique en l'attirant dans le champ littéraire est peut-être une façon de lui nuire politiquement. À ce propos, le cas de Louis-Joseph Papineau, que je n'ai abordé qu'obliquement jusqu'à présent, mérite qu'on s'y arrête.

Les discours de Papineau sont le plus souvent construits à la manière de modèles antiques appris au collège classique, comme le rappelle Marc André Bernier<sup>18</sup>. Papineau appartient à l'époque des Lumières, dont le soleil ne s'est pas levé pour tout le monde en même temps au Bas-Canada, mais il s'inscrit aussi dans un héritage gréco-latin que les révolutionnaires français n'ont pas manqué de récupérer, comme l'a bien vu Karl Marx dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. À propos de cet héritage, Louis-Georges Harvey a écrit : « Dans sa dimension la plus pure, la rhétorique a structuré la "parole rebelle" d'un Papineau, dont le discours aux accents romains aurait marqué celui du mouvement patriote à une époque où l'oralité restait un mode privilégié de diffusion des contenus idéologiques<sup>19</sup>. » Yvan Lamonde a étudié attentivement, à partir de la correspondance de Papineau, les lectures de l'homme politique<sup>20</sup> : Sénèque, Homère, Cicéron, Voltaire, Molière, Félicité de Lamennais, Jefferson, etc. Bibliophile, Papineau a une impressionnante collection de livres que son fils Amédée s'est assuré de

transporter à Maska (Saint-Hyacinthe), possiblement au séminaire<sup>21</sup>, pendant les troubles de 1837. Désargenté, le chef du Parti patriote en exil cherchera néanmoins à vendre cette bibliothèque, sans véritable succès, en préservant autant que possible ses livres portant sur le Canada. La bibliothèque de Papineau, qu'il déménage dans sa grande tour du manoir de Montebello en 1856 ou en 1857<sup>22</sup>, compte plus de 4000 titres en 1867. Les ouvrages littéraires et d'histoire n'y manquent pas<sup>23</sup>. Pour Roger Le Moine, cette bibliothèque comble au moins un manque. En effet, les livres de Papineau « lui ont permis de pallier cette carrière d'écrivain pour laquelle il était fait<sup>24</sup> ». *Écrivain* : le mot est lâché.

Au cours de sa carrière de député et d'orateur, Papineau a produit des textes et prononcé des discours, retranscrits dans les journaux ou repris en feuillets, par exemple le *Discours de l'Hon. L. J. Papineau, prononcé à l'assemblée du Comté de Montréal, tenue à Saint Laurent le 15 Mai 1837*. On retient aussi son *Histoire de l'insurrection du Canada*, d'abord parue en mai 1839 dans *La Revue du progrès politique, social et littéraire* de Louis Blanc, reprise le mois suivant dans *Le Patriote canadien* de Ludger Duvernay, à Burlington (Vermont). Mentionnons également son « testament politique » sous forme de conférence à l'Institut canadien de Montréal, le 17 décembre 1867, publié dans *Le Pays* entre le 18 et le 28 janvier 1868 ainsi que sous forme de brochure la même année.

En outre, pendant son exil en France (1839-1845), Papineau préparera une histoire du Canada en copiant et en faisant copier 6000 pages tirées des archives du ministère français de la Marine. Se profile même, dans un brouillon de lettre que Papineau adresse au ministre de la Marine en 1843, une posture romantique, un magistère de l'histoire analogue à celui qu'on trouve, à la même époque, chez Michelet. « Il y a donc une œuvre de justice à accomplir : c'est de retirer de l'oubli quelques noms français et canadiens, c'est d'en réhabiliter quelques-uns qu'une censure imméritée, ce me semble, a atteints, parce que le blâme s'attache si facilement au malheur, que trop souvent on l'a accusé seulement pour n'avoir pas effectué l'impossible<sup>25</sup>. » Il y a là aussi une posture qui rappelle celle des Anciens qui, en exil, écrivaient l'histoire de leur peuple<sup>26</sup>. Cette histoire ne fut jamais écrite, même si Papineau a pu remettre plusieurs de ses documents à son ennemi de la veille, Robert Christie, auteur d'*A History of the Late Province of Lower*



*Canada* (1848-1855).



La tour-bibliothèque (à gauche) de Louis-Joseph Papineau à Montebello. Collection de Jonathan Livernois.

Il faut dire quelques mots de cette conscience historique qui se développe, ici et ailleurs. Ainsi, Michelet a écrit en 1846 :

Et si nulle âme ne périt, comment ces grandes âmes de nations, avec leur génie vivace, leur histoire riche en martyrs, comble de sacrifices héroïques, toute pleine d'immortalité, comment pourraient-elles s'éteindre ? Lorsqu'une d'elles s'éclipse un instant, le monde entier est malade en toutes ses nations, et le monde du cœur en ses fibres qui répondent aux nations... Lecteur, cette fibre souffrante que je vois dans votre cœur, c'est la Pologne et l'Italie<sup>27</sup>.

À cette époque, la nation polonaise est écrasée par l'Empire russe et l'Italie est à la veille de son Risorgimento. Les nations plongent profondément leurs racines pour y retrouver l'héroïsme d'antan. Il y a là un phénomène tout à fait commun au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'Anne-Marie Thiesse a étudié : la recherche d'une mémoire collective en vue de fonder les États-nations qui se consolident au cours de ce siècle.

Le Bas-Canada n'y échappe pas. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'y déploie une vaste entreprise de reproduction des documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France. La Société littéraire et historique de Québec, fondée en 1824 par le gouverneur Dalhousie, est la première société savante au Bas-Canada. Elle a notamment pour but « de découvrir et de soustraire à la main destructrice du temps les fastes qui peuvent encore exister de l'histoire des premiers temps du Canada, de préserver, tandis que c'est encore en notre pouvoir, tous les documents qui peuvent se trouver dans la poussière de dépôts qui n'ont pas encore été visités<sup>28</sup> ». Comme l'a rappelé l'historien Christian Blais, Lord Durham a lui-même remis à cette société des documents qu'on lui avait demandé de récupérer au ministère de la Marine, à Paris. Il a ainsi contribué à la publication de la *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et Bureaux publics en France*<sup>29</sup> (1840).

La Société littéraire et historique de Québec est animée dès ses premières années par plusieurs hommes politiques, notamment ceux-ci : Jonathan Sewell, député de William-Henry de 1796 à 1808 ; Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal (1787-1847), député de Saint-Maurice de 1814 à 1816, puis de la circonscription de la Haute-Ville de Québec de 1820 à 1829, et orateur (président) de la Chambre de 1823 à 1825 ; Andrew Stewart (1785-1840), député de la Basse et de la Haute-Ville de Québec (presque sans interruption) de 1814 à 1838 ; John Caldwell (vers 1775-1842), député de Dorchester de 1800 à 1808 ; Jonathan Würtele (1792-1853), député de William-Henry de 1830 à 1834. En 1843, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau en devient le président.

Le lien entre la politique et cette organisation est renforcé en 1831 au moment où la Chambre d'assemblée vote l'octroi d'une somme de 300 livres afin que la Société littéraire et historique de Québec puisse « obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province<sup>30</sup> ». Dans cette même veine, le député Augustin-Norbert Morin propose de soutenir la publication de l'histoire du Canada du regretté D<sup>r</sup> Jacques Labrie (1784-1831), ancien député d'York, puis de Deux-Montagnes. Les députés patriotes butent sur le refus du Conseil législatif. Le précieux document sera malheureusement détruit pendant la rébellion de 1837<sup>31</sup>. Il n'en reste que quelques notes<sup>32</sup>.

Ce souci de la mémoire historique est aussi celui de Papineau, homme de lettres. Ses « dits et écrits » pourraient s'inscrire dans un champ qui ne sera formé, à tout prendre, qu'*a posteriori*, d'autant que le critère de littéarité n'est pas un absolu pour définir l'écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle. Si, au fil de l'histoire littéraire et intellectuelle du Québec, on concède à Papineau le titre d'écrivain, c'est aussitôt pour le déprécier, pour en faire un mauvais écrivain. Dans *Le Journal de Québec* du 22 juin 1844, on rend compte de la conférence du jeune Pierre-Joseph-Olivier Chauveau sur l'état de la littérature en France depuis 1789. Voilà une belle occasion d'accueillir et de repousser tout à la fois Papineau, sur le point de rentrer d'exil. On peut y lire :

Mirabeau, dont il [Chauveau] a dit avec vérité qu'il est plus grand à la tribune que dans ses discours écrits, a mis naturellement dans sa bouche le nom d'un autre homme qui lui ressemble beaucoup par la parole ; nous voulons parler de M. Papineau. Ce nom a été reçu par l'auditoire avec applaudissements prolongés, parce que c'était une gloire canadienne, et que sa voix géante, éloquentement sarcastique et déchirante comme la langue du lion, avait tant de fois jeté ses majestueuses périodes à l'assemblée, dans cette même enceinte parlementaire, précisément au lieu où M. Chauveau parlait à son auditoire. Lui aussi était incomparablement plus éloquent à la tribune parlementaire que dans ses discours écrits<sup>33</sup>.

Laurent-Olivier David, qui multiplie les biographies de personnages publics à partir des années 1870, donne également le ton : « À l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain ; son style diffus, rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable<sup>34</sup>. »

Ce portrait de Papineau, bon orateur mais mauvais écrivain, est pérenne. Dans le deuxième tome du collectif *La Vie littéraire au Québec* (1992), dirigé par Maurice Lemire, on reconnaît, dès les premières pages, un statut d'écrivain à Papineau<sup>35</sup>. On relève même, dans certains de ses discours, un « souci évident de littéarité<sup>36</sup> ». Mais on précise aussi :

Papineau, malgré toute son information, ne s'affirme pas comme penseur original dans ses écrits. Il devait exceller dans l'improvisation, dans les réparties à brûle-pourpoint, dans les joutes oratoires, mais pas devant la feuille blanche. [...] Au cours de sa longue retraite, Papineau aurait pu, à l'instar de Cicéron, retravailler ses discours pour en faire de véritables œuvres littéraires. Mais l'homme politique, semble-t-il, ne tient pas à entrer dans l'histoire en tant qu'écrivain. Aussi ne révise-t-il pas non plus sa correspondance<sup>37</sup>.

Cela ne va pas sans rappeler l'opposition qu'on trouvait déjà, dans les manuels littéraires de Camille Roy<sup>38</sup> au début du xx<sup>e</sup> siècle, entre la mesure de l'écrit chez Étienne Parent, le patriote modéré, et le débordement de l'éloquence chez Papineau, le révolutionnaire. De telles attaques contre « l'abus des mots » des orateurs haranguant le peuple étaient déjà bien présentes dans les discours contre-révolutionnaires français à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et au début du xix<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Dans le cas de Papineau, l'emportement de l'homme de parole semble encore gêner sa pleine reconnaissance comme écrivain. Mais on ne l'écarte pas complètement du terrain littéraire pour autant. Papineau y est-il retenu pour mieux en être bouté ? Les raisons sont-elles encore politiques ? Peut-être s'agit-il plutôt d'une sorte de négligence ou de paresse historiographique ? On garde parfois des reliques sans trop savoir pourquoi. Cela n'empêche pas Papineau d'être encore considéré comme un mauvais écrivain. Et, voyant les aléas de la fortune mémorielle du personnage – à la fois héros et froussard, à la fois révolutionnaire et seigneur –, il m'apparaît difficile de croire que cela est tout à fait innocent.

---

1. Unus Multorum, « Correspondances », *L'Aurore. Journal politique, littéraire et anecdotique*, 14 avril 1817, p. 3.

2. André Beaulieu et Jean Hamelin (dir.), *La Presse québécoise des origines à nos jours*, tome I : 1764-1859, p. 32-33.

3. Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, p. 184.

4. Nancy Desjardins, « Les comédies du *Statu quo* et la théâtralisation du politique », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, p. 348.

5. *Ibid.*

6. David M. Hayne, « Les révélations du crime ou Cambray et ses complices », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires au Québec*, p. 656.

7. Anonyme, *Les Trois Comédies du « Statu quo »*, 1834, p. 40.

8. Anonyme, *Le Statu quo en déroute*, p. 11.

9. Sur ses grandes qualités de juriste, voir Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 399-401.

10. Christine Veilleux, « Le livre à Québec, 1760-1867 : les gens de justice et leurs œuvres », *Les Cahiers de droit*, p. 103-104.

11. Anonyme, *Le Statu quo en déroute*, p. 12.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. Octave Crémazie, « Lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé Casgrain », dans Gilles Marcotte (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, volume II : *La Patrie littéraire* par René Dionne, p. 64.

15. Anonyme, *Le Statu quo en déroute*, p. 3.
16. « Est-il bien vrai que je sois Avocat du roi ? Si je rêvais, quel désappointement ! Mais non, ce n'est point le cas, je sens bien que je suis un grand homme. Les grandes idées, les vastes plans, les *beaux avis*, tout ça roule dans ma tête. » *Ibid.*, p. 4.
17. *Ibid.*, p. 16.
18. Marc André Bernier, « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », *Voix et Images*, p. 498-515.
19. Louis-Georges Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, p. 29.
20. Yvan Lamonde, *Signé Papineau. La correspondance d'un exilé*, p. 223-270.
21. Roger Le Moine, « Papineau, bibliophile », *Les Cahiers des Dix*, p. 157.
22. Roger Le Moine, « La bibliothèque de Louis-Joseph Papineau », *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec*, p. 13.
23. Roger Le Moine, « Papineau, bibliophile », p. 169-170.
24. *Ibid.*, p. 182.
25. Louis-Joseph Papineau, lettre du 28 mai ( ? ) 1843, *Lettres à divers correspondants*, tome I : 1810-1845, p. 527.
26. François Hartog, *Évidence de l'histoire. Ce que voient les historiens*, p. 50.
27. Jules Michelet, *Le Peuple*, p. 260-261.
28. Cité par Ginette Bernatchez, « La Société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 180.
29. Christian Blais, « Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, p. 28. Voir également Bernard Andrès, « Des mémoires historiques aux Mémoires littéraires. L'apport de la Société littéraire et historique de Québec », *Voix et Images*, p. 23.
30. Cité par Arnaud Montreuil, « L'État québécois et la préservation et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin d'histoire politique*, p. 229.
31. Béatrice Chassé, « Labrie, Jacques », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/labrie\\_jacques\\_6F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/labrie_jacques_6F.html)].
32. Jonathan Lemire, *Jacques Labrie. Écrits et correspondance*, suivi de *Notes sur l'histoire du Canada*.
33. *Le Journal de Québec*, 22 juin 1844, p. 2.
34. Laurent-Olivier David, *L'honorable Ls.-Jos. Papineau*, p. 25.
35. Maurice Lemire (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome II : 1806-1839. *Le projet national des Canadiens*, p. 3.
36. *Ibid.*, p. 242.
37. *Ibid.*, p. 84.
38. Par exemple : « Après 1830, son patriotisme brûlant, irrité, l'emporta vers des excès où ne voulurent pas le suivre quelques-uns de ses meilleurs partisans. Des intransigeances maladroit, et aussi des violences de paroles devaient l'entraîner sur une pente qui aboutit à l'insurrection de 1837. » Camille Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, p. 31-32.
39. Aurelio Principato, « L'éloquence révolutionnaire : idéologie et légende », dans Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, p. 1022-1023.

## L'écartèlement du jeune Chauveau : entre lettres et débats parlementaires (1840-1867)

*De toutes les fermentations politiques, la littérature est souvent le seul résidu qu'il soit possible d'analyser.*

PIERRE-JOSEPH-OLIVIER CHAUVEAU<sup>1</sup>

**L**e 26 décembre 1838, le jeune Joseph-Guillaume Barthe fait paraître, dans *Le Fantasque* de Québec, son poème « Aux exilés politiques canadiens ». De manière explicite, il salue les huit patriotes déportés aux Bermudes en juillet 1838, lesquels sont revenus quelques mois plus tard au Bas-Canada, la condamnation de Lord Durham ayant été désavouée par le premier ministre britannique Melbourne<sup>2</sup> :

Salut ! concitoyens, foulez la terre amie, / Foulez le sol sacré de la patrie / Sur la plage lointaine,  
où le crime gémit, / Où le repentir pleure..... un généreux proscrit / Un Nelson, un Gauvin, un  
Masson, un Bouchette, / Noms de héros chantés sur la mâle trompette, / Des Rivières, Goddu,  
Marchesseault & Viger, / Dont les fronts plébéïens, ceints du noble olivier, / Devaient courber  
plus tard sous le faix de la gloire, / Pouvaient-ils dans la honte expier leur valeur ? / L'égide de  
l'honneur / Protégeait leur mémoire !...

Évidemment, un tel geste en faveur des Patriotes est risqué en cette période de « troubles » et de répression coloniale. Ce poème coûtera cinquante-trois jours de prison à Barthe, ce qui lui donnera l'occasion de rédiger son journal de prison, qui paraîtra à l'hiver 1840 dans *L'Aurore des Canadas*. Ce texte fascinant, étonnant, constitue une sorte de ligne de crête. Barthe y traite d'abord de la politique, des rois, des crimes politiques, puis, tout à coup, il passe à l'importance de la littérature pour sa patrie. Il écrit : « Je désirerais que ma patrie offrit [*sic*] plus de ressources à la carrière littéraire que je regrette, dans la sincérité de mon âme, de voir fermée à une

foule innombrable de talents qui brûlent de s'y distinguer<sup>3</sup>. » Voilà qui incarne parfaitement le passage du nationalisme politique au nationalisme culturel que décrit Maurice Lemire : « À défaut d'indépendance politique, il serait donc possible d'affirmer l'indépendance culturelle par la littérature et les arts<sup>4</sup>. »

L'emprisonnement de Barthe deviendra même pour lui une occasion d'obtenir la gloire littéraire. Dans ses souvenirs, parus en 1885, il rappelle ce que lui avait prédit le juge Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal la veille de son emprisonnement, en 1839 :

Mon cher, vous êtes un enfant prédestiné, me dit M. Vallières, voici des vers qui pouvaient vous mener à l'hôpital, ils vous jettent en prison ; acceptez à cœur-joie le magnifique malheur qui vous arrive, car vos ennemis vont faire de vous un homme d'état, à l'âge où d'ordinaire on ne fait que sortir de sa coque. Et puis vous voyez que vous n'y serez pas longtemps, juste le temps de demander et d'obtenir votre *habeas corpus* [...]. Ainsi, ajouta-t-il aussitôt, hâtez-vous de vous rendre en prison, allez recevoir votre baptême de patriote et de martyr politique. O quelle bonne fortune pour vous, jeune étourdi, enfant gâté de la fortune, qui, avant un mois, allez sortir triomphant avec tous les honneurs de la guerre et à votre âge ! répétait-il avec emphase. Tenez, voici des livres qui vous serviront pendant votre séjour en prison ; il mettait la main sur les six volumes des *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses*, que j'ai encore là sous mes yeux en traçant ces lignes. Allons, hâtez-vous d'aller prendre votre logement à l'hôtel de la Reine, dit-il avec un sourire de père. Ces livres sont annotés de ma main, et j'en ajouterai d'autres au besoin<sup>5</sup>.

Il s'agira donc de se hisser à la hauteur de tous ces romantiques qui dénoncent l'emprisonnement ou, à l'inverse, qui en rêvent<sup>6</sup>. Barthe n'évoque pas *Claude Gueux* de Victor Hugo par hasard dans son journal de prison. Il s'agit aussi de recevoir son « baptême de patriote et de martyr politique ». Est-ce là une façon d'obtenir la renommée pour quelques semaines au mitard ? Vallières de Saint-Réal a-t-il eu raison ? Difficile à dire. Barthe sera toutefois député de Yamaska de 1841 à 1844.

En Europe, de la révolution de Juillet au Second Empire et même au-delà, c'est l'âge d'or de la figure romantique de l'homme de lettres / homme d'État. Félix-Gabriel Marchand (1832-1900), futur premier ministre de la province de Québec, se souvient d'un voyage qu'il a effectué en France à l'époque de la II<sup>e</sup> République :

La lutte était donc confinée dans l'enceinte parlementaire, où de nombreuses sommités

littéraires se trouvaient réunies. Lamartine, Victor Hugo, Eugène Sue, Arago avaient accepté le mandat populaire, en même temps que des politiques par vocation, tels que Thiers, Odilon Barrot, de Falloux, Berryer, Montalembert, Jules Favre et Pierre Leroux. Dupin, aîné, occupait le fauteuil de la présidence. De sorte qu'en assistant à une séance de cette chambre législative, si particulièrement constituée, l'on pouvait apercevoir, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil, la plupart des hommes illustres de la France<sup>7</sup>.

Quelques cas connus : Alphonse de Lamartine (1790-1869), député à partir de 1833 et ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire en 1848 ; Adolphe Thiers (1797-1877), député à partir de 1830 et historien (*Histoire de la Révolution*, 1823-1827 ; *Histoire du Consulat et de l'Empire*, 1843-1862), « expiateur » des « péchés » de la Commune de Paris et premier président de la III<sup>e</sup> République (Victor Hugo écrira à son propos : « Thiers est un portier écrivain qui a trouvé des portiers lecteurs ») ; François Guizot (1787-1874), historien, ministre de l'Instruction publique et président du Conseil sous Louis-Philippe. À ce sujet, l'équipe de *La Vie littéraire au Québec* a été éloquente :

Une caractéristique de la condition d'écrivain romantique, ce magistère qui semble habiliter le grand créateur au rôle d'homme d'État et qui reste propre à la France, tend à s'atténuer après la Révolution de 1848. L'échec de Lamartine à la présidence de la II<sup>e</sup> République en marque un irréversible apogée. Hugo pourra bien, comme son premier modèle, Chateaubriand, résister à l'Empire, il n'en devient pas ministre pour autant. Au mieux, des amis du régime, Mérimée et Sainte-Beuve, accèdent au Sénat. De plus en plus dans la deuxième moitié du siècle, le « sacre de l'écrivain », selon l'expression de Paul Bénichou, n'habilite qu'à la littérature<sup>8</sup>.

Marie-Frédérique Desbiens voit un phénomène analogue au Bas-Canada, et ce, jusque dans la décennie 1860<sup>9</sup>. Les mots d'Amédée Papineau (1819-1903) vont dans le même sens :

Quant à moi, mon parti fut bientôt pris. [...] Je serais journaliste, homme de lettres, et surtout homme d'État. Je m'échappais souvent des études de mes patrons pour courir à l'imprimerie de Duvernay ou à celle de Louis Perrault et, là, me délecter à la correction de mes épreuves. Car enfin, pendant même mon externat au collège de Montréal, j'avais porté mes manuscrits politiques à l'éditeur d'alors de La Minerve [...] <sup>10</sup>.

Ils seront quelques-uns à suivre cette voie, à commencer par un certain Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui deviendra premier ministre de la province de Québec.

Mais l'image bas-canadienne de l'homme de lettres / homme d'État est-



elle analogue à celle qui se développe en France à la même époque ? *La Vie littéraire au Québec* parle d'un phénomène « propre à la France ». Et nous savons que le romantisme n'a pas joué le même rôle au Bas-Canada qu'en France, que la greffe n'y a pas pris aussi solidement. En amont, j'ai désigné une telle figure dès les premiers moments du parlementarisme canadien, selon des modalités propres au Bas-Canada. En aval, le double statut d'homme de lettres et d'homme politique ne s'arrête pas pendant la décennie 1860 : elle continue, voire s'accroît, au moins jusque vers 1900 au Québec. Et ici, on ne jouit pas de ce double statut sans quelque difficulté.

## **Le chemin des incendies**

Yvan Lamonde résume le contexte où évolue cette génération, formée de gens comme Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Joseph-Charles Taché, François-Xavier Garneau, Antoine Gérin-Lajoie, tous nés autour de 1820. Souvent associés au réformisme, ils ne boivent pourtant pas tous de cette eau, comme Amédée Papineau, Joseph-Guillaume Barthe, critique acerbe de Louis-Hippolyte La Fontaine, ou encore Joseph Doutre et surtout Louis-Antoine Dessaulles, rouge parmi les rouges. Tous ces hommes ont néanmoins quelques points en commun :

L'englobant chronologique du phénomène de la polygraphie va de 1840 à 1880. Son *moment politique* est celui de l'Union, d'une période de reconstruction généralisée, de recherche de formes économiques, sociales et culturelles nouvelles. Ce moment explique la tentation politique et partisane de jeunes polygraphes, de Taché lui-même à Chauveau en passant par Doutre et Fabre. La politique est tentante parce qu'il faut reconstruire après l'échec des rébellions. On tire parti de l'idée d'union en promouvant l'association et on étend à la culture et aux idées la notion d'échanges mise de l'avant avec le nouveau libre-échange économique. La politique est aussi tentante parce que les professions libérales commencent à être encombrées. Les polygraphes sont des médecins, des avocats, des notaires passés par le cours classique dans lequel s'affirment la prédominance des lettres et la valorisation de la rhétorique<sup>11</sup>.

Une suite d'événements, survenus à la fin de la décennie 1840 et au milieu de la décennie suivante, vient mettre en relief l'engagement de ces hommes, liant la politique et la culture. Il faut rappeler en ce sens le retentissement qu'ont pu avoir, pour ces esprits lettrés, formés en vue d'être d'honnêtes hommes, les destructions successives par le feu des bibliothèques

parlementaires, tout particulièrement celle de 1849. Pour eux, le savoir, les livres et tout ce que représente une bibliothèque ont été sciemment enlevés aux Bas-Canadiens. Leur révolte est proportionnelle au crime des torys.

Le 25 avril 1849, un incendie détruit le parlement de la province du Canada, installé dans le marché Sainte-Anne à Montréal, ainsi que la bibliothèque de l'Assemblée législative et celle du Conseil législatif. Seulement 200 livres, sur environ 22 000, sont sauvés des flammes. Sentant le pouvoir colonial leur échapper, des torys en colère ont mis le feu au parlement pour protester contre le bill d'indemnisation des victimes des rébellions de 1837 et 1838. Les semaines qui suivent l'incendie sont fertiles en assemblées et en manifestations diverses pour appuyer le gouverneur et le principe de responsabilité ministérielle, adopté et mis en œuvre au fil de la décennie 1840. Même le clergé s'en mêle en appuyant ces assemblées populaires<sup>12</sup>.

Georges-Barthélemi Faribault (1789-1866), compilateur, bibliophile et assistant greffier de la Chambre (1835-1855), membre de la Société littéraire et historique de Québec depuis les premières années, peine à contenir sa colère dans une *Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux chambres législatives du Canada, lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal le 25 avril 1849*, si tant est qu'il en soit bel et bien l'auteur, puisque le document n'est pas signé<sup>13</sup>.

Pour François-Xavier Garneau, la perte des bibliothèques du parlement est ni plus ni moins que « notre désastre d'Alexandrie<sup>14</sup> ». Il y a en effet quelque chose de barbare dans cette destruction. Garneau écrit ainsi au docteur Edmund Bailey O'Callaghan, ancien député de Yamaska et proche de Louis-Joseph Papineau, le 9 mai 1849 :

Les torys du Canada, comme les Vandales d'Alexandrie, brûlent nos bibliothèques et détruisent nos collections de livres les plus précieuses pour prouver la supériorité intellectuelle qu'ils s'arrogent sur nous, pauvres ignorants Canadiens français. En vérité, s'il n'y avait que cet acte de barbarie pour faire juger ce parti, la sentence qu'il vient de se prononcer suffirait pour les stigmatiser à jamais aux yeux de tous les peuples qui ont quelque respect pour les lettres<sup>15</sup>.

La destruction de la bibliothèque du Parlement ne serait donc pas un « dommage collatéral ». Les torys auraient voulu tuer dans l'œuf l'émergence d'une culture et d'une littérature canadiennes qu'ils n'auraient

pas agi autrement. Joseph-Guillaume Barthe est encore plus explicite en 1855 :

La première bibliothèque du Nouveau-Monde, celle qui devait alimenter chez nous le goût de la littérature et des sciences, et être la fontaine vive où nous pouvions puiser des forces de résistance à la manie anglomane qui voulait se substituer à l'inébranlable attachement des Canadiens à leur idiome ; cette riche collection de chefs-d'œuvre, dans tous les genres, fut réduite en cendres pendant une nuit néfaste<sup>16</sup>.

Aussi bien se demander si la destruction de la bibliothèque parlementaire (fût-elle surtout fréquentée par les parlementaires) a pu être une sorte de symbole, celui du confinement délibéré des Canadiens français dans l'ignorance à une époque où le taux d'alphabétisation de la population oscille autour de 27 %<sup>17</sup>.

## **Dans le faubourg Saint-Jean avec Pierre Chauveau**

Au portrait-robot générationnel dessiné précédemment par Yvan Lamonde correspondent deux noms, deux destins : Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Joseph-Charles Taché. Deux hommes de lettres, deux hommes politiques. S'ils se reconnaissent comme tels, force est de constater que l'alliage a néanmoins quelque chose de malaisé, voire de paradoxal.

Chauveau sera député de Québec de 1844 à 1855, solliciteur général du Bas-Canada (1851-1853), secrétaire provincial du Canada (1853-1855) et surintendant du bureau d'Éducation de 1855 à 1867. Il est de nouveau député, puis premier ministre, de 1867 à 1873. Son ouvrage le plus connu est *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, dont la première partie paraît anonymement dans l'*Album littéraire et musical de La Revue canadienne* de 1846 à 1847, puis, en entier et en volumes, en 1852-1853. L'œuvre relate l'histoire de Charles Guérin, un jeune étudiant en droit qui, après plusieurs tumultes amoureux et déboires financiers causés par le perfide M. Wagnaër, finit par abandonner cette profession, prétendument encombrée, pour se faire cultivateur et promoteur de la colonisation du pays.

Je retiens de ce roman cette scène où on retrouve Charles Guérin dans son logement d'étudiant :

[P]ar une froide soirée de janvier, dans une mansarde d'une assez pauvre maison du faubourg Saint-Jean, à Québec, un jeune homme était assis près d'une table, où il paraissait lire et méditer profondément sur sa lecture. Il y avait sur cette table deux livres ouverts l'un dans l'autre. Le plus grand et le plus gros, celui du dessous, c'était les *Lois civiles* de Domat ; le plus petit, celui du dessus, c'était les *Martyrs* de Chateaubriand. Il était évident que le jeune homme avait d'abord voulu étudier sérieusement mais qu'ensuite il avait contraint l'*in-folio* de Domat à donner l'hospitalité au petit volume des *Martyrs*, de manière que la poésie avait eu littéralement le dessus sur la jurisprudence<sup>18</sup>.

Voilà qui est particulièrement révélateur des multiples écartèlements professionnels de l'écrivain entre le droit, la politique et la littérature. Les lettres l'ont emporté sur l'étude du droit pour le personnage de Charles Guérin. Au Bas-Canada, à l'époque, la cléricature laisse beaucoup de loisir aux jeunes gens, qui peuvent ainsi s'adonner au journalisme et s'intéresser à la politique<sup>19</sup>. L'historien du droit Sylvio Normand rappelle le cas de Philippe Aubert de Gaspé père. Citons les *Mémoires* de celui-ci :

Je bâillais à me disloquer la mâchoire depuis quelques jours sur ma chère Coutume de Paris, lorsque je fis une singulière découverte dans notre bureau. En remuant un tas de paperasses entassées dans un coin de l'appartement, j'aperçois un livre couvert de poussière. [...] J'ouvre le livre : *horresco referens* ! je pensai tomber à la renverse ! je tenais en main les « Ruines de Volney ». Or le citoyen Volney et ses Ruines n'étaient guère en odeur de sainteté au séminaire de Québec d'où je sortais [...]. J'avouerai, à ma honte, que je ne repris la lecture de la Coutume de Paris qu'après avoir terminé celle des Ruines du citoyen Volney<sup>20</sup>.

Par contre, dans *Charles Guérin*, c'est le livre de Domat qui donne « l'hospitalité » au recueil de Chateaubriand, pas le contraire. Le livre de droit devient une sorte d'écrin, ce qui complexifie les relations entre les deux. Sans lui, qu'est le livre de poésie ? Quelle valeur a-t-il, au juste ? A-t-il réellement besoin de la protection du droit ?

Ajoutons que le Domat n'est pas l'antithèse de la littérature. Dans ses *Chroniques* (1877), Hector Fabre rappelle avoir relu cet ouvrage dix ans après ses études en droit : « Ce Domat n'a point un mauvais style et je me rappelle que, malgré moi, je prenais un certain intérêt à l'étudier. J'ai lu depuis bien des livres plus mal écrits que le sien, et moins agréables sous des airs plus légers. Lorsque vous serez de loisir, ouvrez-le pour voir ce que vous en penserez, dans tous les cas, il ne vous apprendra pas de sottise<sup>21</sup>. » Difficile ici de ne pas penser à Stendhal, qui a écrit à Balzac : « En

composant la Chartreuse, pour prendre le tour, je lisais chaque matin deux ou trois pages du Code civil, afin d'être toujours naturel : je ne veux pas, par des moyens factices, fasciner l'âme du lecteur<sup>22</sup>. »

À y regarder de plus près, le passage de *Charles Guérin* révèle une sorte de tension entre les vocations, dont les livres de Domat et de Chateaubriand sont presque métonymiques. Ils ne s'excluent pas et il y a une signification à tirer de leur enchâssement. On peut complexifier la donne en y ajoutant la dimension politique, intégrée dans ce chapitre de *Charles Guérin*, par ailleurs intitulé « Trois hommes d'État ». L'action du roman est campée dans la décennie 1830, décalage temporel non négligeable d'une quinzaine d'années avec la parution, car il place les protagonistes à une période où l'échec des rébellions n'est pas encore consommé. D'espoir on peut vivre. La jeunesse est le garant d'un certain idéalisme, si on en croit le narrateur, qui relate une discussion à laquelle participe Charles Guérin : « La conversation des trois jeunes gens ne tarda pas à se reporter sur la politique du pays en particulier, et sur la politique du monde entier en général. De quinze à vingt ans, nos compatriotes sont tous plus ou moins des hommes d'État. Il y en a très peu, par exemple, qui le sont à un âge plus avancé <sup>23</sup>. » Autrement dit, les plus âgés ne sont plus que de simples hommes politiques, montrant du même coup ce qu'on voit depuis le début de notre réflexion : la politique, c'est le mal incarné, la compromission, la politicaillerie. Surinterprétation de ce passage du roman de Chauveau ? Celui qui suit confirme cette lecture :

[O]n ne sait encore ni le prix que l'on doit offrir pour acheter ses ennemis, ni celui que l'on doit exiger pour vendre un ami ; on ne sait encore ni nier publiquement ce que l'on affirme privément, ni inventer les scrupules du lendemain, hypocrites expiations des fautes de la veille ; en un mot de quinze à vingt ans... ON MANQUE D'EXPÉRIENCE. C'est du moins ce que disent les vieilles prostituées politiques, et ce que répètent après elles les roués qui se forment à leur école<sup>24</sup>.

On n'oublie pas qu'il s'agit d'un narrateur qui parle, mais force est de constater que l'écrivain Chauveau attaque, de manière oblique, le député Chauveau en l'associant indirectement à une... prostituée. Chauveau réaffirme-t-il déjà l'écartèlement de l'homme pris entre les muses et la politique, tiraillement qu'on peut essayer de conjurer en rapprochant la seconde d'un... lupanar ?

Les identités entrent en collision à plusieurs égards et à toutes les périodes de la vie de Chauveau. Lucie Robert constate d'ailleurs que cela se voit également dans sa signature, qui s'est modifiée avec le temps, passant de Pierre Chauveau à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et lui donnant une envergure d'homme d'État<sup>25</sup>. Sorte de dédoublement des identités ? Quoi qu'il en soit, celui qui est devenu surintendant de l'Instruction publique et rédacteur du *Journal de l'instruction publique*, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, reproduira, dans la livraison de décembre 1857 de son périodique, les « Joies Naïves » du poète... Pierre Chauveau.

Si la littérature a été une voie royale vers la politique, il y a paradoxalement, pour Chauveau, une incompatibilité entre l'homme de lettres et l'homme politique. Et on le lui rappelle. Dans *Critique littéraire* (1872), l'abbé Casgrain compare François-Xavier Garneau et les hommes politiques de son temps, rappelant du même souffle « qu'une page de son histoire est plus utile à la patrie que toutes les stériles agitations de ces meneurs publics ». Le message est clair au moment où Chauveau est encore premier ministre de la province de Québec : « Que M. Chauveau imite, sur notre petite échelle, les modèles européens, les hommes politiques qui ont été, en même temps, des hommes de pensées, comme M. Guizot, en France, comme M. Disraeli en Angleterre. Ces hommes éminents ont compris que l'histoire de leur action sur la société, écrite par eux-mêmes, était le monument le plus durable de leur vie<sup>26</sup>. » Écrire pour ne pas sombrer dans l'oubli... On fera toujours la part belle à l'écrivain plutôt qu'à l'homme politique.

Dans sa biographie de François-Xavier Garneau, parue en 1883, Chauveau prolonge cette opposition entre la politique et la littérature :

Il y a eu même, jusqu'à tout dernièrement, un préjugé contre la littérature du cru, et par suite, une grande timidité chez les écrivains. D'un autre côté, les hommes prétendus positifs, qui, à bien des égards, ne sont souvent que des hommes *négatifs*, ont toujours affecté, ici comme ailleurs, de considérer un brevet de capacité littéraire comme l'équivalent d'un brevet d'incapacité politique, professionnelle et administrative. M. Garneau, qui avait besoin de gagner la vie de sa famille dans des carrières où des aptitudes de plus d'un genre étaient requises, avait donc un double mérite à braver l'un et l'autre préjugé : le préjugé littéraire et celui que j'appellerai anti-littéraire<sup>27</sup>.

Plus encore, si un politicien connaît un « succès » littéraire, c'est parce

que les muses l'aurent entraîné très loin du parlement. Chauveau ajoute :

Chose assez remarquable, plusieurs des hommes politiques eux-mêmes qui ont charmé leurs loisirs en cultivant la poésie, ont choisi des thèmes tout différents et peuvent se classer parmi les poètes de la seconde ou de la première catégorie. M. Morin figure, au *Répertoire*, pour deux pièces seulement : la chanson *Riches cités, gardez votre opulence*, qui a eu de la vogue en son temps, et une autre jolie pièce, *La Baie de Québec*. M. Denis-Benjamin Viger a écrit quelques épigrammes bien tournées ; mais elles n'ont aucun caractère politique<sup>28</sup>.

Il y a quelque chose du poncif dans cette idée selon laquelle on fait d'abord sa propre biographie quand on s'attache au parcours d'un autre. Il n'empêche que Chauveau a dû, à sa manière, composer avec cette prétendue incompatibilité entre littérature et politique. Les carrières se sont-elles succédé dans son parcours ou ont-elles été menées en tension, cette dernière n'ayant jamais été résolue ? Quels sont les effets de contamination d'une profession à l'autre ? Comment lire ses œuvres dites littéraires et ses écrits qui relèvent de la chose politique ? La tension entre celles-ci est-elle féconde, même si l'histoire littéraire et le parcours de Chauveau tendent à démontrer le contraire, cherchant à autonomiser le champ de la littérature ? Car Chauveau le dit sans ambages dans ses *Souvenirs et légendes* : « On ne fait point même de mauvais vers comme on le veut bien, lorsqu'on est en charge de la direction d'un département public, avec un traitement de mille louis. C'est surtout, je crois, le traitement qui est le plus grave obstacle<sup>29</sup>. » Le jeune député a pourtant eu, en parallèle, les statuts d'homme de lettres et d'homme politique. Voyons ce que cela a eu comme incidence sur ses ouvrages.

## Le jeune député

Pierre Chauveau est un jeune écrivain. Un peu comme Barthe quelques mois plus tard, il publie dans *Le Canadien*, le 6 avril 1838, le poème *L'Insurrection*. Mêmes thèmes patriotiques que ceux de Barthe, mais Chauveau n'ira pas en prison. Le 20 juin 1844, il prononce, à l'occasion des conférences de l'Association de la Bibliothèque de Québec, données dans l'ancienne salle des séances du Parlement (la capitale se trouve alors à Montréal), un discours intitulé *L'État de la littérature en France depuis la*

*Révolution française*. Pendant l'été et l'automne suivants, des journaux comme *Le Canadien*, *L'Aurore des Canadas* et *Le Castor* annoncent la parution de ses *Essais sur la littérature de France depuis la Révolution française*, qui seront constitués de la lecture faite en juin précédent et d'une autre conférence annoncée pour septembre de la même année. On prévoit également une « table alphabétique des auteurs nommés dans le cours de l'ouvrage, avec une courte notice biographique et bibliographique sur chacun d'eux, et des extraits contenant l'opinion des critiques les plus éminents tels que Laharpe, Chénier, Palissot, Mad. de Staël, Chateaubriand, Mad. d'Abrante, Villemain, Saint-Marc Girardin, Feller et ses continuateurs, la Biographie Universelle, Charles Nodier, Sainte-Beuve, Jules Janin, Cormenin, etc., etc.<sup>30</sup> ». Au bout du compte, le livre ne verra jamais le jour, mais Chauveau donnera une conférence sous le même titre à l'Institut canadien de Montréal en 1847. Elle est partiellement reproduite dans *Le Répertoire national* de Huston.

À l'automne 1844, Chauveau est élu dans la circonscription de Québec, tout comme Barthe l'a été dans Yamaska en 1841. Le journal de Chauveau pour l'année 1846, publié en 2003 par l'historien Georges Aubin, nous en apprend sur sa vie de jeune député. On y découvre son quotidien au moment où les députés ne croulent pas sous le travail parlementaire. Le jeune homme se promène dans les rues de Montréal. Chauveau raconte qu'il passe aussi plusieurs journées à écrire : « Levé un peu tard – attendu que je n'avais rien à faire – travaillé littérature presque toute la journée<sup>31</sup>. » À cette époque, il rédige son *Charles Guérin*, qui paraît anonymement en feuilleton dans l'*Album littéraire et musical de La Revue canadienne* de son ami Louis-Octave Le Tourneux.

Cette fiction contamine même, pourrait-on dire, son journal de session. Par exemple, à l'entrée du 23 mars 1846, Chauveau relate sa première rencontre avec Louis-Joseph Papineau. Le chef politique du Bas-Canada d'avant les rébellions, de retour d'exil depuis 1845, est dans les parages. Et la rencontre entre les deux hommes est plutôt cocasse. Chauveau raconte que ni lui ni Papineau ne savait qui était l'autre et que, devant si peu de cérémonial, les autres députés présents avaient cru qu'ils se connaissaient déjà. Ce n'est qu'à la fin que Papineau demande : « *This gentleman, I suppose, is a member of the legislature.* » Chauveau, un brin malicieux, finit



alors par comprendre à qui il a affaire : « Je ne pouvais pas deviner quel était cet étranger. Je trouvais qu'il ressemblait beaucoup à la lithographie de Maurin, mais je ne pouvais pas me mettre dans l'idée que M. Papineau ressemblait à son portrait. J'avais tant entendu dire que son portrait ne lui ressemblait pas. Il parlait d'une voix très basse et en anglais, de manière à ce que je ne reconnaissais pas sa voix<sup>32</sup>. »

Ils ont failli faire connaissance un peu plus tôt au cours de la même rencontre. Chauveau note dans son journal :

Cet original [le marchand général Theodore Hart], qui ne me connaissait pas, a pris sur lui de nous introduire : et puis il l'a fait d'une voix si basse que nous avons à peine entendu ni l'un ni l'autre. Nous nous sommes contentés tous deux d'un simple salut cérémonieux, et puis après ?

— Après ? C'est tout. (*Charles Guérin*, par M...<sup>33</sup>)

Tout à coup, la fiction s'introduit dans le journal. Chauveau reprend ici un dialogue de son roman en feuilleton *Charles Guérin*. Le passage est tiré du chapitre « Le dernier soir des dernières vacances », publié en février 1846. Pourquoi fait-il cela ? Chauveau apprécie-t-il que la situation réelle se prête aux tours et détours de ses propres fictions ? Est-il satisfait de cette réplique, à telle enseigne qu'il la reprend sciemment dans son journal ? À moins qu'on puisse pousser plus loin et voir en quoi la situation dans le roman peut être rapprochée de la véritable rencontre avec Papineau ?

Dans *Charles Guérin*, Pierre, le frère aîné du personnage principal, lui raconte à quel point M. Wilby, un ami de leur défunt père, est un être méprisable. Il relate leur rencontre dans une rue de Québec :

Enfin, un bon jour, je rencontre mon homme dans la rue, je vais droit à lui ; j'avais toujours ma lettre dans ma poche : je la lui présente. Sais-tu ce qu'il m'a dit après l'avoir lue attentivement ?

— Il t'aura invité à déjeuner, à *luncher*, à dîner, et à prendre le thé avec lui ?

— Il m'a dit *very well*.

— Ensuite ?

— Ensuite ? C'est tout. Après, quand il me rencontrait, il ne me voyait pas<sup>34</sup>.

Papineau et le personnage fictif, M. Wilby, seraient-ils liés ? On peut retenir deux choses de cette association : la déception et la langue anglaise. La déception, on la perçoit plus loin dans le journal de Chauveau : « M. Papineau me paraît républicain et sans miséricorde. À ce que j'ai pu voir de ses opinions, elles seront pires qu'avant<sup>35</sup>. » La rencontre n'a donc

rien de très stimulant pour Chauveau, même s'il se rapprochera quelque peu de l'homme politique avant la fin de la décennie 1840. Papineau n'est certes pas quelqu'un qui se promène en « grand équipage » dans les rues de Québec « pour faire voir à nos pauvres gens comme c'est beau d'être Anglais », à la manière du personnage de M. Wilby, mais Papineau sera-t-il amené à trahir les siens comme cet Anglais l'a fait auprès de la famille Guérin ? Sans compter que l'ancien chef patriote parle anglais et à voix basse, ce qui ne permet pas à Chauveau de reconnaître sa voix. Un conspirateur n'agirait pas autrement. Tout cela n'est pas sans rappeler les souvenirs de Louis Fréchette qui, jeune enfant, était tombé des nues en entendant son idole, Papineau, s'exprimer en anglais en Chambre<sup>36</sup>. Quoiqu'il en soit, la fiction vient doubler le réel et permet de souligner des traits que Chauveau ne fait qu'esquisser dans son journal.

Cette seule interaction ne suffit sans doute pas à affirmer que la part politique est fortement liée à la production littéraire de Chauveau. Mais elle invite à se demander si la tension entre les deux est féconde. Pour mieux comprendre *Charles Guérin*, pourrait-on passer par un important rapport d'un comité de l'Assemblée législative de la province du Canada, publié en mai 1849 ?

## L'exil

Dans une étude consacrée à l'engagement politique de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, l'historien Roger Le Moine s'est interrogé sur les conséquences de l'hiatus entre les deux parties de *Charles Guérin*, la première ayant été publiée anonymement en 1846-1847 dans l'*Album littéraire et musical* de *La Revue canadienne* et la seconde, en fascicules, en 1852-1853. Comme l'a fait remarquer Edmond Lareau dans son *Histoire de la littérature canadienne*, l'ensemble manque d'unité : « On voit que l'auteur, qui écrit dans les premiers feux de la jeunesse, faisait un essai en prose. Lorsqu'il a commencé, il n'a pas songé que son livre prendrait telle ou telle proportion, tels ou tels développements : le plan n'a pas été formé d'avance, l'auteur a laissé courir sa plume<sup>37</sup>. »

L'engagement en politique explique-t-il cette incapacité à construire

l'ensemble de l'ouvrage de manière convaincante ? Pour *Le Moine*, « l'atténuation de l'anglophobie et l'accélération de l'intrigue » dans la seconde partie du roman ne sont pas attribuables aux changements survenus dans la vie de l'auteur<sup>38</sup>. Toutefois, en 1853, l'homme n'est plus le simple député de 1846. Et si des raisons politiques avaient bel et bien joué dans la construction de cette deuxième partie ? Il est maintenant temps d'aborder un problème pour les Bas-Canadiens d'alors, c'est-à-dire ce qu'on a appelé l'encombrement des professions libérales.

Cette idée reçue dès le XIX<sup>e</sup> siècle – on la trouve même dans le rapport Durham<sup>39</sup> – ne va pourtant pas de soi. L'historien Robert Gagnon l'a remise en question, y voyant une façon de réduire le nombre d'appelés, de limiter l'accès à ces professions et de maintenir la distinction de classe au moyen d'un passage à peu près obligé par le collège, où on acquiert le bagage de l'honnête homme<sup>40</sup>. Qu'il s'agisse ou non d'une stratégie discursive pour maintenir les distinctions de classe, cet encombrement des professions libérales s'impose dans le discours social, notamment dans les romans. Pensons, encore une fois, non seulement à *Charles Guérin* de Chauveau, mais aussi à *Jean Rivard* d'Antoine Gérin-Lajoie, qui partagent le même enthousiasme pour la vie des agriculteurs et des colonisateurs au détriment des professions libérales.

Une des solutions préconisées contre l'engorgement des professions libérales est la colonisation de nouveaux territoires. Elle pourra, espère-t-on, éviter le départ des agriculteurs vers les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. Chauveau appuie le mouvement de colonisation dès les années 1840. L'émigration vers les États-Unis, entraînée notamment par les dévastations matérielles dans la région de Montréal au moment des rébellions, est à ce point inquiétante que le député Chauveau présente une motion en février 1849 pour créer un comité spécial du Parlement qui se penchera sur la question<sup>41</sup>. Le comité est formé et il en devient le président. Le rapport du comité, dont Chauveau est vraisemblablement le rédacteur, est remis à la fin de la session parlementaire, le 29 mai 1849. Si les membres du comité regrettent que les témoignages aient été détruits lors de l'incendie du parlement de Montréal, survenu le 25 avril, ils précisent qu'un certain nombre d'entre eux ont pu leur être envoyés de nouveau.

Premier constat : le problème de l'émigration est encore plus grave que

les députés ne le pensaient, tandis que le territoire bas-canadien n'a pas encore été pleinement exploité : « Il serait possible au législateur d'adopter des moyens efficaces de colonisation qui seraient également et dans l'intérêt des colons, et dans celui du gouvernement, qui, dans tous les cas, est tenu de fournir à toutes les parties de cette province les meilleures chances possibles dans la rivalité qui anime les diverses contrées de l'Amérique, à croître en population, en richesses et en progrès matériels<sup>42</sup>. » La saignée continue néanmoins. Le comité « croit rester au-dessous de la vérité en portant à 20 000 individus le total de l'émigration pendant les cinq dernières années : ce qui donne une moyenne de 4 000 par année<sup>43</sup> ». Il propose des mesures pour endiguer le mal, dont l'amélioration et l'aménagement de routes vers les territoires de colonisation et dans les régions mal desservies. Quatre grands territoires sont visés : les « townships de l'Est » ainsi que les régions de Rimouski, du Saguenay et de l'Outaouais. Il encourage également l'instruction en vue de permettre d'améliorer les méthodes agricoles.

Dans son rapport, le comité distingue plusieurs classes d'émigrés. Retenons la huitième classe :

Jeunes gens instruits appartenant à des familles honnêtes, mais pauvres. *Causes d'émigration*. – Point de diversité dans les carrières ouvertes à la jeunesse, – ni armée, ni marine qui fourniraient à quelques-uns d'eux un état conforme à leurs goûts ou à leurs aptitudes – encombrement des professions libérales résultant de la déplorable facilité avec laquelle on y admet des sujets qui ne sont pas propres à les exercer, – injuste préférence accordée jusqu'à présent aux jeunes gens d'une origine sur ceux de l'autre origine, et souvent à des personnes nées hors de la colonie, sur les natifs dans les emplois des divers départements publics. – État précaire du commerce et de l'industrie qui empêche les jeunes gens de s'y livrer, – préjugés sociaux qui commencent à disparaître heureusement, et qui rabaissaient les carrières du commerce et de l'industrie au-dessous du rang qu'elles doivent occuper, – jusqu'à ces dernières années, manque d'instruction pratiqué dans nos collèges et maisons d'éducation, qui se sont perfectionnés et se perfectionnent tous les jours sous ce rapport, difficulté pour les jeunes canadiens de se procurer des situations dans les maisons de commerce, presque toutes ces maisons faisant venir leurs commis de l'Écosse ou de l'Angleterre<sup>44</sup>.

Un lien unit ces propos à ceux qu'on peut lire dans *Charles Guérin*. Le parcours des frères Pierre et Charles Guérin apparaît en filigrane comme une incarnation à peu près parfaite de cette huitième classe, même si la famille a encore quelques moyens. Dans ce passage du roman de Chauveau, Pierre Guérin rend compte du peu de choix en matière de carrières qui

s'offrent aux jeunes gens :

Sous tout autre gouvernement que sous le nôtre, les carrières ne manquent pas à la jeunesse. Celui qui se voue aux professions spéciales que nous venons de nommer, le fait parce qu'il a, ou croit avoir, des talents, une aptitude, une vocation spéciale. Ici, au contraire, c'est l'exception qui fait la règle. L'armée et sa gloire bruyante ; si belle par là-même qu'elle est si péniblement achetée : la grande industrie commerciale ou manufacturière, que l'opinion publique a élevé[e] partout au niveau des professions libérales, et sur laquelle Louis-Philippe a fait pleuvoir les croix de la légion d'honneur ; la marine nationale, qui étend ses voiles au vent plus larges que jamais, et, secondée par la vapeur, peut faire parcourir au jeune aspirant l'univers en trois ou quatre stations ; le génie civil, les bureaux publics, la carrière administrative qui utilisent des talents d'un ordre plus paisible, les lettres qui conduisent à tout, et les beaux-arts qui mènent partout, voilà autant de perspectives séduisantes qui attendent le jeune français au sortir de son collège. Pour le jeune canadien, doué des mêmes capacités, et à peu près du même caractère, rien de tout cela ! Nous l'avons dit : son lit est fait d'avance ; prêtre, avocat, notaire ou médecin, il faut qu'il s'y endorme<sup>45</sup>.

Ni armée ni marine : voilà qui rappelle sans équivoque le rapport de 1849. Même chose en ce qui a trait à l'encombrement des professions libérales : dans le rapport de 1849, on en parle en évoquant une trop grande facilité à y faire son entrée. Effet de discours ou réalité ? Dans *Charles Guérin*, on voit la même chose dans un dialogue entre l'avocat sans scrupules, Henri Voisin, et Charles Guérin.

On fait force jérémiades sur l'encombrement des professions : et c'est absolument comme le sermon du curé ; on applique tout aux autres, et l'on ne garde rien pour soi. Au commencement de mes études, je savais bien qu'il n'y avait guère de place à se faire, mais je pensais qu'il y en aurait toujours pour un petit *phénix* comme moi. Il y a à peu près quinze jours que je suis dérompé ; si c'était à commencer, je ne sais pas au juste ce que je ferais ; mais je sais très bien ce que je ne ferais pas.

— Comment ; est-il possible ? Vous n'avez pas d'espoir de vous faire une clientèle ?

— Pas d'ici à dix ans.

— Dix ans ! Vous m'effrayez.

— Oui, c'est un peu long, dix ans à vivre sans manger ! On s'y habitue difficilement, je vous assure<sup>46</sup>.

Malgré les propositions du comité qu'a présidé Chauveau, malgré les projets de colonisation qui seront lancés dans ces régions, les choses ne s'amélioreront guère. L'historien Yves Roby a rappelé l'ampleur de la saignée : de 1860 à 1900, entre 325 000 et 327 000 Canadiens français ont

émigré en Nouvelle-Angleterre<sup>47</sup>. Pour Gérard Bouchard, cette béance témoigne de « la disproportion entre l'immense capital symbolique investi dans la thématique de la colonisation et la modestie des moyens et effectifs engagés<sup>48</sup> ». Les membres du comité auraient-ils pu imaginer un tel échec ?

Si on veut trouver un dénouement plus heureux, il vaut mieux se tourner vers la fiction. Dans le cas qui nous concerne, il s'agit de l'épilogue de *Charles Guérin*. Le dénouement est parfait : le perfide M. Wagnaër, qui a ruiné la famille Guérin, se retrouve dans une situation analogue et sombre dans l'alcoolisme, tandis que l'ambitieux mais peu scrupuleux avocat Henri Voisin court à sa perte à force de vouloir s'enrichir. Charles Guérin, pour sa part, est un homme heureux. Il a épousé la jeune Marichette et s'occupe de la terre de son beau-père, qu'il cultivera selon les meilleures méthodes (ce que préconisera le rapport de 1849, bien sûr). Mais ce n'est pas tout :

Quelques années après son mariage, plusieurs jeunes gens de sa paroisse étaient sur le point d'émigrer à l'étranger. Leurs pères après avoir donné à l'aîné la moitié de la terre de l'aïeul ne pouvaient point partager l'autre moitié en quatre ou cinq lambeaux ; ils n'avaient point non plus les moyens d'acheter de nouvelles terres ; il fallait donc partir.

Charles harangue le peuple qui le tance et qui ne voit guère d'un bon d'œil l'exploitation de nouvelles terres dans les « *trompeships* <sup>49</sup> ». Il donnera l'exemple en mettant la main à la pâte : arpentage de terres incultes, défrichage, établissement de colons, arrivée de son frère Pierre devenu prêtre entre-temps, construction d'une église de pierre, d'un beau village, d'un moulin à scie et d'une potasserie. Quant à l'ami de la famille, le bon docteur Jean Guilbeault, il prendra même le temps d'aller se battre à Saint-Eustache en décembre 1837. Chauveau souffle le chaud et le froid – comme une bonne partie de l'élite de l'époque – sur la rébellion de 1837, dont nous ne saurons pas grand-chose. Le D<sup>r</sup> Guilbault « ne s'en est pas beaucoup vanté, et quoiqu'il ait depuis reconnu la folie de cette expédition, il n'a pas étourdi l'univers du bruit de son repentir<sup>50</sup> ». Bref, tout va pour le mieux dans la meilleure des paroisses, mais voilà qu'une ombre se profile au tableau : « Malheureusement sa réputation d'homme de bon conseil s'est répandue au loin dans les autres paroisses, et l'on parle fortement de lui déférer la députation au prochain parlement... Bons lecteurs, et vous aimables lectrices, si vous vous intéressez à lui et à sa jeune famille, priez le

ciel qu'il leur épargne une si grande calamité !... » Ainsi se conclut *Charles Guérin*.

L'entrée en politique est mauvaise d'un bout à l'autre du roman. Elle équivaut au malheur ou à la prostitution, rien de moins. C'est la pire chose qui pourrait arriver au pionnier, au grand homme qu'est devenu Charles Guérin.

Dans *Jean Rivard* (1861 et 1864) d'Antoine Gérin-Lajoie, dont la structure narrative reprend largement celle du roman de Chauveau, le grand bâtisseur qu'est Rivard tombe malheureusement dans le même piège. La chose s'avère très décevante. Les chapitres consacrés au passage de Jean Rivard en politique sont finalement retranchés de l'édition en volume, en 1874. Dans cette édition, l'expérience se limite à ces quelques mots : « Nous ne dirons rien de la carrière parlementaire de Jean Rivard, ni des motifs qui l'engagèrent à l'abandonner pour se consacrer aux affaires de son canton et particulièrement de sa paroisse<sup>51</sup>. » En somme, Rivard comprend qu'il est plus utile dans son coin de pays (Rivardville) qu'à l'Assemblée législative, ce grand théâtre où le bon sens et la justice perdent à tout coup.

En 1853, lors de la parution du roman, Chauveau est solliciteur général du Bas-Canada et secrétaire de la province du Canada. En 1861 et 1864, tandis que sont publiées les deux parties de *Jean Rivard*, Antoine Gérin-Lajoie est bibliothécaire adjoint au parlement. Pourtant, dans leurs récits, les deux romanciers repoussent vivement la politique. Ce qui domine dans ces romans, ce sont les projets de colonisation. Dans le cas de Chauveau, il y a une ligne qui unit le rapport de 1849 et son roman. Les constats sont analogues, parfois même jusque dans l'énonciation. La réussite de la colonie, fictive dans le roman, est finalement l'espoir d'une véritable réussite. Pourtant, dans la fiction, la politique est dépréciée, rejetée. Le sociologue Jean-Charles Falardeau avait vu juste :

Il est intéressant de noter que, dans les trois cas [*Charles Guérin*, *Jean Rivard* et *Robert Lozé*], cette carrière [celle des héros du roman] est de nature économique et non politique. L'idéal social incarné par chacun de ces héros s'explique aisément si l'on songe aux pénibles conditions de vie des cultivateurs et des travailleurs urbains canadiens-français au 19<sup>e</sup> siècle. Sous cet angle, cependant, cet idéal étonne car l'activité qui a effectivement absorbé la pensée et les énergies d'un grand nombre de ceux qui constituent l'élite intellectuelle canadienne-française du 19<sup>e</sup> siècle fut éminemment politique. D'Étienne Parent à Honoré Mercier, journalistes, avocats, écrivains, chroniqueurs ou pamphlétaires eurent à jouer un rôle politique. Le « grand

homme » canadien-français du 19<sup>e</sup> siècle est un être politique, que son nom soit Papineau, Lafontaine [*sic*] ou George-Étienne Cartier. À quoi tient le silence sur ce type de héros<sup>52</sup> ?

Étrange situation, en effet. La politique est rejetée de ces romans, les héros la refusent avec une force à l'avenant, et pourtant, il existe au Bas-Canada et dans la province de Québec un culte du héros, du chef politique, qui sera tour à tour Papineau, La Fontaine, Laurier, Bourassa, Duplessis, Lévesque. Ceux-là ne représentent pas tant la politique que le courage individuel, le coup de barre qu'eux seuls – et non la démocratie, il faut bien le voir – peuvent donner pour transformer ce qui se passe ici.

Comment, donc, expliquer le constat de Falardeau ? Réponse simple : le problème, c'est la politique elle-même. Puisqu'elle s'avère plus ou moins efficace (pensons à l'exode, qui se poursuit malgré les efforts des sociétés de colonisation), la fiction en constitue un dénouement heureux, à l'abri de toutes les vicissitudes du réel. Pour le dire de manière claire en tordant la célèbre formule de Clausewitz, la littérature est la continuation de la politique par d'autres moyens. Pour Chauveau, il semble nécessaire d'évacuer la politique de la fiction pour que les projets politiques s'y réalisent pleinement. Dans l'épilogue de *Charles Guérin*, les choses vont rondement, suivent leur cours sans véritable difficulté. Il en va de même dans *Jean Rivard*, où le personnage éponyme défriche sa terre et crée Rivardville en rencontrant partout des gens favorables à sa cause, en sortant vainqueur de tous les combats (même contre une ourse...). On parle de la lourde tâche des personnages, mais rien ne permet de le constater dans les romans de Chauveau et de Guérin-Lajoie. La fiction et tout ce qui paraîtra invraisemblable dans ces deux romans viennent obturer les béances de la réalité. Cette fiction emprunte le chemin que la politique réelle ne peut pas emprunter puisqu'elle se heurte à de trop nombreux obstacles.

Nous ne sommes pas très loin de ce qu'a constaté Gérard Bouchard dans *La Pensée impuissante*. Ce sont les traits d'une pensée équivoque, incapable de rapprocher deux pôles qui s'opposent, « la volonté de concilier, sans y parvenir, deux trames, deux idéaux incompatibles<sup>53</sup> », soit l'aventure industrielle et industrieuse et un conservatisme certain, ce que Bouchard considère comme une « campagne industrialisée ». Ce sont évidemment ces petites industries adossées à l'agriculture qu'on trouve dans *Jean Rivard* et dans *Charles Guérin*. Des utopies, pourrait-on ajouter. Cela n'est pas sans



rappeler la société américaine imaginée par Thomas Jefferson, formée de petits fermiers indépendants refusant la grande industrialisation et préservant ainsi les valeurs civiques de la nation. Évidemment – et on le verra de manière assez claire au début du xx<sup>e</sup> siècle au Québec –, cette vision des choses n'a pas été le modèle dominant. Mais, déjà, les hommes politiques et les écrivains doivent passer par la fiction pour sortir de l'aporie, pour solidifier ce qui paraît inconstant dans cette utopie colonisatrice.

En somme, le roman de Chauveau est une tentative de dénouer ce que la politique ne peut pas faire. La tension que nous avons évoquée d'entrée de jeu, entre fiction et droit, entre fiction et politique, est une sorte d'écartèlement nécessaire en fin de compte. Pour voir se réaliser ce qui n'arrivera pas. Cela dit, on ne sort pas toujours indemne de ces grands écarts. Ainsi Chauveau aura-t-il été considéré, par ses contemporains, comme un homme politique plus ou moins marquant, comme un premier ministre de compromis entre anglophones et francophones. Et son roman, comme plusieurs critiques l'ont constaté à l'époque, sonne faux. La réalité est souvent rétive.

- 
1. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, « État de la littérature en France, depuis la Révolution », *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, volume III, p. 199.
  2. Fernand Ouellet, « Lambton, John George, 1<sup>er</sup> comte de Durham », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/lambton\\_john\\_george\\_7F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/lambton_john_george_7F.html)].
  3. Joseph-Guillaume Barthe, « Un séjour dans une prison », *L'Aurore des Canadas*, 17 mars 1840, p. 1.
  4. Maurice Lemire, *La Littérature québécoise en projet*, p. 85.
  5. Joseph-Guillaume Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine*, p. 396-397. Marie-Frédérique Desbiens et Jonathan Livernois, « Joseph-Guillaume Barthe : un romantisme déphasé », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, p. 95-116.
  6. Victor Brombert, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, p. 53-174.
  7. Félix-Gabriel Marchand, *Mélanges poétiques et littéraires*, p. 341.
  8. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome III : « Un peuple sans histoire ni littérature », p. 13.
  9. Marie-Frédérique Desbiens, *Le Premier Romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique*, p. 276.
  10. Amédée Papineau, *Souvenirs de jeunesse. 1822-1837*, p. 120-121.
  11. Yvan Lamonde, « L'écrivain polygraphe : *terra incognita* de la littérature québécoise », dans Julien Goyette et Claude La Charité avec la collaboration de Catherine Broué (dir.), *Joseph-Charles Taché polygraphe*, p. 34.
  12. Alain Roy, « La réponse à l'incendie du parlement de Montréal en 1849, fondement d'une nouvelle communauté politique canadienne intégrée dans l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 5-29.

13. Anonyme, *Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux chambres législatives du Canada, lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal le 25 avril 1849*, p. 3.
14. Cité par Gilles Gallichan, « L'incendie de la bibliothèque du Parlement en 1849 », dans Gaston Deschênes (dir.), *Une capitale éphémère. Montréal et les événements tragiques de 1849*, p. 97.
15. Cité par Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, p. 321.
16. Joseph-Guillaume Barthe, *Le Canada reconquis par la France*, p. xxviii.
17. Le taux d'alphabétisation de la population canadienne-française a oscillé entre 13 % et 30 % jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; il est ensuite passé à 41,5 % (1860-1869), à 52,6 % (1870-1879), à 62,2 % (1880-1889) et à 74,4 % (1890-1899). Michel Verrette, *L'Alphabétisation au Québec, 1660-1900 : en marche vers la modernité culturelle*, p. 142.
18. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, p. 76.
19. Sylvio Normand, *Le Droit comme discipline universitaire*, p. 3.
20. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, p. 308-311.
21. Hector Fabre, *Chroniques*, p. 137.
22. Cité dans Morgane Dauray-Fauveau, « Des listes définitives de 1810 au code pénal éducatif de 1992 », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, p. 68.
23. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin*, p. 80.
24. *Ibid.*, p. 81.
25. Lucie Robert, « “Étranger à son temps et à lui-même.” L'écrivain et ses signatures », *Voix et Images*, p. 36.
26. Henri-Raymond Casgrain, *Critique littéraire*, p. 55 et 53.
27. Pierre-Joseph Chauveau, *François-Xavier Garneau. Sa vie et ses œuvres*, p. xxx.
28. *Ibid.*, p. xxxiii.
29. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Souvenirs et légendes*, p. 4.
30. *Le Canadien*, 12 juillet 1844, p. 3.
31. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *De Québec à Montréal. Journal de la session 1846*, suivi de *Sept jours aux États-Unis*, p. 61.
32. *Ibid.*, p. 29-30.
33. *Ibid.*, p. 29.
34. Pierre-Joseph Chauveau, *Charles Guérin*, p. 45-46.
35. Pierre-Joseph Chauveau, *De Québec à Montréal. Journal de la session 1846*, p. 30.
36. Louis Fréchette, *Mémoires intimes*, p. 127-131.
37. Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, p. 285.
38. Roger Le Moine, « “Charles Guérin” et l'engagement politique de Chauveau », *Les Cahiers des Dix*, p. 164.
39. John George Lambton Durham, *Le Rapport Durham*, p. 68-69.
40. Robert Gagnon, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au 19<sup>e</sup> siècle », *Sociologie et sociétés*, p. 139.
41. « La revue parlementaire », *La Minerve*, 5 février 1849, p. 2.
42. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Rapport du comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada vers les États-Unis*, p. 5.
43. *Ibid.*, p. 10.
44. *Ibid.*, p. 15-16.
45. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin*, p. 2-3.
46. *Ibid.*, p. 61-62.

47. Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, p. 22.
48. Gérard Bouchard, *La Pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, p. 45.
49. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin*, p. 345.
50. *Ibid.*, p. 350.
51. Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, suivi de *Jean Rivard, économiste*, p. 357.
52. Jean-Charles Falardeau, *Notre société et son roman*, p. 34-35.
53. Gérard Bouchard, *La Pensée impuissante*, p. 41.

## Joseph-Charles Taché et *La Pléiade rouge* (1854)

**D**éputé de Rimouski de 1848 à 1857, Joseph-Charles Taché a été, comme Pierre-Joseph Chauveau, un écrivain polygraphe. En effet, il a joué les rôles de conteur (*Forestiers et Voyageurs*, 1863, paru en volume en 1884), de journaliste (correspondant à la fin des années 1840 à *L'Ami de la religion et de la patrie* ainsi que premier rédacteur en chef du *Courrier du Canada* de 1857 à 1859) et de prosateur en se consacrant à la question seigneuriale (1854), aux ressources du pays dans le but de les mettre en valeur lors de l'Exposition universelle de Paris en 1855 (*Esquisse sur le Canada considéré sous le point de vue économiste*), à un projet de confédération (1858), au problème du choléra (1866), à la chrysomèle des patates (1877) et aux asiles d'aliénés (1885). En 1850, il a également été l'auteur d'un rapport sur les transports qui devait avoir un effet considérable sur l'amélioration de l'agriculture au Bas-Canada<sup>1</sup>. Enfin, en tant que haut fonctionnaire fédéral pendant vingt-quatre ans à partir de 1864, il a été à l'origine du recensement canadien de 1871.

Les études sur Taché se sont multipliées depuis le milieu de la décennie 2000, mais il reste des zones inexplorées, comme l'ont constaté Claude La Charité et Julien Goyette dans leur présentation du collectif *Joseph-Charles Taché polygraphe*, paru en 2013. Force est de constater que celles-ci recouvrent très largement les brochures, les rapports officiels ainsi que *La Pléiade rouge*, que Taché a écrit pendant qu'il était en politique active. Pourquoi ? Peut-être parce que l'écrivain Taché *semble* succéder au député Taché. Ses principaux ouvrages littéraires sont publiés après son passage à l'Assemblée législative, de 1848 à 1857. Il participe à la fondation des *Soirées canadiennes* en 1861 ; *Forestiers et Voyageurs* y paraît à partir de 1863. La fonction publique « l'arrachera » ensuite à son travail d'écrivain. L'équipe

de *La Vie littéraire au Québec* y va d'un jugement péremptoire sur son œuvre après sa nomination à titre de haut fonctionnaire : « Comme Gérin-Lajoie, il atteint cette sécurité tant recherchée pour l'écriture, mais sans parvenir, cependant, à reprendre sa plume. Au fond, sa période la plus féconde a été celle de l'insécurité, pendant qu'il se battait pour se faire un nom<sup>2</sup>. » Vision quelque peu romantique de l'écrivain : fécond parce que pauvre ?

A-t-on raison de séparer ainsi politique et littérature de manière si catégorique ? Taché ne se représente-t-il pas déjà comme un homme de lettres lorsqu'il siège au Parlement et lorsqu'il travaille dans la fonction publique ? L'homme de lettres n'a toujours pas besoin d'une œuvre pour être considéré (et pour se considérer) comme tel. La formation importe bien davantage. Et nous connaissons bien celle de Taché. Le 14 août 1835, dans un texte du *Canadien* qui rend compte du succès des « exercices publics » de fin d'année du Petit Séminaire de Québec, on peut lire : « Nous n'avons pas entendu [...] le petit dialogue *composé* et prononcé par MM. A. Plamondon et C. Taché, étudiants de la sixième, lequel était charmant, dit tout le monde, et a dès le commencement de leur carrière scolastique, appelé sur ces deux jeunes Messieurs l'attention particulière du public. » Quel est l'effet de ces exercices devant public pour de jeunes gens en formation ? Chose certaine, à quatorze ans, Taché voit son dialogue plébiscité par l'élite locale.

Membre de l'Institut littéraire de Rimouski à partir de sa fondation, en 1855, Taché conçoit tôt, rappelle Claude La Charité, le projet d'une littérature nationale :

[L]a chronologie de la genèse des œuvres littéraires de Taché, qui formula un projet de littérature nationale dès 1846 et écrivit ses premiers contes et légendes avant 1857, oblige à nuancer non seulement le rôle de pionnier reconnu à Henri-Raymond Casgrain comme précurseur du genre de la légende avec la publication du « Tableau de la Rivière-Ouelle » en 1860, mais également la place prépondérante de l'École patriotique de Québec dans notre histoire littéraire<sup>3</sup>.

Des décennies plus tard, en 1883, dans une attaque contre l'historien Benjamin Sulte, qu'il accuse de propager des « faussetés pseudo-historiques<sup>4</sup> », Taché le dit sans ambages : « Ai-je mission pour protester contre les erreurs et les insultes de M. Sulte ? Et j'ai pu me répondre en toute sûreté : Oui, j'ai mission. Parce qu'il appartient à tous de réfuter l'erreur et

de défendre la vérité, parce que, en me faisant écrivain, j'ai embrassé une espèce de sacerdoce, un pacte avec la justice<sup>5</sup>. » Le mot *sacerdoce* clignote et renvoie aux romantiques, grands prêtres dont la mission finira par les dépasser, comme l'a rappelé Paul Bénichou<sup>6</sup>. Cela dit, il faut faire preuve de circonspection. On peut bien convoquer le sacre de l'écrivain, mais Taché n'est pas tout à fait un romantique affirmé, comme en témoignent ses lettres de Paris en 1855<sup>7</sup> ou, plus encore, sa « Satire contre le réalisme et le romantisme », publiée en avril 1864 dans *La Revue canadienne*. Ces quelques vers sont évocateurs :

Mon cher *Napoléon* [Bourassa], remerçons les cieux,  
Les grecs et les romains, et nos braves ayeux,  
Qui nous ont refusé le goût du réalisme  
Et nous ont garantis contre le romantisme.  
Des proverbes anciens gardons tradition ;  
Tâchons de vivre en paix, sans érudition.  
Admirant Bossuet et le bon Lafontaine [*sic*]<sup>8</sup>.

Difficile de ne pas voir là une fidélité aux enseignements du collègue.

Soulignons également, comme signe de reconnaissance de soi-même en tant qu'écrivain, les démarches de Taché pour obtenir ses droits d'auteur, même si cette question occupera surtout les acteurs du champ littéraire en formation au début du xx<sup>e</sup> siècle (la première loi sur le droit d'auteur au Canada sera sanctionnée en 1921<sup>9</sup>). Dès la fin du xix<sup>e</sup> siècle, Taché a voulu récupérer ce qu'il croyait être son dû. L'abbé Henri-Raymond Casgrain, grand promoteur des lettres canadiennes, avait créé une collection qui réunissait les meilleurs auteurs du pays. Cette collection s'était fort bien vendue, ce qui lui avait permis d'engranger d'énormes profits. Réjean Robidoux estime que l'abbé Casgrain a retiré sur ces volumes des « bénéfices de l'ordre d'au moins 50 %<sup>10</sup> ». Le D<sup>r</sup> Taché s'est senti floué. Malheureusement, il a échoué dans ses démarches en vue d'être dédommagé, et l'ecclésiastique n'a guère été inquiété, lui qui avait pourtant fait vœu de pauvreté.

Même fonctionnaire, Joseph-Charles Taché apparaît comme un écrivain conscient de la valeur de son travail, de ce que cela représente comme responsabilité (le prétendu sacerdoce) et comme droits (recevoir sa juste

part pour son ouvrage). Il est à la fois dans le XIX<sup>e</sup> siècle romantique – bien qu'à son corps plus ou moins défendant – et dans le processus d'industrialisation et de développement capitaliste de ce même siècle, qui mènera à l'autonomisation du champ littéraire engendrée par des forces exogènes.

Bref, du collègue à la fin de sa vie, les lettres sont bien présentes sur le parcours de Taché, et nous aurions tort, je crois, d'y découper des périodes « littéraires » et des périodes « politiques », d'autant qu'il se représente déjà en homme de lettres et même en écrivain lorsqu'il siège au Parlement de la province du Canada. Ses rapports de l'époque avec un de ses collègues députés, un certain Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, nous fournissent des exemples à cet égard.

Les deux hommes se connaissent depuis quelques années. Ils ont été des membres influents de la Société canadienne d'études littéraires et scientifiques de Québec, qui a ensuite fait long feu au début de la décennie 1840<sup>11</sup>. La correspondance privée que Chauveau et Taché entretiennent pendant la session parlementaire de 1851, à Toronto, est fort divertissante. Elle n'est pas sans rappeler des amusements de potaches. Pastichant *La Chanson de Mignon* de Goethe, Chauveau, qui signe « Josephte », envoie une épître satirique à Taché. Les deux derniers quatrains, carnavalesques au sens de Bakhtine, permettent de saisir la teneur de la farce que les deux hommes s'échangent en pleine session parlementaire :

Nous irons sur la grève aspirer le varech,  
Le soir nous mangerons un peu de hareng sec,  
Si le catarrhe en maître attaque nos poitrines,  
Si nos jours sont comptés par les Parques chagrines,

Ensemble, nous mourrons ! Au fond de l'Anse-au-Coq [*sic*]  
Nous serons inhumés avec ou sans cortège  
Pour toute inscription, sur le funèbre roc  
L'hiver apportera quatorze pieds de neige.

Le dernier vers de l'épître (la « chute », devrions-nous dire...) confirme cette impression de lire une farce sur la région rimouskoise :

Taché répond de la même manière. En voici un quatrain :

Je connais cette terre et je l'aime si bien  
Que sur mon cœur, hélas ! tes vers ne feront rien.  
Les brumes effrayant ta frileuse personne,  
À son mâle habitant n'offrent rien qui l'étonne<sup>12</sup>.

On reconnaît là les habits de ces jeunes gens formés aux lettres et à la poésie, qui n'en ont pas fini avec leurs ambitions. Tout cela pourrait sembler anecdotique si ce n'était la publication d'un pamphlet qui fera beaucoup de bruit en 1854, *La Pléiade rouge*, signé par un certain Gaspard Le Mage. Il s'agit d'une attaque en règle contre les nouveaux députés libéraux radicaux (rouges), élus en 1854. L'ouvrage sera même lu en Europe, tandis que *L'Univers* de Louis Veuillot y consacrera un article élogieux et en reprendra des extraits dans son édition du 30 décembre 1854<sup>13</sup>. Malgré certaines réserves et quelques avis contradictoires, l'histoire littéraire y reconnaîtra le plus souvent le pseudonyme des deux hommes : Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Joseph-Charles Taché. Chose certaine, on trouve un exemplaire de *La Pléiade rouge* dans la bibliothèque personnelle de Taché<sup>14</sup>, plus précisément dans la section des livres dont il est l'auteur. Et, en Chambre, on soupçonne Chauveau d'être l'auteur de cette *Pléiade rouge*, et ce, dès sa parution<sup>15</sup>.

## Le Mage

D'où vient ce pseudonyme de Gaspard Le Mage ? Rappelons d'abord que la femme de Taché, Françoise, est issue de la grande famille Lepage, qui fut propriétaire de la seigneurie de Rimouski jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Et puisqu'on y est, la femme de Chauveau se nommait Flore Masse. Si on contracte les deux noms de famille des épouses, on obtient Le Mage. Lucie Robert propose cette autre explication :

En tant que prêtre et astrologue, le mage est ainsi celui qui est apte à décoder le langage des étoiles, et Gaspard est l'un des trois mages qui suivirent, un jour, « l'étoile de première grandeur » jusqu'à Bethléem. [...] Il y a là la répétition d'une figure déjà construite par Victor Hugo dans son poème « Les mages » et dont Paul Bénichou, dans son étude sur le romantisme, a fait une figure exemplaire du poète moderne<sup>16</sup>.



La métaphore astronomique est filée tout au long de *La Pléiade rouge* (PR ci-après). Les treize élus rouges qui devaient « former cette brillante constellation » ne sont finalement, selon Le Mage, que « désappointement », puisqu'il n'y trouve qu'une « seule étoile de première grandeur et pas moins de six ou sept qui ne sont pas visibles à l'œil nu dans la sphère des intelligences<sup>17</sup> ». Gaspard Le Mage parle des députés de Saint-Jean, François Bourassa, de Chambly, Noël Darche, et de Richelieu, Jean-Baptiste Guèvremont, comme de « trois étoiles d'une infiniment petite grandeur » (PR, 13). En outre, la moitié du pseudonyme Le Mage, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, emploie ailleurs la métaphore scientifique et physique, notamment dans sa conférence sur l'« État de la littérature en France depuis la Révolution », prononcée en 1844<sup>18</sup>, et dans un texte qu'il consacre à son ancien professeur au Séminaire de Québec, Jean Holmes<sup>19</sup>, auteur probable du *Nouveau traité abrégé de la sphère d'après le système de Copernic, par demandes et réponses*<sup>20</sup> (1824). Il n'est pas inutile de rappeler l'importance de l'enseignement des sciences par les abbés Jean Holmes et Jérôme Demers, du Séminaire de Québec. En 1853, dans le journal du séminaire, *L'Abeille*, on a d'ailleurs décrit l'abbé Demers comme « l'homme qui lit dans les astres<sup>21</sup> »...

Toutefois, *La Pléiade rouge* n'est pas exclusivement structurée par le thème astronomique. On y trouve non seulement les habituelles associations entre les rouges et les révolutionnaires français<sup>22</sup>, mais aussi des allusions au mal et au diable. Jean-Baptiste-Éric Dorion, député de Drummond et d'Arthabaska, est décrit non pas comme « le diable tel que le fait Milton », mais plutôt comme « un diablottin [*sic*] des contes fantastiques » ou les « diablottins de Saint-Antoine » (PR, 7). À cette description de Dorion, Gaspard Le Mage met en exergue les mots d'Alfred de Vigny : « Ils étaient un million de diablottins à me marteler la cervelle. » La citation est pour le moins approximative. Les mots du poète sont plutôt, dans *Stello et les diables bleus* (1832), « cinq diablottins, entassés l'un sur l'autre comme de petites sangsues, et suspendus à l'extrémité de la scie pour qu'elle s'enfonce plus avant dans ma tête<sup>23</sup> ». Il y a aussi ce *topos* de la ruine, qu'on peut associer au roman gothique de l'époque. Ainsi, à propos de la voix de Jean-Baptiste-Éric Dorion : « Que la démocratie nous pardonne ce qu'il peut y voir de

trop féodal dans la comparaison, mais on dirait la voix lugubre de la Chouette descendant dans le silence de la nuit des hautes tours de quelque château en ruine » (PR, 7).

Ces thèmes ne sont guère surprenants. Dans sa lecture de la sémantique sociale qui structure les discours associés aux luttes révolutionnaires françaises du XIX<sup>e</sup> siècle, Dolf Oehler a montré l'association entre le mal, le diable et la démocratie, que renversera notamment Baudelaire au moyen d'une « réhabilitation esthétique-satanique du mal<sup>24</sup> ». On trouve de nombreuses traces de ces associations dans le discours social bas-canadien. En 1871, dans *La Comédie infernale*, « Un Illuminé » (pseudonyme d'Alphonse Villeneuve [1843-1898], un instituteur ultramontain qui deviendra prêtre<sup>25</sup>) décrira l'empire du mal, composé de personnages dangereux tels des démons et un prince du socialisme qui tente d'envahir le Canada...

Prêter une attention particulière aux ressorts littéraires de *La Pléiade rouge* permet de mettre au jour une arme discursive déjà vue dans *Le Statu quo en déroute* de Bédard et d'Angers, paru en 1834. Cette attaque presque souterraine, qui ne manque pas pour autant d'efficacité, consiste pour les auteurs à utiliser leur capital culturel et à le transformer en argument politique contre les rouges. Elle consiste aussi à opposer leur grande culture à l'ignorance des autres, à se donner à voir en hommes de lettres pour mieux ridiculiser ceux qui, à leur avis, écrivent mal. Comme les poètes du *Statu quo*. Comme Papineau.

## Une culture du combat

Les marqueurs du grand capital culturel de Gaspard Le Mage sont nombreux dans le texte : épigraphe d'Horace (« *Versibus exponi tragicis res comica non vult* ») ; citations de Voltaire, Shakespeare, Alfred de Vigny, Molière, Lamennais, Jacques Delille, Eugène Scribe (la citation est plutôt de Ledru-Rollin), d'Eugène Sue et du Bas-Canadien Denis-Benjamin Viger ; des locutions latines comme « *Vox, vox et praeterea nihil* » (« La voix, la voix et rien d'autre »). L'ensemble se termine par une chanson, *Apothéose des martyrs*, qu'on doit chanter sur l'air de *Londres qu'on m'a tant vanté*.

Ce capital culturel vient appuyer la virtuosité du mage, ses qualités de portraitiste. Il n'a d'ailleurs pas besoin de portraiturer l'homme qu'a déjà décrit Eugène Sue : « Si l'Enfant terrible a le cri de la chouette, M. [Michel-François] Valois [député de la division Jacques-Cartier de la circonscription de Montréal] en a la figure. Je remercie Eugène Sue de m'avoir épargné un portrait » (PR, 15). Évidemment, les mots de Sue sont quand même cités en exergue de cette partie de *La Pléiade rouge* : « Son œil vert et rond, son nez croche, ses lèvres minces, son menton saillant, sa physionomie à la fois méchante et rusée lui rappelaient la Chouette » (PR, 15).

Gaspard Le Mage a des lettres. Il a beaucoup lu – même des choses plus ou moins élevées dans le système des belles-lettres, comme les romans populaires d'Eugène Sue – et sait bien écrire, contrairement à ses ennemis. L'attaque revient à moult reprises : « Je ne crois pas que M. Dorion ait jamais écrit, pas même le manifeste annexionniste ; mais il parle facilement, longuement et sur toutes sortes de sujets » (PR, 3) ; « M. Papin écrit peu, me dit-on, et il parle comme tout le monde qui se mêle de parler, sans tomber beaucoup, ni s'élever très fort » (PR, 4) ; « M. Dorion a été éditeur de gazette comme M. Brown, M. McKenzie et M. Ferres, et si l'on en juge par ces échantillons, il semble que la conscience d'un homme gagne une peau épaisse à ce métier » (PR, 8) ; Charles Daoust, député de Beauharnois, paraît « préférer les délices du comité de la pipe aux charmes oratoires de ses collègues de la Montagne. Il est vrai qu'en sa qualité de journaliste, c'est lui qui, sur les notes de ces messieurs, est chargé d'arranger, de corriger, de refaire et d'augmenter considérablement toutes ces improvisations, et ce ne serait pas charitable que de ne pas sympathiser avec son dégoût » (PR, 10) ; il faudrait que Charles Laberge, député d'Iberville, dise « quelles sont les vieilleries auxquelles [il tient] si peu que de ne pas vouloir répandre pour elles une seule goutte de cette encre dont [son] parti se montre si prodigue » (PR, 12) ; « Quoi qu'on en ait dit dans le temps, M. Guévremont sait lire et écrire, sauf l'ortographe [*sic*] dont, à l'exemple de plusieurs Montagnards plus illustres, il ne soupçonne pas l'existence » (PR, 14). Ce n'est plus sur le plan de l'idéologie que Gaspard Le Mage attaque les rouges, mais sur le plan de leur rapport à l'écriture : primat de l'écriture sur la parole (si vite déchaînée, comme chez Papineau), mépris de l'orthographe, pauvreté du propos et débordement associé à l'encre qui coule sans cesse, ce qui s'oppose

aux principes des belles-lettres, prégnants chez ces jeunes gens formés dans les collèges et dans les séminaires.

Il faut ajouter à cela le portrait de Charles Laberge, qui trouve quelque peu grâce aux yeux de Gaspard Le Mage. Le personnage est de qualité : il a été un des premiers animateurs de l'Institut canadien de Montréal et de *L'Avenir* ; il sera solliciteur général dans l'éphémère ministère Brown-Dorion, plus tard maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et fondateur, avec Félix-Gabriel Marchand, du journal *Le Franco-Canadien*, en 1860. Gaspard Le Mage n'a pas le choix de reconnaître les qualités du nouveau député d'Iberville :

M. Laberge a véritablement « l'intelligence supérieure et l'éducation accomplie » que le *Moniteur* avait déclaré officiellement appartenir à tous les députés rouges. [...] Il n'est guère possible de posséder une plus grande facilité d'élocution, et si une argumentation nerveuse et serrée manque presque toujours à ses discours, la période accomplie, heureuse et cicéronienne ne lui fait jamais défaut. Son geste a de la grâce, sa diction de la pureté, sa voix de l'harmonie. [...] Sa figure favorite est l'antithèse, et chez lui, elle fixe quelquefois le jeu de mots, ce qui n'est pas du tout parlementaire, le genre parlementaire ayant été inventé par les Anglais qui se sont toujours abstenus d'avoir de l'esprit [PR, 12-13].

Gaspard Le Mage accueille Laberge parmi les hommes de lettres. Cependant, par une sorte de réversion, avoir des lettres devient ici une mauvaise chose, du moins dans l'esprit des ignorants de son propre parti. Dans l'extrait suivant, Le Mage peut ainsi retourner l'ignorance contre Laberge et, du même souffle, contre les rouges :

M. Laberge est un talent distingué ; ce n'est ni un prophète, ni un sphinx, ni une sibylle, comme le donnent à entendre quelques ministériels malicieux afin d'aiguiser la jalousie de ses collègues de la Montagne ; mais tel qu'il est, il peut bien inspirer des craintes sérieuses aux ambitieux du parti. Aussi s'efforcent-ils de proclamer qu'il est un homme d'imagination, un caractère original et paresseux, un littérateur, un poète, ce qui est une manière comme une autre de commencer à insinuer qu'un homme n'est bon à rien [PR, 12].

Talentueux, Laberge n'a rien du mage romantique ou du guide comme pourrait l'être, du moins le devine-t-on, Gaspard Le Mage. Qu'est-ce qui a empêché ce talent d'éclore ? Est-ce le fait d'être à l'image du ou des auteurs de *La Pléiade rouge* ? Le passage mérite d'être cité :

En comparant le député d'Iberville à la plupart de ceux qui l'environnent, on se demande comment il est venu là ? Hélas, comme a dit Virgile, de combien d'erreurs n'est pas capable un

jeune homme tourmenté par un amour impitoyable... *Quid juvenis*<sup>26</sup> ?

[...] M. Laberge sortait du collège. Il avait caressé comme tous les jeunes cœurs ce fantôme du républicanisme à la façon de Rome et de Lacédémone, personnifié par les Scaevola, les Coclès et les Léonidas. Entré dans le monde, il s'aperçut bientôt que [...] se faire crever un œil était de nos jours un triste moyen d'arriver à la postérité, qu'il n'y avait pas souvent de Thermopyles à défendre, qu'enfin [...] se brûler la main sur le brasier d'un bivouac était commettre une action susceptible de demeurer inconnue. Il regardait inquiet autour de lui ; on s'en aperçut, on l'entoura et on lui dit : il faut parler et écrire le bavardage des clubs et le verbiage du journalisme : voilà les Thermopyles d'aujourd'hui ! Vous serez tenu de nous faire des éloges ; mais en revanche, nous vous encenserons de notre mieux. La nouvelle école que l'on fondait s'appuyait sur deux principes immuables : dire tout le bien possible de ses amis et tout le mal même impossible de ses adversaires.

Enfin, le jeune homme avait besoin d'action, d'expansion, d'un peu de fumée : il fallait choisir entre la voie ordinaire battue par tout le monde ou se lancer dans une voie nouvelle et inconnue. Le premier parti était le plus sage, le second le plus brillant. L'imagination déjà grande et forte l'emporta sur la sagesse qui ne faisait [*sic*] que naître.

C'est ce qui explique pourquoi M. Laberge, abreuvé aux sources rafraîchissantes du catholicisme, se laisse emporter par les éloges de ces familles vénérées, le *Semeur*, le *Moniteur* et le *Cultivateur* [...] [PR, 12-13].

On reprend ici le thème de la déception du jeune homme sortant du collège face aux désillusions de la vie professionnelle, qu'on trouvait dans un roman comme *Charles Guérin*. L'enthousiasme républicain ou démocratique n'est qu'une maladie infantile. Si on en croit Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*, la moitié de Gaspard Le Mage, Joseph-Charles Taché, fut elle-même emportée par les idées démocratiques pendant sa jeunesse. Des années plus tard, selon l'auteur des *Anciens Canadiens*, Taché en fut totalement guéri et lui déclara : « Monsieur, avec un peu d'honnêteté, et avec le gros sens commun, on revient bien vite de ces folies<sup>27</sup> ! »

Il y a également une question d'instruction qui se profile ici. Dans un article du journal libéral *Le Pays*, à peu près contemporain de *La Pléiade rouge* (il paraît le 28 août 1855), on peut lire ces réflexions sur l'éducation :

Dans notre société canadienne, l'étude approfondie du grec et du latin ne peut convenir qu'aux hommes qui veulent suivre un cours de théologie et pratiquer ensuite toute leur vie la littérature et les langues anciennes ; mais l'étude *approfondie* de cette littérature et de ces langues mortes est parfaitement inutile à ceux qui veulent vivre dans le monde. C'est la littérature et les langues modernes qu'il nous faut dans notre pays et dans notre siècle<sup>28</sup>.

Dans *La Pléiade rouge*, au contraire, le capital culturel, dont une bonne part a justement été acquise au collège, a un rôle déterminant. Il discrédite l'adversaire qui, lui, est ignorant ou qui, comme Charles Laberge, a choisi le mauvais chemin. Signe de distinction, il peut se transformer en capital politique.

Les travaux récents de l'historien Ollivier Hubert ont montré l'hétérogénéité de l'expérience collégiale au début du XIX<sup>e</sup> siècle, puis la ségrégation progressive entraînée par la formation dite classique, qui s'est imposée comme une sorte de distinction de classe :

Socialement constituée comme supérieure, la formation proprement classique était, à mesure que le XIX<sup>e</sup> siècle avançait, de plus en plus employée par les catégories qui entendaient diriger la nation qu'elles s'évertuaient à fonder comme un outil de légitimation et de démarcation par rapport aux fractions dominées des classes dominantes. Les professions libérales, en particulier, utilisaient le prestige associé à certaines connaissances, telles que la maîtrise plus ou moins approximative du latin, pour asseoir leur propre prééminence. Elles s'approprièrent ainsi une des sources traditionnelles de la puissance symbolique des prêtres<sup>29</sup>.

Il y a là une belle piste pour expliquer le fait que certains littérateurs sont aussi des hommes politiques. Au moment où les humanités classiques se figent et deviennent une sorte de goulot d'étranglement, les jeunes gens formés comme une élite (qui se distingue par ses lettres) deviennent cette élite non pas financière (cela aurait nécessité autre chose, par exemple un capital financier et non plus culturel), mais politique. Et pour marquer son territoire, pour le clôturer, il faut passer d'un capital à l'autre, en montrant le caractère équivoquant. La politique n'est pas – seulement – un pis-aller ou une façon de régler ses problèmes financiers ; il y a des vases communicants entre les deux champs, qui se renforcent ainsi.

Une question s'impose pourtant : jusqu'à quand une telle conversion de capitaux pourra-t-elle servir l'homme politique au Québec ?

---

1. Marcel Hamelin, *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, p. 83.

2. Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome III : « *Un peuple sans histoire ni littérature* », p. 109.

3. Claude La Charité, « Joseph-Charles Taché et l'Institut littéraire de Rimouski », p. 60.

4. Joseph-Charles Taché, *Les Histoires de M. Sulte. Protestation par J. C. Taché*, p. 2.

5. *Ibid.*

6. Paul Bénichou, *Romantismes français I*, p. 10.

7. Claude La Charité, « Les lettres de Paris adressées par Joseph-Charles Taché à l'Institut littéraire de Rimouski en 1855 », Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs [www.cfqlmc.org/bulletin-memoires-vives/bulletins-anterieurs/bulletin-n-25-mai-2008/les-lettres-de-paris-adressees-par-joseph-charles-tache-a-l-institut-litteraire-de-rimouski-en-1855].
8. Joseph-Charles Taché, « Satire contre le réalisme et le romantisme », *La Revue canadienne*, p. 232.
9. Lucie Robert, *L'Institution du littéraire au Québec*, p. 76-77.
10. Réjean Robidoux, « Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain », dans *Archives des lettres canadiennes*, tome I, p. 85.
11. Maurice Lemire, « Remonter aux sources », *Cap-aux-Diamants*, p. 23-24.
12. Cité dans Éveline Bossé, *Joseph-Charles Taché (1820-1894). Un grand représentant de l'élite canadienne-française*, p. 45.
13. C. de Laroche-Héron, « Sans titre », p. [2].
14. « Répertoire des brochures composant la collection de J. C. Taché », p. 29, fonds Joseph-Charles Taché, P284, Université Laval.
15. *Le Pays*, 15 novembre 1854, p. 3.
16. Lucie Robert, « "Étranger à son temps et à lui-même." L'écrivain et ses signatures », *Voix et Images*, p. 40.
17. Gaspard Le Mage, *La Pléiade rouge*, p. 1.
18. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, « État de la littérature en France, depuis la Révolution », dans *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, volume III, p. 199-200.
19. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *L'Abbé Jean Holmes et ses conférences de Notre-Dame. Étude littéraire et biographique*, p. 7.
20. Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec. De la Nouvelle-France à nos jours*, p. 14.
21. *L'Abeille*, 24 mai 1853, cité dans Marc Lebel, Pierre Savard et Raymond Vézina, *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec (1765-1945)*, p. 41.
22. Par exemple : « Avant de partir pour Québec, les chefs démocrates se sont distribué les rôles qu'ils allaient jouer. Comme vous avez pu le voir consigné au *Moniteur*, il a été résolu d'une voix unanime que M. [Joseph] Papin [député rouge de L'Assomption] serait le Danton de la Montagne » (PR, 5).
23. Alfred de Vigny, *Stello ou Les diables bleus*, p. 9-10.
24. Dolf Oehler, *Juin 1848. Le spleen contre l'oubli. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen, Marx*, p. 39.
25. Roberto Perin, « Ultramontanisme et modernité : l'exemple d'Alphonse Villeneuve, 1871-1891 », dans Yves Frenette, Martin Pâquet et Jean Lamarre (dir.), *Le Parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, p. 305-325.
26. Ne serait-ce pas plutôt « *Quid juvenis* » ?
27. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, p. 302.
28. *Le Pays*, 28 août 1855, p. 3.
29. Ollivier Hubert, « Collèges classiques et bourgeoisies franco-catholiques (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) », dans Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon (dir.), *Le Collège classique pour garçons. Études historiques sur une institution québécoise disparue*, p. 125.

## Des premiers ministres de la province de Québec (I)

**T**andis que cette étude s'attachera maintenant au régime confédératif, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1867, mon attention se concentrera, sauf exception, sur la figure du député. Plus encore, la galerie des premiers ministres sera dûment arpentée. C'est la raison pour laquelle on en lira la liste en tête de chaque section, ce qui permettra au lecteur de s'y retrouver, alors que les régimes politiques se succéderont souvent à bon rythme.

Le critère discriminatoire qui écarte les conseillers législatifs et les lieutenants-gouverneurs, pourtant au cœur du jeu parlementaire, est le caractère non électif de ces fonctions. Cette étude est sensible aux mouvements de la société québécoise, aux rapports qui unissent sa population aux gens qu'elle a choisis pour la représenter, sans pour autant y voir un rapport spéculaire. Je tiens donc à tirer un fil narratif grâce auquel on pourra suivre l'évolution d'une même figure sur plus de 225 ans. C'est la figure du député, parfois membre du conseil exécutif, parfois député d'arrière-ban, parfois député de l'opposition, ou encore parfois orateur (président) de l'Assemblée.

De 1867 à 1884, les premiers ministres ont donc été les suivants :



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (conservateur, 1867-1873)  
Gédéon Ouimet (conservateur, 1873-1874)  
Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur, 1874-1878)  
Henri-Gustave Joly (libéral, 1878-1879)  
Joseph-Adolphe Chapleau (conservateur, 1879-1882)  
Joseph-Alfred Mousseau (conservateur, 1882-1884)

*OceanofPDF.com*

## Les hommes de lettres doublés d'hommes politiques : à rebours d'eux-mêmes (1867-1879)

*D'ailleurs de quoi parlerais-je ? De politique ? Je ne m'occupe pas de ça...*

JOSEPH MARMETTE, écrivain et clerc, au Bureau de la trésorerie de la province de Québec<sup>1</sup>

**L**e régime fédératif entraîne, à partir de 1867, le renouvellement des formes politiques. Comment créer et administrer une province ? Qui doit-on conscrire pour le faire ? Cela ouvre toutes sortes d'avenues pour bon nombre d'écrivains. Est-ce la gloire littéraire qui permet à plusieurs d'entre eux d'être élus ou d'entrer dans la fonction publique ? Les exemples sont nombreux et diversifiés. De nouveau, celui de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, poète, homme de lettres et premier premier ministre de la province de Québec, est peut-être le plus éclatant.

Chauveau ne se démarquera pas comme un premier ministre solide, bien en selle, ainsi que le rappelle Gilles Gallichan : « La personnalité du premier ministre n'aide pas sa cause : P.-J.-O. Chauveau est davantage un homme de cabinet et un homme de lettres qu'un politicien rusé et habile à déjouer les complots. Chacun sait que ce sont George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin qui sont les vrais leaders du parti conservateur du Bas-Canada et que Chauveau doit exécuter leurs directives<sup>2</sup>. » Les contemporains constatent déjà que, si les lettres peuvent mener à la politique, elles constituent peut-être aussi un handicap si on veut y réussir. Alors qu'il est journaliste, Laurent-Olivier David en donne la pleine mesure en 1870. Au moment où David écrit ces mots, Chauveau est premier ministre.

M. Chauveau est homme de lettres par goût, par nature, il est homme d'affaires, homme d'État par nécessité, par hasard, parce qu'en Canada on ne peut être uniquement ce qu'on est ; il faut

mêler ici la soie et le coton, les fleurs et les choux ; tel qui est fait pour porter le fusil, manier la pioche ; tel autre qui était né pour habiter les sommets du Parnasse, est forcé d'additionner des chiffres derrière un comptoir.

Notre parlement local se prête peu aux efforts oratoires, aux élans de l'imagination, aux grandes conceptions ; les questions qui s'y soulèvent sont peu fertiles en ressources oratoires ; c'est plutôt une place d'affaires qu'un théâtre d'éloquence. N'est pas homme d'affaires qui veut ; Chateaubriand et Lamartine eussent fait de piètres avocats et de tristes professeurs de mathématiques, de même que M. Cartier serait un poète épique peu recommandable. Les poètes et les orateurs ont-ils le droit de se plaindre si leur âme, plus délicate et plus subtile que celle des autres hommes, tend sans cesse à s'élever au-dessus des choses de la terre, à contempler de trop haut les objets d'ici-bas ? L'aigle est-il mécontent du sort qui le force à planer dans les hauteurs des cieux ? La vigne au jus délicieux est-elle jalouse des fortes racines du chêne ? Mais continuons<sup>3</sup>.

On réactive subrepticement la leçon de la petite servante thrace du *Théétète* de Platon : le poète risque de tomber dans le puits à force de regarder le ciel. À vouloir se hisser au sommet du Parnasse, il n'acquiert pas les capacités de l'homme de terrain. Lisons de nouveau Laurent-Olivier David :

M. Chauveau n'a pas, il est vrai, le talent d'administration et le caractère énergique de M. Cartier ; il manque des connaissances pratiques qui lui permettraient d'attacher son nom à de grandes réformes sociales ou législatives ; mais il est supérieur, sous bien des rapports, aux hommes de son temps. Il conduit les débats de la chambre avec une distinction de manières et de langage qu'on ne trouve pas toujours chez nos hommes publics, et fait honneur à la province de Québec dans toutes les circonstances où il est appelé à la représenter en sa qualité de chef du gouvernement local<sup>4</sup>.



*Hon. P. J. O. Chauveau, Montréal, QC, 1862, William Notman (1826-1891). Sels d'argent sur papier monté sur papier. Papier albuminé, 8 cm x 5 cm. Achat de l'Associated Screen News Ltd, I-3953.1. © Musée McCord.*

Certes, Chauveau ne fait pas honte aux Canadiens français, mais pour diriger une province, le préfère-t-on à George-Étienne Cartier ? Il faudra voir pourquoi et quand ce dernier finira par s'imposer, du moins comme modèle d'homme politique. Et il faudra aussi voir pourquoi et quand l'homme politique doublé d'un homme de lettres, s'il demeure bien présent, finit par perdre de son importance.

Pour mieux comprendre le cas du Chauveau qui n'est plus le jeune député de 1846, on peut partir d'une photographie et en proposer une analyse, fût-elle impressionniste. Celle dont il est question ici, tout à fait typique du portrait bourgeois de l'époque, a été prise en 1862 dans le studio montréalais de William Notman (1826-1891). À ce moment-là, Chauveau est surintendant de l'Instruction publique après avoir été solliciteur général

du Bas-Canada et secrétaire de la province du Canada. On peut comparer cette photo à d'autres portraits réalisés à la même époque au studio Notman. Ici, un homme tient un journal ; là, un homme a posé la main droite sur quelques livres. Un autre portrait donne à voir le géologue William Logan (1798-1875) dans son cabinet de travail, entouré de minéraux et d'outils. Il tient fermement un livre dans sa main gauche. Or, le portrait de Chauveau est différent. Il est difficile de ne pas remarquer que la bibliothèque en arrière-plan est un trompe-l'œil, lequel ne trompera pas grand monde, d'ailleurs. Les livres sont faux. On en distingue un seul, bien réel, jeté négligemment, dirait-on, sur le fauteuil où Chauveau a posé sa main droite.

Certes, il est facile de donner plus de sens qu'il n'en faut à ce qui n'est qu'un décor de studio de photographie au XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'empêche qu'on peut se demander pourquoi Chauveau n'a pas déposé sa main sur un vrai livre. Pourquoi les livres sont-ils faux ? Pourquoi Chauveau n'est-il pas au milieu de ses livres, comme l'écrivain peut l'être, comme le géologue peut être entouré de ses minéraux ? On dirait que Chauveau est ici dans l'illusion de la mise en scène de soi. C'est un bibliophile, un écrivain reconnu. Pourtant, l'homme politique pose devant une fausse bibliothèque. Une simple toile. L'authenticité est-elle perdue, tant pour l'homme politique que pour l'écrivain ? Il s'agit d'une sorte de position malcommode, en somme.

Cela annonce peut-être le paradoxe de l'écrivain en politique : si la gloire contribue à son élection, s'il peut user de son capital culturel, si sa figure s'est imposée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, force est de constater qu'à terme il peut être déclassé par de nouvelles figures politiques au moment où les chemins de fer commencent à sillonner le territoire canadien. Ces hommes politiques, qui s'enrichissent, useront autrement de leur capital culturel.

## **Le littéraire au pouvoir**

En 1867, au moment où il devient premier ministre, Chauveau n'abandonne pas la culture et l'éducation, dont il s'est occupé à titre de surintendant de l'Instruction publique. La surintendance de Chauveau et la bibliothèque qui lui était rattachée (près de 5 000 ouvrages en 1859, consacrés notamment à

la pédagogie<sup>5</sup>) étaient situées au château Ramezay, à Montréal. L'endroit est rapidement devenu un vivier culturel où on offrait notamment des conférences publiques (Chauveau en a entre autres proposé sur la littérature<sup>6</sup>). Le surintendant est alors le champion de l'instruction publique, qu'il promeut sur tous les fronts. On note sa volonté de créer des bibliothèques de collectivité, de diffuser un journal sur l'instruction publique auprès des enseignants et de mettre en œuvre une politique d'achat de livres (à partir de 1856<sup>7</sup>) et de distribution de livres canadiens-français et importés d'Europe dans les écoles, mesure qui sera reconduite par ses successeurs<sup>8</sup>. On favorise les livres « utiles et instructifs, comme l'*Abrégé de l'Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, *La Géographie moderne* de l'abbé Jean Holmes, les fables de Paul Stevens ou *Le Canada et l'Exposition universelle de 1855*, publié sous la direction de Joseph-Charles Taché<sup>9</sup> ». La bibliothèque du département fait l'envie de plusieurs. Ses 12 000 volumes sont l'objet de convoitise de nombreux députés<sup>10</sup>, conscients de la pauvreté de leur propre bibliothèque parlementaire, qui a été la proie de deux incendies majeurs en 1849 et en 1854.

Premier ministre en 1867, Chauveau est également titulaire du nouveau ministère de l'Instruction publique et redevient secrétaire et registraire de la province. Le ministère de l'Instruction publique, qu'il souhaitait désigner du nom de « ministère de l'Éducation<sup>11</sup> », disparaîtra en 1875 sous les fortes pressions du clergé. Comme l'a montré l'historienne Hélène Sabourin, le mandat du ministre est vaste. Il comprend « la création ou l'encouragement d'associations artistiques, littéraires ou scientifiques, l'établissement de bibliothèques, musées ou galeries de peinture par ces sociétés, par le gouvernement ou par des institutions publiques avec l'aide du gouvernement<sup>12</sup> ». Il couvre non seulement l'éducation, mais aussi la culture dans la mesure où aucun ministère ne s'y consacre à l'époque. Chauveau a également, à titre de secrétaire, la responsabilité des archives de la province. J'y reviendrai.

En 1869, Chauveau est questionné en Chambre à propos de la bibliothèque de son ministère<sup>13</sup>. Le 18 février, le député libéral de Napierville, Pierre Benoît, veut en savoir davantage sur la composition de celle-ci et sur ce qu'il en coûte de la maintenir dans ses locaux :

Je ne dissimulerai pas le but ultérieur de ma question. Je désire que la bibliothèque de l'Instruction publique soit réunie à celle du Parlement, afin de compléter cette dernière. J'ai constaté qu'il manque dans la bibliothèque de la Chambre une foule de livres importants. On n'y trouve même pas le code civil, c'est là un fait surprenant. Je pense que s'il y a tant de rayons vides de livres, nous devons en attribuer la cause à notre manque de moyens. En réunissant les deux bibliothèques, nous réaliserons une grande économie, et nous en aurons une complète à notre disposition.

### Chauveau répond :

M. Benoît pense qu'en transportant au Parlement ces volumes, on compléterait la bibliothèque du Parlement. Il se trompe du tout au tout. La bibliothèque de l'Instruction publique ne renferme que des ouvrages de littérature, de science, d'histoire, ayant rapport aux besoins du département où elle se trouve. La bibliothèque du Parlement se compose d'ouvrages qui ont trait à la jurisprudence, à l'histoire de la législation, à l'économie politique. Deux principes différents ont présidé à leur formation<sup>14</sup>.

La question reviendra à quelques reprises en Chambre, notamment en mars 1869 et en décembre 1872. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1875, que Charles-Eugène Boucher de Boucherville, entre-temps devenu premier ministre, réglera la question en organisant finalement le transfert de ces livres vers la bibliothèque du Parlement. Le bibliothécaire, Pamphile Le May, le constate dans son rapport à la Chambre le 8 novembre 1875 :

[L]a bibliothèque s'est enrichie depuis la dernière session d'un nombre considérable d'ouvrages, grâce à la décision prise par la Législature, à la suggestion de l'honorable premier ministre, de transférer ici la bibliothèque du département de l'Instruction publique. En effet, de 10 000 volumes qui se trouvent dans ce département, 6 017 ont été placés sur vos tablettes, et dans ces derniers vous avez plusieurs collections d'ouvrages précieux et rares qui ne se trouvent guère dans les autres bibliothèques de la Puissance. L'honorable Chambre remarquera, entre autres, les travaux d'histoire, de voyages et de géographie, et les revues scientifiques et littéraires.

Parmi ces livres, Le May recense 1 216 ouvrages littéraires. La collection de la bibliothèque du Parlement, surtout constituée d'ouvrages « sur le droit public, le droit administratif et les arts utiles », vient de changer. La bibliothèque étant maintenant garnie de 21 000 volumes, le bibliothécaire croit qu'avec l'ajout de « mille [ouvrages] encore peut-être [...] elle sera parfaitement remplie ». Malheureusement, tout cela disparaîtra en 1883, dans le troisième et dernier incendie du parlement et de sa bibliothèque.

## Aider les siens

Une fois devenu premier ministre, Chauveau n'hésite pas à aider les siens : les littérateurs. Il l'a déjà fait auparavant : tandis qu'il s'occupait du *Journal de l'instruction publique*, il y avait engagé le poète Joseph Lenoir (1822-1861), le faisant « clerc de la correspondance française » et bibliothécaire<sup>15</sup> de son département. Pourtant, les positions politiques et idéologiques de Lenoir, libérales<sup>16</sup>, ne correspondaient pas à celles du conservateur Chauveau.

Le 14 février 1868, tout de suite après la présentation du premier budget de la nouvelle province de Québec par le trésorier Christopher Dunkin, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau prend la parole :

Pour encourager et récompenser les talents littéraires, plusieurs places ont été données à de jeunes écrivains de talent ; cependant tous les jours le gouvernement est taquiné, attaqué et accusé dans les journaux par les jeunes gens qui s'adonnent au culte de la littérature. Cette conduite n'est pas digne de la solidarité qui existe jusqu'à un certain point entre ceux qui manient une plume, et qui devrait arrêter ces journalistes dans leurs diatribes contre cette administration et ces dépenses extravagantes (suivant eux) dont une partie a été faite en faveur des amis de la littérature. La place laissée vacante dans l'Exécutif par un jeune homme de talent et qui s'était fait un nom dans les lettres, décédé prématurément (Arthur Casgrain), ne sera pas remplie, si le gouvernement croit que ce bureau puisse fonctionner sans cela. Il y a aussi deux vacances survenues dans le département des Terres de la couronne et qui ne seront pas remplies tant que le gouvernement ne le croira pas nécessaire. L'administration n'a pas fait publier les économies qu'elle a faites ; mais elle présente l'exposé de l'honorable trésorier, comme preuve de sa parcimonie dans la dépense des deniers de la province<sup>17</sup>.

Quelles sont donc ces embauches ? *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* du 29 octobre 1867 en rend compte :

L'Exécutif a fait ces jours derniers les nominations suivantes :

Joseph Elliott, écr., Assistant-Trésorier

Gaspard Drolet, écr., Auditeur

Henry Hemming et Eustache Scott Wilson, Comptables

Arthur Giard, Stanley Haughton Holt, Joseph Edmond Marmette et William Allen Davies, Clercs

George Trudelle, Messenger

J. B. Meilleur, Ecr, Député Régistrare

Amable Bélanger, écr., 1er Commis



Roderick McKenzie, 2<sup>me</sup> Commis

Étienne Poitras, Messenger.

Le public se réjouira tout particulièrement de la nomination de M. Meilleur. Il y a longtemps que l'on désirait voir l'ex-Surintendant de l'Éducation dans une position digne des grands services qu'il a rendus à son pays.

En outre, M. Pamphyle Lemay [*sic*] est nommé Bibliothécaire de l'Assemblée Législative. Cette nomination fait le plus grand plaisir aux nombreux amis que notre poète s'est faits par son talent sympathique ; elle sera également bien vue du public qui est intéressé à ce que les talents qui font honneur à la patrie aient toutes les chances de se développer<sup>18</sup>.

Le nouvel auditeur de la province, Gaspard Drolet (1828-1890), est un lettré. Sophie Imbeault a rappelé les circonstances de son embauche :

Issu d'une famille d'avocats et de juges, Gaspard Drolet n'a pas de compétences financières particulières lorsqu'il est nommé auditeur. Son mentor Pierre-Henri Bouchy, avec qui il entretient une correspondance soutenue après sa sortie du séminaire de Québec, le destinait même plutôt à l'enseignement ou à une carrière intellectuelle. Drolet gravite en effet dans le cercle de l'Institut canadien de Québec. Chauveau en est président en 1851-1852, alors que Drolet l'est en 1859-1860<sup>19</sup>.

Comme l'historienne l'a précisé, ce sont sans doute les excellentes relations de Drolet dans le petit monde intellectuel de Québec qui lui ont permis d'obtenir ce poste. Et ce sera pour lui une bonne affaire : il restera auditeur jusqu'à sa mort, en 1890.

Quant à Joseph Marmette (1844-1895), ce n'est pas un inconnu pour les lecteurs de l'époque. En octobre 1867, il vient tout juste de faire paraître son premier roman historique, *Charles et Éva*, dans *La Revue canadienne* (de décembre 1866 à mai 1867). Il est nommé clerk au Bureau de la trésorerie, dirigé par Christopher Dunkin. Dans son roman autobiographique inachevé, *À travers la vie*, il rappelle les conditions de l'employé de la fonction publique par l'entremise du « personnage » de Lucien Rambaud :

[J]e me hâte d'ajouter, pour la justification complète de mon personnage, que s'il prit parfois quelques libertés avec le temps dû au fonctionnement intègre des affaires de son pays, ce ne fut que pour consacrer quelques minutes de plus aux travaux littéraires qui depuis longtemps passionnaient son âme d'écrivain prédestiné. Honni soit qui mal y pense ! Le pays n'y perdit rien, car, en moins de deux ans, Lucien lança dans le monde de la publicité un volume de vers et un roman dont il est encore souvent fait honorable mention dans la petite république des lettres canadiennes. Si tous les employés de nos ministères en faisaient autant, ne croyez-vous pas qu'on devrait leur voter, à chaque session des Chambres, une belle et bonne augmentation de

traitement, avec des vacances libérales, conservatrices de leurs facultés productives de littérateurs ou d'artistes ? Personne ne saurait blâmer le fonctionnaire de talent qui dérobe quelques heures à une besogne bien souvent oiseuse, pour donner à ses compatriotes quelque œuvre qui laisse des traces durables dans l'histoire de la nation<sup>20</sup>.

Pamphile Le May aura-t-il le loisir de ces quelques heures de temps à autre ? Le nouveau bibliothécaire de l'Assemblée législative occupera ce poste jusqu'en septembre 1892, lorsqu'il sera délogé par les conservateurs. Malgré le fait qu'il ait dû établir une bibliothèque à partir de rien (les livres ont été envoyés à la bibliothèque du Parlement fédéral à Ottawa) et qu'il ait dû s'y mettre de nouveau après l'incendie de 1883, Le May semble avoir eu le temps de se consacrer à la poésie. Dans son fonds d'archives, conservé aux Archives nationales du Québec à Québec, on trouve un bon nombre de manuscrits et de brouillons écrits au verso de documents officiels, notamment des formulaires de la Cour d'appel, des listes électorales, des livrets d'évaluation municipale, des feuillets de taxes ainsi que des exemplaires de la loi électorale dans la province.

On peut suivre les événements de la scène politique provinciale et fédérale au fil des poèmes de Le May. Retenons parmi d'autres l'« Épître à l'hon. Honoré Mercier, premier ministre », paru dans *Les Épis* (1914), où le *je* lyrique réclame sa terre de cent acres, selon les dispositions de la loi intitulée « Acte portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants », votée en 1890 par le gouvernement Mercier. La qualité littéraire est à l'avenant du caractère poétique du sujet :

Je songe à me tailler, ambitions humaines !  
Dans quelque forêt vierge, un de ces beaux domaines  
Qu'en vain les créanciers cherchent d'un œil hagard.  
Oui, puisque mon pays montre un si grand égard  
Pour les foyers bruyants où le marmot fourmille,  
Puisqu'il se joint au ciel, pour bénir la famille  
Où l'amour conjugal dédaigne de tricher,  
Et qu'il lui donne un coin du sol à défricher,  
Oui, je me fais colon...  
S'il vous plaît, mes cent acres<sup>21</sup> !

Les rapports que Le May remet année après année à la Chambre sont révélateurs des difficultés et des progrès de la bibliothèque. La première année de son mandat, Le May avoue presque candidement qu'« à proprement parler la bibliothèque n'existe pas encore ; [...] les quelques centaines de volumes égarés sur les rayons sont loin de suffire aux besoins des hommes avides d'apprendre ; [...] il ne s'y trouve pas un seul livre de littérature, et [...] la poésie en paraît exclue ». L'année suivante, en 1868, un

octroi de 8000 dollars du Parlement permet d'acheter des centaines de livres, mais le comité de la bibliothèque, formé de députés, n'envisage pas l'achat d'ouvrages littéraires (rapport du 20 janvier 1869). En 1870, Le May insiste pour rappeler que « les livres de droit, les traités d'économie politique, les ouvrages sur les arts utiles et l'industrie ont été l'objet d'un soin tout particulier ». En 1873, ce sont encore des « traités sur le droit public, le droit administratif et les arts utiles » que choisit Le May, à la demande de la législature. En 1877, derechef, « la plus grande partie de l'allocation a été employée à l'achat de livres de droit et surtout de droit constitutionnel. La littérature a été pour ainsi dire complètement négligée puisqu'à peine 60 volumes nouveaux ont pris place sur les rayons cette année. Votre bibliothécaire croit remplir plus sûrement ainsi le but de l'honorable Chambre qui désire que sa bibliothèque soit avant tout parlementaire ». Comme un avertissement, il le répète en 1880 : « J'ai dû négliger presque complètement la partie littéraire. »

En 1883, c'est la catastrophe : un incendie ravage le parlement et la bibliothèque. *Le Canadien* du 21 avril rend compte de l'événement :

La perte la plus sensible, c'est celle des milliers de volumes que renfermait la bibliothèque. Elle contenait environ 40000 volumes choisis avec le plus grand soin, et dont un grand nombre étaient très rares. Le montant dépensé pour l'achat des livres jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1882 s'élevait à \$ 58000. La bibliothèque renfermait aussi pour \$ 5000 de livres appartenant au ministère de l'Instruction publique et une collection de cartes et de livres reçus en échange des gouvernements étrangers et des sociétés scientifiques, de sorte que la bibliothèque valait au moins \$ 70000. M. Lemay pense qu'on a sauvé la plus grande partie de la collection des ouvrages canadiens ; mais il a perdu 1400 volumes de ses propres ouvrages. Une partie des ouvrages du droit constitutionnel, des beaux arts et du droit civil a été sauvée<sup>22</sup>.

Des 30000 volumes qu'elle contenait, seulement 4500 sont sauvés. Pour reconstruire la bibliothèque, un journaliste et proche du premier ministre Chapleau, Arthur Dansereau, déjà éclaboussé dans le scandale des Tanneries (de bon augure...), reçoit un crédit de 15000 dollars pour aller acheter des livres en Europe. Le May est tenu à l'écart de cette mission. Sans surprise, les résultats ne seront guère probants : « La pertinence des volumes qu'il acquiert et des factures qu'il produit fera l'objet d'un long débat en Chambre au printemps de 1886 : l'opposition lui reprochera d'avoir présenté des doubles factures et d'avoir mal utilisé les 75000 francs

(environ 15 000 dollars) dont il disposait. Finalement, le gouvernement se servira de sa majorité en Chambre pour bâillonner l'opposition et l'affaire n'aura pas de suites<sup>23</sup>. » La culture n'est pas à l'abri du favoritisme.

## **Arthur Buies, témoin**

Avec plusieurs débats en Chambre sur les avantages du transfert de la bibliothèque d'un ministère au parlement, l'embauche d'écrivains pour leur donner leur pain quotidien ainsi que la création puis le développement d'une bibliothèque en la confiant à un poète (puis à Arthur Dansereau...), les premières années du parlementarisme québécois apparaissent marquées par un véritable souci pour les lettres. À moins que ce ne soit là qu'une illusion et que les hommes politiques doublés d'hommes de lettres n'aient pas réellement le haut du pavé ? Un témoin privilégié, fût-il un parfait ironiste, permet de relativiser leur importance au sein du Parlement : Arthur Buies.

Dans une chronique de mai 1877, le journaliste fait état d'une rencontre de littérateurs à laquelle il a été convié chez le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just à sa résidence de Spencer Wood (aujourd'hui parc du Bois-de-Coulonge), à Québec. Le libéral, nommé par le gouvernement libéral fédéral en 1876, n'est guère proche des conservateurs provinciaux de Charles-Eugène Boucher de Boucherville, premier ministre du Québec de 1874 à 1878. Letellier de Saint-Just est plutôt l'ami du chef de l'opposition, le libéral Henri-Gustave Joly, à qui il écrit ces propos étonnants :

Nous parlerons de chasse, de pêche, d'agriculture, de votre belle France, du maréchal [Mac Mahon] & de sa politique pleine de dangers pour le repos de notre ancienne mère patrie. Je n'ai pas besoin de vous dire que je serais un fervent apôtre du système républicain si je demeurais en France. Thiers, avant de mourir, a défini la forme du gouvernement par une antithèse admirable, où les extrêmes se touchent sans se heurter : « République conservatrice ». J'en suis de celle-là & vous en seriez n'est-ce pas<sup>24</sup> ?

Le représentant de Sa Majesté qui parle de république ! Voilà qui pourrait presque constituer un crime de lèse-majesté.

Selon Buies, « la lecture est une passion » pour Letellier de Saint-Just,

« les choses de l'esprit ont la première place dans ses préférences » et, « en portant quelque attention aux gens de lettres, il agit par sympathie naturelle, il cède au tempérament ». À l'en croire, c'est un exploit : « Nous avons dans notre pays tant de sujets d'être vite dégoûtés des muses, de renoncer à toute culture intellectuelle, et la politique est un éteignoir si puissant, que je me demande comment on peut en faire pendant trente années et se rappeler encore après cela qu'il y a des livres et des gens qui les écrivent. » Les luttes politiques sont décrites avec véhémence par Buies, qui donne l'impression que Letellier de Saint-Just a réussi à rester en dehors de la mêlée :

M. Letellier de Saint-Just a beaucoup lu et sa merveilleuse mémoire est restée intacte, malgré trente années de luttes politiques formidables qui eussent suffi à ébranler les facultés les plus solides. Or, on sait ce que sont les luttes politiques chez nous. S'il y a quelque chose au monde qui puisse anéantir dans un homme le goût des arts, le sentiment de ce qui se rattache au beau, sous une forme quelconque, c'est bien la pratique de ces abominables joutes où l'on trouve souvent devant soi les plus indignes adversaires, où il faut faire face aux hommes les plus ignorants, les plus grossiers et les plus malhonnêtes, et combattre toute espèce de moyens, d'autant mieux mis en jeu qu'ils sont plus déloyaux et plus odieux<sup>25</sup>.

Est-ce à dire que les débats en Chambre sont d'une très grande pauvreté intellectuelle et d'une malhonnêteté criante ? À lire Buies, on pourrait le croire. Dans une chronique du *National* parue quelques années plus tôt, le 10 décembre 1872, il a distillé une sorte de romantisme ironique, racontant une cavalcade au cœur du vide de la capitale et de son parlement :

Piqué de l'aiguillon de la chose publique, je m'acheminai vers le Parlement ; j'entrai, il faisait sombre et horriblement chaud. Je montai en sueurs les deux escaliers qui mènent à la galerie de la presse ; j'arrivai... qu'entendis-je ? M. Bellerose faisant une péroraison !... Alors je baissai la tête et je sondai les abîmes de mon malheur ; je n'eus pas une plainte, pas une larme, mais je sentis le vide de la vie et mon âme me sembla un désert où tous les sables tourbillonnaient<sup>26</sup>.

Dans cet extrait tout en ironie, l'épanchement lyrique est contenu par la plume acérée du chroniqueur, qui décoche une flèche vers l'adversaire politique. L'abîme de l'âme est mis en perspective par la péroraison du député ultramontain Joseph-Hyacinthe Bellerose.

Arthur Buies n'est jamais très loin du parlement. La séance du 15 décembre 1871 est particulièrement âpre alors que le député libéral de Montmagny, Téléphore Fournier, dénonce les mœurs électorales du gouvernement conservateur. Il rappelle que la ville de Québec est, pendant

une campagne électorale, « sous l'empire d'une bande d'assommeurs, quand l'on sait que l'on a à vaincre l'influence du gouvernement soutenue par la corruption la plus effrénée [...] ». À la suite d'applaudissements dans les galeries, le premier ministre Chauveau demande au président de la Chambre de faire évacuer le public et... les journalistes. Les choses dégénèrent.

Dehors, des orateurs haranguent la foule. Arthur Buies prend la parole, rappelle *L'Événement* du 16 décembre 1871. On y reconnaît l'humour du chroniqueur.

M. Buies : Non seulement, messieurs, on nous assomme sur les hustings, mais, messieurs...

Ici l'orateur fait une pause. On attend avec anxiété le reste de la phrase : les respirations sont suspendues.

M. Buies : Mais, messieurs, on nous fait sortir par un temps pareil, pour attraper le rhume de cerveau !...

Cris : Vive Buies ! Hourra pour Buies ! À bas Langevin ! À bas Chauveau, et la police du gouvernement ! Honte.

L'assemblée se disperse et plus loin entonne la *Marseillaise* et d'autres chansons<sup>27</sup>.

Les choses sont-elles aussi graves que ce que raconte l'ironiste Buies ? Les députés sont-ils toujours médiocres ? Dans ses *Chroniques* (1877), Hector Fabre n'est guère plus tendre envers la députation de la province. Il relate cette anecdote à propos d'un député de l'époque du Bas-Canada :

Un jour, – cette fois c'était l'hiver, – on vit s'arrêter à la porte du Parlement une grande *traîne* surchargée de *coffres*. Un brave homme et sa femme en descendirent, regardèrent longtemps chacune des vingt-quatre fenêtres de la façade de l'édifice et finirent par se décider à frapper à la porte. Un messenger vint ouvrir.

Le voyageur lui présenta ses civilités et lui dit qu'il était le *membre pour le comté* de Berthier, qu'il venait avec sa femme prendre son siège et qu'il avait apporté ses provisions pour l'hiver. Il ne lui manquait qu'un poêle de cuisine, et il espérait bien qu'il y en avait un dans sa chambre.

La vie politique est une école de scepticisme. Le messenger, nourri dans la Chambre, jugea son homme et le fit causer. Le *membre pour* Berthier comptait trouver une chambre toute prête dans la maison du Parlement, pour lui et sa femme, s'y installer commodément, y consommer les vivres qu'il avait apportés, et, lorsque son approvisionnement serait épuisé, s'en retourner dans son village.

Le messenger fut forcé de lui dévoiler l'âpre vérité, de lui avouer qu'il n'y avait pas de chambre pour lui en Parlement. Alors, enfonçant son *casque* sur ses yeux, le député tourna le dos pour toujours à l'arène parlementaire, et, d'un vigoureux coup de fouet, il fit reprendre à son cheval la route de Berthier<sup>28</sup>.

Les chroniqueurs comme Fabre et Buies ont beau faire des gorges chaudes, on peut certainement relativiser, si on se fie à Marcel Hamelin dans *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, cette impression de débats partisans, âpres et pétris d'une grande ignorance. L'historien rappelle d'abord la forte présence d'élus issus des professions libérales (60 % en 1867, 63 % en 1875), donc formés dans les collèges (ce qui ne constitue pas non plus un vaccin contre le philistinisme). Hamelin ajoute à cela l'absence de lignes partisans nettes et l'impression partagée par plusieurs selon laquelle les hommes politiques sont des gentlemen qui débattent de manière courtoise. Le rédacteur anonyme de la biographie de Joseph-Adolphe Chapleau, en 1887, décrit ainsi le climat des débats parlementaires de l'époque du premier ministre Chauveau et du chef de l'opposition Joly, au début de la décennie 1870 : « M. Chauveau avait pour adversaire M. Joly, gentleman d'excellentes manières qui apportait la plus grande courtoisie dans les débats. Il semblait exister entre les deux chefs une entente tacite pour que la discussion fût circonscrite dans les limites de la plus stricte dignité <sup>29</sup>. » Le rédacteur force sans doute un peu le trait, mais on peut certainement présumer que les débats ne sont pas qu'insultes et ne se résument pas à une enfilade d'« abominables joutes », pour reprendre les mots de Buies.





*Le Député arrivant à Québec*, œuvre d'Alfred Laliberté, reproduite devant l'hôtel du Parlement du Québec. Collection de Jonathan Livernois.

Henri-Gustave Joly, premier ministre à la tête d'un gouvernement libéral éphémère en 1878-1879, est en effet une belle incarnation, comme Chauveau, du lettré doublé d'un homme politique. Né en France, fils de Julie-Christine Chartier de Lotbinière, seigneuresse de Lotbinière, et de Pierre-Gustave Joly, il fait sa marque dans l'agronomie, l'horticulture et la foresterie<sup>30</sup>. Après avoir fait ses études en France de 1836 à 1849 (où il a notamment étudié la peinture<sup>31</sup>), il revient au Bas-Canada et est admis au Barreau quelques années plus tard. Ses interventions en Chambre font montre d'une grande culture littéraire. Le plus souvent, ses propos ne se limitent pas à la leçon de collège et aux sentences latines servant à ponctuer un discours ampoulé<sup>32</sup>.

Toutefois, Joly n'est pas qu'un homme attiré par les sciences de la nature,

« gentleman d'excellentes manières », cultivé. Comme le rappelle Marcel Hamelin, il est partie prenante de la Compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford (appelée « Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean » à partir de 1875), du Chemin à lisses de Lévis à Kennebec ainsi que du Chemin de fer de la Rive-Nord<sup>33</sup> (appelé le « Québec, Montréal, Ottawa et Occidental » à partir de 1875). Cela n'est pas sans rappeler que les hommes politiques, fussent-ils d'abord avocats ou lettrés, entrent dans la danse capitaliste à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le développement des canaux puis des chemins de fer induit de nouveaux comportements chez les hommes politiques, souvent membres de conseils d'administration, qui s'enrichissent au passage. Stanley Bréhaut Ryerson rappelle que, parmi les « capitalistes coloniaux » qui mèneront le bal jusqu'à la Confédération et au-delà, on trouve notamment « les conseillers juridiques qui protégeaient [les] intérêts [de l'Église du Québec] au sein des conseils d'administration et du gouvernement : George-Étienne Cartier offre le meilleur exemple de ces *junior partners* canadiens-français associés aux capitalistes canadiens-anglais<sup>34</sup> ». Le capital culturel a-t-il la même valeur pour eux ? La représentation de soi en lettrés vaut-elle la même chose qu'avant ? Rappelons-nous les propos de Laurent-Olivier David, cités précédemment : « M. Chauveau n'a pas, il est vrai, le talent d'administration et le caractère énergique de M. Cartier ; il manque des connaissances pratiques qui lui permettraient d'attacher son nom à de grandes réformes sociales ou législatives ; mais il est supérieur, sous bien des rapports, aux hommes de son temps. » Il n'empêche qu'à son époque c'est largement Cartier qui a dirigé la politique canadienne, bien plus, en définitive, que Chauveau. Au moment où il était premier ministre, ce dernier était-il déjà anachronique ? Chose certaine, il ne meurt pas riche, contrairement à George-Étienne Cartier : en témoigne, parmi mille choses, le faste de ses funérailles<sup>35</sup>.

## ***Le fashionable* Chapleau**

Le successeur conservateur de Joly, Joseph-Adolphe Chapleau, député de Terrebonne depuis 1867, est également un lettré. Par exemple, le 6

décembre 1876, alors qu'il est secrétaire et registraire de la province dans le gouvernement conservateur de Boucher de Boucherville, il attaque Joly, à l'époque chef de l'opposition, à propos de ses connaissances en mythologie. En effet, Joly avait précédemment dit en Chambre que les « ministères conservateurs [s'étaient] succédé avec une rapidité vertigineuse depuis 1867 » et que cela lui avait rappelé « l'histoire du géant Antée qui se faisait jeter à bas pour se relever de suite avec la même force ». Chapleau réplique avec une belle ironie et retourne le mythe contre le chef de l'opposition :

Encore une fois, le malheur lui en a voulu et ses souvenirs mythologiques lui ont joué un mauvais tour. Il nous a comparés à Antée terrassé par Hercule et se relevant avec la même vigueur après chacune de ses chutes. La Chambre a dû s'amuser de ce quiproquo et, si elle a pardonné à l'honorable député la modestie de se comparer à Hercule, elle a dû se demander à quelle époque ce colosse avait terrassé l'ennemi qu'il combat avec tant de succès, depuis dix ans, dans cette Chambre. Recueillez donc vos souvenirs, vous verrez que le nombre de vos assauts n'a d'égal que celui de vos défaites et que la seule différence entre nous et Antée, c'est que ce dernier se relevait à chaque fois avec une nouvelle force, tandis que vous vous relevez tout étourdi, tout meurtri après chaque nouvelle chute.

Pendant ses années en Chambre, Chapleau fait montre de son bagage culturel, citant entre autres Alphonse de Lamartine<sup>36</sup>, la Bible<sup>37</sup> et Victor Hugo<sup>38</sup>. Dans l'opuscule *Le Pays, le Parti et le Grand Homme*, vraisemblablement écrit par l'ultramontain François-Xavier Anselme Trudel, qui ne trouve pas Chapleau assez catholique ni assez ultramontain à son goût, on le découvre ambitieux et lettré. On a même accès à ses réflexions, qui renforcent cette impression selon laquelle la politique est la voie royale des profiteurs :

Encore saturé de l'enseignement collégial, il ne parlait alors que principes et agissait assez comme il parlait. C'était un conservateur catholique convaincu. Mais une fortune trop hâtive, sans lui tourner tout à fait la tête, lui troubla le cœur.

« Pourquoi m'attarderais-je à porter le poids du jour comme le “plus prosaïque des stagiaires”, se serait-il dit ? « La politique donne ! “Au diable la procédure ! et que je me la coule douce<sup>39</sup> !” »

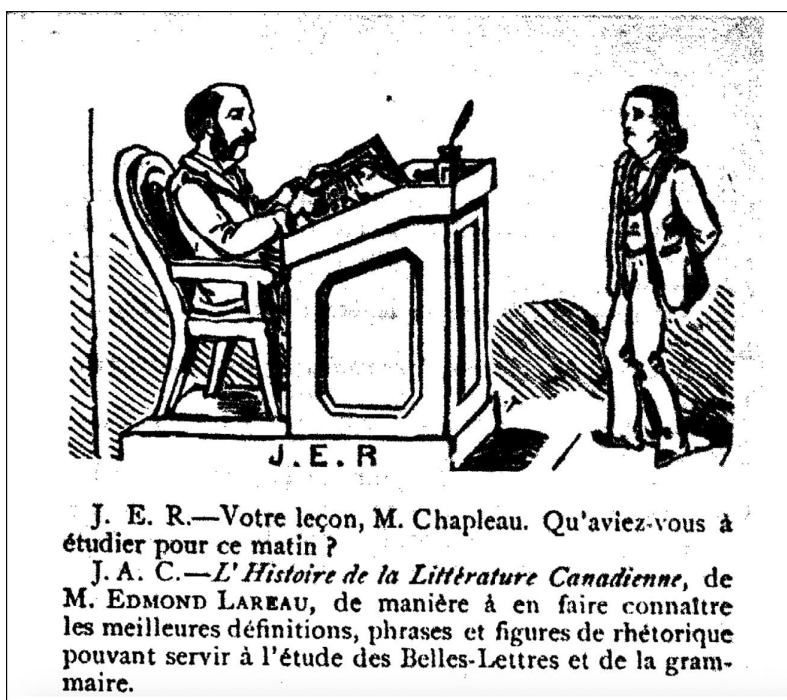
Ce qui achève Chapleau, ce sont ses goûts légers, *fashionable*, ses « goûts bohèmes et ses tendances boulevardières<sup>40</sup> ». Le jeune homme n'aura pas su utiliser sciemment le fonds commun des humanités, qu'il aura bradées pour

de l'argent. Les humanités dévoyées : on retrouve là une accusation déjà vue dans *La Pléiade rouge*. Tandis que Chapleau apparaît comme un modéré qui tend même la main à des libéraux pour former un gouvernement d'union, les adversaires de l'intérieur que sont les castors<sup>41</sup> font très mal au Parti conservateur.

On se moque ailleurs de ses talents de discoureur, soit dans le *Chansonnier politique* du journal humoristique *Le Canard*, paru à la fin de 1879. Coiffée d'un portrait qui n'a rien d'une caricature (contrairement à ce qu'on y trouve habituellement), la section consacrée à Chapleau s'ouvre sur une chanson intitulée *Thiers le Petit*. La référence au pamphlet de Victor Hugo, *Napoléon le Petit*, publié à Bruxelles en 1852 à la suite du coup d'État de Louis Bonaparte, est évidente. Il s'agissait alors de se moquer du neveu du grand Napoléon, qui ne pouvait pas souffrir la comparaison avec son oncle. Cela donnera également le célèbre incipit du *18 Brumaire de Louis Bonaparte* de Karl Marx : « Hegel fait quelque part cette remarque que tous les grands événements et personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce<sup>42</sup>. » Cette fois-ci, celui qui ne souffre pas la comparaison, c'est Chapleau lui-même. Voici la chanson :

Nous admirons bien volontiers  
Son geste, sa voix sympathique ;  
Mais quand on le compare à Thiers  
Nous croyons voir une critique.  
C'est comme dire de Thibault  
Que ses pieds sentent le cinname,  
Ou de Joseph L. Archambault  
Qu'il excelle à construire un drame

Mais parlons de ses qualités.  
– Ce n'est ni long ni difficile –  
Il est de tous nos députés  
Le plus brillant, le plus habile.  
Spirituel, déclamant bien,  
Possédant l'art heureux de plaire,  
Il ne lui manquerait plus rien  
S'il savait un peu de grammaire<sup>43</sup>.



Détail d'une page du *Chansonnier politique* du *Canard*. Collection de Jonathan Livernois.

Le premier ministre s'exprimerait mal ; on l'attaque à propos de sa rhétorique. Quand on le compare aux grands orateurs, comme on imagine Adolphe Thiers en être un, il n'apparaît pas comme un « nouveau Cicéron ». Il perd au change. Et, comme s'il fallait pallier certaines de ces lacunes, le *Chansonnier politique* représente, quelques pages plus loin, Chapleau en élève devant son maître, désigné par les initiales « J. E. R. ». Cette fois-ci, le dessin est résolument humoristique.

Qui est ce J. E. R. ? Il s'agit probablement du jeune Joseph-Edmond Roy (1858-1913), rédacteur en chef du *Quotidien* de Lévis, futur notaire, homme de lettres bientôt reconnu<sup>44</sup>, mêlé aux milieux conservateurs. On ne saurait comprendre tous les sous-entendus de cette blague plus de cent quarante ans après les faits, mais il y a ici quelque chose de carnavalesque, le premier ministre étant ravalé au statut de collégien tandis que celui qui a à peine vingt ans – Joseph-Edmond Roy – est devenu le maître. Et que doit étudier le collégien Chapleau ? Sa réponse : « *L'Histoire de la Littérature Canadienne*, de M. Edmond Lareau, de manière à en faire connaître les meilleures définitions, phrases ou figures de rhétorique pouvant servir à

l'étude des Belles-Lettres et de la grammaire<sup>45</sup>. » S'ensuivent une série de citations du livre de Lareau, une des premières, sinon *la* première histoire littéraire du Canada, qui révèlent le caractère alambiqué de certaines tournures, des erreurs grammaticales et une langue française qui laisse quelque peu à désirer. Ce que propose le rédacteur du *Canard* n'est guère différent de ce qu'avait écrit, cinq ans auparavant, l'écrivain et futur député conservateur Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice à propos de l'ouvrage de Lareau : « La "donzelle de l'imagination" donne trop souvent le bras à M. Lareau et l'entraîne à dire des choses qui sont contre le bon goût, si non quelques fois contre le véritable sens attaché aux mots<sup>46</sup>. »

Dans le *Chansonnier politique* du *Canard*, les leçons du livre de Lareau, déjà reconnu comme libéral, confondent le pauvre Chapleau. Et les choix « littéraires » de Lareau deviennent objet de risée :

J. E. R. – Quels sont les ouvrages qui ont contribué au progrès de la littérature canadienne ?

J. A. C. – *L'Almanach VÉTÉRINAIRE* de M. F. Vogeli, p. 360

*TWINS with single PLACENTA ; OBSTRUCTION of the BOWELS*, par M. J. A. Grant, M. D., p. 359

*TABLES CHIMIQUES* à l'usage des étudiants, du Dr. Hose, p. 360

*Principes de la langue des SAUVAGES appelés SAUTEUX*, de M. Belcourt, p. 371

*Une grammaire et un dictionnaire IROQUOIS*, de M. Marcoux, p. 370

*Table alphabétique et analytique du Code de Procédure Civile du Bas-Canada*, de M. Coutlée, p. 439.

J. E. R. – N'en pouvez-vous pas citer d'autres ?

J. A. C. – L'ouvrage suivant de M. Horace Nelson : – *Structure of the RECTUM ; its history, symptoms, diagnosis, pathology, and successful treatment by incision*, p. 360.

J. E. R. – Qu'est-ce que le RECTUM ?

J. A. C. – M. Lareau n'en donne pas la définition. Dispensez-moi de répondre.

J. E. R. – Je comprends le sentiment de délicatesse qui vous retient. C'est une de ces choses dont on se sert plus qu'on n'en doit parler.

Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté :

Mais le lecteur français veut être respecté.

C'est Boileau qui l'a dit<sup>47</sup>.

Voilà, de manière oblique, un affrontement entre deux visions de la littérature : l'une, étonnamment moderne ou qui, du moins, ne se sent pas contrainte par des frontières bien établies, fait la part belle à des ouvrages qui n'ont rien des belles-lettres et intègre plutôt l'utile et la non-fiction dans une histoire de la littérature canadienne ; l'autre, classique, renvoie aux

règles, aux grands genres, à l'enseignement des collèges. Évidemment, les blagues scatologiques (« *Structure of the RECTUM* ») montrent où loge l'opinion générale sur le sujet à cette époque<sup>48</sup>.

Chapleau prête le flanc aux attaques à cause de son capital culturel, qui apparaît, pour certains, superficiel. De telles critiques ne sont pas nouvelles, certes. Le 10 décembre 1872, en Chambre, quand le député de Montréal-Centre, L. H. Holton, rappelle à Chauveau qu'il s'est trompé en citant l'apophtegme « Qui s'excuse s'accuse », transformé en « Qui excuse accuse », il insiste sur le fait que « ce trait d'esprit [était] indigne de la réputation littéraire du premier ministre » et qu'« on aurait pu s'attendre de la part d'un littérateur comme le premier ministre à un peu plus d'exactitude dans sa citation ». Cette attaque aurait-elle eu la même force de frappe dix ans plus tard ? Difficile à dire, mais Chapleau n'a pas que les muses en tête. Il appartient à une autre espèce d'hommes politiques.

À Joseph-Adolphe Chapleau, qui deviendra ministre fédéral à Ottawa, succède son ami Joseph-Alfred Mousseau (1837-1886), jusque-là député et secrétaire d'État dans le cabinet Macdonald, au poste de premier ministre du Québec. Des parcours interchangeableables, dirait-on. Le parcours de Mousseau est analogue à celui de plusieurs de ses contemporains, même si Charles Langelier le distinguera, dans ses mémoires, de Chapleau : « M. Mousseau n'était l'égal de M. Chapleau ni par le talent ni par l'éloquence. C'était un homme instruit, parlant avec facilité, mais il n'était pas orateur, pas même *debater* de premier ordre<sup>49</sup>. » N'empêche : blanc bonnet, bonnet blanc.

---

1. Joseph Marmette, « Chronique », *Le Journal de Québec*, 27 novembre 1867, p. 2.

2. Gilles Gallichan, « Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau », *Les Cahiers des Dix*, p. 96-97.

3. Laurent-Olivier David, *Biographies et portraits*, p. 195-196.

4. *Ibid.*, p. 197.

5. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 78.

6. *Ibid.*, p. 74.

7. Fernand Harvey, « Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de P.-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920 », dans Claude Couture, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde. Colonialisme et modernité au Canada depuis 1867*, p. 170.

8. Fernand Harvey, en reprenant les chiffres d'Yvan Lamonde et de Claude Beauchamp, a constaté une hausse considérable de ce point de vue : 164 381 livres sous Chauveau (1856-1873) et 590 528 livres sous Gédéon Ouimet (1873-1895). Voir *ibid.*, p. 172.

9. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*, p. 82.

10. *Ibid.*, p. 162.
11. Marcel Hamelin, *Les Premières Années du parlementarisme (1867-1878)*, p. 39.
12. Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*, p. 166.
13. À propos des épisodes de cette saga bibliothécaire, voir *ibid.*, p. 179-180, et Marcel Hamelin, *Les Premières Années du parlementarisme (1867-1878)*, p. 335-336.
14. *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après *DAL*), 18 février 1869.
15. John Hare, « Lenoir, Rolland, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/lenoir\\_joseph\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/lenoir_joseph_9F.html)].
16. Joseph Lenoir, « La civilisation et les lettres. Essai lu devant l'Institut canadien de Montréal le 6 février 1852 ».
17. *DAL*, 14 février 1868.
18. « Nominations », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 29 octobre 1867, p. 2.
19. Sophie Imbeault, *Le Vérificateur général du Québec. Une institution au cœur de l'histoire*, p. 82.
20. Roger Le Moine, *Joseph Marmette. Sa vie, son œuvre*, suivi d'*À travers la vie. Roman de mœurs canadiennes* de Joseph Marmette, p. 214.
21. Pamphile Le May, « Épître à l'honorable Honoré Mercier », v. 21-30, dans *Les Épis*, p. 53.
22. « Incendie du parlement. Nouveaux détails », *Le Canadien*, 21 avril 1883, p. 2.
23. Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Dansereau, Arthur », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/dansereau\\_arthur\\_14F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/dansereau_arthur_14F.html)].
24. Lettre à H.-G. Joly, 1<sup>er</sup> novembre 1877, dans Marcel Hamelin, *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, p. 275.
25. Arthur Buies, *Chroniques II*, p. 331-332.
26. Arthur Buies, *Chroniques I*, p. 355.
27. « Débats parlementaires », *L'Événement*, 16 décembre 1871, p. 1.
28. Hector Fabre, *Chroniques*, p. 12.
29. Anonyme, *L'Honorable J. A. Chapleau. Sa biographie, suivie de ses principaux discours, manifestes, etc., publiés depuis son entrée au parlement en 1867*, p. XIII. Voir également Charles Langelier, *Souvenirs politiques de 1878 à 1890. Récits, études et portraits*, p. 67 et 69.
30. Anonyme, « Mort de Sir H. Joly de Lotbinière », *Le Canada*, 17 novembre 1908, p. 2.
31. J. I. Little, *Patrician Liberal*, p. 98.
32. Voir par exemple son discours de 1878 dans Charles Langelier, *Souvenirs politiques de 1878 à 1890*, p. 56-59.
33. Marcel Hamelin, « Joly de Lotbinière, Sir Henri-Gustave », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/joly\\_de\\_lotbiniere\\_henri\\_gustave\\_13F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/joly_de_lotbiniere_henri_gustave_13F.html)].
34. Stanley Bréhaut Ryerson, *Capitalisme et Confédération. Aux sources du conflit Canada/Québec*, p. 218.
35. Brian Young, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, p. 186-188.
36. *DAL*, 9 décembre 1869.
37. *DAL*, 25 novembre 1875.
38. *DAL*, 18 juillet 1878.
39. Anonyme, *Le Pays, le Parti et le Grand Homme*, p. 8.
40. *Ibid.*, p. 11.
41. Castors : « Groupe de conservateurs dissidents ultramontains formé en 1882. Les castors s'opposent aux premiers ministres conservateurs québécois J. A. Chapleau et J. A. Mousseau, qu'ils accusent de les avoir évincés du pouvoir en s'alliant aux libéraux modérés. Le groupe rejette l'administration laxiste du gouvernement, sa collaboration avec des hommes d'affaires sans scrupules



et sa préférence pour Québec au lieu de Montréal, surtout dans les questions relatives aux universités. C'est François-Xavier-Anselme Trudel qui dote le groupe de ce nom en signant son pamphlet intitulé *Le Pays, le Parti et le Grand Homme* (1882) du pseudonyme "Castor". Le groupe manque de structure et reste donc un mouvement marginal jusqu'à sa disparition à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. » Nive Voisine, « Castors », *Encyclopédie canadienne*.

42. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, p. 15.

43. *Chansonnier politique du Canard*, p. 8.

44. Andrée Désilets, « Une figure politique du 19<sup>e</sup> siècle, François-Xavier Lemieux (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 244.

45. *Chansonnier politique du Canard*, p. 9.

46. Narcisse Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres. Études et conférences*, p. 166.

47. *Chansonnier politique du Canard*, p. 13.

48. Voir également Narcisse Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres*, p. 175.

49. Charles Langelier, *Souvenirs politiques de 1878 à 1890*, p. 181.

## Bilan de mi-parcours

Qu'en est-il de cette figure de l'homme de lettres doublé d'un homme politique, incarnée notamment par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, en ce dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle ? Elle ne disparaît certes pas, mais les députés ne jouissent peut-être plus tout à fait de l'attention des muses. Comme leurs prédécesseurs, ils sont le plus souvent formés dans les collèges qui se sont multipliés dans la province depuis le début du siècle, c'est-à-dire à Nicolet (1803), Saint-Hyacinthe (1811), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1827), L'Assomption (1832), Joliette (1846), Saint-Laurent (1847), Montréal (Collège Sainte-Marie, 1848), Rigaud (1850), Lévis (1853), Trois-Rivières (1860) et Chicoutimi (1873). Les jeunes hommes y acquièrent un fonds humaniste commun qu'ils peuvent ensuite développer ou laisser en jachère dans leurs futures carrières. Les hommes politiques y reviennent à l'occasion pour agrémenter leurs discours, qui répondent généralement aux formes classiques de la rhétorique.

À l'Assemblée législative, la bourgeoisie libérale est toujours dominante, du moins en pourcentage : en 1851, par exemple, les « professionnels du secteur privé » (avocats, médecins, notaires) représentent 64,3 % de l'ensemble de la députation du Canada<sup>1</sup>. Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec* le résume éloquemment pour la période post-confédérative : « De 1867 jusqu'aux années 1960, les professionnels du secteur privé vont dominer le paysage parlementaire du Québec. Leur représentation atteint un nouveau sommet en 1897 avec 62,8 %<sup>2</sup>. »

Ces hommes politiques ont souvent fait du journalisme dans leur jeunesse, lorsque leur cléricature leur laissait du temps pour cela, de même que pour leurs velléités littéraires. Par exemple, en 1862, Joseph-Alfred

Mousseau, premier ministre de 1882 à 1884, a cofondé avec Laurent-Olivier David, député de 1886 à 1890, et Joseph-Adolphe Chapleau, premier ministre de 1879 à 1882, l'éphémère *Colonisateur*. On voulait s'y attaquer au problème de l'heure, l'émigration, tout en laissant une place certaine à la littérature<sup>3</sup>. Mousseau a également cofondé *L'Opinion publique* en 1870, journal illustré dont il aimait dire qu'il « ne l'avait pas enrichi, mais qu'[il] lui avait ouvert la porte du comté de Bagot<sup>4</sup> ». La même chose s'est produite dans le cas des poètes Barthe et Chauveau, qui ont fait leur entrée respective en politique en 1841 et 1844.

Plusieurs des premiers ministres qui suivront Chapleau et Mousseau auront aussi été journalistes et auront acquis une riche expérience dans ce domaine. C'est le cas d'Honoré Mercier, rédacteur en chef du *Courrier de Saint-Hyacinthe* au début des années 1860. Ce sera encore le cas de Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre de 1920 à 1936, journaliste à *L'Action libérale* dans sa jeunesse. En somme, la rhétorique, la maîtrise des tropes, la pratique du journalisme et l'habitude des mots suffisent presque à expliquer la place qu'occupent les lettres dans la vie politique du XIX<sup>e</sup> siècle.

Autre aspect à ne pas négliger dans ce portrait générationnel : les hommes politiques ont le souci de nourrir l'histoire et l'héritage français de la province de Québec, et ce, au moins depuis la décennie 1820. Rappelons-nous la fondation de la Société littéraire et historique de Québec, en 1824, et la place qu'y ont prise plusieurs hommes politiques. Rappelons-nous encore Papineau recopiant ou faisant recopier plus de 6000 pages de documents tirés des archives du ministère français de la Marine pendant son exil parisien après les rébellions. D'autres hommes politiques auront le même projet de faire une histoire de leur pays, notamment Augustin-Norbert Morin et Louis-Hippolyte La Fontaine. La tâche de redécouverte et de préservation du passé français<sup>5</sup> sera rapidement prise en main par les parlementaires du Bas-Canada. À partir de 1841, les secrétaires et registraires de la province, responsables de leurs budgets à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union, ont la tâche de conserver des archives. On trouve parmi eux des hommes de lettres et des écrivains tels qu'Augustin-Norbert Morin, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Félix-Gabriel Marchand et Charles-Antoine-Ernest Gagnon. Ils mettent en valeur le passé. Par exemple, à la suite d'une motion proposée par Chauveau le 2 octobre 1854 (« Qu'il

soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire imprimer, en sus des Documents mentionnés dans une Adresse de cette Chambre, les Documents qui ont été obtenus et extraits des Archives Publiques, à Paris et à Londres, et qui sont maintenant en manuscrit dans la Bibliothèque du Parlement, ou dans la Bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec<sup>6</sup> [...] »), on publie les *Relations des Jésuites*. Après son retrait de la politique, en 1885, Chauveau écrira l'introduction du premier volume des *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, « publiés sous les auspices de la législature de Québec ». Le gouvernement lui remettra 100 dollars pour ce travail<sup>7</sup>. Les *Comptes publics*

de 1886 indiquent par ailleurs que 5000 dollars, un montant assez appréciable à l'époque, ont été alloués « pour transcrire, imprimer et publier les archives canadiennes<sup>8</sup> ». L'année suivante, ce sont 14300 dollars qu'on consacre à cette tâche<sup>9</sup> : 9924,59 dollars sont payés à l'imprimeur A. Côté & Cie pour la publication et l'impression des *Jugements et délibérations du Conseil souverain* ; 212 dollars couvrent la rémunération d'un des cinq copistes, dont un dénommé Eudore Évanturel. Poète controversé à la suite de la publication de ses *Premières poésies* (1878), secrétaire de l'historien Francis Parkman à Boston, Évanturel, de retour dans la province de Québec, est embauché pour retranscrire des documents historiques et deviendra archiviste au gouvernement en 1887<sup>10</sup>. Est-ce une prébende pour un écrivain relativement maudit ? Sa carte professionnelle le présente ainsi : « Homme de lettres<sup>11</sup> ».

En outre, les politiciens ont la charge d'héritages plus récents, notamment celui des rébellions de 1837 et 1838, événements qu'ils n'ont pas vécus personnellement. Ils s'en servent entre autres pour exciter les passions nationales, comme le fait Mousseau dans une conférence prononcée à l'Institut canadien-français de Montréal en 1860, consacrée aux patriotes Joseph Duquet et Joseph-Narcisse Cardinal<sup>12</sup>. Laurent-Olivier David fait de même dans son recueil *Les Patriotes de 1837-1838* (1884), qui regroupe ses chroniques sur le sujet parues dans *L'Opinion publique*. Le souffle patriote n'est pas mort. Au contraire, comme le rappelle l'historien Jean-Paul Bernard, pendant la décennie 1870-1880, il y a une « véritable entreprise de

restauration de la mémoire des Patriotes<sup>13</sup> ». Honoré Mercier revendiquera cet héritage de manière opportune à plusieurs reprises.

Par ailleurs, si les hommes politiques s'occupent du passé, ils doivent également penser à l'avenir. Rappelons ce qu'a écrit Marcel Hamelin à propos des premières années de la Confédération : le sujet de l'émigration donne lieu à de « grandes bouffées d'éloquence », la question en devient « quasi religieuse<sup>14</sup> ». La colonisation sera le cœur des débats politiques pendant de nombreuses années, dépassant les lignes de parti, qui se figent pourtant de plus en plus. Reliant souvent, dans leurs discours, le passé et l'avenir, de la colonisation de la Nouvelle-France à celle qui a pour but de contrer les effets de l'émigration vers les États-Unis, ces hommes politiques donnent presque l'impression de répondre à la célèbre injonction de l'abbé Casgrain, lui-même influencé par François-Xavier Garneau : « D'une main saisissant les trésors du passé, de l'autre ceux de l'avenir, et les réunissant aux richesses du présent, vous élèverez un édifice qui sera, avec la religion, le plus ferme rempart de la nationalité canadienne. » C'est aussi la mission des hommes de lettres.

Mais le présent ne se trouve-t-il pas écrasé entre le passé et l'avenir ? Pour le dire comme Roger Le Moine :

L'échec de la Révolution de 1837 ainsi que l'Acte d'Union qui en a découlé ont provoqué l'apparition d'une littérature qui, parce que destinée à faire oublier un présent devenu intolérable, a dû se tourner vers le passé ou vers le futur. C'est ainsi que les romanciers, selon qu'ils aient été capables ou non d'affronter les problèmes de leurs temps, ont recréé les grands événements historiques, quand ils n'ont pas préparé le futur par la revalorisation de la vie agricole et des valeurs qu'elle représente<sup>15</sup>.

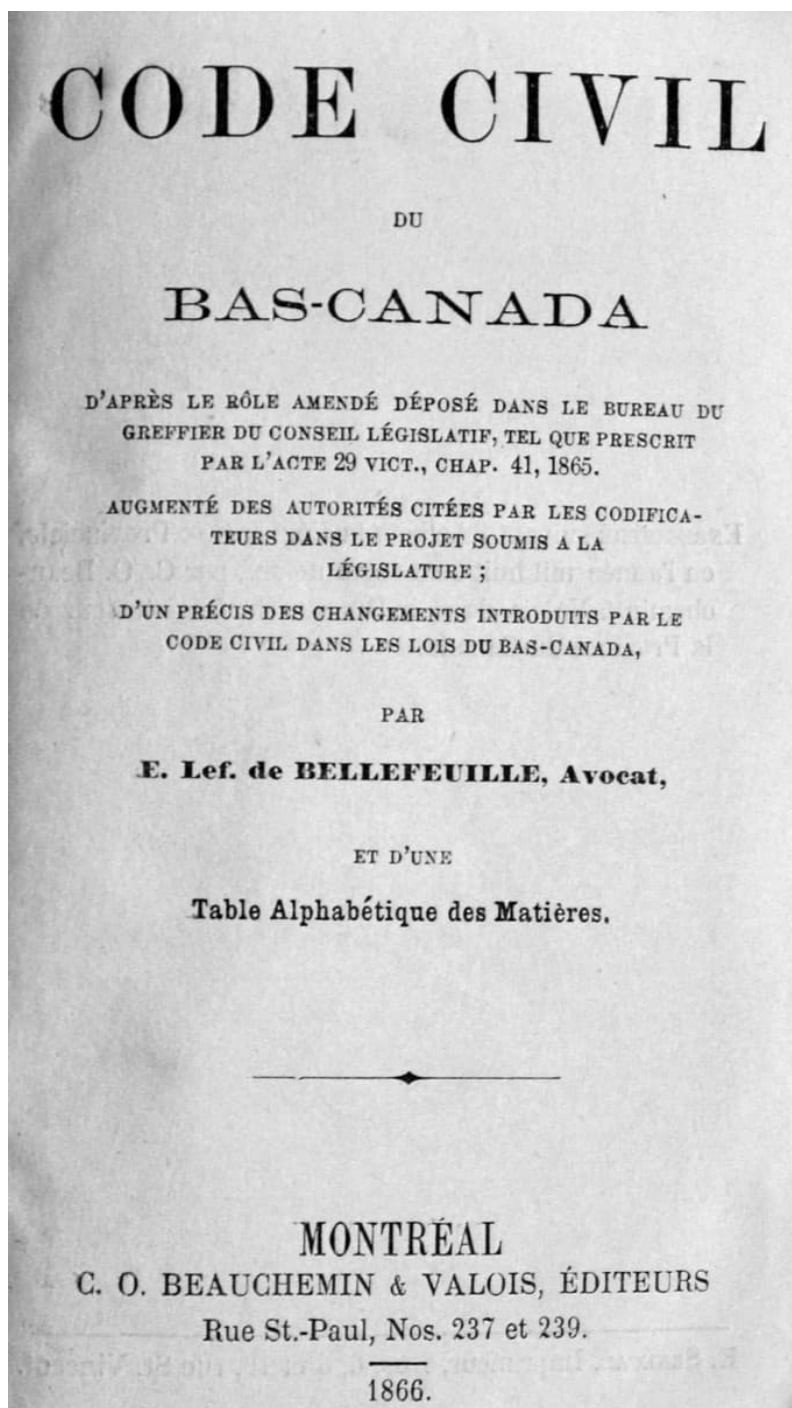
Fernand Dumont a donné une autre déclinaison de la formule de Casgrain : « Comment survivre sans déborder l'inertie du présent vers l'avenir, sans en appeler à l'utopie ? Comment survivre sans invoquer le passé, puisqu'une nation qui est avant tout une culture se ramène à un héritage ? Ce double recours à l'espérance et à la mémoire est une justification. C'est aussi une garantie de durée. Car il en résultera, par le pouvoir de l'écriture, l'édification d'une *référence* qui rendra un peuple présent à l'histoire<sup>16</sup>. » Autrement dit, l'écriture a bel et bien le pouvoir de relier le passé et l'avenir à partir d'un présent pour le moins difficile. Et ici, l'écriture peut être entendue au sens large, c'est-à-dire comme de multiples

mises en récit qui passent non seulement par des fictions, par le récit de l'histoire dont l'œuvre de François-Xavier Garneau est paradigmatique, mais également par la pratique du droit et de la politique. Cette écriture commune est consubstantielle à l'identité feuilletée.

Mais comment écrire *par* la politique ? *Par* le droit ? L'élaboration d'un code civil pour le Bas-Canada, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1866, est à comprendre dans ce sens. Travail politique entrepris à la fin des années 1850 sous la gouverne de George-Étienne Cartier, qui en a confié la rédaction à trois anciens parlementaires devenus juges (René-Édouard Caron, Charles Dewey Day et Augustin-Norbert Morin, mort en fonction, remplacé par Joseph-Ubalde Beaudry), il consiste à mettre de l'ordre dans un ensemble de lois éparpillées, aux sources multiples, entre autres le droit romain et la coutume (droit coutumier) de Paris. Sylvio Normand a montré que, « partant d'un droit éclaté », « les rédacteurs du Code [se sont] efforc[és] de rédiger un instrument qui [devait] ser[vir] à l'édification d'un avenir commun<sup>17</sup> ».

Pourtant, très rapidement et malgré des changements importants au regard des anciennes lois françaises, lesquels ont permis de mieux arrimer le Code civil aux valeurs libérales du temps<sup>18</sup>, plusieurs commentateurs en ont fait un outil de la survivance :

La perception du Code civil comme reflet de l'unité des différentes composantes de la population de la province attire peu de commentaires à la suite de la codification. Rapidement, ce thème est supplanté par celui du Code civil comme symbole de survivance nationale des Québécois de langue française. Le discours qui se développe abandonne l'idée d'un texte législatif qui doit contribuer à constituer une nation homogène. Au contraire, il amène une appropriation exclusive du Code par une des composantes de la société québécoise<sup>19</sup>.



Frontispice du *Code civil du Bas-Canada* de 1866. Collection de Jonathan Livernois.

Les avocats de tendance ultramontaine ne rateront pas leur coup. Par exemple, à en croire Sylvio Normand et Maxime Saint-Hilaire, la monumentale *Bibliothèque du Code civil du Bas-Canada* (vingt et un tomes parus entre 1871 et 1890) de Charles Chamilly de Lorimier (en

collaboration avec Charles-Albert Vilbon), cherchera à témoigner d'un « "inébranlable attachement aux traditions de nos ancêtres" » en insistant essentiellement sur la filiation française. « Cette fidélité à la justice d'Ancien Régime est à rapprocher de l'attrait qu'exerce le passé chez les élites canadiennes-françaises à partir des années 1840 et du goût qu'[elles] développent pour la conservation des traditions<sup>20</sup>. » L'introduction du premier volume est on ne peut plus claire à propos de la filiation française :

Toutes ces nations [l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse et la Grèce] ont tour à tour rendu hommage à la perfection et à la supériorité du droit français moderne. Toutes ces nations, dans la codification de leurs lois, ont plus ou moins puisé aux sciences françaises, et nous aussi, colonie britannique, nous n'avons pu résister à l'entraînement général. Avouons cependant que, pour nous Canadiens-Français, cette mesure n'a pas eu uniquement pour motif notre admiration pour le nouveau droit français, mais qu'elle nous a aussi été dictée par notre inébranlable attachement aux traditions de nos ancêtres et parce que nous avons cru, par ce moyen, ajouter un nouvel anneau à cette chaîne d'or qui devra toujours relier nos destinées à celles de notre ancienne mère-patrie<sup>21</sup>.

Il semble bel et bien y avoir un effort conjoint en droit, en littérature et en politique. Le but est le même : relier le passé français et l'avenir radieux, donc nécessairement français et catholique. D'un côté, il y a la mémoire de la Nouvelle-France, ranimée tout à la fois par :

- un récit juridique reliant la France et le Bas-Canada et qui se cristallise dans une *certaine* lecture du Code civil du Bas-Canada (1866) ;
- la publication et la mise en valeur par les hommes politiques de textes de la Nouvelle-France afin de créer une mémoire commune ;
- des romans qui vantent la vie agraire en rappelant la grandeur de la Nouvelle-France ;
- le récit de l'*Histoire du Canada* par François-Xavier Garneau, dont la conclusion de l'édition révisée en 1859 est sans équivoque : le peuple canadien-français « a rallié tous ses enfants autour de lui, et il a toujours craint de perdre un usage, une pensée, un préjugé de ses pères, en dépit des sarcasmes de ceux qui l'entourent. C'est ainsi qu'il a gardé jusqu'à ce jour sa religion, sa langue, ses lois [...] »<sup>22</sup>.

De l'autre côté, il y a l'avenir du Canada, stimulé tout à la fois par :

- la codification des lois civiles en vue du progrès de la nation ;
- des politiciens qui veulent endiguer l'hémorragie de l'émigration en cherchant à développer de vastes territoires en vue d'une nouvelle colonisation ;
- des écrivains – doublés d'hommes politiques – qui décrivent dans leurs romans une colonisation sans heurts, offrant ainsi une image fantasmée de la province de Québec.



À tout prendre, ces hommes, à l'identité feuilletée, usent de divers outils pour atteindre le même objectif et pour suturer ces deux temps. Ces façons d'écrire et de créer le passage du passé à l'avenir procèdent d'une même grande fiction politique qui s'est élaborée dès les années 1840 et dont témoignaient déjà les interactions entre le rapport de 1849 sur l'émigration et *Charles Guérin*, tous deux signés par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Voilà une façon de rappeler que la littérature, même pour les écrivains doublés d'hommes politiques, n'est pas et n'a jamais été développée en serre chaude. La fiction politique bénéficie du contexte, rappelé par Fernand Ouellet : « Les désillusions apportées par les crises commerciales des années 1842-1843 et 1846-1849 ne conféraient-elles pas à ce rêve une allure de réalité <sup>23</sup> ? » Les crises économiques et l'endettement en vue de développer les infrastructures – canaux<sup>24</sup> et chemins de fer – ont désormais de lourdes répercussions sur la politique de la province du Canada. Des maisons londoniennes comme Glyn & Baring, qui représentent certains propriétaires de la dette et des bailleurs de fonds, ont beau jeu de s'immiscer dans les affaires du pays<sup>25</sup>. La fiction associée à la colonisation et à la propriété du sol est plus que jamais nécessaire. Elle se substitue au présent.

## Nouvelle réalité

Ceci ne surprendra guère l'historien ou l'historienne de l'économie bascanadienne : à partir des années 1850, la question des chemins de fer change complètement la donne politique. L'historien Stanley Bréhaut Ryerson l'a montré en long et en large dans *Capitalisme et Confédération* :

La méthode employée [...] consistait à se servir des crédits, des prêts, des achats d'actions et des octrois de l'État, fondés sur le pouvoir de taxation, pour orienter, dans l'immédiat et dans l'avenir, les épargnes de la population vers des projets de l'entreprise privée. Le plus souvent, les noms de hauts dignitaires se trouvaient mêlés à ceux des promoteurs des chemins de fer, d'où la déclaration quelque peu brutale d'Allan MacNab en 1854 (l'année même où il devint premier ministre) : « Ma politique, c'est les chemins de fer<sup>26</sup>. »

Ryerson va plus loin en rappelant comment la nation canadienne a été construite sur les bases du développement de l'industrie ferroviaire :

« L'idée de la nation que se faisaient les possédants qui avaient fondé le nouveau Dominion reflète bien leur préoccupation essentiellement mercantile. Pour eux, la construction d'un pays était une énorme transaction de terres et d'actions dans des sociétés ferroviaires, un vaste champ d'investissement<sup>27</sup>. » Au moment où des capitaux, dans diverses poches, sont désormais en jeu<sup>28</sup>, les choses semblent changer pour les hommes politiques.

On peut même remonter plus loin. Comme l'ont illustré Fernand Ouellet<sup>29</sup> et Christian Blais<sup>30</sup>, l'instauration de la responsabilité ministérielle au fil de la décennie 1840 a fait passer le patronage sous le contrôle des ministres (issus du Parlement, donc députés ou conseillers législatifs) et non plus des « fonctionnaires » (non élus) qui dirigeaient jusque-là les départements (c'est-à-dire les ministères). La Fontaine lui-même n'a pas manqué d'en profiter, comme l'a rappelé Jacques Monnet :

Dans les hauts postes de l'administration, il fit entrer des hommes comme Étienne Parent et René-Édouard Caron, nommés respectivement greffier et président des conseils exécutif et législatif. Puis il ouvrit des carrières et des emplois à tous les niveaux et pour toutes les classes, depuis celle des bien nantis qu'il appela au Conseil législatif jusqu'à celle du pauvre habitant qu'il fit nommer agent des terres ou commissaire de recensement. « Le patronage, c'est le pouvoir », écrivit le député haut-canadien James Hervey Price à Baldwin le 6 février 1843, et La Fontaine entendait bien montrer que les Canadiens français étaient arrivés<sup>31</sup>.

Les politiciens canadiens-français peuvent donc, désormais, « aider économiquement le[urs] milieux d'affaires » et « se rallier les professions libérales<sup>32</sup> ». Inutile d'insister sur les innombrables occasions de favoritisme, de népotisme et même de corruption que le patronage a pu provoquer. Les scandales ne sont pas rares.

Le développement des chemins de fer – et celui des canaux, quelques années auparavant – nuit singulièrement aux actions du gouvernement, qui doit grever ses budgets pour développer des infrastructures que les compagnies ferroviaires privées – comme le Grand Tronc – ne peuvent pas compléter à cause des vicissitudes de l'économie<sup>33</sup>. La pression est forte sur le gouvernement Chauveau :

Le chemin de fer déclenche une spéculation effrénée. L'Assemblée législative ressemble à un ring gigantesque : 15 députés font partie de bureaux de direction de compagnies ferroviaires

et 35 députés sont associés d'une façon ou d'une autre à un projet de chemin de fer. Assailli de demandes de subsides, Chauveau fait adopter une loi-cadre en 1869<sup>34</sup>.

Voilà le contexte. Le capital culturel a encore une valeur, certes, mais disons qu'il y a d'autres questions à débattre au Parlement. On comprend le procureur général de la province, le conservateur Auguste-Réal Angers, lorsqu'il déclare à l'Assemblée législative le 13 novembre 1876 : « Cette Chambre n'est pas, il faut le remarquer, une société littéraire ; nous sommes ici comme sur le forum pour y discuter les choses qui intéressent l'avancement de notre province au point de vue pratique. »

## **Cartier est ailleurs**

Si les bourgeois libéraux constituent encore l'essentiel de la députation québécoise, se reconnaissant souvent comme des hommes de lettres, quel est le rôle qui leur incombe entre le capitalisme et la défense passionnée du rêve de la colonisation à partir de la décennie 1840 ? L'historien Fernand Ouellet a proposé une lecture intéressante qui permet de relier ces deux pôles : « [L]es professions libérales jouent à la fois le rôle d'élite d'*Ancien Régime* et d'agent de liaison entre leur société et les Britanniques. À ce dernier titre, il leur appartient de réaliser les indispensables accommodements entre les deux groupes<sup>35</sup>. » Ouellet donne l'exemple de George-Étienne Cartier qui, en 1855, a appelé les Canadiens français à se « cramponner à la terre » pour assurer leur « existence nationale ».

Formé chez les Sulpiciens de Montréal, Cartier a fait sa cléricature auprès de l'avocat et député patriote Édouard-Étienne Rodier. Il est l'auteur de chansons comme *Ô Canada, mon pays, mes amours*, créée pour le premier banquet de la Saint-Jean-Baptiste (1834). Député de 1848 à sa mort, en 1873, il a été élu au Parlement de la province du Canada, au Parlement fédéral et aux parlements provinciaux<sup>36</sup> du Québec et du Manitoba. Sa feuille de route est longue : secrétaire provincial du Canada (1855-1856), procureur général du Bas-Canada (1856-1862, 1864-1867), copremier ministre du Canada (1857-1858, 1858-1862) avec John A. Macdonald ainsi que ministre de la Milice et de la Défense du Canada (1867-1873). Pendant ce temps, il aura aussi été, entre autres :

- avocat du Grand Tronc et des Sulpiciens de Montréal ;
- détenteur de biens meubles, de biens immeubles et d'investissements évalués à 107 311 dollars en 1873 ;
- directeur du conseil d'administration de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, de la Canada Loan Company, de la National Loan Fund Life Assurance Society of London, de la Canada Life Assurance Company, de la British North American Branch of Life Association of Scotland, de la compagnie de transports Montréal et Kingston, du Grand Tronc, de la Transatlantic Telegraph Company et de la Montreal Mining Company<sup>37</sup>.

On comprend assez bien que Cartier ait pu s'opposer à l'augmentation de l'indemnité accordée aux députés en 1854 (quatre dollars par jour) et qu'il ait même proposé de la réduire<sup>38</sup>...

Si Fernand Ouellet a visé juste, Cartier forme bel et bien un trait d'union entre les valeurs de l'Ancien Régime et l'avenir d'un pays qui passe par les chemins de fer et, bien sûr, par la colonisation, qui permet de ramener le mythe agraire et de boucler la boucle. En 1855, lors d'un panégyrique en l'honneur du regretté Ludger Duvernay, il insiste pour que « chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial » et affirme que celui « qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit », pour « laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol<sup>39</sup> ». En 1860, à l'Assemblée législative, il n'hésite pas à rappeler combien il a « dû travailler, lutter contre certains préjugés, pour obtenir que le chemin de fer du Grand Tronc passât à travers le Bas-Canada, enrichissant mes compatriotes, augmentant la valeur de leurs terres et facilitant la colonisation<sup>40</sup> ».

Mine de rien, ce que Cartier propose là n'est guère différent de ce que j'ai désigné comme l'objectif de tous ces hommes à l'identité feuilletée : rattacher le passé et l'avenir. Cette visée ne saurait être plus claire que dans un discours prononcé le 24 juin 1868 : « Notre passé est noble, notre présent est plein d'encouragements, notre avenir sera prospère, si la Providence continue à nous montrer la bonne voie et à nous y guider<sup>41</sup>. »

Mais comment concilier des éléments épars, voire antinomiques, comme la propriété terrienne individuelle et le développement industriel, le passé héroïque et l'avenir florissant, le peuple et les capitalistes anglo-saxons ? C'est ici que la colonisation vient obturer certaines béances. Le Cartier

de 1855 l'a dit : « Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité, tant que nous aurons la pleine possession du sol<sup>42</sup>. » Mais qui possède véritablement le sol ? Le colon ou le capitaliste ? On entendra diverses réponses de la part des hommes politiques, encore lettrés mais surtout obligés de se lancer dans la grande fiction de la colonisation.

- 
1. *Dictionnaire des parlementaires du Québec. De 1792 à nos jours*, p. 6.
  2. *Ibid.*, p. 7.
  3. Ludger Labelle *et al.*, « Programme », *Le Colonisateur*, 2 janvier 1862.
  4. Andrée Désilets, « Mousseau, Joseph-Alfred », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/mousseau\\_joseph\\_alfred\\_11F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/mousseau_joseph_alfred_11F.html)].
  5. « Et pourquoi, en Canada, ne suivrions-nous pas l'exemple que nous donnent les [É]tats voisins ? Pourquoi la législature ne permettrait-elle pas l'impression, à ses frais, de tant de documents publics à l'exemple de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ? » Edmond Lareau, « Nos archives », *Mélanges historiques et littéraires*, p. 192.
  6. *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada. Depuis le 5 septembre jusqu'au 18 décembre 1854*, p. 150.
  7. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1886. Imprimé par ordre de la législature*, p. 52.
  8. *Ibid.*, p. xi.
  9. *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1887*, p. 70.
  10. Réginald Hamel, John Hare et Paul Wyzcynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, p. 490.
  11. Eudore Évanturel, *L'Œuvre poétique d'Eudore Évanturel*, p. XXXII.
  12. Joseph-Alfred Mousseau, *Lecture publique sur Cardinal et Duquet, Victimes de 1837-38. Prononcée lors du 2nd Anniversaire de la Fondation de l'Institut Canadien-Français*, le 16 Mai 1860, 18 p.
  13. Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838. Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, p. 9.
  14. Marcel Hamelin, *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, p. 88-89.
  15. Roger Le Moine, « Le roman au XIX<sup>e</sup> siècle », dans René Dionne (dir.), *Le Québécois et sa littérature*, p. 76.
  16. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 236.
  17. Sylvio Normand, « Le code civil et l'identité », dans Serge Lortie (dir.), *Du Code civil du Québec*, p. 637.
  18. *Ibid.*, p. 635.
  19. *Ibid.*, p. 639.
  20. Sylvio Normand et Maxime Saint-Hilaire, « La Bibliothèque du Code civil : un ouvrage au confluent de la tradition et la modernité », *Revue générale de droit*, p. 313.
  21. Charles C. de Lorimier et Charles A. Vilbon, *La Bibliothèque du Code civil de la province de Québec (ci-devant Bas-Canada)*, p. 7-8.
  22. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada*, tome IX, p. 149.
  23. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 477.

24. *Ibid.*, p. 524.
25. Alfred Faucher, « Le problème financier de la province du Canada (1841-1867) », p. 344.
26. Stanley Bréhaut Ryerson, *Capitalisme et Confédération. Aux sources du conflit Canada/Québec*, p. 215-216.
27. *Ibid.*, p. 316.
28. *Ibid.*, p. 117.
29. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, p. 594.
30. Christian Blais, « Brève histoire du gouvernement responsable », *Bulletin d'histoire politique*, p. 125.
31. Jacques Monet, « La Fontaine, sir Louis-Hippolyte », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/la\\_fontaine\\_louis\\_hippolyte\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/la_fontaine_louis_hippolyte_9F.html)].
32. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850)*, p. 534.
33. Marc Vallières, « Le gouvernement du Québec et les milieux financiers de 1867 à 1920 », *L'Actualité économique*, p. 531-550.
34. Jean Hamelin et Pierre Poulin, « Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/chauveau\\_pierre\\_joseph\\_olivier\\_11F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/chauveau_pierre_joseph_olivier_11F.html)].
35. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850)*, p. 595.
36. Jusqu'en 1874, les doubles mandats au provincial et au fédéral ont été possibles.
37. Brian Young, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, p. 94.
38. Joseph Tassé, *Discours de Sir Georges Cartier, baronnet, accompagnés de notices*, p. 53.
39. *Ibid.*, p. 63.
40. *Ibid.*, p. 251.
41. *Ibid.*, p. 598.
42. *Ibid.*, p. 65.

## Des premiers ministres de la province de Québec (II)

John Jones Ross (conservateur, 1884-1887)

Louis-Olivier Taillon (conservateur, 1887)

Honoré Mercier (national-libéral, 1887-1891)

Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur, 1891-1892)

Louis-Olivier Taillon (conservateur, 1892-1896)

Edmund James Flynn (conservateur, 1896-1897)

Félix-Gabriel Marchand (libéral, 1897-1900)

Simon-Napoléon Parent (libéral, 1900-1905)

*OceanofPDF.com*

## Fins de siècle (1879-1900)

« Il est permis aux députés de lire et d'écrire à leurs sièges durant les séances de la Chambre. »

Article 2, « Usages parlementaires qui sont suivis dans les procédures de l'Assemblée législative de Québec » (1885)<sup>1</sup>

**L**e 5 juillet 1888, le député de Bellechasse, Narcisse Faucher de Saint-Maurice, propose qu'il soit déposé à la Chambre « copie de toutes correspondances concernant certains livres de prix à être distribués dans nos écoles, entre autres *Les Patriotes* de L. O. David, les livres de M. Marmette, les études sur l'hygiène à l'usage des écoles de jeunes filles, le *Voyage au Pays d'Évangéline* par l'abbé Casgrain, le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par l'abbé Tanguay, et généralement les livres publiés par les littérateurs canadiens ». Pourquoi Faucher de Saint-Maurice fait-il une telle proposition, qui sera en définitive retirée ? La réponse tient aux usages du parlementarisme à l'époque :

Avant 1963, seules des questions écrites sont adressées au gouvernement et les réponses sont lues sans qu'il y ait de débat. Ce type d'interpellation, en usage durant les années 1850, avait été codifié dans le Règlement de l'Assemblée législative de la province du Canada en 1860. [...] En revanche, de 1867 à 1963, c'est en faisant une demande de documents que les députés de l'Assemblée législative parviennent à poser des questions orales. Dans le cœur des discours prononcés, les députés soulèvent des questions qui touchent des sujets brûlants d'actualité et, dans le cours ordinaire des choses, les membres du Cabinet ont pour habitude d'expliquer la position du gouvernement<sup>2</sup>.

C'est peut-être l'occasion, pour plusieurs députés, de se mettre en valeur en vantant l'œuvre des autres, sachant pertinemment que la partisanerie ne sera pas un obstacle au retour des compliments. Le premier auteur évoqué



par Faucher de Saint-Maurice est Laurent-Olivier David. L'homme est journaliste, rédacteur et propriétaire de journaux, avocat (formé à l'École de droit de François-Maximilien Bibaud du Collège Sainte-Marie de Montréal) et député libéral de Montréal-Est de 1886 à 1890. Fondateur et rédacteur en chef de *L'Opinion publique* (1870-1873), David y publie un bon nombre de portraits d'hommes politiques et de patriotes qui donneront des recueils tels que *Biographies canadiennes* (1872), *Biographies et portraits* (1876), *Les Patriotes de 1837-1838* (1884) ainsi que *Laurier et son temps* (1905). Il participe activement au retour de nombreuses figures de patriotes dans le discours social de l'époque.

À en croire Faucher de Saint-Maurice, un conservateur, les « livres de l'honorable député de Montréal-Est respirent le plus pur patriotisme ». Le député libéral de Verchères, Albert-Alexandre Lussier, renchérit en flattant tous les auteurs évoqués par Faucher de Saint-Maurice, sans oublier Faucher lui-même : « J'espère que le gouvernement ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires, pour mettre entre les mains de la jeunesse qui fréquente nos écoles, des livres aussi intéressants que ceux mentionnés dans la proposition. J'ajouterai aussi, les ouvrages de l'honorable député de Bellechasse lui-même et j'espère qu'ils ne seront pas oubliés. »

## **Faucher de Saint-Maurice, l'idéal type ?**

Avant d'être député, Faucher de Saint-Maurice a été un écrivain polyvalent et prolifique, pour ne pas dire éparpillé. Il a écrit un très grand nombre de contes, de récits de voyage, de conférences, etc. Sorte d'aventurier, il a fait partie du corps expéditionnaire français au Mexique de 1861 à 1867. De retour au pays, il donne une conférence à la Société littéraire et historique de Québec, où il s'attache, comme plusieurs de ses confrères écrivains tels Laurent-Olivier David et Hector Fabre, à définir la mission des lettres, qu'il ne semble pas associer aux grandes figures du roman français du XIX<sup>e</sup> siècle : « le roman de bas étage, le roman barbu, où sont prodigués à droite et à gauche les grands coups de poignard, les duels, les suicides, les assassinats ; où sonnent bien haut, avec les allures d'une danseuse faisant craqueter ses castagnettes, la mauvaise foi, les instincts fangeux, l'adultère ; où se traîne

enfin toute une mascarade de vices déguisés et attifés en gandins et en lionnes du boulevard<sup>3</sup> ». Comme plusieurs de ses contemporains, Faucher de Saint-Maurice estime que l'illusion démocratique rabaisse toutes les histoires, tous les thèmes et tous les êtres humains (désormais le peuple), déjouant les anciennes hiérarchies, les classes sociales les moins élevées se reconnaissant tout à coup dans ces romans réalistes. Et la révolte se profile à l'horizon : « Probablement le farouche cordon bleu en herbe est en train de se dire que si l'occasion se présentait de ressaisir encore la bascule de la guillotine, il se garderait bien de manquer à ce lucratif rendez-vous, et soyez certain qu'au train où leur inondation d'encre monte et se gonfle, ces occasions ne manqueront pas<sup>4</sup>. » Plutôt que de se faire romancier (on l'aura deviné...), Faucher de Saint-Maurice écrit des contes et des récits, se parant ainsi de la moralité nécessaire à ses ambitions et à sa carrière. Car il est des leurs.

En effet, avant de devenir député, en 1867, Faucher de Saint-Maurice, comme Joseph Marmette et quelques autres écrivains, fait partie des premiers fonctionnaires de la province de Québec. *Le Courrier du Canada* en fait l'annonce le 2 novembre 1867 : Faucher de Saint-Maurice devient « greffier des comités spéciaux et des requêtes, traducteur et écrivain<sup>5</sup> ». C'est une belle sinécure, comme le rappelle son biographe Louis-H. Taché :

Peu disposé à reprendre ses études de droit interrompues par le désir de voir le monde, il décida d'embrasser la carrière des lettres, et il accepta, au palais législatif à Québec, une position qui devait lui laisser des loisirs. Quinze années le virent siéger tranquillement à ce poste très absorbant pendant les sessions de la législature. Mais lorsque les députés du peuple désertaient les banquettes parlementaires pour rentrer au foyer, M. de Saint-Maurice se trouvait maître de son temps. Ce fut pendant ces intervalles qu'il écrivit la plupart des œuvres que nous retrouvons aujourd'hui dans les volumes suivants<sup>6</sup> [...].

En 1879, le fonctionnaire Faucher de Saint-Maurice creuse<sup>7</sup> dans le sol. Littéralement. En effet, le premier ministre Joly le mandate pour surveiller les fouilles de l'ancien collège des Jésuites à Québec, qui tombe alors sous le pic des démolisseurs. Construit au xvii<sup>e</sup> siècle, cet édifice avait eu diverses fonctions militaires depuis la Conquête.

Le rapport de Faucher est une belle occasion de rattacher le passé grandiose de la Nouvelle-France à l'avenir rayonnant de la province de

Québec, comme le font à la même époque tous ces hommes à l'identité feuilletée, de l'abbé Casgrain à George-Étienne Cartier, parmi lesquels on trouve bon nombre d'apôtres de la colonisation, tels l'abbé Jean-Baptiste Chartier (*La Colonisation dans les Cantons de l'Est*, 1871) et Philippe Masson (*Le Canada-Français et la Providence*, 1875). À tout prendre, Faucher fait dans un document administratif ce que d'autres auront fait dans un discours politique ou dans un roman. Il écrit : « Un pays qui tient à compter parmi les nations doit avoir le culte de ses morts. Partout chez les races fortes, dans les contrées viriles, les vivants aiment à honorer ceux qui furent les défenseurs et les gloires de la patrie. Sous ce rapport, nous ne saurions rester en arrière<sup>8</sup>. »

Dans le rapport, la suture se révèle par un même geste de mesure, de délimitation des terres. Il y a ce collège des Jésuites, dont le terrain est attentivement circonscrit par des arpenteurs, qui rappelle du même souffle tout le territoire conquis par les missionnaires et par les explorateurs, c'est-à-dire l'Amérique française. Faucher de Saint-Maurice évoque ensuite les arpenteurs-géomètres qui délimitent l'Amérique française de demain :

Nos arpenteurs-géomètres ne cessent chaque année de mesurer et d'ouvrir à la colonisation d'immenses territoires. Réagissons de toutes nos forces contre la déplorable manie qui a trop prévalu dans le Bas-Canada de donner des noms exotiques à des cantons destinés à la population française, et applaudissons aux nobles efforts que certains officiers intelligents et instruits ne cessent de faire contre cet envahissement, depuis que la Province de Québec est devenue autonome<sup>9</sup>.

Se souvenir du passé pour construire l'avenir : de nouveau, la mission est remplie par l'homme de lettres. Et l'homme politique ? Faucher de Saint-Maurice quitte son emploi dans la fonction publique et se présente comme candidat conservateur en novembre 1881. *Le Quotidien* de Lévis décrit l'assemblée d'investiture de cet « homme de lettres bien connu » dans le comté de Bellechasse :

Appelé à porter la parole, M. Faucher le dit avec ce tact, ce bon aloi qui lui est particulier. Il rappelle avec émotion qu'il est un enfant du comté, qu'il a habité pendant quinze ans. [...] M. Faucher nous a révélé hier un nouveau côté de sa belle intelligence. Écrivain distingué, M. Faucher n'a que le vouloir pour devenir un orateur de premier mérite. Il est du bois dont on fait les orateurs : mémoire prodigieuse, jugement sain, esprit perspicace, érudition merveilleuse, bon timbre de voix, facilité d'élocution. M. Faucher a beaucoup voyagé, beaucoup vu, lu et écrit,

il connaît parfaitement les rouages de la politique et s'est trouvé immiscé à tout le mouvement français<sup>10</sup>.

Il sera élu quelque temps plus tard, réélu en 1886, puis il perdra ses élections en 1890. Le biographe de Faucher de Saint-Maurice a bien décrit le double mouvement qui agite sa vie entre littérature et politique, à l'instar d'à peu près tous les biographes de tous les hommes de lettres qui sont aussi des hommes politiques :

À l'heure actuelle, M. Faucher de Saint-Maurice fait de la politique... mais comme s'il s'était égaré dans cette carrière d'où l'on ne sort pas quand on veut, une fois qu'on y a fait le premier pas. Cela n'empêche point que la littérature, qui fut la maîtresse de sa vie et la meilleure amie de sa gloire, le rappelle à elle de fois à autres, comme pour mieux faire regretter l'absence de son enfant prodigue<sup>11</sup>.

Encore une fois, cette opposition n'est-elle pas quelque peu forcée ? Des ouvrages littéraires de Faucher de Saint-Maurice – *À la veillée. Contes et récits* (réédité en 1882), *Joies et tristesses de la mer* (1888), *Loin du pays. Souvenirs d'Europe, d'Afrique et d'Amérique* (1888) – paraissent pendant ses mandats de député. De même, la coupure est peut-être trop nette avec d'autres publications et projets de Faucher de Saint-Maurice. Relier le passé glorieux et l'avenir du Canada français est une tâche qui s'incarne de diverses manières, que ce soit en droit, en politique, en littérature et peut-être même en affaires. Cela passe non seulement par des rapports gouvernementaux sur des fouilles « archéologiques » mais aussi par plusieurs gestes concrets où les parts respectives du politique et du littéraire sont difficilement discernables. Par exemple, est-ce le littéraire ou le député qui veut édifier la mémoire du pays en prenant la parole en Chambre le 28 mars 1883 ? L'historien Christian Blais a rappelé ce moment :

Faucher de Saint-Maurice lit un long extrait de l'introduction des *Cours d'histoire du Canada* pour enchaîner avec un discours senti sur le travail à accomplir pour sauvegarder ce qui reste des traces de l'Ancien Régime. « Un peuple s'honore en respectant son passé, en restant fier de ses aïeux », dit-il deux fois plutôt qu'une. Ce discours s'adresse surtout à son collègue le député conservateur de Beauce, Jean Blanchet, alors secrétaire et registraire de la province. Puis, le député de Bellechasse obtient qu'une somme de 5000 \$ soit employée pour publier une sélection de documents d'archives de la Nouvelle-France<sup>12</sup>.

Dans le quatrième volume de cette sélection appelée *Collection de*

*manuscripts*, on reproduit des témoignages de félicitations au député de Bellechasse. Certains viennent même d'outre-mer, comme celui du célèbre général Boulanger. La lettre, dont la formule d'appel est « mon cher capitaine<sup>13</sup> », rappelle le passé militaire « prestigieux » de Faucher de Saint-Maurice.

Si Faucher de Saint-Maurice contribue à ramener le passé à la surface, que ce soit en creusant dans le sol du collège des Jésuites ou en contribuant à la mise en valeur de documents de la Nouvelle-France, il s'intéresse également à la question de l'heure : la colonisation<sup>14</sup>. Dans son rapport de 1879, il n'avait pas évoqué les arpenteurs-géomètres en vain. Le député promeut de nouveau la colonisation, plus précisément le développement des chemins de fer dans les comtés du sud de la province (Kamouraska, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester) afin de mettre en valeur la région et d'endiguer l'émigration vers les États-Unis. Le message est clair, la formule, mille fois utilisée : « Emparons-nous du sol ! Telle était la devise de nos pères ; telle doit être la nôtre<sup>15</sup>. » De nouveau, le passé est lié au futur dans un discours que prononce le député Faucher de Saint-Maurice en 1886 :

Ce que je veux c'est étendre la paroisse, la PAROISSE qui a toujours été le cœur de la Nouvelle-France. Faisons pour les solitudes qui courent en arrière de Bellechasse, de Dorchester, de Montmagny, de l'Islet et de Kamouraska, ce que jadis, Beaumont, St-Michel, St-Vallier, St-Charles, St-Raphaël ont accompli [...], ce que les curés et les habitants de tant d'autres paroisses ont fait pour la colonisation. Entendons-nous. Donnons les terres aux nôtres. Plantons des croix. Érigeons des clochers. Lévis et Québec ont besoin d'un *back country*, d'un pays d'alimentation. [...] Notre devoir est-il de laisser à la stérilité les belles terres qui s'étendent entre ces comtés et la frontière du Maine ? Non : les hommes passent, les idées restent. Plus tard, quand nous irons dormir à côté des ancêtres qui ont illustré notre pays, je veux que l'on puisse dire de nous :

— Ils ont travaillé comme les anciens, comme les ouvriers de la première heure, comme les vrais *habitants*, comme les descendants des propriétaires sans peur et sans reproches du sol de la Nouvelle-France. Ceux-là étaient dignes d'avoir de pareils aïeux (Applaudissements prolongés)<sup>16</sup>.

Ce discours n'est pas sans rappeler ceux tenus par des personnages de roman comme Jean Rivard et Charles Guérin, quand ceux-ci enjoignaient à leurs compatriotes de « s'emparer du sol ».

Pourrait-on dire que l'identité feuilletée de l'homme de lettres / homme politique trouve en Faucher de Saint-Maurice une sorte d'idéal type ?

Écrivain et homme politique sensible à l'histoire de la Nouvelle-France et à l'importance de la colonisation, il s'investit même dans la mise en ordre des procédures parlementaires. En 1885, il publie, en anglais et en français, *Décisions des orateurs, protêts, règles et règlements du conseil législatif de la province de Québec* ainsi que des *Décisions des orateurs, jugements, règles et règlements de l'Assemblée législative de la province de Québec* entre 1868 et 1885. Près de 800 pages, avec un index, des tables indexant les décisions, protêts, règles et règlements de l'Assemblée législative et les *errata*. Faucher de Saint-Maurice, dans une très courte préface, explique le but de son travail : « Souvent, au cours d'une séance parlementaire ; une question, un débat, une motion, une interpellation, etc., etc., exigent la citation d'une autorité. Les précédents que j'ai colligés dans ce travail avec autant d'exactitude que possible, se trouvent éparpillés dans quarante volumes<sup>17</sup>. » Les députés emprunteront fréquemment ce livre de Faucher de Saint-Maurice à la bibliothèque de la législature, comme on le constate en compulsant les registres de prêts.

On demande également à Faucher de Saint-Maurice de porter une attention particulière à la version française du Règlement de l'Assemblée législative afin d'en retirer les anglicismes qui s'y trouvent. Il en diversifie le vocabulaire et remplace des calques de l'anglais, par exemple « placé sur les ordres du jour », qui devient « inscrit au feuillet ». Difficile de ne pas lier cette tâche au travail d'écrivains comme Louis Fréchette et Arthur Buies, qui dénoncent à la même époque les anglicismes dans les journaux et dans les écrits de plusieurs de leurs collègues. Cette préoccupation est partagée par les politiciens devant ce que Buies considère comme un « péril mortel » pour la nationalité canadienne : « Grâce à l'appui généreux et éclairé du Secrétaire Provincial actuel, l'hon. E. Gagnon, en qui les écrivains canadiens, qui font des travaux utiles, peuvent être assurés de trouver un ami dévoué autant qu'un protecteur, je n'aurai pas jeté vainement un cri de détresse en face de l'abîme qui s'ouvre devant notre langue<sup>18</sup> [...]. »

Qu'est-ce qui motive donc l'écrivain, l'homme politique, le fonctionnaire Faucher de Saint-Maurice, sinon s'assurer d'une mémoire stable et fidèle qui fasse autorité pour passer à l'avenir ? Faucher de Saint-Maurice cherche toujours à atteindre le même but par différents moyens. Situation analogue du côté d'Edmond Lareau (1848-1890), professeur de droit à l'Université

McGill (1874-1900), élu député libéral de Rouville en 1886. On lui doit deux ouvrages très volumineux, deux premières au Québec, qui donnent à penser que les passerelles sont nombreuses entre les champs disciplinaires : *Histoire de la littérature canadienne* (1874) et *Histoire du droit canadien* (1888-1889). Ces deux tâches sont augmentées de plusieurs ouvrages juridiques : *Tableau des délais fixes contenus dans le Code civil, le Code de procédure civile, les règles de pratique et l'acte de faillite, 1869* (1870), *Le Droit civil canadien suivant l'ordre établi par les codes, précédé d'une histoire générale du droit canadien* (1872, en collaboration avec Gonzalve Doutre) et *Réformes judiciaires. Examen du rapport de la Commission de codification des statuts* (1882). En 1885, il propose également son édition du *Code civil du Bas-Canada*, contenant sous chaque article les amendements et autres dispositions législatives qui affectent le texte ; l'indication des autorités citées par les codificateurs et d'autres plus récentes ; la citation des arrêts des tribunaux de la province de Québec, le tout suivi d'une table des matières et d'une table de concordance avec le Code Napoléon et le Code de commerce français. Dans sa préface, reconnaissant le mérite de ses devanciers, Lareau insiste à son tour sur le « petit format commode et peu dispendieux appelé *format de poche* <sup>19</sup> », qu'il choisit pour la publication de son Code civil.

La cohabitation du droit et de la littérature chez Lareau est encore plus évidente dans ses *Mélanges historiques et littéraires* (1877), florilège des articles qu'il a fait paraître dans les journaux (surtout dans *L'Opinion publique*). Les textes sont épars : l'un s'intéresse, dans le sillage de son *Histoire de la littérature canadienne*, à l'histoire des revues et des journaux ; un autre est une longue étude consacrée à l'histoire et à l'état des archives du Canada ; un troisième s'attache à « l'emprisonnement en matières civiles » sur tous les plans ; un quatrième est un drame en trois actes intitulé *Guillaume Tell ou le serment des trois Suisses*. Le caractère hétéroclite de l'ensemble ne gêne pas l'auteur. Au contraire, il révèle le large empan des activités de celui qui sera également député quelques années plus tard. De nouveau, le droit, la politique et la littérature sont, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les éléments inextricables d'une même tâche : relier le passé et l'avenir.

## **Honoré Mercier, premier ministre de la province**

Nommé premier ministre en 1887 après que les conservateurs se sont accrochés au pouvoir malgré leur défaite aux élections de 1886, Honoré Mercier met fin à une succession de gouvernements conservateurs qui ont défilé depuis la Confédération, sauf la courte période du gouvernement libéral de Joly (1878-1879). Son gouvernement se présente comme une coalition de libéraux et de quelques conservateurs modérés. Mercier se veut national, au-dessus des partis, comme il le déclare lui-même en Chambre le 18 mars 1887 :

Le gouvernement n'est pas un gouvernement libéral, mais national, et je suis ici comme chef du Parti national. Je représente les idées de la majorité de mes compatriotes, les idées de ceux qui veulent un changement pour le mieux. On a voulu en finir avec les choses du passé et c'est cette pensée féconde qui a donné naissance au mouvement qui a fait arriver au pouvoir un gouvernement national, c'est-à-dire, un gouvernement comprenant dans son sein toutes les classes et toutes les nationalités, et toutes les nobles aspirations du peuple<sup>20</sup>.

Le règne de ce gouvernement constitue en outre une période féconde pour la valorisation de la culture, de la littérature et de l'instruction, surtout celle des plus démunis. C'est une des priorités de Mercier. Fernand Harvey a rappelé ces chiffres : « Une comparaison entre le gouvernement conservateur d'Adolphe Chapleau et le gouvernement national d'Honoré Mercier indique une augmentation significative des dépenses à caractère culturel, qui passent de 11 560 \$ (1881-1882) à 21 565 \$ (1891-1892), sans compter la subvention de 10 000 \$ accordée au projet de construction du Monument national en 1890<sup>21</sup>. »

Le secrétaire provincial à partir de 1890, Charles Langelier, propose une politique culturelle avant la lettre. Il la présente dans un discours à l'Assemblée législative le 29 décembre 1890. À propos de la somme de 7 500 dollars qu'on veut allouer à l'achat et à la distribution de livres en guise de prix, il rappelle :

Dans la distribution de cette somme, le gouvernement doit avoir en vue deux objets principaux ; il veut d'abord encourager et aider ceux qui consacrent leurs loisirs et leurs veilles à la littérature et à l'histoire, c'est-à-dire à l'épure, à l'effusion de la belle et noble langue qui nous a été laissée en héritage dans ce pays qui était autrefois la Nouvelle-France, à perpétuer la mémoire des grandes actions que nos pères ont accomplies, à célébrer les hauts faits d'une histoire qui, bien que n'embrassant qu'une courte période, donne au monde un exemple peut-être unique de dévouement, d'héroïsme et de grandeur<sup>22</sup>.



S'adressant au président de l'Assemblée, Félix-Gabriel Marchand, lui-même écrivain, Langelier ajoute :

Personne ne sait plus que vous, M. l'Orateur, – qui faites si dignement partie de cette phalange méritante que je viens de mentionner, – personne ne sait mieux que vous combien sont difficiles dans ce pays les travaux de nos littérateurs et de nos historiens. Non pas que le talent, non pas que les matériaux nous fassent défaut : il y a un champ immense à exploiter ; il y a une légion de moissonneurs prêts à se mettre à l'œuvre. Mais notre public, déjà si restreint, ne lit pas, ou ne lit que très peu les productions de nos écrivains. Si nous n'avons pas ici, pour augmenter notre population, l'avantage d'une immigration française, nous avons d'un autre côté, dans le domaine purement littéraire, une large, une abondante importation d'ouvrages français qui viennent faire une rude concurrence à nos productions indigènes, une concurrence qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible de supporter<sup>23</sup>.



Personnel du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Photographe A. R. Roy, 1<sup>er</sup> septembre 1889, Société d'histoire de la Rivière-du-Nord. Fonds M<sup>gr</sup> Paul Labelle (P012, S04, D05, P04).

Langelier reconnaît « qu'un assez grand nombre de ces ouvrages n'auraient jamais dû trouver le chemin de l'école. Les uns sont presque nuls sous le rapport des idées, et n'ont qu'un intérêt purement local ; les autres sont rédigés dans une langue déplorable au point de vue de la grammaire et du style<sup>24</sup> ». C'est ce dernier aspect qui semble le plus problématique, à telle enseigne que Langelier y voit un danger réel pour les enfants, qui désapprendront ce que les instituteurs et les institutrices leur auront enseigné l'année durant. Il va encore plus loin : « Un livre mal fait est plus

dangereux, en quelque sorte, pour les enfants, qu'un livre immoral<sup>25</sup>. »

Comme s'il fallait prolonger la réflexion sur l'importance des livres, la séance du lendemain, le 30 décembre 1890, aborde la question de l'achat de la bibliothèque personnelle de l'ancien premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, décédé le 4 avril de la même année. Celui-ci avait convenu, dans son testament, de la vendre « 7 000 piastres » à l'Université Laval ou 1 000 dollars de plus au gouvernement de la province<sup>26</sup>. Œuvre minutieuse d'un bibliophile, cette bibliothèque est impressionnante : 3 500 volumes, dont quelques incunables comme la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, imprimée en 1473, soit dix-huit ans après la Bible de Gutenberg. Au cours de sa vie, Chauveau a consigné ses achats et l'origine de ses livres dans des registres. Dans son cahier « Mes livres rares », il a indiqué que son exemplaire de la *Somme théologique* lui a été donné par l'abbé Verreau et que c'est « très probablement l'impression la plus ancienne qu'il y ait en Canada<sup>27</sup> ».

C'est le gouvernement qui va finalement acquérir cette bibliothèque. Dans son rapport de janvier 1893, le bibliothécaire de la législature, Narcisse-Eutrope Dionne, qui a remplacé Pamphile Le May en septembre 1892, rend compte de son installation :

La collection de livres ayant appartenu à feu M. Chauveau, et vendue au gouvernement par ses héritiers, a été installée dans les rayons de la bibliothèque ; les ouvrages canadiens, et surtout les ouvrages historiques, se trouvent dans le bureau du bibliothécaire ; les plus précieux, sous clef. La bibliothèque Chauveau comprend 3,512 volumes, 1750 brochures reliées en 104 tomes, 750 brochures placées dans des cartons solides et 711 brochures éparses. Le nombre de volumes de la bibliothèque est de 38,786. Elle s'est accrue de 4,982 volumes depuis le dernier rapport, et par l'addition de la collection Chauveau et par des achats, dons et échanges<sup>28</sup>.

Si le gouvernement apparaît sensible aux arts et à la littérature, on devine qu'il en va de même pour son timonier. Bibliophile, instruit par les Jésuites au Collège Sainte-Marie et ancien journaliste, Mercier n'est guère différent de plusieurs de ses prédécesseurs. Ses discours sont remplis de références littéraires. Plus encore, selon Gilles Gallichan :

Mercier trempe sa plume dans ses lectures et pousse très loin l'usage de la citation. Parfois, fidèle aux procédés rhétoriques du collège classique, ce ne sont que des centons qui émaillent ses discours. Mais la plupart du temps, il réfère à des auteurs dont il connaît très bien la pensée et l'œuvre, comme Girardin, Lamartine ou Lamennais et, plus près de lui, F.-X. Garneau, Louis

Fréchette et Pamphile Le May<sup>29</sup>.

Un de ses discours, prononcé le 12 novembre 1889 au congrès catholique de Baltimore, célèbre le centenaire du catholicisme aux États-Unis. Mercier y fait montre d'une grande culture historique, citant saint Thomas en latin et terminant en récitant un poème de Longfellow. Toutefois, pour Laurent-Olivier David, Mercier n'a rien de celui qui pontifie :

Il est moins fascinateur que Chapleau par la voix, le geste, la physionomie, mais il l'est plus par la manière habile de présenter une question, de la tourner et retourner sur tous les sens, de la rendre lumineuse, de la faire pénétrer dans les esprits les plus prévenus. Il est moins poète, moins artiste que Laurier et Chapleau, mais il est plus avocat et il sait mieux se mettre au niveau du peuple, il séduit et attire ses auditeurs et les enlace dans les mailles d'une argumentation dont ils ne peuvent sortir<sup>30</sup>.

Un des ministres sous Mercier, Charles Langelier, est plus enthousiaste dans ses mémoires : « Quelle formidable harangue ! quel puissant plaidoyer ! On croirait relire les fameuses Catilinaires de Cicéron<sup>31</sup>. » Rien de moins.

## **Un capital culturel toujours utile**

En cette fin de siècle, le capital culturel du premier ministre du Québec et de ses députés a toujours une grande importance. Les références littéraires et culturelles continuent d'émailler les débats au Parlement au cours des vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. On cite encore les Anciens, les romantiques. Par exemple, le 25 mai 1888, le député libéral de Napierville, le médecin Laurent-David Lafontaine, qui a étudié au Collège de Montréal et probablement aussi à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, cite le poème *L'Homme* de Lamartine. Il rappelle ces vers : « Borné dans sa nature, infini dans ses vœux, / L'homme est un dieu tombé, qui se souvient des cieux », afin de mieux marquer l'imperfection de l'homme, de ses œuvres et donc... de la Constitution canadienne. Ce genre de déséquilibre entre la forme poétique (un canon du romantisme) et le sujet traité (les aléas de la vie constitutionnelle canadienne) n'est pas inédit : on en trouve de nombreuses traces dans les débats en Chambre. Il servira à plusieurs députés

qui, faussement emphatiques, se moqueront des travers de leurs adversaires.



Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 1473. Cet exemplaire a appartenu à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Photo de Jonathan Livernois.

Le 20 juin 1888, le même D<sup>r</sup> Lafontaine propose un discours qui témoigne d'une sorte de surenchère culturelle, où les citations et les noms se multiplient comme pour établir le capital culturel du député, en accord avec le sujet traité : le développement de l'enseignement universitaire dans la province de Québec et à l'Université Laval. Il cite Virgile (« *Paulo majora*

*canamus* »), Leibniz, Thiers, M<sup>gr</sup> Dupanloup, Platon, M<sup>gr</sup> Conroy, Michelet. L'empan est large.

La plupart du temps, les références culturelles et littéraires faites par certains députés ne sont que des centons, des souvenirs de collège, des traits tirés d'un fonds humaniste commun. Ils structurent et ponctuent des discours d'abondance. Pour organiser sa pensée, pour exercer sa mémoire, on retourne aux enseignements de la rhétorique et des cours de latin. L'historien Claude Galarneau a rappelé ceci à propos de la formation classique, celle qu'ont reçue un grand nombre de députés qui prennent la parole à l'Assemblée :

Au cœur de cet enseignement du latin se trouve l'explication latine, la *prælectio*, leçon magistrale où le professeur lit le « texte à haute voix », en dégage l'essentiel avant de le traduire phrase par phrase. Le maître fait certes remarquer aux élèves les règles de grammaire ou de style allant de l'étude des mots jusqu'à la perfection de la forme selon les classes, s'attachant surtout, en rhétorique, à l'élocution, aux arguments et au raisonnement des auteurs, faisant une cueillette attentive des « lieux communs », ces phrases bien frappées que chaque élève devait consigner dans son calepin. Ceci dans le but d'enrichir son vocabulaire et de constituer un trésor où puiser de belles citations dans les compositions, les discours ou les sermons<sup>32</sup>.

Ce trésor est comparable au contenu des fameuses pages roses qu'on trouve encore de nos jours dans les dictionnaires Larousse<sup>33</sup>. Voilà qui permet d'émailler un discours, de le ponctuer de points de repère stables. N'oublions pas que, selon le règlement, la lecture de discours écrits n'est pas permise à l'Assemblée législative. L'article 146 des *Règles, ordres et formes de procédure de l'Assemblée législative adoptées par la Chambre le 9 mai 1885* stipule qu'un « député ne doit pas lire son discours mais peut aider sa mémoire en consultant ses notes<sup>34</sup> ». L'usage permet néanmoins d'avoir des notes copieuses sous la main en guise d'aide-mémoire...

Cette règle est issue du parlementarisme britannique. Le philosophe et juriconsulte Jeremy Bentham (1748-1832) rappelait en effet que les discours écrits figeaient le débat, l'interaction entre les députés. Dans le feu de l'action, « rien ne passe sans examen ; toute vérité frappe, toute erreur provoque sa réfutation ; un mot heureux, une expression juste valent un discours : et les armes, dans ces débats, ne pouvant être maniées que par des hommes habiles, l'Assemblée s'épargne de l'ennui et gagne du temps. Il n'y a rien d'utile dans la méthode des lectures, sinon de ménager à la médiocrité

des consolations d'amour-propre aux dépens de l'intérêt public<sup>35</sup> ». C'est donc ce qu'encourage le parlementarisme britannique. Il est normal que les députés retournent à leurs lectures, passées ou récentes, ainsi qu'à des formules consacrées pour donner de l'étoffe à leurs propos.

Ainsi, on note dans les débats un grand nombre de sentences d'Horace et de Virgile. Parmi plusieurs exemples<sup>36</sup>, rappelons celui du 18 novembre 1896, lorsque le député conservateur de Montmorency, Édouard Bouffard, rappelle l'importance de l'agriculture en citant les *Géorgiques* de Virgile (« *O fortunatos nimium, sua si bona norint, agricolas* » : « Oh trop heureux les paysans s'ils connaissent leurs biens ») tout en précisant que « ces vers mémorables du poète latin » ont été « appris dès les premières années de nos études classiques ». Le 21 mars 1900, afin de stigmatiser le « vire-capot » Louis-Philippe Pelletier, député de Dorchester, le ministre libéral Charles Langelier cite l'*Énéide* de Virgile. La locution « *Quantum mutatus ab illo !* » (« Combien différent de cet Hector d'autrefois ! ») est employée pour révéler le changement d'aspect d'une personne : « Si cette conduite prête au ridicule, l'honorable député de Dorchester devrait être le dernier à en parler, car il a fait la même chose sous l'administration Mercier, car alors, il était libéral, il marchait avec nous. *Quantum mutatus ab illo* <sup>37</sup> ! »

Si les hommes politiques enjolivent leurs discours de sentences latines, de références littéraires et mythologiques, c'est que celles-ci ont encore une valeur comme forme de distinction et constituent un capital culturel qui se transforme en capital politique. À l'occasion, cela permet également de ridiculiser l'adversaire au moyen d'une sorte de rabaissement. En effet, l'homme politique peut décrire les conflits à la manière des grands récits mythologiques, ce qui rend d'autant plus ridicule la teneur des enjeux par trop partisans qui occupent leurs adversaires. Par exemple, à la séance du 19 novembre 1896, le député de Bellechasse, le libéral Adélard Turgeon, se moque allégrement des intrigues dans lesquelles se sont embourbés les conservateurs alors qu'ils cherchaient un successeur au premier ministre démissionnaire, Louis-Olivier Taillon. Turgeon part de l'Olympe pour tomber bien bas, c'est-à-dire à la nomination du gouvernement Flynn :

Pendant deux semaines, monsieur, nous avons été les spectateurs d'une chasse effrénée pour le portefeuille du premier ministre. L'honorable procureur général, dès le début, s'est tenu à

l'écart. Ses chances auraient pu être très sérieuses s'il avait eu moins de modestie et plus d'ambition. Tout l'intérêt de la lutte s'est porté sur l'honorable député de Terrebonne (l'honorable G.-A. Nantel) et sur l'ex-député de Montmorency, l'honorable M. Casgrain. Celui-ci, s'il faut en croire la rumeur, semblable à Prométhée, a voulu dérober le feu du ciel ministériel. Le Jupiter provincial, moins que le Jupiter antique, ne l'a pas livré au vautour traditionnel, mais s'est contenté d'un supplice qui lui a donné froid dans le dos. Ainsi débarrassé d'un rival dangereux, l'honorable député de Terrebonne fit valoir ses titres, mais comme il n'était pas persona grata avec le chef de l'Exécutif, il a dû faire taire ses ambitions. Il perdait à la fois le portefeuille de premier ministre et son meilleur ami. Espérons néanmoins que l'honorable Calypso de Terrebonne se consolera du départ de M. Ulysse Casgrain<sup>38</sup>.

Prométhée, Jupiter et *L'Odyssée* : le lien qui se crée entre l'intrigue politique et le récit d'Homère, une fois rapprochés, montre tout le caractère risible de la situation. Sans compter que l'association entre le député Nantel et l'esseulée Calypso a de quoi laisser pantois...

Dans l'opposition, le député conservateur de Terrebonne, Guillaume-Alphonse Nantel, n'hésite pas à user de procédés analogues. Le 6 mars 1900, voulant montrer le caractère illusoire des surplus financiers du gouvernement Marchand (« Voit-on bien maintenant comment on fabrique des surplus ? On se croise les bras et les surplus croissent comme des champignons »), il cite le premier vers de *L'Énéide* de Virgile, moment où Énée, fuyant Troie, affronte tempêtes et obstacles pour fonder une ville dans le Latium :

(En ce qui concerne le cabinet Marchand), l'honorable commissaire des Travaux publics, pour mieux faire ressortir la grandeur de son héros, nous le présente entouré de difficultés qu'on dirait insurmontables et dont la mention est de nature à jeter les croyants dans les transports de la plus vive admiration : « *Arma virumque cano* », je chante le héros qui, au milieu de tant d'obstacles, a relevé la province ! Ce qu'il lui a fallu d'habileté, de courage et d'aptitudes géniales pour les affaires et les finances. « *Tantæ molis erat Romanam condere gentem !* », se dit-on malgré soi, en songeant à l'auteur de notre restauration et au barde qui le chante, [mot manquant] voir quel chalumeau de paille sert à porter aux échos les accents lyriques du commissaire des Travaux publics. La tâche de l'honorable premier ministre était des plus difficiles, dites-vous. En quoi ? Mais qu'eût-il donc dit si, au lieu de M. de Boucherville, l'honorable premier ministre eût été appelé à succéder à M. Mercier ?

Ajoutant cet autre vers célèbre de *L'Énéide*<sup>39</sup>, qu'on traduira par « Tant était lourde la tâche de fonder la nation romaine ! », Nantel produit une sorte d'effet de rabaissement, plongeant le mythe dans la politicaillerie

québécoise, dans la partisanerie. En mêlant le « sublime au grotesque », comme l'écrivait Victor Hugo dans sa *Préface de Cromwell*, qui a dû frapper l'imaginaire de quelques collégiens, Nantel ridiculise le gouvernement, dont les « exploits » sont réduits à bien peu de chose. Le député de Terrebonne ne s'arrête pas en chemin et cite Horace (« *Virtus post nummos* » : « La vertu après l'argent »), puis de nouveau Virgile : « Et vous jouissez du fruit de notre travail en frelons qui n'avez rien fait ! Et vous trouvez de l'amertume dans le miel que vous n'avez pas fabriqué ! – “*Sic vos non vobis*”. » L'histoire est connue : un poète nommé Bathylle s'appropriait certains vers de Virgile, ce que celui-ci dénonça en proposant quatre vers inachevés qui commençaient tous par « *Sic vos non vobis* ». que Bathylle fut incapable de terminer devant l'empereur Auguste. Les vers furent ainsi complétés par Virgile : « *Sic vos non vobis nidicatis, aves / Sic vos non vobis fertis, oves / Sic vos non vobis mellificatis, apes / Sic vos non vobis fertis aratra, boves.* » Autrement dit : « Ainsi, mais non pour lui, l'agneau porte la laine / Ainsi, mais non pour lui, le bœuf creuse la plaine / L'oiseau bâtit son nid pour d'autres que lui / Et le miel de l'abeille est formé pour autrui. » Bref, tout le travail a été fait par les gouvernements conservateurs qui ont précédé celui de Marchand, qui en récolte le miel. La chose a été bien dite.

---

1. *Manuel de l'Assemblée législative de Québec*, 1885, p. 344.

2. « Période des questions et réponses orales », *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Assemblée nationale du Québec, 31 mai 2016.

3. Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres. Études et conférences*, p. 15.

4. *Ibid.*, p. 17.

5. « Nouvelles nominations », *Le Courrier du Canada*, 2 novembre 1867, p. 2.

6. Louis-H. Taché, *Faucher de St. Maurice*, p. 21-22.

7. Marcel Moussette, « Faucher de Saint-Maurice, pionnier de l'archéologie historique au Québec », *Les Cahiers des Dix*, p. 81-106.

8. *Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du collège des Jésuites*, précédée de *Certaines observations de Faucher de Saint-Maurice*, p. 12.

9. *Ibid.*, p. 14.

10. « Grande assemblée à Saint-Gervais », *Le Quotidien*, 7 novembre 1881, p. 2.

11. Louis-H. Taché, *Faucher de St. Maurice*, p. 2.

12. Christian Blais, « Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, p. 9.

13. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, vol. IV, p. x-xi.

14. Serge Courville, *Immigration, colonisation et propagande. Du rêve américain au rêve colonial*, p. 517-518.



15. Faucher de Saint-Maurice, *Le Chemin de fer projeté des comtés du Sud : Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska. Discours de M.M. Faucher de Saint-Maurice, Marcotte et autres députés faits à ce propos à l'Assemblée législative le 19 mai 1886*, suivi de *Discours de Monsieur Faucher de Saint-Maurice sur la question Riel*, p. 11.
16. *Ibid.*, p. 27.
17. Faucher de Saint-Maurice, *Procédé parlementaire*, [s. p.].
18. Arthur Buies, *Anglicismes et canadianismes*, p. 4.
19. *Le Code civil du Bas-Canada, contenant sous chaque article les amendements et autres dispositions législatives qui affectent le texte ; l'indication des autorités citées par les codificateurs et d'autres plus récentes ; la citation des arrêts des tribunaux de la province de Québec*, suivi d'une table des matières et d'une table de concordance avec le Code Napoléon et le Code de commerce français, p. III.
20. « Première réplique comme premier ministre au discours du trône », 18 mars 1887, repris dans Honoré Mercier, *Discours 1873-1893*, p. 220.
21. Fernand Harvey, « Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de P.-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920 », dans Claude Couture, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde. Colonialisme et modernité au Canada depuis 1867*, p. 173.
22. *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après DAL), 29 décembre 1890.
23. *Ibid.*
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. Bibliothèque de l'Assemblée nationale, « Entre savoir et pouvoir : la collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau », p. 1.
27. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, « Mes livres rares », 1873 [?], p. [3].
28. *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec. Deuxième session de la huitième législature de la province de Québec*, publiés par Louis Georges Desjardins, session de 1893, p. 340.
29. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 141.
30. Laurent-Olivier David, *Mes contemporains*, p. 272-273.
31. Charles Langelier, *Souvenirs politiques de 1878 à 1890. Récits, études et portraits*, p. 199.
32. Claude Galarneau, *Les Collèges classiques au Canada français*, p. 169.
33. Je remercie Claude Corbo de m'avoir proposé cette comparaison fort révélatrice.
34. « Règles de procédure impériales », *Manuel de l'Assemblée législative de Québec*, p. 544.
35. Jeremy Bentham, *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'*Un traité des sophismes politiques*, p. 171.
36. DAL, 23 novembre 1896, 3 et 6 mars 1900.
37. DAL, 21 mars 1900.
38. DAL, 19 novembre 1896.
39. « En 1881, au mois de décembre, l'hon. M. Chapleau est porté au pouvoir par une immense majorité. Douze libéraux à peine survivent au désastre. Mercier écrit à l'un de ses collègues : “*Rari nantes in gurgite vasto*”, et ce dernier de répondre : “*Tantæ molis erat Romanam condere gentem*”. » Barbarin, « Les leçons de l'histoire », *Le Soleil*, 3 février 1905, p. 2.

## Deux esquisses et deux romans

**L**e 20 février 1890, à l'Assemblée législative, le député libéral de Châteauguay, Joseph-Émery Robidoux, demande, selon la méthode consacrée, que « soit mis devant cette Chambre : Copie de toute correspondance échangée au sujet de la distribution de la brochure du Premier Ministre, intitulée : *Esquisse générale de la province de Québec*<sup>1</sup> ». Le député a pour objectif de mettre en lumière la qualité de l'ouvrage de Mercier et le fait que 10 000 exemplaires (5 000 en anglais et 5 000 en français) destinés à l'Europe ont coulé au fond de l'Atlantique avec le bateau à vapeur *Géographique*. Louis-Olivier Taillon, chef de l'opposition, se moque aussitôt de Mercier : « Ce vaisseau portait la fortune de César<sup>2</sup>. » Ne se laissant pas démonter, Robidoux cite plusieurs journaux qui ont recensé positivement l'ouvrage du premier ministre. Il insiste pour que l'*Esquisse générale de la province de Québec* soit réimprimée. Mercier, faussement modeste, concède tout de même qu'il a été aidé dans sa rédaction : « Cette brochure, c'est moi qui l'ai pensée, c'est moi qui l'ai rédigée en grande partie, mais j'ai été obligé de mettre à contribution les officiers publics afin de me procurer les renseignements nécessaires. Ils se sont rendus à mes désirs avec beaucoup de dévouement et une grande intelligence<sup>3</sup>. »

À en croire le très libéral *Électeur* de Québec (qui deviendra bientôt *Le Soleil*), la brochure de Mercier « a été longuement commentée par presque tous les journaux du Dominion<sup>4</sup> ». Ce n'est pas peu dire. L'utilité de l'ouvrage ne semble faire aucun doute. Il est même largement distribué à la population pendant la campagne électorale de l'été 1890. Les nationaux de Mercier n'en sont d'ailleurs pas gênés :

Nous sommes de ceux qui croient à la puissance du papier imprimé ; à nos yeux, il vaut mille fois mieux que le papier-monnaie comme moyen de persuasion. [...] Au lieu de dépenser notre argent à acheter des votes et à faire boire du mauvais whiskey aux électeurs, au lieu de faire appel

à leurs instincts vicieux, nous avons préféré faire appel à leurs instincts nobles, à leur intelligence. [...] Pendant cinq semaines, il y a eu 25 jeunes gens actifs qui ont travaillé sans relâche à inonder le pays de journaux et de brochures. Pas exclusivement de la prose d'élection : mais des œuvres patriotiques ou sociales, comme l'Esquisse de la Province de Québec par l'honorable M. Mercier, la Réponse du même aux Equalrightistes. Ces ouvrages ont été distribués à profusion ; ils ont été adressés personnellement à chaque électeur, conservateur ou libéral, inscrit sur les listes recueillies par le comité <sup>5</sup>.

Gilles Gallichan ajoute : « Pendant la campagne électorale de juin 1890, selon *La Patrie*, ce n'est pas moins de 295 000 exemplaires de diverses brochures qui sont distribués dans les seuls comtés du district de Québec. Et cette distribution se double d'un pointage systématique qui permet de diffuser les brochures là où les opinions sont encore perméables et réceptives au message du parti<sup>6</sup>. »

## **L'esquisse en deux temps**

Mais qu'en est-il de cet ouvrage du premier ministre ? En quoi consiste cette *Esquisse* ? Mercier y passe en revue l'histoire du pays, sa position géographique, son relief, son hydrographie, les mines, le sol, les terres, les forêts, la faune, la flore, les industries, le commerce, les finances, l'instruction publique et la justice. On aura compris qu'il s'agit d'un document destiné à faire connaître la province de Québec et à y attirer de nouveaux venus et de nouveaux investisseurs.

Le contexte de la prochaine Exposition universelle de Paris de 1889 est propice, comme le dit Mercier en Chambre :

J'avais donné instruction à l'honorable M. [Hector] Fabre [agent du gouvernement canadien et québécois à Paris] de vouloir bien en déposer dans toutes les sections des différentes nations qui exposaient, et de prendre le mode que l'on a à Paris, d'en mettre une copie dans tous les fiacres autant que possible afin d'attirer l'attention du promeneur qui aurait emporté cette brochure, qui y aurait jeté un coup d'œil et qui se serait occupé de la province de Québec. Malheureusement les dix mille copies sont perdues<sup>7</sup>.

Une telle initiative n'est pas nouvelle. En 1870, le gouvernement Chauveau avait fait paraître *La Province de Québec et l'émigration européenne*, dont l'introduction était signée par le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, Louis Archambault. Quinze ans plus tôt, le député

Joseph-Charles Taché, dans le contexte de l'Exposition universelle de 1855 à Paris, avait rédigé *Esquisse sur le Canada considéré du point de vue économiste*, accompagnée d'un catalogue raisonné des produits présentés à la « Section canadienne » de l'exposition. Un ouvrage sans prétentions littéraires, avait alors écrit Taché.

Le lecteur n'oubliera pas que ce petit volume est fait pour tout le monde : ainsi l'homme de lettres n'y trouvera guère de littérature, le touriste peu de pittoresque, le savant à peine de science, l'économiste pas assez de chiffres peut-être ; mais si tous peuvent y puiser des renseignements qu'ils n'ont pas, et si beaucoup de gens en Europe peuvent s'y convaincre que le Canada n'est pas, comme on l'a souvent représenté, le domicile obligé des frimas et des glaces, alors ce livre aura touché le but<sup>8</sup> [...].

Le livre de Taché n'avait peut-être pas de prétentions littéraires, mais il tenait de la fiction à certains égards. En effet, Taché y décrivait et y inventait un pays stable où dangers et périls étaient systématiquement contrecarrés par la fortune, par la providence... et par le travail acharné des habitants :

Le Canada a peu à se plaindre des phénomènes météorologiques, tels que les ouragans dévastateurs, le tonnerre et la grêle : bien qu'il arrive des accidents produits par ces causes, ils sont si peu fréquents, et si limités dans l'espace parcouru, qu'on peut presque se flatter d'être exempt de ces malheurs sur les bords du Saint-Laurent. Les rivières bien encaissées dans leurs lits ne sont, non plus, jamais sujettes à ces débordements qui, dans certaines parties de l'ancien et du nouveau continent, causent de temps à autre de si grands malheurs<sup>9</sup>.

Dans cet univers apaisé, il n'y avait pas non plus de maladies endémiques :

Le climat du Canada est en général très salubre, surtout vers le bas du fleuve. Aucune maladie endémique ne règne dans le pays, si ce n'est la fièvre intermittente dans quelques parties du Haut-Canada, encore disparaît-elle de la plupart des localités, à mesure que les défrichements se font et que les quelques marais qui avoisinent les grands lacs se dessèchent ou se comblent dans les environs des villes<sup>10</sup>.

Même la neige et l'hiver devenaient des alliés : « Ils contribuent à la santé publique en chassant tous les miasmes, et combien ils ameublissent le sol et le fertilisent, et il ne faut pas non plus oublier que la végétation est ici d'une rapidité extraordinaire dans sa croissance<sup>11</sup>. » La rigueur était renversée en avantage, sans compter que la neige devenait synonyme de tranquillité et de paix. Car les conflits n'existaient pas au Bas-Canada. Même les « sauvages »

ne risquaient pas de briser l'élan du pays : « Je ne parle pas des quelques restes épars et nomades des tribus sauvages qui habitent l'extrémité du Haut-Canada ; toutes ces nations disparaissent à l'exception de celle des Montagnais, dans le Bas-Canada, territoire du Saguenay, dont il a été dit un mot, que des mœurs douces et pures, maintenues par les missionnaires, défendent des vices et de la misère qui détruisent leurs frères<sup>12</sup>. »

La politique s'y faisait presque sans heurts : la relation des événements de 1837 et 1838 y était expédiée en trois lignes. La chose politique semblait suivre la « voie honorable », modeste, éloignée des secousses des grandes nations, comme l'avait écrit François-Xavier Garneau : « Les changements d'administration se font comme en Angleterre, enfin c'est ici en petit ce que c'est là en grand, cette chose qui a nom politique<sup>13</sup>. »

En somme, le pays qu'on avait rapetissé aux dimensions de « quelques arpents de neige » avait prospéré depuis la Conquête : « Jusqu'à l'année 1855, [...] ces quelques arpents de neige sont devenus un pays de près de 40,000 lieues en superficie, peuplé par 2,000,000 d'habitants<sup>14</sup>. » Mais c'était toujours le même lieu de blancheur, cet espace ouvert qui n'attendait que « les bras et le capital<sup>15</sup> ». On aurait presque cru, par moments, qu'il s'agissait de la description d'un jardin d'Éden ; d'ailleurs, Taché rappelait que les « meilleures pommes de tout le continent [étaient] celles de Montréal<sup>16</sup> »...

Bref, pour convaincre les émigrants et les capitalistes étrangers, Taché avait décrit un pays apaisé, où tout était encore à faire. Or, il en va de même dans *l'Esquisse générale de la province de Québec* d'Honoré Mercier. Les procédés sont tout à fait analogues. La province de Québec n'est pas loin d'être le meilleur endroit où vivre. Mercier est catégorique à propos des rivières : « Ces pouvoirs d'eau offrent surtout des avantages particuliers à la fabrication de la pulpe de bois. Il n'y a pas de pays au monde qui puisse procurer à cette industrie autant d'avantages que la province de Québec<sup>17</sup>. » Ou encore : « La voie du Saint-Laurent offre tellement d'avantages, principalement pour l'exportation du bétail vivant, que les exportateurs de Chicago sont forcés de l'adopter<sup>18</sup>. »

La culture et les beaux-arts ont aussi atteint un stade avancé <sup>19</sup> : « [...] si dans notre province l'instruction classique est plus répandue que dans

toutes les autres parties de la confédération, si la littérature et les beaux arts sont plus avancés chez les Canadiens français que chez les autres races, c'est au clergé catholique et à ses collèges classiques que nous sommes redevables de cette supériorité<sup>20</sup>. »

Le pays est hospitalier et accueillant. Pas d'hostilité là où « la parfaite harmonie [...] règne entre tous les groupes sociaux<sup>21</sup> ». Cette terre n'est rien de moins que bénie, comme le donne à penser la sentence latine, attribuée à l'historien médiéval Guibert de Nogent, avec laquelle Mercier termine son ouvrage : « *Dei gesta per Francos*. » L'action de Dieu passe par les Francs, du moins ceux qui ont évité les affres de la Révolution française.

Comme Taché, Mercier éloigne les maladies de la province de Québec : « Ici les maladies endémiques sont absolument inconnues et dans la plupart de nos campagnes les médecins feraient difficilement leurs frais de vie si leur sort n'était pas un peu amélioré par d'autres occupations lucratives<sup>22</sup>. » Bien sûr, Mercier n'évoque pas les épidémies qui ont ponctué le XIX<sup>e</sup> siècle, dont celle, encore récente, de variole, qui a frappé Montréal en 1885 et qui a emporté près de 2 500 personnes. Il n'est sans doute pas non plus opportun de parler des tensions entre protestants et catholiques, entre catholiques irlandais et catholiques canadiens-français. Dans cet univers apaisé, même les animaux se mettent de la partie, à en croire un Mercier taquin : « Notre faune ne comprend aucun animal féroce ; l'ours est le plus redoutable et l'on sait qu'en général, il n'est pas dangereux. Dans les reptiles, nous n'avons que l'inoffensive couleuvre. Ceux qui ont écrit qu'il y avait ici des serpents à sonnettes ont écrit des sornettes<sup>23</sup>. »

Ce qu'ont fait Taché et Mercier s'explique aisément : il s'agissait de convaincre les investisseurs étrangers et la main-d'œuvre européenne de venir participer à une révolution industrielle à peine commencée au Canada. Abondantes, les ressources naturelles attendent encore leurs exploiters et leurs exploités. C'est l'heure du libéralisme économique débridé, qui perdurera jusqu'au seuil des années 1960 au Québec et qui aura des incidences majeures sur le personnel politique de la province d'ici là. Paradoxalement, dans un pays si avancé, tout reste à faire, comme si le territoire attendait encore d'être colonisé. Voilà un contrepoids bien fragile à l'émigration annuelle de milliers de Canadiens français vers les manufactures de la côte est américaine.

Bref, la fiction politique qui se construit à même ces esquisses gouvernementales a une efficace politique. Elle participe de toutes ces fictions politiques qui, recouvrant la réalité d'une idéologie comme la colonisation, masquent ses incohérences et ses contresens. Gérard Bouchard a ainsi convoqué l'idée du mythe : « Toute entreprise discursive (ou d'énonciation rationnelle) se heurte à des contradictions, à des apories. Dès lors, mon attention se porte sur les procédés, stratégies ou subterfuges que met en œuvre la raison pour subvertir, résorber, surmonter, aménager d'une façon ou d'une autre le contradictoire<sup>24</sup>. » C'est ce que le mythe et la fiction politique viennent régler pour le mieux.

Décrire un univers sans risque et pacifié constitue une façon de masquer les tensions et les fractures de l'idéologie de la colonisation. Cette fiction politique s'élabore autant dans des textes à visée politique (comme les *Esquisses* de Taché et de Mercier) que dans des romans (comme *Jean Rivard, le défricheur* ainsi que *Jean Rivard, économiste*). Nous avons vu précédemment que la substance narrative de *Jean Rivard* n'était pas sans rappeler celle du roman de Chauveau, *Charles Guérin* : devant l'encombrement des professions libérales, le jeune Jean Rivard choisit de se faire colon. À force de travail, il réussit à s'imposer dans le canton de Bristol. Une petite société se développe autour de lui. On le fait député. Déçu de son expérience, il ne tarde pas à revenir parmi les siens, à Rivardville. C'est là qu'il sera le plus utile.

## **Jean Rivard : un personnage qui traverse tous les périls ?**

Dans son édition du 22 juin 1844, *Le Journal de Québec* relate ce fait divers : « Un nommé Moras, autrefois menuisier du faubourg Saint-Jean, a été dévoré, ces jours derniers, à la Rivière Ste. Anne, par une mère ourse, alors qu'il venait de tirer sur un de ses petits. Moras avait quitté la ville il y a une couple d'années pour prendre une terre en friche, et n'était encore qu'à l'état de défricheur lorsque ce malheureux accident est venu l'enlever à sa femme et à huit enfants<sup>25</sup>. »

Dans *Jean Rivard, le défricheur*, une ourse s'attaque également au personnage éponyme. Le défricheur fictif ne subit pas le triste sort de

l'« authentique » défricheur Moras : « Tout son corps était déchiré, ensanglanté, mais aucune blessure n'était grave ; seulement, son système nerveux, était, on le pense bien, dans une agitation extraordinaire<sup>26</sup>. » Dans le roman, l'ourse est tuée et son rejeton devient l'animal de compagnie de son acolyte (sorte de Vendredi canadien-français), Pierre Gagnon. Cela n'a évidemment aucun sens. Dans *Jean Rivard, le défricheur*, on trouve une neutralisation des dangers de la colonisation tout à fait analogue à celle que nous avons relevée chez Taché et chez Mercier. La nature n'est jamais menaçante pour Jean Rivard, qui s'attaque au défrichage de sa terre. Il ne rencontre aucun véritable ennemi. Les choses se font simplement, sans coup férir. Quand il quitte son canton de Bristol et traverse le lac Saint-Pierre pour retrouver sa famille sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, on a l'impression qu'il franchit une simple rigole. Et quand une ourse l'attaque, les choses finissent bien malgré tout. Même le pire du pire n'est jamais très menaçant. Tout se passe comme si Gérin-Lajoie avait besoin des artifices de la fiction pour que sa vision de la colonisation fonctionne, pour que la Providence continue de protéger le Canada français. Pour que les ourses ne dévorent pas les défricheurs.

Si la fiction est nécessaire à l'élaboration de l'idéologie de la colonisation, elle est paradoxalement rejetée au nom de l'utilité. On reconnaît cette vieille association entre la littérature et l'inutile. Rappelons cette intervention du député conservateur de Bagot, le notaire Pierre-Samuel Gendron, le 27 janvier 1868 : « On lit, devant un auditoire ganté, une pièce de littérature d'un grand mérite destinée à vanter notre beau pays et à dire que le Gouvernement a fait faire des chemins qui permettent de coloniser relativement sans misère ; mais quel profit retire de tout cela l'habitant d'un cinquième rang d'une paroisse reculée ? » C'est dans une fiction, *Jean Rivard*, qu'on trouve une critique analogue : « Il [Jean Rivard] s'essayait parfois à composer des rimes, tout en avouant ingénument que leur langage des dieux ne convenait pas aux défricheurs<sup>27</sup>. »

On refuse donc la fiction en la masquant d'une série d'effets de réel qui ponctuent le roman. Dès la préface, comme c'est presque la coutume au XIX<sup>e</sup> siècle, on précise que ce roman n'en sera pas un : « L'intention de l'auteur toutefois n'a jamais été de faire un roman, et il peut assurer que dans les faits et incidents qu'il raconte, il s'est appliqué avec un soin



scrupuleux, au risque même d'ennuyer les lecteurs frivoles, à ne rien dire qui ne fût strictement conforme à la réalité <sup>28</sup>. » Ainsi, par exemple, cette intervention du narrateur : « Au risque d'encourir à jamais la disgrâce des poètes, je me permettrai d'exposer dans un tableau concis le résultat des opérations agricoles de notre héros durant l'année 1845, et de faire connaître l'état de ses affaires au moment où la question de son mariage fut définitivement résolue<sup>29</sup>. »

Et pourtant, comme si les interactions entre le réel et la fiction n'étaient pas déjà assez complexes, on constate que la littérature traverse de part en part le tissu réaliste de *Jean Rivard*. Si c'est du réel, c'est par la littérature que cela passe. Des références littéraires y sont intégrées, notamment au moyen de nombreuses épigraphes (Virgile, Fénelon, *Genèse*, etc.), qui fonctionnent un peu comme les citations dont sont émaillés les discours de certains hommes politiques désireux d'établir un capital culturel fort. En outre, Gérin-Lajoie fait sans cesse référence à des personnages fictifs pour décrire ce qui se passe dans le roman : Pierre Gagnon compare Louise, la fiancée de Jean Rivard, à la Dulcinée de *Don Quichotte*<sup>30</sup> ; même chose avec le chien des Rivard, qu'il met en parallèle avec Argus<sup>31</sup> ; Pierre Gagnon croit ressembler à Vendredi, et son maître, à Robinson Crusoé <sup>32</sup>. Même si l'ami de collège de Jean, Gustave Charmenil, dit à une jeune demoiselle qu'il refuse de publier ses vers parce qu'au pays « celui qui voudrait s'obstiner à être poète serait à peu près sûr d'aller mourir à l'hôpital<sup>33</sup> », il ne peut pas s'empêcher d'en faire, même après avoir dit « adieu et pour toujours à la poésie<sup>34</sup> ». La littérature ne quitte pas celui qui veut la quitter. Les recours à des ressorts fictionnels, non seulement dans les *Esquisses* de Taché et de Mercier, mais également dans des romans comme celui d'Antoine Gérin-Lajoie, sont nécessaires pour faire croire au réel. Je l'ai dit d'entrée de jeu : la littérature est souvent la poursuite de la politique par d'autres moyens. La fiction de l'homme politique peut combler les lacunes d'un réel réfractaire à sa vision du monde ou à ses idéologies.

Parfois, la fiction permet aussi à l'adversaire de mieux épinglez les images d'Épinal du gouvernement. Ainsi, le 21 novembre 1894, tandis qu'il répond au discours du Trône, le député libéral de Yamaska, Victor Gladu, fait appel à ses lectures de collège, qu'il oppose à sa peinture réaliste de l'agriculture au

## Québec :

Le discours du trône nous fait une peinture riante de l'état prospère de notre agriculture. On croirait relire les Bucoliques de Virgile chantant les beautés de la nature agreste, et l'honorable premier ministre nous a dit aussi qu'à Ottawa ses amis fabriquaient la richesse et la prospérité. Oui la prospérité pour les manufacturiers, les monopoleurs millionnaires et la pauvreté pour le peuple qui leur paie de lourds impôts, dont un dixième seulement va dans le trésor, et le reste dans le gousset de ces messieurs. Aussi, un très grand nombre de cultivateurs et autres, ne pouvant suffire à payer les impôts de la politique fédérale et les taxes du gouvernement local, laissent en masse la province pour aller gagner leur pain en pays étranger. Allez dans les campagnes où vivent et peinent les cultivateurs sous le poids des taxes qui les écrasent, et demandez-leur comment ils se trouvent de la prospérité que leur procure la politique conservatrice. Je puis vous assurer que leur réponse sera loin d'être sur le ton de la chanson ministérielle<sup>35</sup>.

Rien de très bucolique, donc, dans la province... On voit poindre à l'horizon d'autres fictions, naturalistes cette fois-ci, qui paraîtront au début du siècle, comme *La Scouine* ou *Trente arpents*. Les vallons ne sont plus rieurs, les blés ne sont plus blonds. Les fictions politiques qui s'élaborent en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle se détacheront de plus en plus de ce que la littérature québécoise produira au XX<sup>e</sup> siècle.

---

1. *Débats de la législature de la province de Québec, quatrième session du sixième parlement de la province de Québec, publié par N. Malenfant*, p. 326.

2. *Ibid.*, p. 327.

3. *Ibid.*, p. 330.

4. « L'esquisse générale de la province de Québec », *L'Électeur*, 2 septembre 1889, p. 1.

5. « Une organisation formidable », *L'Électeur*, 28 juin 1890, p. 1.

6. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 120.

7. *Débats de la législature de la province de Québec, quatrième session du sixième parlement de la province de Québec, publié par N. Malenfant*, p. 329.

8. Joseph-Charles Taché, *Esquisse sur le Canada considéré du point de vue économiste*, p. 2-3.

9. *Ibid.*, p. 56.

10. *Ibid.*, p. 51.

11. *Ibid.*, p. 54.

12. *Ibid.*, p. 35.

13. *Ibid.*, p. 101.

14. *Ibid.*, p. 5.

15. *Ibid.*, p. 173.

16. *Ibid.*, p. 64.

17. Honoré Mercier, *Esquisse générale de la province de Québec*, p. 17.

18. *Ibid.*, p. 41.

19. *Débats de la législature de la province de Québec, deuxième session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 15 mai et close le 12 juillet 1888, 6 juin 1888*, p. 691.
20. Honoré Mercier, *Esquisse générale de la province de Québec*, p. 53.
21. *Ibid.*, p. 62.
22. *Ibid.*, p. 27.
23. *Ibid.*, p. 24.
24. Gérard Bouchard, *La Pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, p. 11.
25. « Nouvelles diverses », *Le Journal de Québec*, 22 juin 1844, p. 3.
26. Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, suivi de *Jean Rivard, économiste*, p. 115.
27. *Ibid.*, p. 100.
28. *Ibid.*, p. 11.
29. *Ibid.*, p. 187.
30. *Ibid.*, p. 71.
31. *Ibid.*, p. 143.
32. *Ibid.*, p. 123.
33. *Ibid.*, p. 137.
34. *Ibid.*, p. 170.
35. *Débats de l'Assemblée législative*, 21 novembre 1894.

## Le dernier homme

**A**près la chute du gouvernement Mercier, en 1891, les gouvernements conservateurs de Charles-Eugène Boucher de Boucherville (1891-1892), de Louis-Olivier Taillon (1892-1896) et d'Edmund James Flynn (1896-1897) ne sont pas synonymes d'abondance pour la culture et pour la littérature. Le quotidien libéral *L'Électeur* (probablement par la voix de son rédacteur, Ulric Barthe) déclare même qu'on mène une « guerre aux hommes de lettres », tandis qu'Arthur Buies est renvoyé du département de l'Agriculture et qu'on s'apprête à remplacer Pamphile Le May à la tête de la bibliothèque du Parlement :

Jusqu'ici, les gouvernements qui se sont succédé depuis 1867 avait suppléé à ce public et à ce marché en achetant plus ou moins libéralement les œuvres de nos écrivains, et dans la distribution des places la force intellectuelle n'était pas oubliée. [...] M. De Boucherville trouve que nous avons trop de ces hommes qui se permettent de penser. Aussi, sans se demander si M. Buies était encore d'âge à se refaire une nouvelle existence, sans songer au sort qu'il allait faire à une femme et à trois pauvres petits êtres, a-t-il donné congé à l'ancien protégé de M<sup>gr</sup> Labelle et des PP. jésuites de Québec. [...] Au lieu de donner de l'avancement à ceux qui pensent, le nouveau gouvernement s'acharne au contraire à couper les ailes à tout mouvement intellectuel. [...] Nous l'avons déjà dit, c'est l'éteignoir qui couvre peu à peu la province de son immense capuchon. C'est le règne des chauve-souris qui commence. Sous prétexte d'honorer les lettres, on nomme Honoré Chassé *inspecteur des petits poissons* ; on remplace M. Langelier par un L. P. Robitaille quelconque, qu'on fait passer par-dessus la tête d'hommes de talent comme M. Eudore Evanturel. [...] Voilà comment la pensée, les études et le mérite sont aujourd'hui reconnus et récompensés<sup>1</sup>.

Les conservateurs doivent, il est vrai, composer avec une situation économique tourmentée, qui ne s'améliorera véritablement qu'à la fin de la décennie. Difficile, pourtant, de ne pas voir une dimension idéologique

derrière ces décisions. Ainsi, l'arrivée au pouvoir de Charles Boucher de Boucherville sera carrément dramatique pour le développement des écoles du soir, créées notamment pour les ouvriers. Le premier ministre en réduit ses budgets et exige des frais de scolarité de cinquante sous par élève, alors que cette institution était jusque-là gratuite<sup>2</sup>. Il en va de même pour la culture et pour la littérature en général<sup>3</sup>. Et on ne s'en cache pas : dans une brochure électorale conservatrice de 1897, on révèle que les dépenses consacrées aux « arts et métiers, institutions littéraires et scientifiques » ont atteint 402 106,34 dollars sous Mercier (en 1890-1891) et seulement 382 759,76 dollars sous Taillon (1895-1896)<sup>4</sup>.

Le programme d'achats de livres par le gouvernement est néanmoins maintenu. Par exemple, en Chambre, le 5 novembre 1895, l'opposition libérale questionne le gouvernement à propos de brochures d'Arthur Buies sur la vallée de la Matapédia (le tirage est épuisé et le gouvernement n'a pas l'intention d'en produire un nouveau) ; le 11 et le 25 novembre, même questionnement à propos de l'achat d'exemplaires du roman *Pour la patrie* de Jules-Paul Tardivel (le gouvernement en a acheté des exemplaires pour les distribuer en prix) ; le 25 novembre, même histoire à propos de l'ouvrage de combat du père ultramontain Zacharie Lacasse, *Une quatrième mine*, où il s'attaque notamment à Laurent-Olivier David et qui soulève un « important débat médiatique<sup>5</sup> » (le gouvernement n'a pas l'intention de l'acheter). Toujours le 25 novembre, on interroge le gouvernement au sujet du *Lauréat* de William Chapman, ouvrage qui tire à boulets rouges sur Louis Fréchette et qui l'accuse de plagiat (le conseil exécutif en a acheté un exemplaire). Chaque fois, on comprend que l'achat de livres est un piège : ou bien on associe le gouvernement à la controverse (celle d'*Une quatrième mine*, par exemple), ou bien on l'accuse de favoritisme (le libéral rouge pâle Louis Fréchette dénoncé par William Chapman). Il s'agit, bien sûr, de mettre en lumière le copinage, le patronage. Les interpellations à propos des achats de livres ont le plus souvent une visée politique.

## **Les imprimeurs amis**

Le patronage implique également les éditeurs et les imprimeurs. À l'époque

de Mercier, par exemple, on confie quelques contrats à des imprimeurs associés aux conservateurs (comme Louis-Joseph Demers), mais c'est l'imprimerie Belleau, sur la côte de la Montagne à Québec, qui a la grande et lucrative tâche d'imprimer la *Gazette officielle*<sup>6</sup>. Ernest Pacaud, directeur de *L'Électeur* et trésorier du Parti national, en est le cofondateur. La firme Belleau & Cie imprimera également plusieurs ouvrages de membres et de proches du gouvernement Mercier<sup>7</sup>. Sous les conservateurs, le contrat d'impression de la *Gazette officielle* est donné à l'imprimerie de Louis-Joseph Demers. Il le perdra au retour des libéraux au pouvoir, en 1897. Et malheureusement pour lui, ceux-ci seront en selle pour très longtemps.

C'est en effet le début d'une période faste pour le Parti libéral, qui sera au pouvoir sans interruption jusqu'en 1936. Félix-Gabriel Marchand est premier ministre de la province de Québec de 1897 à son décès en 1900. Le député de Mercier et poète Gérald Godin pourra déclarer, quatre-vingt-dix ans plus tard : « Au Québec, le seul autre écrivain avant moi à faire le saut a été, au siècle dernier, Félix-Gabriel Marchand<sup>8</sup>. »

Si Marchand remporte les élections en mai 1897, c'est très largement à cause de la popularité du chef libéral Wilfrid Laurier, élu premier ministre du Canada l'année précédente. Les ténors libéraux fédéraux mettent d'ailleurs tout leur poids dans la balance en vue de l'élection québécoise<sup>9</sup>. Les libéraux dirigés par le vétéran Félix-Gabriel Marchand (élu pour la première fois trente ans plus tôt) mettent tout en œuvre pour gagner.

Si le gouvernement Marchand a beaucoup à voir et à faire avec le gouvernement Laurier, cela ne l'empêche pas de vouloir innover en matière culturelle et scolaire. Dès le départ, Marchand cherche à créer un ministère de l'Éducation et à uniformiser les manuels distribués dans les écoles. On souhaite également modifier la façon d'encourager la littérature, non plus par des achats, mais par des prix, par des concours. Le secrétaire provincial Joseph-Émery Robidoux l'annonce en Chambre le 20 décembre 1897 :

Tout en nous attachant principalement au développement de l'instruction primaire, nous n'oublierons pas l'encouragement qui doit être donné à la littérature. Nous y arriverons par une autre voie que celle qui a été suivie jusqu'à aujourd'hui. Au lieu d'acheter, chaque année, des livres écrits par des auteurs canadiens, nous ouvrirons des concours et nous donnerons des récompenses et des distinctions à ceux qui en sortiront vainqueurs. Ces concours embrasseront les travaux sur l'histoire, sur l'enseignement, les ouvrages de pédagogie et les œuvres purement

littéraires. Nous croyons, par-là, stimuler davantage la culture des lettres dans notre pays car nous savons qu'un grand nombre de jeunes gens d'un talent admirable sont arrêtés dans leur désir de produire et d'écrire par l'ingratitude de la littérature de notre pays.

Les libéraux de Marchand s'y casseront les dents, bien sûr. L'Église catholique ne pouvait tout simplement pas voir d'un bon œil de telles initiatives. Les réformes attendront.

Chose certaine, les hommes politiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, devant les capitaux qui s'accumulent, ne sont plus ceux du début du siècle. Marchand, écrivain et homme politique, fait figure d'anachronisme. Dans sa préface aux *Mélanges poétiques et littéraires* de Marchand (1899), Alfred Duclos DeCelles, alors premier bibliothécaire général de la bibliothèque du Parlement fédéral à Ottawa, constate que les deux champs ne vont pas – ou ne vont plus – de pair :

Il me fait particulièrement plaisir de constater votre succès, parce que vous, homme politique, vous faites partie de notre petite confraternité littéraire, assez peu prisée dans le monde où l'on s'enrichit et aussi, çà et là, dans celui où l'on gouverne. Si l'on sait apprécier les services que rend la plume, on ne fait preuve que d'une mince estime pour ceux qui la tiennent. Ils ont tout de même leur importance. La pensée ne prime-t-elle pas la matière ? et ceux qui remuent des idées, qui les disséminent à quelque degré que ce soit, ne sont-ils pas en droit de réclamer un rang dans la société ? Ce sont les œuvres de l'esprit qui, en définitive, demeurent le plus longtemps. La gloire, ce soleil des morts, comme a dit quelqu'un, luira probablement plus longtemps sur l'œuvre des Garneau, des Ferland, des Gaspé, des Chauveau, que sur les noms de leurs contemporains de la politique, et j'ose croire – peut-être par un effet exagéré de ma partialité d'homme de lettres – que Marchand écrivain vivra plus longtemps dans la mémoire des Canadiens que Marchand homme politique<sup>10</sup>.

Fausse prédiction, tant pour l'écrivain Marchand que pour l'homme politique Marchand. Ni l'un ni l'autre n'ont véritablement réussi à se démarquer, à s'imposer. Le premier ministre n'échappe pas à la règle du jeu, comme le donne à penser Laurent-Olivier David :

M. Marchand fut notaire, journaliste, homme politique, député, ministre. Il avait une famille assez nombreuse qu'il faisait vivre sur un excellent ton. C'est dire qu'il devait lui rester peu de temps pour développer ses aptitudes littéraires, pour atteindre la perfection de l'art. C'est le sort de tous ceux qui écrivent dans ce pays ; il faut qu'ils soient admirablement doués par la nature pour produire des œuvres si remarquables dans des conditions si difficiles, pour que leur talent résiste aux influences les plus délétères et parvienne à s'affirmer à travers les exigences d'une vie absorbée par mille soucis, mille préoccupations matérielles<sup>11</sup>.

## Parent, premier ministre

Combien de temps encore devra-t-on citer Virgile pour être élu et réélu ? Ne faudrait-il pas plutôt être homme d'affaires qu'écrivain ? On l'avait constaté à l'époque du premier ministre Chapleau : le développement des chemins de fer créait les conditions d'une époque où George-Étienne Cartier avait plus d'importance que Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Qu'en est-il au tournant du xx<sup>e</sup> siècle ?

La mort en exercice du premier ministre Félix-Gabriel Marchand, en 1900, nous offre une réponse, fût-elle partielle. Son successeur, désigné grâce à l'influence du premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, sera Simon-Napoléon Parent. Il occupera la fonction de 1900 à 1905. Il est non seulement avocat, mais aussi et surtout homme d'affaires. Robert Rumilly, qu'on citera ici avec des pincettes, voit bien la rupture : « Maire de Québec, administrateur du *Soleil*, président de la Compagnie du Pont [de Québec], administrateur de la Quebec Railway, Light and Company, avocat-conseil de la Banque Molson, Parent n'était ni écrivain ni orateur, mais homme d'affaires habile et surtout heureux<sup>12</sup>. » Ce ne sont plus les chemins de fer qui expliquent les tours et les détours des hommes politiques. Depuis quelque temps, le développement de l'hydroélectricité et l'industrie forestière changent la donne. Michèle Brassard et Jean Hamelin ont d'ailleurs montré comment Simon-Napoléon Parent, homme d'affaires et ministre de Marchand, a commencé à prospérer.

Parent prend à son compte une stratégie qui a cours dans les milieux politiques et d'affaires : la vente à des capitalistes canadiens ou étrangers des ressources naturelles, pourvu que les requérants disposent d'un capital et d'une expertise à la hauteur de leur projet. La forte demande du marché nord-américain en bois de sciage, en pâtes et papiers, de même que la popularisation d'une nouvelle technologie, l'hydro-électricité, suscitent des investisseurs. Les demandes affluent au département des Terres, Forêts et Pêcheries. Les chutes d'eau et les forêts d'épinette du précambrien sont particulièrement convoitées. Parent remplit les coffres de l'État, mais cette aliénation rapide du patrimoine national, qui ne semble pas stimuler l'agriculture ni freiner le courant migratoire vers les États-Unis, commence à sécréter sa propre opposition<sup>13</sup>.

Une fois Parent premier ministre, les débats parlementaires sont marqués par son style, du moins si on en croit le correspondant parlementaire du quotidien ami *La Presse* : « On ne saurait nier que la session qui vient de se



fermer à Québec porte le cachet d'un grand esprit pratique. Le rêve de ceux qui voulaient introduire dans nos institutions provinciales le principe pur et simple des affaires est réalisé. Le gouvernement n'a pas visé à l'éclat ni aux innovations séduisantes : il s'est contenté d'administrer sobrement, sûrement le patrimoine avec prudence et soin<sup>14</sup>. »

Quelque chose comme un nouveau paradigme tend à s'imposer. L'homme de lettres disparaîtra-t-il de l'Assemblée législative ? Pas complètement, sans doute. Pendant plusieurs années encore, le capital culturel aura une importance certaine, fût-elle variable. Comme l'ont écrit Michèle Brassard et Jean Hamelin, Simon-Napoléon Parent gère « les affaires de l'État comme on gère une entreprise<sup>15</sup> ».

Autrement dit, pour les hommes de pouvoir, l'heure des vraies affaires a sonné.

---

1. Anonyme, « Guerre aux hommes de lettres », *L'Électeur*, 14 juillet 1892, p. 1.

2. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier. La politique et la culture*, p. 94.

3. Fernand Harvey, « Aux sources des politiques culturelles de l'État québécois, de P.-J.-O. Chauveau à Lomer Gouin, 1855-1920 », dans Claude Couture, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde. Colonialisme et modernité au Canada depuis 1867*, p. 176.

4. Anonyme, *Les Élections provinciales de 1897. Un régime réparateur. Cinq années d'administration conservatrice*, p. 7.

5. Gilles Lesage, « Zacharie Lacasse », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/lacasse\\_zacharie\\_15F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/lacasse_zacharie_15F.html)].

6. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier*, p. 126.

7. Rémi Ferland et Jean Levasseur, *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec*, p. 14-17.

8. Gérald Godin, *Cantouques & Cie*, p. 188.

9. Bernard Chevrier, « Le ministère de Félix-Gabriel Marchand (1897) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 36.

10. Alfred Duclos DeCelles, « Lettre-préface », dans Félix-Gabriel Marchand, *Mélanges poétiques et littéraires*, p. XI-XII.

11. Laurent-Olivier David, « Félix Marchand », *La Fontaine*, p. 83-84.

12. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, volume IX : *Marchand*, p. 242.

13. Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Simon-Napoléon Parent », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/parent\\_simon\\_napoleon\\_14F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/parent_simon_napoleon_14F.html)].

14. Anonyme, « Des taches dans une bonne session », *La Presse*, 29 mars 1901, p. 4.

15. Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Simon-Napoléon Parent », *Dictionnaire biographique du Canada*.

# Des premiers ministres de la province de Québec (III)

Lomer Gouin (libéral, 1905-1920)

Louis-Alexandre Taschereau (libéral, 1920-1936)

*OceanofPDF.com*

## CHAPITRE 12

# Siècle nouveau et fictions politiques (1900-1920)

*La conception de la nature et des rapports sociaux, qui est au fond de l'imagination grecque et, par suite, de l'art grec, est-elle compatible avec les métiers automatiques, les chemins de fer, les locomotives et le télégraphe électrique ? Qu'est-ce que Vulcain auprès de Roberts & Cie, Jupiter auprès du paratonnerre et Hermès auprès du Crédit mobilier ? Toute mythologie dompte, domine et façonne les forces de la nature dans l'imagination et par l'imagination : elle disparaît donc lorsqu'on parvient à les dominer réellement <sup>1</sup>.*

KARL MARX

**A** la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, le développement des chemins de fer cède le pas à d'autres domaines d'exploitation dans la province de Québec : l'extraction de minerai, l'hydroélectricité ainsi que l'industrie du bois et des pâtes et papiers. Linteau, Durocher et Robert ont rappelé, dans leur *Histoire du Québec contemporain*, que « [l]es gouvernements qui se succèdent de 1897 à 1936 font adopter des lois et prennent des mesures favorables à l'exploitation des richesses naturelles par les grandes compagnies, leur accordant des privilèges nombreux et étendus et leur concédant de vastes territoires ». En outre, « [d]es liens très étroits se tissent [...] entre le personnel politique et les administrateurs des grandes entreprises. Il n'est pas rare de voir des ministres siéger à leurs conseils d'administration ou agir à titre d'avocats des grandes compagnies<sup>2</sup> ». Les trois historiens rappellent également que cette grande bourgeoisie, anglo-saxonne, ne s'implique pas – ou ne s'implique plus – en politique active, cédant la place à la bourgeoisie locale – professionnelle, notamment – à son service. En fait, ces possédants exercent leur pouvoir par « le financement des partis et de l'État, par les pressions discrètes auprès des gouvernements, par l'intervention publique de groupes d'intérêts bien organisés<sup>3</sup> ».

Le développement des ressources naturelles prend presque le pas sur tout le reste et, comme l'ont bien vu Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, les « hommes politiques optimistes et mégalomanes prennent des allures d'administrateurs et s'acoquinent aux financiers<sup>4</sup> ». Ils n'en profitent qu'indirectement, bien sûr, à moins de multiplier leurs jetons de présence aux conseils d'administration des grandes compagnies de l'époque, ce qui n'est pas rare depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons vu dans le cas de George-Étienne Cartier. Louis-Alexandre Taschereau, député de 1900 à 1936 et premier ministre de 1920 à 1936, siège aux conseils d'administration de la North American Life, de la Barclay Bank Ltd. (Canada), de la Royal Trust Company, de la Title Bond Guarantee and Trust Corporation of Canada, de la Caisse d'économie, de la Molson Bank, de la Banque de Montréal, des Canadian Investments Funds, de la Sun Life Assurance Co. of Canada, de la Metropolitan Life Assurance Co., de la Liverpool & London & Globe Insurance Co., de la Pioneer Insurance Co., de la Globe Indemnity Co. et de la Manitoba Liverpool Insurance Co.<sup>5</sup>.

Taschereau est de son temps, mais c'est aussi un homme politique du XIX<sup>e</sup> siècle, et il correspond assez bien au portrait esquissé des décennies plus tard par Jean-Charles Bonenfant :

L'homme politique traditionnel était un bourgeois d'une certaine aisance, ayant de préférence une formation juridique, se faisant élire à la Chambre basse pour mourir plus tard conseiller législatif, sénateur ou juge. Il servait d'intermédiaire entre le pouvoir et ses électeurs, et on croyait avec un peu plus de raisons qu'aujourd'hui qu'il était un législateur. [...] Maintenant qu'il est raisonnablement payé et qu'il siège pendant la plus grande partie de l'année, le député cesse d'être un monsieur qui a des loisirs et qui, pour se distraire, vient passer l'hiver à Québec<sup>6</sup>.



Photographie de Louis-Alexandre Taschereau dans son cabinet de travail. Collection Richard G. Gervais, Assemblée nationale du Québec.

Louis-Alexandre Taschereau est issu d'une famille prestigieuse. Les Taschereau ont fondé et développé la seigneurie de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce. Le grand-père paternel de Louis-Alexandre, Jean-Thomas Taschereau, a été député à la Chambre d'assemblée au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Son grand-père maternel, René-Édouard Caron, a été un des commissaires qui ont établi le Code civil du Bas-Canada de 1866, avant d'être nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec (1873-1876). Son père Alexandre a été juge à la Cour suprême du Canada. Son oncle Elzéar-Alexandre a été archevêque de Québec et premier cardinal né au Canada. L'excellence semble être une affaire de famille, du moins si on en croit les

propos laudatifs de Laurent-Olivier David, ce biographe tout-terrain, qui a rendu compte de l'accession du demi-frère de Louis-Alexandre, Henri-Thomas (1841-1909), au poste de juge en 1878. Remarquons ses trois domaines de prédilection :

M. Henri Taschereau, qui vient d'être fait juge, a fait sa marque dans la littérature, la politique et le barreau. Il y a quinze ans, au collège même, on lui prédisait un avenir brillant et on le voit sans étonnement arriver, à l'âge de trente-sept ans, à la magistrature. Doué d'aptitudes remarquables pour les lettres et la politique, il était néanmoins, avant tout, avocat. [...] Il naquit à Québec, le 6 octobre 1839 [*sic*], et fit ses études au petit séminaire de cette ville, où il se distingua, dans les dernières années de son cours surtout, et obtint le degré de bachelier-ès-lettres en 1859. Son essai d'éloquence (discours d'un chef arabe au calife Omar pour le dissuader du projet de brûler la bibliothèque d'Alexandrie) fut vivement admiré et est encore cité comme une des meilleures compositions littéraires des divers concours de l'Université depuis sa fondation. [...] Le 30 décembre 1875, M. Taschereau prononça le discours de circonstance à la séance solennelle donnée par l'Institut-Canadien de Québec, à l'occasion du centenaire du siège de Québec par les Américains. Il fit admirer, dans ce discours, les aptitudes littéraires, la hauteur de vues, la finesse des aperçus et le style élégant et châtié qui en auraient fait l'un des meilleurs écrivains du pays, s'il se fût livré à la littérature<sup>7</sup>.

Héritier de cette famille, Louis-Alexandre ne sera pourtant pas reconnu pour ses qualités d'orateur ni pour sa plume. Autour des années 1920, le personnel politique canadien-français semble se modifier, même s'il est largement issu de la classe bourgeoise et de figures « aristocratiques » comme Louis-Alexandre Taschereau. Le politologue Robert Boily a écrit à ce propos :

[On constate] le contrôle des institutions politiques québécoises et du personnel politique canadien-français jusqu'aux années 1920 environ par une classe, la haute-bourgeoisie ; [on constate également] son remplacement non seulement par les représentants de la classe moyenne supérieure mais [aussi] par un type d'hommes politiques différent, disons l'homme politique de métier. Le régime Taschereau constituerait le régime de transition au point de vue de la substitution des élites politiques. C'est à la fin de ce régime et avec les deux gouvernements Godbout que les représentants des classes moyennes arrivent au pouvoir ; c'est avec Duplessis qu'elles s'y installent et l'exploitent<sup>8</sup>.

Ce que Boily considère comme une professionnalisation du corps politique, certes incomplète – la question d'une rémunération correspondant à l'ampleur de la tâche de plus en plus grande du député ne sera réglée qu'à partir des années 1960<sup>9</sup> –, est aussi remarquable dans le

rapport de ces hommes politiques avec la culture. Les trente premières années du xx<sup>e</sup> siècle sont marquées par la spécialisation du rôle de la culture et du savoir chez les députés, par la redéfinition du rapport qu'ils entretiennent avec la littérature et par la renégociation de la valeur d'échange du capital culturel. Chose certaine, la formation classique des députés reste la même. Le capital culturel agit encore comme un vernis, se limitant à des sentences apprises au collège. On cite toujours Virgile, Cicéron, Ovide, Horace, l'*Art poétique* de Boileau, les *Fables* de La Fontaine, les tragédies de Racine et les romantiques, auxquels s'ajoutent maintenant Maurice Barrès et René Bazin.

Qu'est-ce qui change, peut-on se demander, pendant les trois premières décennies du xx<sup>e</sup> siècle ? D'abord, la cristallisation, puis l'éclatement de l'importante fiction politique associée à la colonisation, qui remonte au moins au milieu du xix<sup>e</sup> siècle (rappelons-nous le rapport de Chauveau en 1849) et qui cherche à rattacher le passé et l'avenir du Canada français ainsi qu'à forger la mission providentielle des Canadiens français. Je remarque au passage que les deux objectifs de cette étude se sont croisés au fil des pages : j'ai établi la figure de l'homme politique qui se veut également homme de lettres et j'ai saisi autant que faire se peut son identité feuilletée, qui s'est développée dans les marges du monde littéraire aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, dans l'utile et dans la « pratique politico-judiciaire », pour reprendre les mots de Roland Barthes ; j'ai cerné l'objectif que la plupart se sont donné et qui a donné lieu à une fiction politique de moins en moins conforme à la réalité. Et si, au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, la colonisation n'était plus qu'un paravent commode pour des hommes politiques doublés... d'homme d'affaires ? Les propos de Robert Rumilly (certes pas un libéral) à propos de la participation des hommes politiques libéraux au congrès de la Société de colonisation de Montréal en 1898 demeurent percutants :

M. Parent, ministre provincial des Terres, concède des limites aux marchands de bois et des chutes d'eau à des industriels qui ne sont peut-être que des spéculateurs. M. Tarte, ministre des Travaux publics, projette de grandes améliorations au port de Montréal. M. Sifton, son collègue, place

des Ukrainiens sur les terres de l'Ouest. Mais le colon du Témiscamingue et ses enfants sans chaussures, qui s'en occupe<sup>10</sup> ?

Ces récits, de plus en plus ancrés dans l'idéologie, de plus en plus en retrait – nous le verrons – de la production littéraire du jour, suscités par l'autonomisation progressive de la littérature et de la politique, consumeront l'image de l'homme de lettres / homme politique. À mesure que les hommes politiques se professionnalisent et que l'État québécois devient davantage interventionniste en prenant en charge de nouveaux secteurs de la société, on constate une extériorisation de la donne culturelle ainsi que l'apparition d'une frontière mieux définie entre la politique et la littérature. Un capital culturel intégré n'a plus la même valeur politique qu'auparavant. Certes, ce capital ne disparaît pas, mais il partage l'espace avec de nouvelles préoccupations, que ce soit la santé ou le réseau routier de la province, qui devient une question déterminante au début du xx<sup>e</sup> siècle (Lomer Gouin fait adopter la politique des « bons chemins » en 1912). Le développement de la voirie sera un extraordinaire vecteur de patronage, comme chacun le sait.

À cette professionnalisation des hommes politiques (ce qui ne signifie nullement une séparation du champ économique, bien au contraire) s'ajoute la lente autonomisation du champ littéraire, qui ne lui est pas complètement étrangère. Si l'homme politique ne se veut plus homme de lettres, c'est aussi, peut-être, parce qu'on le repousse hors des limites de la république des lettres. Dès lors, du point de vue politique, la culture sera extériorisée, institutionnalisée, grâce à divers projets qui seront l'œuvre de celui qu'on peut considérer comme la figure pivot : Athanase David, secrétaire provincial de 1919 à 1935. L'homme est d'une grande culture, mais il ne se voudra plus vraiment écrivain. Dans ses écrits, il insistera sur le caractère *utile* de la culture. La rupture est consommée : ce qui a été pendant des décennies une marque de distinction pour bourgeois se reconnaissant entre eux perd de sa valeur. La culture est projetée au-dehors et devient un adjuvant de ce qui compte vraiment : l'économie. Ce qui pourrait sembler paradoxal – comment expliquer que de grandes institutions comme le prix littéraire David, les Archives nationales et le Musée de la province de Québec naissent à cette époque ? – s'explique quand on revient aux écrits de David lui-même.



## **Des fictions politiques pour un monde qui ne peut pas mourir**

En 1912, Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics et du Travail, citait en Chambre le poème *Jardins* de Jacques Delille – autre lecture typique de collégien – pour décrire le passage rapide des nationalistes sur la scène politique québécoise : « Mais l’histoire de cette période mouvementée de notre vie politique s’écritra un jour et elle dira que le Parti nationaliste croula misérablement devant le bon sens populaire. Et le poète semble avoir pensé à ce qui en reste quand il a écrit : “Et ces deux grands débris se consolaient entre eux.” Le souffle d’un enfant sur ses cendres les disperserait aux quatre vents du ciel<sup>11</sup>. » Et pourtant... Des hommes comme Henri Bourassa et Armand Lavergne ont assurément rehaussé le jeu politique. Ils ont déchiré, au passage, le voile de l’impunité. Et ils ont dénoncé quelques coquins, dont certains tenaient une plume ; de faux hommes politiques doublés de faux hommes de lettres. La fiction politique en prend pour son rhume.

Le député nationaliste de Montmagny, Armand Lavergne (1880-1935), est une figure saillante de la vie politique du début du xx<sup>e</sup> siècle. Formé à l’Université Laval et à l’Université d’Ottawa, étudiant à Paris, puis avocat, il est cofondateur de la Ligue nationaliste en 1903. Lavergne, Olivar Asselin et Jules Fournier sont des francs-tireurs nationalistes, défenseurs des valeurs canadiennes-françaises et de l’indépendance du Canada par rapport au Royaume-Uni. Ils s’inscrivent dans le sillage d’Henri Bourassa, qui quitte la politique fédérale pour la scène provinciale (il sera député provincial de Saint-Hyacinthe de 1908 à 1912). Lavergne, quant à lui, est député à Ottawa avant de se faire expulser du Parti libéral par Wilfrid Laurier à la fin de janvier 1907. Il est élu député nationaliste de Montmagny aux élections provinciales de 1908, qui réaffirment la suprématie du Parti libéral au Québec (cinquante-sept sièges sur soixante-quatorze). Lavergne finira par se rallier au Parti conservateur du Québec et adoubera l’arrivée de Maurice Duplessis à la tête de cette formation politique au début des années 1930.

### **La session de 1909**

Nouvellement élu à l'Assemblée législative du Québec, Bourassa et Lavergne attirent les foules à la session de 1909. Lavergne l'a rappelé dans ses mémoires : « Les débats de l'Assemblée législative étaient devenus l'endroit le plus couru de la ville de Québec. L'après-midi ou le soir, il était difficile de loger la foule qui s'y pressait, spécialement les jours où l'on savait que Bourassa devait parler<sup>12</sup>. » Et on comprend pourquoi tant le propos est piquant et brillant.

Lavergne s'intéresse notamment aux rapports qu'entretient le gouvernement libéral avec la littérature et à sa manière de la promouvoir ou de l'utiliser pour favoriser ses amis. Il s'attache aux programmes d'achat de livres du gouvernement. Il y voit une façon de dénoncer le népotisme et le copinage des libéraux. Le 28 mai 1909, en Chambre, le député passe à l'attaque :

M. Ulric Barthe, un bon ami du ministre des Travaux publics, a vendu *La Prise du Québec* \$ 2600. Ce prix paraît un peu exagéré pour publier une traduction d'un livre écrit par un M. Parker. Cependant, cela a eu son bon côté, car M. Barthe est revenu à de meilleurs sentiments. Jadis, il était bon parentiste et, maintenant, il paraît bien disposé envers le gouvernement actuel.

Réponse du premier ministre Lomer Gouin dans l'esprit de ce qu'aurait pu répondre, en son temps, Honoré Mercier : « M. Barthe est bon écrivain et l'ouvrage dont il a publié la traduction peut être distribué dans toutes les maisons d'éducation. Le gouvernement en a acheté un certain nombre de volumes à un prix raisonnable. On accuse souvent le gouvernement de ne pas suffisamment encourager les lettres. Il n'y a pas de meilleur moyen d'encourager les écrivains que d'acheter leurs livres et de les faire connaître. »

Non content de la réponse, Henri Bourassa prend le relais de son confrère Lavergne : « La nomination d'un comité indépendant du ministère et chargé d'examiner les livres qui doivent être achetés par le gouvernement contribuerait à faire disparaître la prétention que le gouvernement accorde ses faveurs à ses amis politiques plutôt qu'aux belles et aux bonnes lettres. » Le député nationaliste montre du doigt ce dont l'achat de livres n'est qu'une manifestation : l'arbitraire et le patronage. Il faudra attendre les politiques culturelles des années 1960 pour voir, autant que faire se peut, la fin de ces pratiques de favoritisme.

Le lendemain, 29 mai 1909, le fantôme d'Arthur Buies revient hanter les députés. Un cas de plagiat sert à illustrer la bêtise et le népotisme ministériels. Le fonctionnaire Alexandre Girard, que Lavergne décrit comme un « “bagouillard” d'élection de profession » et qu'il a même déjà menacé de « gifler à la nationaliste », a publié en 1905 *La Province de Québec. Son organisation politique et administrative. Ses ressources agricoles, minières et industrielles*. Lavergne « assure à la Chambre que Girard a tout simplement plagié un livre d'Arthur Buies et Eug. Rouillard portant le même titre, pour publier cet ouvrage ». Plus encore, « sur 350 pages, il y a 255 pages de Buies presque mot à mot et, de plus, les renseignements contenus dans cette brochure se trouvent faux parce que Girard n'a seulement pas eu la décence de substituer à la statistique de 1891, sur laquelle, en 1900, Buies était obligé de raisonner, la statistique de 1901 ».

Insatisfaits de la réponse mollassonne du ministre de l'Agriculture et député d'Hochelaga, Jérémie-Louis Décarie, qui déclare qu'une telle chose ne se reproduira plus, Bourassa et Lavergne ne lâchent pas le morceau. Le premier s'emballe en rappelant que Buies « fut un grand cœur, un brillant écrivain et un patriote éclairé qui vécut dans la misère et dont la veuve et les enfants, les véritables propriétaires de ce droit d'auteur, sont dans la misère ». Toutefois, l'affaire n'ira pas plus loin.

Lavergne continue à s'intéresser aux achats de livres du gouvernement. Le 10 décembre 1912, en comité des subsides, le député de Montmagny s'interroge sur la distribution de livres aux élèves méritoires : « Encourageons le talent réel, mais n'encourageons pas à écrire ceux qui n'ont aucune disposition. À part cela, il y a des livres instructifs pour certaines personnes qui sont ennuyeux pour d'autres. La propagande antialcoolique est excellente, mais je ne crois pas qu'elle intéresse beaucoup un enfant de 8 à 10 ans. On donne aussi des *Laurier à la tribune*. Pourquoi pas les discours de Chapleau, Cartier et même ceux de D. A. Lafortune, *Dollard des Ormeaux*, par Bourbeau-Rainville, et en vers ? » Lavergne renvoie ici au « drame historique canadien » en neuf tableaux d'Olivier-Victor Bourbeau-Rainville, personnalité libérale notoire et gendre de Laurent-Olivier David, qui a été présenté au Monument-National au printemps 1911. L'ironie est palpable, surtout à l'aune de cette autre allusion aux discours du député libéral de Montcalm à Ottawa, David-Arthur

Lafortune, connu pour « ses lapsus [et pour] ses solécismes » dont *Le Devoir* se moquait en les appelant des « lafortuniaiseries<sup>13</sup> ». Le premier ministre prend la parole pour défendre l'œuvre de Bourbeau-Rainville, ce qui donne à Lavergne l'occasion d'attaquer la valeur littéraire d'une autre œuvre. L'échange est savoureux :

L'honorable M. Gouin (Portneuf) : C'est un ouvrage excellent.

M. Lavergne (Montmagny) : Oh ! oui, pour dormir ! L'on a mieux que cela : le *Montcalm et Lévis* de Casgrain ; *Talon et Montcalm* de Chapais, et d'autres encore. *Le Centurion* !

M. Bernier (Lévis) : Bien.

M. Lavergne (Montmagny) : Ah ! par exemple !

L'honorable M. Gouin (Portneuf) : L'avez-vous lu ?

M. Lavergne (Montmagny) : Je me suis arrêté à la page troisième. On m'apportait un oreiller, je m'endormais.

L'honorable M. Gouin (Portneuf) : C'est un ouvrage qu'on a traduit en italien et en espagnol.

M. Lavergne (Montmagny) : Mais on ne l'a jamais traduit en français.

Le premier ministre défend *Le Centurion*, roman publié en volume en 1909 par le juge Basile Routhier. L'œuvre, qui se méfie paradoxalement du genre romanesque, est édifiante, apologétique. Comme l'a rappelé l'historien de la littérature Maurice Lemire, « malgré les recommandations les plus chaleureuses des hautes autorités catholiques, malgré la piété dont il déborde, *Le Centurion*, même traduit en plusieurs langues, ne connut pas le succès qu'attendait son auteur, probablement à cause de la faiblesse de l'intrigue<sup>14</sup> ». À ce titre, la dernière réplique de Lavergne lors de son intervention en Chambre n'est rien de moins que cinglante.

## Des fictions politiques

Antérieurement, nous avons vu à l'œuvre ces fictions politiques qui prenaient pour sujet la colonisation. La fiction se construisait à même ces esquisses gouvernementales (comme celle d'Honoré Mercier) et à même ces récits (comme *Jean Rivard, le défricheur*) qui avaient une véritable « énergie narrative », pour reprendre les mots de l'historien Patrick Boucheron, ce qui stimulait l'idéologie clérico-nationaliste. Comme l'a bien noté Fernand Dumont, cette idéologie s'est maintenue assez tardivement au xx<sup>e</sup> siècle,

créant un écart de plus en plus grand entre la réalité du peuple et l'image qu'il a – ou qu'on souhaite qu'il ait – de lui-même, entre ce que Marcel Rioux nommera « la culture québécoise (idées, valeurs, symboles, attitudes, motivations) et la société québécoise (technologie, économie, urbanisation, industrialisation<sup>15</sup>) ». La colonisation et sa valorisation cherchent à combler cette béance. Elles redonnent au peuple cette image de conquête qui plonge ses racines dans le passé de la Nouvelle-France.

La colonisation occupe beaucoup les nationalistes comme Henri Bourassa. On peut citer un de ses discours de 1903, particulièrement éloquent : « Si l'on me demandait quel est le premier devoir du gouvernement de Québec, je répondrais : C'est de coloniser. Si l'on me demandait quel est le deuxième devoir du gouvernement de Québec, je répondrais encore : C'est de coloniser. Si l'on me demandait quel est le troisième devoir du gouvernement de Québec, je répondrais toujours : C'est de coloniser<sup>16</sup>. » En mai 1908, il parle au Monument-National, et ses propos sont rapportés dans *L'Action sociale* :

M. Bourassa demande pour notre province de Québec la classification de nos pouvoirs d'eau à l'instar de la Belgique et autres pays européens, classification de pouvoirs régionaux, de pouvoirs nationaux et de pouvoirs d'intérêts locaux. Il demande qu'on substitue aux ventes nominales de limites à bois, en mettant ainsi fin au régime de l'arbitraire, le système de ventes honnêtes, de coupe réglée, en usage dans le Wisconsin. [...] [Ce qu'il] demande c'est que notre gouvernement fasse de la colonisation en groupant les colons côte à côte, afin que des municipalités se forment plus vite, comme il y a 250 ans, sous Colbert. C'est le moins qu'on lui peut demander. Chacune de ces petites municipalités est comme un brin d'herbe que le pied du conquérant ne foulera pas impunément<sup>17</sup>.

Bourassa convoque le passé de la Nouvelle-France en souhaitant qu'on le réactualise. Comme ses opposants libéraux... Mais ces derniers ne le font-ils que pour faire oublier ce que dénonce, justement, Bourassa ? Son collègue Lavergne renchérit à ce sujet : « Ce sont réellement des polichinelles et des voleurs, ceux qui dépouillent les colons des terres auxquelles ils ont droit et qui disposent de 3 000 000 acres de terre en faveur de compagnies de chemins de fer ou de syndicats qui n'existent pas ou dont ils jurent ignorer l'existence<sup>18</sup> ! » Il y a une sorte d'hypocrisie, en effet : les promesses gouvernementales cherchent à convaincre de l'importance de la colonisation à une époque où, malgré tous les discours, fussent-ils honnêtes, le territoire

est bradé. Pourtant, le « matériel idéologique » demeure celui du « dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle », créant ainsi un « étrange hiatus entre un Québec devenu industriel et des Québécois demeurés culturellement traditionnels et ruraux<sup>19</sup> ».

Les hommes politiques au pouvoir s'ancrent dans l'image d'Épinal, dans le chromo d'époque, dans la figure du Québec qui ne peut pas mourir. En effet, quelques années plus tard, ils récupéreront largement l'univers de *Maria Chapdelaine*. Le roman de Louis Hémon, publié en feuilleton en France dans le journal *Le Temps* au début de 1914, cristallise l'image d'un Canada français qui n'existe plus. Les « étrangers » sont déjà venus... Malgré cela, *Maria Chapdelaine*, publié en volume au Canada en 1916, incarne rapidement, dans l'imaginaire québécois, le choix de la terre, du passé, de la nécessité aussi de conserver nos traditions tout en conquérant le territoire (toujours « mover » vers le Nord, comme disait le père de Maria, Samuel Chapdelaine). C'est sans surprise qu'on se sert du roman pour stimuler la fiction politique qui recouvre la réalité économique.

Voici quelques exemples en vrac. En décembre 1917, en accord avec son chef Lomer Gouin, le député libéral de Lotbinière, Joseph-Napoléon Francœur, annonce la motion suivante à la Chambre, qui sera retirée quelque temps plus tard : « Que la province de Québec serait disposée à accepter la rupture du pacte confédératif de 1867 si, dans les autres provinces, on croit qu'elle est un obstacle au progrès et au développement du Canada. » Bluff du Parti libéral, qui cherche à coincer les nationalistes, à les dépasser sur leur... gauche<sup>20</sup>. Le débat sur cette motion amène le député libéral de Québec-Centre, Lawrence Arthur Cannon, à convoquer le roman de Louis Hémon pour appuyer son propos :

[I]l nous faut continuer à faire partie de l'unité canadienne et contribuer à son développement par l'appoint des qualités de notre race. Mais nous n'en persisterons pas moins, suivant l'esprit de la Confédération, à conserver notre individualité intacte. Je terminerai en citant à ce sujet une page admirable d'un jeune écrivain français, mort au Canada il y a quelques années, Louis Hémon<sup>21</sup>.

S'ensuit le long épisode des voix qui convainquent Marie Chapdelaine d'épouser le cultivateur Eutrope Gagnon et qui se termine par cette célèbre phrase : « Au Québec, rien ne doit mourir, et rien ne doit changer. » Quel

est l'objectif de Cannon ? Tout se passe comme s'il promouvait l'immobilisme qui, paradoxalement, assure la prospérité. Alors que le Québec ne change pas, du moins selon les discours, tout change : les ressources naturelles sont exploitées... par d'autres. Le discours politique permet de faire croire à la permanence du peuple et de son statut de propriétaire.

Louis Hémon est aussi bien présent dans les *Conférences, discours, lettres* (1919 et 1927) de Cyrille Delâge (1869-1957). Notaire, député libéral de Québec de 1901 à 1912, président de la Chambre de 1912 à 1916, puis surintendant de l'Instruction publique de 1916 à 1939, cet homme réunit en volumes les discours qu'il a prononcés dans les banquets et dans les cérémonies les plus diverses. On y trouve le bagage habituel du député bourgeois professionnel du début du xx<sup>e</sup> siècle. Il y reprend notamment le discours qu'il a fait lors du dévoilement du monument dédié à l'auteur de *Maria Chapdelaine* à Péribonka en 1919<sup>22</sup>. Ainsi, dans une conférence qu'il donne à la réunion annuelle de la Société du parler français au Canada, le 7 février 1923, Delâge cite au passage le roman de Louis Hémon : « Tout le monde, a-t-on dit, veut avoir des ancêtres, mais personne ne songe à en être. À notre tour, songeons à en être. Nous voulons, nous aussi, “rester, persister, nous maintenir, être un témoignage”<sup>23</sup>. » Et pour ce faire, les moyens sont connus : « Agriculture, Colonisation et Éducation : voilà les trois grandes bases sur lesquelles on doit asseoir la prospérité future de cette Province<sup>24</sup>. »

Le 2 mars 1922, appuyant en Chambre l'idée du crédit agricole, Émile Moreau, député de Lac-Saint-Jean et ministre sans portefeuille au sein du gouvernement Taschereau, fait à son tour référence au roman de Louis Hémon :

J'entendais l'honorable secrétaire de la province dans un magnifique discours qu'il fit en soumettant son projet d'encouragement aux littérateurs, je l'entendais, dis-je, trouver d'heureux compliments pour le livre intitulé *Maria Chapdelaine*, livre que la France a voulu honorer en le couronnant par son Académie.

Ce livre étant né chez nous, dans les froides et fertiles régions du nord de mon comté, j'ai suivi son ascension vers le succès avec la plus franche satisfaction, considérant que son style en était parfait : l'œuvre qu'il accomplirait, en s'étendant dans le monde entier, serait surtout utile en faisant connaître ce qu'est au juste la tâche et la mentalité du colon, et comme il mérite les sympathies et l'encouragement général.

On oublie trop, M. l'Orateur, que, si le pays a atteint un développement si marqué, le colon en est le facteur principal, et que c'est lui qui, par son effectif travail, a placé le pays sur la voie de la prospérité, que c'est encore lui qui le pousse vigoureusement dans cette voie en continuant à l'agrandir et en facilitant son rendement par ses sueurs et son travail.

On dirait que le succès du roman, bien réel au Québec et en France (600 000 exemplaires déjà vendus en janvier 1923 par l'éditeur Bernard Grasset<sup>25</sup>), vient rédimier les efforts des colons. Ceux-ci deviennent réels parce qu'ils sont, paradoxalement, intégrés dans une fiction. En 1934, le député libéral de Montmagny, Charles-Abraham Paquet, passe lui aussi par le roman de Louis Hémon pour parler de la vie des colons : « Il faudrait connaître mieux nos colons, ce qui nous permettra davantage de les aider. Il (M. Paquet) cite quelques extraits de *Maria Chapdelaine*. Il fait un appel à toutes les bonnes volontés et, rappelant le mot de Clemenceau, il demande à tous d'accomplir sa tâche sans compter seulement sur le voisin<sup>26</sup>. »

La fiction semble se substituer à la description du réel, sans doute parce que celui-ci est déjà fort différent de ce qui est dépeint dans le roman d'Hémon. Mais qu'en est-il de la réalité des colons ? Étrangement, on dirait que pour en dénoncer la situation, pour que celle-ci soit comprise, les députés nationalistes passent également par des récits, par des histoires déjà racontées. Peut-être est-ce là une façon efficace de combattre le feu par le feu, de combattre le récit par le récit ?

Le 10 mai 1910, Armand Lavergne doit recourir à la fiction pour trouver un précédent à la collusion entre le gouvernement libéral de Lomer Gouin et les marchands de bois dans les Laurentides :

[U]n bon matin la population de Saint-Donat, curé, maire, conseillers, marchands, journaliers et cultivateurs se sont réveillés pour constater que ce gouvernement d'hommes d'affaires, pratique, intelligent, constructeur, avait fait de leur église, de leurs terres, de leurs maisons, un domaine réservé aux marchands de bois ! Rien de semblable ne s'est vu dans l'histoire. Le seul précédent qui existe relève de la fiction. On connaît le conte de Daudet où l'on voit une ville, que le conteur appelle Woodtown, établie au milieu de la forêt. Petit à petit, la forêt envahit la ville. Les maisons se couvrent de feuilles, les habitants se voient pris dans les lierres, les mousses, etc. Eh bin, le ministre des Terres a fait mieux ! D'un trait de plume, il a fait d'une paroisse une forêt, et tout cela pour donner aux marchands de bois l'avantage d'aller couper trois sapins qui restaient debout devant la porte de l'église.

Non seulement le précédent est fictionnel, mais il renvoie de plus à un conte fantastique d'Alphonse Daudet, publié en 1873. Lavergne montre ainsi



comment le gouvernement fait à son tour de la littérature. Son trait de plume crée pourtant une réalité qui n'a aucun sens, sinon dans un monde fantastique. La littérature est sans mot.

Les fables sont aussi fort utiles pour décrire l'incurie gouvernementale. L'ancien ministre libéral Jean Prévost, passé dans l'opposition, dénonce la dépendance du ministre de la Colonisation envers celui des Terres et Forêts :

Lorsqu'il s'agit de faire de l'arpentage, il faut que le ministre aille voir son collègue du département des Terres et Forêts, et il faut que ce dernier consulte toutes les compagnies américaines et canadiennes avant de permettre l'arpentage demandé.

Et le ministre de la Colonisation est obligé de faire des démarches humiliantes auprès du ministre des Terres pour obtenir ces lots. Le ministre de la Colonisation ne semble qu'un commis du ministre des Terres et Forêts.

Après six, sept ou huit mois, le ministre des Terres dit : Mon cher collègue, je permets que vous preniez ce petit lot dans mon domaine, et le ministre de la Colonisation, tout heureux, tond de ce pré fleuri à peine la largeur de sa langue. Pour faire de la colonisation, il faut absolument sortir les lots du département des Terres pour les confier au département de la Colonisation<sup>27</sup>.

L'homme politique bourgeois, formé dans les collèges classiques de la province, aura saisi l'allusion à la fable de La Fontaine intitulée « Les animaux malades de la peste ». Rappelons-en la substance : cherchant le bouc émissaire qui devra se sacrifier pour les sauver de la peste, les animaux épargnent les grands coupables (le renard, le loup, le tigre, l'ours) pour ne s'attaquer qu'au baudet, qui s'accuse d'un « crime sans importance » : « J'ai souvenance / Qu'en un pré de Moines passant, / La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense / Quelque diable aussi me poussant, / Je tondis de ce pré la largeur de ma langue. / Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net. » La leçon : « Selon que vous serez puissant ou misérable, / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Puissant, misérable ; capitaux américains, colons. Les correspondances vont de soi.

## Nos poètes

On ne saurait reprocher aux hommes politiques de ne pas convoquer les œuvres dites exotiques, lesquelles cherchent à sortir des limites de la province de Québec depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. Ce sont par exemple des recueils comme *Le Paon d'email* (1911) de Paul Morin, qui parle davantage

de geishas et de fumeries d'opium que du temps des sucres. La revue *Le Nigog*, qui existera le temps d'une année (1918), défend essentiellement l'art pour l'art. Cette position serait peu opportune pour un homme politique qui cite *Maria Chapdelaine* afin de prouver l'importance de la colonisation et des valeurs du pays qui ne meurt pas. La nouveauté littéraire et le sens de l'histoire littéraire ne sont pas l'affaire des hommes politiques. Si Chauveau a été l'auteur d'un roman en phase avec son époque, ce n'est plus le cas des fictions élaborées par les hommes politiques du xx<sup>e</sup> siècle.

L'écart entre le réel et l'idéologie est parfois saisissant. Commence alors ce phénomène qui s'accroîtra tout au long du siècle et que décrira Pierre Elliott Trudeau dans les années 1950 : « Au Québec, durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, notre pensée sociale fut tellement idéaliste, tellement à prioriste, tellement étrangère aux faits, et pour tout dire tellement futile, qu'elle ne réussit à peu près jamais à prendre corps dans des institutions dynamiques et vivantes<sup>28</sup>. » Pierre Vadeboncœur parlera du même souffle de l'irréalisme de la culture canadienne-française, proposant ce qui pourrait être ou ne pas être une boutade : « Ainsi, le moindre individu lancé dans l'ambiance industrielle, commerçante et urbaine, est, par son comportement, meilleur indice de notre destin que toute l'œuvre du chanoine Groulx<sup>29</sup>. » Entre l'idéologie et le réel, l'écart est grand.

À leur insu, certains documents gouvernementaux rendent compte de ce divorce. En 1923, le ministre des Terres et Forêts du gouvernement Taschereau, Honoré Mercier fils, rédige un document intitulé *Les Forêts et les Forces hydrauliques de la province de Québec*. Le fils de l'ancien premier ministre est député de Châteauguay depuis 1908 et le sera jusqu'en 1936. Ministre des Terres et Forêts, il passe pour un « progressiste » : il admet « l'impact des activités humaines sur la nature », « soutient le suffrage féminin, notamment en 1927, où il est l'un des quatre ministres à appuyer le projet de loi en ce sens », et « fait également la promotion du développement hydroélectrique de la province, souhaitant même la nationalisation de la ressource<sup>30</sup> ».

À qui s'adresse son document de 1923, réédité en 1926 et dont il existe également une version anglaise (1927) ? La conversion en francs de plusieurs sommes en dollars indiquées dans le document permet de croire qu'il vise un lectorat français, probablement formé d'investisseurs et

d'industriels. Le texte de Mercier fils rappelle par ailleurs l'*Esquisse générale* de Mercier père ainsi que toutes ces monographies qui ponctuent le discours sur la colonisation et sur l'émigration européenne au XIX<sup>e</sup> siècle. La description du territoire et de ses ressources donne à voir de nombreuses occasions d'affaires : « Dans l'état actuel du développement des voies ferrées, ces forêts sont, pour ainsi dire, à peu près inaccessibles. La région qu'elles occupent est drainée par de nombreuses rivières dont l'énergie considérable pourrait être utilisée par l'industrie<sup>31</sup> » ; « Ces forêts sont destinées, dans un avenir prochain, à prendre pour les fins de la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier – avec le développement du réseau ferroviaire – une importance considérable<sup>32</sup> » ; « Qu'il me soit permis de rappeler ici que toute la Côte-Nord du Saint-Laurent, depuis l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à l'Océan Atlantique, est un vaste territoire ouvert à l'activité de tous les industriels entreprenants<sup>33</sup> ». Le *je* du ministre est même mis en jeu dans une profession de foi capitaliste :

Quant à moi, je crois fermement que le temps est arrivé d'utiliser de façon intensive toutes les ressources naturelles qui forment notre patrimoine national, et c'est ce à quoi je me suis appliqué depuis que je fais partie du gouvernement. Je désire sincèrement promouvoir de toutes mes forces l'exploitation de nos ressources naturelles, en fournissant à nos industriels les plus grandes facilités pour mener à bon terme cette exploitation<sup>34</sup>.

Toutefois, Honoré Mercier fils s'empresse d'ajouter :

Je réalise cependant que ce serait travailler contre les intérêts réels de la province que de laisser aux mains des particuliers, pour une longue période d'années, nos forces hydrauliques, si ces particuliers ne font rien pour les améliorer et s'ils ne les détiennent que dans un but de spéculation<sup>35</sup>.

Se peut-il que cet homme, conscient de la nécessité de préserver la forêt – on lui doit l'aménagement du parc national des Laurentides –, soit quelque peu partagé entre ses convictions et le credo capitaliste ? Quand il dit croire qu'il sera possible de « ramener vers ces nouveaux centres industriels, auxquels l'exploitation des richesses naturelles donnera naissance, plusieurs Franco-Américains et d'autres Canadiens qui sont allés chercher de l'emploi dans les fabriques américaines<sup>36</sup> », est-il sincère ? Cela entraîne cette question : se peut-il que celui qui convoque la colonisation soit, justement, sincère ? L'homme politique peut croire ses propres fictions politiques.

S'il ouvre le territoire québécois aux capitalistes, Honoré Mercier fils semble néanmoins avoir quelques réserves. Celles-ci passent entre autres par la conclusion du texte :

Non seulement nous nous occupons de voir à ce que nos richesses soient exploitées, mais nous nous soucions d'en faire l'inventaire et d'assurer leur conservation. C'est, croyons-nous, travailler non seulement dans l'intérêt des industriels, des manufacturiers, mais du public lui-même<sup>37</sup>.

On peut aussi relever la présence d'un poète dans les pages de sa monographie. En exergue des deux parties du document (« Les forêts » et « Les forces hydrauliques »), Honoré Mercier fils cite ces quelques vers de Louis Fréchette :

Aux profondeurs de vos taillis  
Je veux lire votre poème  
O mes belles forêts que j'aime !  
Vastes forêts de mon pays

Puis :

L'eau qui se précipite en énorme volume,  
Heurtant l'angle des rocs sur leur base tremblants :  
Avec de longs cris sourds, roule en tourbillons blancs :  
C'est le fleuve qui prend sa course dans la brume !

Pourquoi Honoré Mercier fils a-t-il choisi de reproduire ces vers dans un ouvrage qui décrit le territoire québécois dans le but – avoué mais pas totalement assumé, dirait-on – d'en exploiter les ressources naturelles ? Simple vernis culturel ? Façon de montrer qu'il a des lettres ? Mais à quoi bon, puisque cet ouvrage s'adresse d'abord à un lectorat français ou européen qui n'a que faire de Louis Fréchette ?

Première raison, d'ordre familial : le ministre des Terres et Forêts est le beau-fils de Louis Fréchette. Il a marié une de ses filles, Jeanne, en 1903. Est-ce donc un simple hommage ? On peut oser croire qu'il y a davantage que cela : une autre raison explique peut-être ce geste. Et si ces vers permettaient de faire contrepoids à ce qui pourrait bien être la grande braderie des ressources naturelles ? Et s'ils représentaient, par eux-mêmes et grâce à leurs thèmes, un temps révolu ou qui n'a jamais existé : le cours libre d'un fleuve déchaîné ; une forêt qui appartient au poète qui la chante ? Voulant sans

doute convaincre et se convaincre de la permanence de ces terres et de ces forêts, Honoré Mercier fils, en convoquant des vers qui ont l'apparence d'une effraction lyrique dans le monde capitaliste, révèle plutôt l'écart entre l'idéologie et le réel.

Bientôt, il ne pourra plus lire le poème des belles forêts qu'il aime. Et il le sait sans doute. La littérature du passé n'est pas un bon barrage contre le capitalisme.

- 
1. Karl Marx, *Introduction à la critique de l'économie politique*, reprise dans Karl Marx et Friedrich Engels, *Sur la littérature et l'art*, p. 183.
  2. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, p. 508.
  3. *Ibid.*, p. 533.
  4. Fernand Dumont, Jean Hamelin, Fernand Harvey et Jean-Paul Montminy, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, p. 17.
  5. « Louis-Alexandre Taschereau », Assemblée nationale du Québec [[www.assnat.qc.ca/fr/deputes/taschereau-louis-alexandre-5481/biographie.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/taschereau-louis-alexandre-5481/biographie.html)].
  6. Jean-Charles Bonenfant, « L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français », *Recherches sociographiques*, p. 118.
  7. Laurent-Olivier David, « L'hon. Henri-Thomas Taschereau », *L'Opinion publique*, 7 novembre 1878, p. 532.
  8. Robert Boily, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 616.
  9. Magali Paquin, « Indemnité parlementaire », *Encyclopédie du parlementarisme québécois*, Assemblée nationale du Québec [[www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/indemnite-parlementaire.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/indemnite-parlementaire.html)].
  10. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, volume IX : *Marchand*, p. 84.
  11. *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après *DAL*), 20 novembre 1912. Indice d'une formation commune aux balises tout aussi communes : T.-D. Bouchard, à la séance de l'Assemblée législative du 19 janvier 1927, citera le même passage.
  12. Armand La Vergne [*sic*], *Trente ans de vie nationale*, p. 151.
  13. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, volume XV, p. 155.
  14. Maurice Lemire, « Le Centurion », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, p. 194.
  15. Marcel Rioux, *La Question du Québec*, p. 105.
  16. Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, p. 243. Repris dans Jean-François Hubert-Rouleau, « Introduction historique, 12<sup>e</sup> législature, première session (2 mars 1909 au 29 mai 1909) », Assemblée nationale du Québec [[www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/12-1/introduction-historique.html?retourVersHistoire=oui#1](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/12-1/introduction-historique.html?retourVersHistoire=oui#1)].
  17. « M. Henri Bourassa au Monument National », *L'Action sociale*, 26 mai 1908, p. 1.
  18. « Ralliement nationaliste à Montmagny », *Le Peuple de Montmagny*, 11 septembre 1908, p. 6.
  19. Fernand Dumont *et al.*, *Idéologies au Canada français, 1900-1929*, p. 25.
  20. Gilles Laporte, « Les 100 ans de la motion Joseph-Napoléon Francœur », *Le Devoir*, 21 décembre

2017.

21. DAL, 22 janvier 1918.

22. Cyrille Fraser Delâge, *Conférences, discours, lettres*, tome II, p. 113-116.

23. *Ibid.*, p. 84.

24. Cyrille Fraser Delâge, *Conférences, discours, lettres*, tome I, p. 143.

25. Gabriel Boillat, « Comment on fabrique un succès : “Maria Chapdelaine” », *Revue d'histoire littéraire de la France*, p. 244.

26. DAL, 14 mars 1934.

27. DAL, 18 mars 1909.

28. Pierre Elliott Trudeau (dir.), *La Grève de l'amiante*, p. 11.

29. Pierre Vadeboncœur, « Critique de notre psychologie de l'action », *Cité Libre*, novembre 1953, repris dans *Une tradition d'emportement. Écrits (1945-1965)*, p. 65.

30. Yves Hébert, « Mercier, Honoré (baptisé Joseph-Honoré-Alfred-Édouard) », *Dictionnaire biographique du Canada* [[www.biographi.ca/fr/bio/mercier\\_honore\\_16F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/mercier_honore_16F.html)].

31. Honoré Mercier fils, *Les Forêts et les Forces hydrauliques de la province de Québec*, p. 26.

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*, p. 43.

34. *Ibid.*, p. 58.

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*, p. 53.

37. *Ibid.*, p. 58.

## Des libéraux qui s'essayaient (1900-1920)

**P**ublier ses mémoires ou ses discours politiques et écrire l'histoire de son peuple constituent deux des grands gestes de l'homme d'État depuis l'Antiquité. L'historien François Hartog a cité l'exemple d'hommes politiques romains, notamment Salluste et Tacite<sup>1</sup>. Il s'agit, pour l'homme politique, d'assurer sa place au panthéon. Le geste est le même au Bas-Canada. Pendant son exil parisien, au début de la décennie 1840, Louis-Joseph Papineau, nous l'avons vu, s'était consacré à la tâche d'écrire l'histoire de la Nouvelle-France. On peut également faire paraître ses propres discours tandis qu'on est toujours actif, question d'assurer son capital symbolique et de le transformer éventuellement en capital politique. En 1890 avaient ainsi été publiés les discours d'Honoré Mercier à la suite de ceux d'Hector-Louis Langevin, de Joseph-Adolphe Chapleau, de Wilfrid Laurier et de George-Étienne Cartier. Accompagnés de biographies flatteuses, ces recueils avaient pour but de magnifier la parole du politicien, de lui donner le lustre et la grandeur de ce qui mérite d'être consigné pour les générations futures.

Dans tous les cas, la publication de l'homme politique lui confère ce que Roland Barthes, qui s'est intéressé au cas plus tardif des *Mémoires* du général de Gaulle, a nommé une « immunité poétique ». Qu'est-ce à dire ? « Écrivain, on ne s'inquiète plus de la littéralité de son témoignage, il jouit de l'immunité poétique » ; « politique, sa langue devient celle d'un grand écrivain, dans la mesure même où sa "carrière" n'est pas la littérature ; ce style, follement anachronique, où le théâtre littéraire atteint une impudeur stupéfiante [...], ce style de pasticheur plus que d'écrivain, [...] ce style devient tout à coup admirable du moment qu'il n'est que le luxe de l'action, le coup de chapeau des armes à la toge<sup>2</sup> ». Double piège, donc, pour le

lecteur qui découvre un récit où les turpitudes politiques et les ratés sont dissimulés sous un récit lisse et où le style, fût-il grandiloquent ou médiocre, est sauvé par le statut d'homme d'action de l'écrivain d'occasion.

Pour les critiques et les écrivains qui cherchent à se représenter comme tels (ce qui participe du vaste processus d'autonomisation de la littérature au Québec, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950), ces ouvrages aux accents littéraires d'hommes politiques offrent, du même souffle, une double prise. Ils peuvent attaquer le fond (ce sont souvent des adversaires politiques) ainsi que la forme et le style, qui deviennent la bordure externe de la frontière entre ce qu'est la littérature et ce qu'elle n'est pas.

La sortie de la politique au profit du politique (et des grands principes de justice qu'il subsume) est justement une voie d'autonomisation pour les écrivains canadiens-français.

## **Ça reste dans la famille**

Au milieu du long règne du Parti libéral à la tête de la province de Québec paraissent, en 1909 et en 1912, les *Souvenirs politiques* en deux volumes de Charles Langelier (1850-1920). L'homme est issu d'une famille bien connue à Québec : son frère François (1838-1915) sera successivement professeur de droit à l'Université Laval, député, maire de Québec (le boulevard Langelier a été nommé en son honneur), juge puis lieutenant-gouverneur du Québec ; son autre frère, Jean-Chrysostome (1845-1910), est journaliste et écrira bon nombre d'ouvrages, de monographies consacrées au territoire québécois et canadien, de manuels scolaires et de traités d'agriculture, sans compter des documents et des pamphlets électoraux pour le compte d'Honoré Mercier et de son parti. Charles Langelier rappelle d'ailleurs cette connivence entre les frères Langelier et Mercier, alors chef de l'opposition au Parlement de Québec :

Le dimanche il [Mercier] consacrait toute sa journée au travail ; il s'enfermait au Palais législatif dans une petite chambre qu'on lui avait choisie comme chef de l'opposition, et là, il dépouillait les dossiers ministériels dont il avait demandé la production dans le cours de la semaine. Il n'aurait pas pu suffire seul à la besogne, alors il nous invitait, mes deux frères, François Chrysostôme et moi, à aller l'aider<sup>3</sup>.



Ministre d'Honoré Mercier, Charles Langelier est mêlé au scandale de la baie des Chaleurs en 1891-1892, ce qui lui nuira professionnellement pour la suite. S'il souhaite devenir juge comme son frère François, il est d'abord shérif du district de Québec à partir de 1901. Il deviendra juge de la Cour des sessions de la paix en 1910<sup>4</sup>.

Quand paraissent ses *Souvenirs politiques*, Charles Langelier n'est plus actif dans le monde politique. Du moins, il ne l'est pas en Chambre. Les frères Charles et François Langelier, intégrés à l'appareil de la justice, sont néanmoins la cible de journalistes nationalistes comme Jules Fournier et Olivar Asselin. Dans un texte célèbre intitulé « La prostitution de la justice », publié dans *Le Nationaliste* le 9 mai 1909, Fournier écrit :

Comme nous voilà bien revenus à ces jours dont M. Charles Langelier pouvait écrire récemment dans ses « Souvenirs politiques », « que les juges qui tenaient leur nomination du parti au pouvoir mettaient alors une coupable complaisance à absoudre ceux qui s'en constituaient les apôtres » ! Oui, c'est bien cela. Au lieu d'être des juges conservateurs, ce sont des juges libéraux et voilà toute la différence. [...] On ne saurait du reste attendre autre chose de ces politiciens dans l'âme qui ont noms François Langelier et François-Xavier Lemieux. Après avoir usé le meilleur de leur vie dans les luttes stériles et basses de la politique telle qu'on l'entendait généralement de leur temps, ils ne trouvaient encore rien de mieux à faire, à quarante ans passés, que d'organiser des émeutes pour empêcher leurs adversaires de parler. Élevés plus tard à la magistrature par « le parti », ils ont apporté sur le Banc, avec leur étroitesse de vues et leurs préventions, toutes leurs vieilles passions politiques<sup>5</sup>.

Évidemment, citer le frère du juge François Langelier pour attaquer le juge François Langelier tient de la provocation. Et puisque nous sommes en famille, c'est ce même juge François Langelier qui condamne Jules Fournier à trois mois de prison pour diffamation le 12 juin 1909. Dans ses *Souvenirs de prison* (1910), Fournier revient sur les *Souvenirs politiques* et sur leur auteur. Le portrait n'est guère flatteur :

Le shérif.

Il est depuis devenu juge. – On dit qu'il ne l'a pas volé.

Porte le nom patronymique de Langelier ; le prénom de Charles.

A écrit – avec ses pieds – un livre intitulé *Souvenirs politiques*, où il confesse publiquement une partie des turpitudes de sa vie.

Doit peser dans les 230 <sup>6</sup>.

Outre les attaques sur le physique de Charles Langelier, Fournier passe

par le style de l'écrivain. Visiblement, l'œuvre de Langelier, écrite avec les « pieds », ne retient pas l'attention pour ses qualités littéraires.

À l'Assemblée, les députés nationalistes attaquent également Langelier par le truchement de ses *Souvenirs politiques* et par l'achat d'un bon nombre d'exemplaires par le gouvernement. S'étant déjà enquis de ce nombre<sup>7</sup>, Armand Lavergne revient à la charge l'année suivante, le 29 mars 1910, pour connaître l'usage que le gouvernement compte faire de ces exemplaires. Le 4 juin, tandis que les libéraux proposent qu'« une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les livres à donner en prix et fournitures scolaires, pour l'année financière finissant le 30 juin 1911 », l'opposition se questionne de nouveau sur le choix du livre de Langelier. Henri Bourassa lance l'offensive. L'échange mérite d'être cité en entier.

**M. Bourassa (Saint-Hyacinthe)** blâme cette espèce de détournement : Ou bien l'on a acheté cet ouvrage avec l'intention de le donner en prix et alors c'est une bêtise car le livre ne vaut rien, soit au point de vue littéraire, soit au point de vue historique ; ou bien on a simplement voulu récompenser un ami et alors on a très mal fait de le récompenser à même l'argent voté pour payer les récompenses aux enfants. Dans les deux cas, c'est de l'argent gaspillé. Ce livre n'est qu'une longue tirade contre la magistrature et le clergé, qui contient un peu de vrai et beaucoup d'exagération.

Il ne croit pas qu'il soit bien convenable de mettre entre les mains des enfants de nos écoles un livre dans lequel on critique d'une façon le plus souvent partielle le rôle joué par le clergé canadien dans la politique et où sont racontées avec force détails des assemblées publiques, comme à Sillery, que l'on dispersait à coups de bûches.

Si vous distribuez ce livre à nos enfants, ils y apprendront à interrompre ainsi les assemblées publiques. C'est un livre écrit en français de cheval. L'auteur a voulu avant tout mettre en relief les œuvres de notre frère François. M. Charles Langelier a du talent et il aurait pu être quelque chose s'il avait travaillé ; mais il ne sait pas écrire. Ce n'est pas de sa faute, sans doute. Seulement, je ne vois pas pourquoi la province payerait un livre qui n'a aucune valeur et dans lequel on trouve des indiscretions regrettables, comme ce récit d'un acte de violence organisé par des hommes qui occupent aujourd'hui de hautes positions dans notre monde officiel.

**L'honorable M. Décarie (Hochelaga)** réplique que ce livre n'est pas distribué aux écoliers. Il le sera aux députés, conseillers législatifs et autres personnes qui seront désignées par le gouvernement. Il ajoute qu'on ne peut rien reprocher au gouvernement quant à cet achat. Les livres resteront dans les caves.

**M. Bourassa (Saint-Hyacinthe)** : Alors, les rats en feront un excellent usage. Il décrit ce travail comme étant le produit d'une petite école du Parti libéral de Québec, et sans aucun intérêt pour le grand public.

Certes, le sujet pose problème. Bourassa, très croyant, n'apprécie guère l'attaque contre le clergé, mais peut-on faire l'impasse sur ce « français de cheval » ? La question est ouverte : les écrivains, en dehors de la Chambre, peuvent-ils dénoncer la parole de l'écrivain politique pour, en quelque sorte, mieux délimiter la leur ? Si oui, le premier véritable cas qui participerait de ce processus d'autonomisation de la littérature prend justement pour sujet les *Souvenirs politiques* de Langelier.

En 1909, Olivar Asselin, compagnon d'armes de Jules Fournier, s'attaque au premier volume des *Souvenirs politiques* de Langelier dans une de ses *Feuilles de combat*. À l'instar de Lavergne et de Bourassa, Asselin s'insurge contre l'achat de nombreux exemplaires du livre par les amis libéraux de Langelier : « Le gouvernement de la province de Québec n'a cru pouvoir faire mieux que d'acheter – pour quel usage ? on l'ignore encore – quelques centaines d'exemplaires de cette triste machine. Il était difficile de gaspiller plus complètement l'argent du peuple<sup>8</sup>. » Olivar Asselin dénonce ce qui a toutes les caractéristiques du népotisme et du favoritisme. Il donne au passage l'exemple du frère de Charles, Jean-Chrysostome Langelier :

Un autre frère de l'auteur, M. Chrysostôme Langelier, depuis plusieurs années chef des services forestiers de la province de Québec, était un des amis intimes et un des sous-lieutenants préférés de Mercier. Son nom se retrouve à toutes les pages du mercierisme. On ne peut parcourir les Comptes publics de cette époque sans buter sur lui à tous les tournants. Les caves de l'Hôtel du Gouvernement, à Québec, sont encore pleines de livres qu'il conquiert à coups de ciseaux sur l'étranger et qu'il vendit à poids d'or à son pays<sup>9</sup>.

L'attaque n'est pas nouvelle : le 19 mars 1889, en comité des subsides, l'opposition conservatrice s'était insurgée contre l'impression de 10 000 exemplaires (au coût de 1 500 dollars) d'une brochure sur la baie d'Hudson par Jean-Chrysostome Langelier, sans compter que le député conservateur Guillaume-Alphonse Nantel avait rappelé que celui qui était « le faiseur banal de toutes les brochures du gouvernement » n'y était jamais allé<sup>10</sup>. N'est pas Arthur Buies qui veut...

Le sous-titre de la philippique d'Olivar Asselin résume bien son propos : « Petite étude pour les gens intelligents qui n'aiment pas – mais qui sont parfois exposés – à se faire “emplir”. L'on trouvera, ramassés en 45 pages et traduits en français, le contenu disparate et les leçons très accidentellement salutaires d'un volume de 350 pages suintant le parti pris et la mauvaise

foi. » Ces mots ne sont pas sans rappeler la boutade d'Armand Lavergne à propos de la traduction « française » du *Centurion* d'Adolphe-Basile Routhier, évoquée précédemment.

D'entrée de jeu, Asselin refuse de reconnaître une quelconque qualité au style de Langelier. Quant au journaliste, il se donne à voir différemment, et ce, dès les premières pages de son œuvre :

La critique qui va suivre a paru d'abord dans la « Patrie ». Je l'ai retouchée pour la conformer pleinement à mes vues et à mon tempérament propres. [...] Je regrette que mes occupations ne m'aient pas permis de lui donner une tournure plus littéraire ; mais telle quelle, j'espère qu'elle se lira assez bien pour plaire aux honnêtes gens et exaspérer les autres<sup>11</sup>.

Par cet avertissement d'usage, Asselin révèle ce qui le distingue de Langelier : il est un écrivain et c'est le temps qui lui a manqué. Langelier, quant à lui, a eu tout le temps nécessaire pour donner à son ouvrage « une tournure plus littéraire », mais il n'a pas su le faire parce qu'il n'est pas, justement, un écrivain :

Mais Dieu merci, le nombre est resté considérable en notre province, de ceux qui se demanderont pourquoi un shérif qui n'a qu'un homme à pendre tous les dix ans, et qui pourrait honnêtement passer sa vie à lire Platon, Cicéron, saint Thomas d'Aquin, Montaigne, Bossuet, Pascal, Montesquieu, Voltaire, Joseph de Maistre, se donne le mal d'écrire des livres qu'il pourrait tout aussi bien faire bâcler à un écu de la page par un reporter du *Soleil*<sup>12</sup>.

Asselin oppose à la littérature (représentée par un panthéon d'auteurs de chapelles fort diverses) l'écriture bâclée, sérielle, réduite à un produit de piètre qualité, comme des textes qui paraissent dans l'organe officiel du Parti libéral, *Le Soleil* :

M. Langelier a découpé au petit bonheur du canif les Biographies d'Achintre, la collection de *l'Éclaireur* et de *l'Électeur*, le journal de l'Assemblée législative, les fastes de manducation du Club de la Garnison ; il a mêlé à cela quelques citations pédantes du cardinal de Retz, de Tocqueville et de Hanotaux ; il a ajouté quelques anecdotes électorales remarquables surtout pour leur antiquité ; puis il a déposé la plume<sup>13</sup>.

Comme chez son frère Jean-Chrysostome, son usage des ciseaux est contraire à la création littéraire. Il témoigne d'un assemblage superficiel qui allie le faux grandiose et le banal (les repas au Club de la Garnison, etc.) et qui ne résiste pas au regard du vrai littéraire. On retrouve là une attaque politique déjà présente dans les pamphlets du XIX<sup>e</sup> siècle, où l'écriture et la

culture de l'adversaire étaient mises à mal dans une perspective politique. Ici, en plus, l'attaque permet de définir, par la négative, ce qui constitue la littérature. Asselin compare ainsi Langelier aux plus grands auteurs de mémoires (de Retz, Chateaubriand, Saint-Simon) et les prend même à témoin<sup>14</sup> pour mieux montrer qu'il n'appartient pas à ce genre : « S'il est permis de comparer aux grands hommes les hommes... moins grands, tel n'est pas le procédé de M. Charles Langelier ; on dirait que M. le Shérif de Québec, non content de nous servir du réchauffé, a voulu afficher son parti pris à chaque page, et en traits si éclatants, que nul ne pût n'en être pas frappé <sup>15</sup>. » Asselin le rabaisse à ce qu'il est : son « style est celui d'un géôlier qui voudrait faire des lettres<sup>16</sup> ». Bref, Langelier est interdit de séjour dans la république des lettres. Asselin n'a pas besoin d'y être admis : il suffit de repousser Langelier pour en être *de facto*.

Si le style de Langelier est rabaisé, c'est peut-être à cause de ses propres prétentions. Nous avons vu que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les hommes politiques, en Chambre, ont ridiculisé l'adversaire en décrivant ses actions et ses débats à la manière de grands récits mythologiques ou avec un style délibérément emphatique, les rendant d'autant plus ridicules et puérils. Asselin fait plutôt l'inverse : il révèle comment le style de Langelier est complètement inadéquat pour rendre compte du caractère banal de ses faits et gestes, comment il « embouche la trompette lyrique pour nous présenter des hommes très estimables, mais incontestablement médiocres<sup>17</sup> ». Tandis que l'œuvre littéraire tend le plus souvent vers une certaine universalité (on se reconnaît même dans les écrits de l'infâme Fouché, écrit Asselin) les souvenirs de Langelier s'enferment dans d'étroites frontières :

On dirait que toute sa carrière s'est déroulée entre Québec, le Château-Richer, Saint-Joseph-de-Lévis et Sillery ; sauf pour un voyage électoral en Gaspésie, il ne sort pas une seule fois de ce théâtre, où l'esprit d'un joueur de dames serait à l'étroit. On est tenté de lui appliquer ce mot du maître écrivain Barbey d'Aurevilly à propos d'un cuistre beaucoup moins cuistre que le shérif actuel de Québec : « Un ombilic à regarder, ce n'est pas le tour du monde, quand vous le prendriez dans la panse même de Fallstaff [*sic*]. » Et quels exploits que les siens<sup>18</sup>.

Outre l'attaque, bien sentie, qui permet d'écorcher le politicien par trop paroissial (il s'agit de *la* petite politique), il y a peut-être quelque chose comme une conception de la littérature qui se profile ici. En effet, Asselin

sera un des acteurs de la querelle entre exotiques et régionalistes, qui occupera le champ littéraire canadien-français au début du xx<sup>e</sup> siècle. Plus proche de ces exotiques qui refusent les seules limites thématiques du Canada français et le traditionalisme des régionalistes, Asselin est on ne peut plus clair à ce propos dans une conférence de 1919 :

L'indigénisme a chez nous ses adeptes. Il y en a dans le clergé, dans le personnel politique, dans le journalisme, dans les professions libérales, dans l'enseignement secondaire et supérieur. Bien aveugle qui, scrutant le ton et les tendances de certaine école qui vise évidemment chez nous à l'accaparement de la pensée nationale, n'y discernerait un parti pris presque général de borner au Canada le chemin de nos investigations<sup>19</sup>.

La « danse autour de l'érable », pour reprendre le titre d'une conférence-choc de Victor Barbeau, ne suffit plus. Peut-on oser faire le rapprochement ? Par son incapacité à se sortir des limites étroites de son petit univers, Charles Langelier se retrouve en quelque sorte du côté des régionalistes. Après tout, comme l'écrit Asselin, l'indigénisme frappe aussi parmi « le personnel politique ». À voir les images d'Épinal que plusieurs hommes politiques ont proposées à leurs commettants, reprenant des récits qui pourraient être autant d'apostilles à *Maria Chapdelaine*, on lui donnera facilement raison.

La littérature, celle qui s'érige en champ de plus en plus autonome, s'éloigne de la politique. Chose certaine, ceux qui, en Chambre, la convoquent n'en sont plus les principaux acteurs.

---

1. François Hartog, *Évidences de l'histoire. Ce que voient les historiens*, p. 50.

2. Roland Barthes, « De Gaulle, les Français, la littérature », dans *Œuvres complètes 1, 1942-1961*, p. 995.

3. Charles Langelier, *Souvenirs politiques de 1878 à 1890. Récits, études et portraits*, p. 196.

4. Andrée Désilets, « Langelier, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada* [www.biographi.ca/fr/bio/langelier\_charles\_14F.html].

5. Jules Fournier, « La prostitution de la justice », *Le Nationaliste*, 9 mai 1909.

6. Jules Fournier, *Souvenirs de prison*, p. 55.

7. *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après DAL), 15 mars 1909.

8. Olivar Asselin, *Les « Souvenirs politiques » de M. Ch. Langelier*, p. 40.

9. *Ibid.*, p. 6.

10. DAL, 19 mars 1889.

11. Olivar Asselin, *Les « Souvenirs politiques » de M. Ch. Langelier*, p. 5.

12. *Ibid.*, p. 14.

13. *Ibid.*, p. 13.

14. « O de Retz ! O de Tocqueville ! O Hanotiaux ! O... Salluste ! Mais pour la troisième fois, en voici,

n'est-ce pas, surabondamment assez. » *Ibid.*, p. 28.

15. *Ibid.*, p. 18.

16. *Ibid.*, p. 29.

17. *Ibid.*, p. 27.

18. *Ibid.*, p. 34-35.

19. Olivar Asselin, *De nos besoins intellectuels*, p. 3.

*OceanofPDF.com*

## Les années David (1919-1936)

*Mécène, personnage romain qui vivait avant Jésus-Christ, favori d'Auguste, protégea les sciences et les arts et son nom passa à la postérité. L'histoire se répète et chez nous, en l'an de grâce 1922, un autre protecteur des sciences et des arts vient de se révéler, l'honorable L.-Athanase David, secrétaire de la province, et son nom, comme celui de Mécène, passera à l'histoire<sup>1</sup> [...].*

« M. David est un Mécène, un vrai. Il a bien mérité de sa race<sup>2</sup>. »

**L**e 13 février 1900, la Chambre se constitue en comité général pour étudier le bill n° 87 relatif à l'admission à la pratique de la médecine. Les médecins, pour être reconnus comme tels, doivent-ils avoir nécessairement fait leur cours classique ? François-Gilbert Miville Dechêne, député libéral de L'Islet et commissaire de l'Agriculture, pose franchement la question :

La qualité du cours classique dans cette province est beaucoup plus élevée que dans d'autres. Si un forgeron passe un examen aussi satisfaisant que les médecins eux-mêmes, pourquoi n'aurait-il pas le droit de pratiquer la médecine [?] S'il répond à toutes les questions, pourquoi lui refusera-t-on ce droit ? Cet homme peut avoir fait chez lui des études spéciales, classiques ou autres, et être en état de faire honneur à une profession. Il n'est pas nécessaire d'avoir appris le latin et le grec, de savoir traduire Cicéron ou Homère pour être compétent en médecine.

L'historien Robert Gagnon a rappelé comment le discours sur l'encombrement des professions libérales avait accompagné, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une volonté de maintenir le prestige associé au collège classique et de diriger les fils des couches inférieures de la société (petits commerçants, agriculteurs, ouvriers) vers un enseignement pratique. Autrement dit, « en exigeant l'érection d'académies commerciales, d'écoles techniques et d'écoles de sciences appliquées aux côtés des collèges, c'est



beaucoup moins une stratégie de reconversion du capital culturel en une autre espèce (économique, par exemple), à laquelle les membres des professions libérales s'adonnent, qu'à une stratégie de conservation de la valeur socioéconomique de leurs titres scolaire et professionnel<sup>3</sup> ».

Cela dit, les critiques des collèges classiques ne sont pas sans abîmer l'institution elle-même. En 1893, Louis Fréchette, dans ses lettres à l'abbé Baillargé, l'avait lui aussi écorchée : « Les trois premières choses que l'on doive enseigner à un enfant, n'est-ce pas à parler, à lire et à écrire ? Or, montrez-moi le collège classique canadien où l'on enseigne à parler, à lire et à écrire<sup>4</sup> ! » Dans son pamphlet dénonçant les abus de l'influence temporelle du clergé canadien (qui aura par ailleurs l'insigne honneur d'être un des rares livres canadiens à être mis à l'index), Laurent-Olivier David en ajoute une couche : « Résumons : moins de grec et de latin et plus d'anglais et de français, plus d'études scientifiques et pratiques, moins de langues mortes et plus de langues vivantes. [...] Croit-on que si Laurier parlait le grec comme Démosthène au lieu de parler l'anglais comme Gladstone, il serait aujourd'hui le premier ministre de son pays<sup>5</sup> ? » Se pourrait-il que ce que nous avons considéré comme une sorte d'identité feuilletée, composée à la fois du droit, de la littérature et de la politique, et dont l'infrastructure a été très largement l'enseignement classique, ait subi des changements à la suite de ces remises en question ?

Quoi qu'il en soit, le débat continue. Télesphore-Damien Bouchard, élu pour une première fois en 1912, futur président du Salon vert (c'est-à-dire la salle de l'Assemblée législative, qui deviendra le Salon bleu en 1978) et ministre dans les gouvernements Taschereau et Godbout, s'intéresse à la longueur du cours classique lors des débats du 31 janvier 1918 :

Comment rendre les études plus courtes ? Il croit qu'on pourrait élaguer un peu du programme l'étude du grec et du latin, on en bourre la tête de nos collégiens, et faire tout aussi bien de la gymnastique intellectuelle en étudiant les problèmes d'algèbre, de géométrie, de la physique, de la chimie, de la mécanique et des sciences exactes. Il rappelle qu'il a passé par le collège et que ce n'est qu'une fois rendu dans le monde qu'il a appris ce qu'était un chèque, une traite ou un billet.

Le chef de l'opposition, le député conservateur de Deux-Montagnes Arthur Sauvé, insiste quant à lui sur la valeur de ce cours classique :

Nos collègues classiques nous ont formé une pépinière d'hommes d'élite dont nous avons droit d'être fiers et il suffit de jeter un coup d'œil dans ce Parlement pour s'en convaincre. N'ignorons pas non plus le mérite de nos couvents. Ces institutions furent et sont encore, suivant une expression de Barrès, nos postes de civilisation, nos demeures de l'intelligence, les maisons de la pensée religieuse et nationale. Aimons-les toujours. Le mal n'est pas dans le collège classique ; il est dans le manque de système général, de méthode<sup>6</sup>.

Arthur Sauvé est justement un de ceux qui se démarquent par la qualité littéraire de leurs interventions en Chambre. Formé notamment au Séminaire de Sainte-Thérèse et à l'Université Laval de Montréal, l'homme a été journaliste, éditeur et directeur de journaux. Dans le sillage de Guillaume-Alphonse Nantel, il a travaillé au *Monde canadien*, à *La Presse* et à *La Patrie*. Le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau ne manque pas de l'écorcher pour ses vers :

M. l'Orateur, vous ne me croirez peut-être pas, mais l'honorable chef de l'opposition ne s'est pas contenté de se proclamer journaliste fermier, il s'est prétendu l'ami par excellence de la classe ouvrière. Et pour le faire croire, il a publié une circulaire... Vous l'avez toujours connu comme un prosateur. Mais ici encore, l'évolution est complète. C'est en vers qu'il a fait ce touchant appel aux électeurs de Montréal lors de l'Assemblée du club Sauvé, ces jours derniers. Je cite textuellement :

« Vive Sauvé, notre chef courageux,  
« L'ami de la classe ouvrière.  
« Avec Sauvé, nous vivrons plus heureux,  
« Et Québec sera plus prospère ! »

Tous mes compliments à mon honorable ami. Cette ascension vers le Parnasse est un événement littéraire considérable et son commerce avec les muses marque une époque dans les lettres canadiennes. Je lui conseille ce genre léger ; c'est celui qui convient le mieux à son luth<sup>7</sup>.

Lors du décès d'Arthur Sauvé, en 1944, le journal *La Presse* le décrira comme un « rude ferrailleur et ardent polémiste » qui aura néanmoins été courtois sa carrière durant<sup>8</sup>. Une fois député à Ottawa (à partir de 1930), il aurait perdu de sa superbe, du moins à en croire le journaliste Léopold Richer. Notons au passage le caractère prétendument suranné de ses discours : « Dans de longs discours il ne se donne pas justice, ayant le goût ancien des clichés et des apostrophes. Style 1900. On rapporte qu'à la Chambre québécoise, où les débats se font en français, il frappait de bons mots<sup>9</sup>. » En 1935, le style 1900, c'est peut-être le style Marchand, déjà partiellement anachronique à cette époque.

## Un nouveau secrétaire

Paradoxalement, du moins en apparence, c'est au moment où le capital culturel perd de sa valeur d'échange politique que la province de Québec se dote d'institutions littéraires et culturelles pérennes. Athanase David (1882-1953), secrétaire de la province de 1919 à 1936, est largement responsable de cet aggiornamento culturel du Québec. L'historien Fernand Harvey, qui lui a consacré plusieurs travaux, a décrit cet ensemble de mesures et de lois :

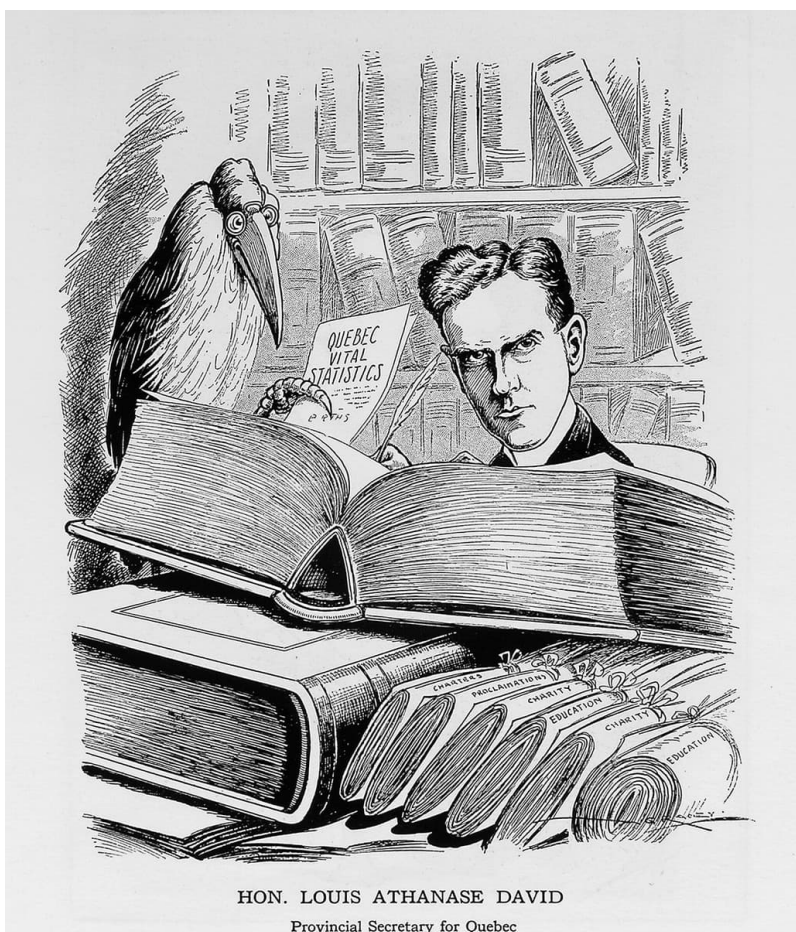
Les acquis institutionnels en matière de culture obtenus grâce à Athanase David sont considérables. Qu'on pense, par exemple, à l'intensification des relations culturelles entre le Canada français et la France, à la bonification des Bourses d'Europe pour les étudiants, à la création des écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal, ou encore à la mise sur pied de la Commission des monuments historiques. On lui doit également l'ouverture d'un Service des archives provinciales, la création du Prix David en art et en littérature, la construction puis l'ouverture à Québec du Musée de la province pour diverses institutions dans le domaine culturel<sup>10</sup>.

L'homme était tout désigné pour promouvoir la culture. Issu d'une famille de libéraux modérés (il est le fils de Laurent-Olivier David), Athanase David fréquente les collèges Mont-Saint-Louis et Sainte-Marie, puis l'Université Laval de Montréal. Avocat, il devient député de Terrebonne en 1916. Trois ans plus tard, il est nommé secrétaire de la province. Son milieu culturel est riche : il fréquente notamment Suzor-Côté, Wilfrid Pelletier, Édouard Montpetit et Alfred Laliberté<sup>11</sup>. Malgré ce bagage intellectuel et culturel, il ne se donne pas toujours à voir comme un homme de lettres. S'il le fait, c'est avec certaines précautions, comme ici, en Chambre, le 14 janvier 1932 : « En commentant mon discours, un journal a dit : "M. David a parlé en poète". Il est vrai – je l'admets – que je suis un idéaliste, mais que l'on relève tout ce que j'ai dit au début de ce débat, que l'on relève tous les discours qui ont été prononcés et l'on verra si quelqu'un a répondu à un seul des arguments que j'ai posés. Il est bon qu'il y ait dans tous les partis des idéalistes qui se sacrifient, qui sont désintéressés, qui tiennent la balance entre l'esprit et la matière. » Et si Athanase David promeut la culture, c'est aussi, surtout, parce qu'elle s'accorde avec l'idéologie de son gouvernement libéral et qu'elle peut être l'adjuvant nécessaire au développement économique de la société canadienne-

française. Malgré tous les discours emphatiques sur la littérature du cru, une chose demeure dans la province de Québec : pour être, la littérature doit témoigner de son utilité.

Le 10 janvier 1922, le discours du Trône annonce la « fondation d'un grand prix de littérature donné à la meilleure œuvre littéraire produite dans le cours de l'année<sup>12</sup> ». Trois jours plus tard, Laurent-Olivier David, père d'Athanase, réagit à la proposition de donner son nom au prix en question :

[J]e vous remercie des bonnes intentions de votre chroniqueur parlementaire de Québec à mon égard, mais je partage l'avis de mon fils et je crois que le nom de Garneau doit être donné à ce prix. Le maître doit passer avant les élèves. Aucun autre nom ne donnerait à ce prix autant de prestige et d'autorité<sup>13</sup>.



*Hon. Louis Athanase David, secrétaire provincial du Québec, Arthur George Racey, 1922. Encre sur papier, 30 cm x 22,8 cm. Don de M. David Ross McCord, M20111.73. © Musée McCord.*

Le 26 janvier 1922, à l'Assemblée législative, Athanase David prononce un long discours afin de présenter, en seconde lecture, le projet de loi 32 pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques au Québec. L'incipit mérite d'être cité en entier et témoigne de sa qualité d'orateur, souvent saluée par les députés des deux côtés de la Chambre :

M. l'Orateur, qui eût songé, il y a 10 ou 15 ans, que deux mots lancés sur le monde littéraire suffiraient à nous faire connaître, je dirais, à nous faire mieux connaître dans la patrie de nos ancêtres ? *Maria Chapdelaine* ! Deux mots très simples, qui étaient du nombre de ceux qu'en ouvrant un almanach d'adresse on pouvait, jusqu'à tout récemment, lire sans surprise, sans émotion. Un jour, un homme, un littérateur, un jeune Français, un passant, rencontre Maria Bouchard, une simple fille, une paysanne, une Canadienne. Et de cette rencontre, de cette « connaissance » faite dans un pays sauvage et pittoresque, est né un chef d'œuvre, « chef-d'œuvre, dit Charles le Goffic, trop longtemps inconnu dans la patrie de son auteur ».

Un type était créé qui incarnait toute une race ; et, du coup, sept cent mille Français le reconnurent et l'aimèrent, et, charmés, écoutèrent tout le long de ce livre, où passe le même souffle qui agite la lisière des forêts, la voix de Québec, voix de femme, par laquelle s'exprime doucement l'âme canadienne. Littérature ! dira-t-on ? Et pourtant, outre la satisfaction suprême de nous retrouver tels que nous sommes en une œuvre impérissable, n'y a-t-il pas là un fait qui puisse entraîner les esprits les plus décidément pratiques ? Car voilà ce que peut la littérature : Nous faire connaître, nous faire mieux connaître !

Se faire connaître, mais pourquoi, au juste ? Chose certaine, interpellé les « esprits les plus décidément pratiques » donne à penser que David ne convoque pas l'art pour l'art.

Si les échanges commerciaux entre la France et le Canada sont faibles tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, on reconnaît de nombreuses tentatives, plus ou moins fructueuses, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du suivant, pour attirer les capitaux et les immigrants français. La nomination d'Hector Fabre comme représentant du Québec à Paris par le gouvernement Chapleau en 1882 est à inscrire dans cette mouvance. Comme l'a rappelé Sylvain Simard, « Fabre réussit, au fil des vingt-huit ans de son activité parisienne, à contribuer à un rapprochement et à des retrouvailles indiscutables entre la France et le Canada français<sup>15</sup> ». La publication de *Maria Chapdelaine* chez Grasset en 1921 et l'immense succès de ce roman en France ont largement contribué aux « retrouvailles » entre la France et le Canada français. Athanase David y a lui-même participé. L'éditeur Bernard Grasset, qui a fait des pieds et des mains pour assurer le succès du roman de Louis Hémon, a

incité David à écrire un article sur l'œuvre et sur le Québec pour le journal *Le Matin* de Paris<sup>16</sup>, ce qu'il a fait<sup>17</sup>. Si David y ménage la chèvre et le chou constitutionnel en rappelant l'union des deux « races » fondatrices, l'anglaise et la française, il n'est pas loin de faire de la province de Québec le flambeau vivant de la civilisation française éternelle.

On comprend donc que le succès de *Maria Chapdelaine* inspire les premiers mots de son discours en Chambre le 26 janvier 1922. Le secrétaire David insiste : « Ainsi, quand je ne me placerais qu'au point de vue utilitaire, taisant toute satisfaction intime, je ne vous cacherais pas, M. l'Orateur, que je suis heureux, en me levant au nom du gouvernement de cette province, sachant que j'expose sa pensée et traduis son désir, de présenter cette loi pour la création d'un prix de littérature. » L'idée de faire œuvre utile grâce à la littérature est encore mise en avant, comme si les considérations liées aux beaux-arts et au grand capital culturel d'un ministre tel qu'Athanase David étaient secondaires. Se faire connaître, d'abord et avant tout. Être « soucieux de développement économique », ajoute-t-il dans son discours, « sans détriment pour cette saine habitude qui fait que nous veuillons toujours mettre au service du réel un certain idéalisme qui puisse s'y accommoder ». Les esprits pratiques ne pourront pas s'opposer à cette idée.

Les collègues ministériels d'Athanase David sont circonspects. Hector Laferté, député libéral de Drummond, futur orateur (président) de l'Assemblée législative et futur ministre du gouvernement Taschereau, ne perd pas le nord et n'oublie jamais l'utile :

Qu'il me soit permis de féliciter le gouvernement de l'intérêt qu'il porte aux littérateurs et du désir non équivoque qu'il manifeste de favoriser d'une manière tangible et palpable, lui qui semble avoir pris pour devise « le progrès dans l'ordre et l'ordre dans le progrès », de favoriser, dis-je, non seulement le progrès matériel grâce aux énormes surplus qu'il sait accumuler d'une façon si abondante, mais qui comprend que, sans la culture intellectuelle, cette prospérité serait bien peu de choses.

Ou encore, comme David le disait à propos de l'utilité des intellectuels<sup>18</sup> :

Si les littérateurs reçoivent plus d'encouragement que du temps de Buies et si tous les esprits bien pensants admettent de nos jours qu'ils remplissent un beau rôle, il n'en reste pas moins vrai qu'ils sont encore trop nombreux, ceux qui prétendent que les gens de lettres ne sont que de

purs idéalistes, dénués de tout sens pratique. Pour réfuter cette opinion erronée est-il nécessaire de citer de nombreux exemples ? Qu'il me suffise, M. l'Orateur, de mentionner que deux anciens premiers ministres de cette province, les honorables MM. Chauveau et Marchand, savaient bien administrer les affaires publiques, ce qui ne les a pas empêchés de laisser dans le monde des lettres un nom aimé et respecté.

Parmi les membres de la génération actuelle, MM. Gonzalve Desaulniers et Antoine Perrault, entre autres, ne méritent-ils pas le nom de littérateurs, tout en réussissant très bien dans une profession dont la langue et les termes n'ont rien que je sache de fleuri et d'absolument relevé et recherché [ ? ] Sans sortir des limites de la vieille cité de Champlain, est-ce que, par exemple, M. le juge Rivard et M. Ferdinand Roy ne publient pas des écrits remplis de saveur bien que légistes distingués, l'un rendant des jugements élaborés et l'autre étant au palais un fort avocat et un adversaire redoutable ?

Non, c'est une grave erreur de prétendre qu'un genre exclut l'autre, et la vie n'est-elle pas à la fois plus agréable et plus utile lorsqu'elle est partagée entre les arts d'agrément et les œuvres d'utilité pratique<sup>19</sup> [ ? ]

Il n'y a nul doute que le préjugé du caractère superfétatoire de la culture dans la société canadienne-française est vivace, tenace. On le sait depuis au moins les conférences d'Étienne Parent, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À une époque où l'exploitation des ressources naturelles et le développement de l'industrie deviennent cruciaux, où la mise en valeur des carrières techniques et scientifiques occupe bon nombre d'intellectuels et d'hommes politiques, par exemple Édouard Montpetit et Athanase David, ce préjugé n'en est que renforcé. Alors, pourquoi encourager les lettres ? Et si le fait de favoriser l'autonomisation et l'étatisation de la littérature (des prix financés par l'État mais attribués par des jurys indépendants de l'État) contribuait, dans une certaine mesure, à délester l'homme politique de cette charge ?

Voici une autre hypothèse qui a trait à cette idée qui cherche à convaincre, selon laquelle la prospérité du peuple canadien-français est acquise. Reprenant en quelque sorte le modèle de l'abbé Casgrain, qui croyait que le temps des lettres devait nécessairement succéder au temps des conflits, tout se passe comme si l'encouragement des lettres devenait une preuve de l'essor économique du Canada français. L'essayiste Jean Larose a eu cette belle formule qui peut rendre compte de cette situation proprement canadienne-française : « consommer glorieusement la *représentation* d'un réel qu'on n'a pas encore produit et ainsi s'en interdire la *production*<sup>20</sup> ». La représentation qu'on se fait à l'époque de ce qui deviendra finalement le prix

David (en hommage à Laurent-Olivier et non à Athanase) va largement en ce sens. Ainsi, on peut lire dans *L'Action catholique* :

La fondation d'un prix de littérature par le gouvernement provincial est tout un événement dans notre monde littéraire. Elle marque en quelque sorte, le véritable progrès de notre société canadienne-française. Notre peuple, après s'être emparé du sol, après avoir organisé ses institutions, conquis ses libertés et ses droits, a travaillé à accroître sa prospérité matérielle. Ce travail s'est fait avec une lente mais sûre évolution. Le jour est venu où la prospérité de notre peuple est suffisante pour permettre aux autorités publiques de venir en aide aux travailleurs littéraires, et de susciter leurs talents, en organisant des concours dont les vainqueurs seront couronnés<sup>21</sup>.

Il en va de même dans *La Presse* quelques mois plus tard :

Comme l'explique le secrétaire provincial, nous avons dû lutter jusqu'ici avec des difficultés matérielles de toutes sortes. Notre pays était jeune et il s'agissait de le défricher, de le mettre en état de donner sa subsistance à la nation. La besogne n'est pas terminée de ce côté, mais elle a fait assez de progrès pour que, maintenant, on puisse tourner ses regards vers des préoccupations d'un ordre plus élevé. On a compris que, à côté de l'impulsion donnée au développement de la richesse matérielle, il importait, dans l'intérêt de l'influence québécoise, de donner un élan parallèle et simultané à la culture des beaux-arts. [...] [R]emercions le gouvernement provincial, et plus directement l'hon. M. David, de savoir ainsi cultiver les facultés nobles de notre peuple, en même temps qu'ils soutiennent ses initiatives économiques. De notre prospérité matérielle qui s'accroît de plus en plus, sachons faire un usage intelligent pour que nous soyons riches par le cœur et l'esprit, autant, pour le moins, que par l'or et l'argent<sup>22</sup>.

Ainsi, le prix David contribue-t-il à donner l'illusion de la prospérité dans la mesure où « l'or et l'argent » appartiennent non pas au peuple lui-même mais le plus souvent à des intérêts et à des capitaux étrangers ? Si tel est le cas, un homme comme Athanase David participe-t-il sciemment à une telle entreprise ?

Question oiseuse, bien sûr, puisqu'on ne saurait deviner les motifs intimes d'Athanase David, dont le capital culturel est grand, nous l'avons vu. Par ailleurs, ce capital culturel a-t-il toujours une valeur politique intéressante pour celui qui le possède ? Les hommes politiques cherchent-ils encore à se dire hommes de lettres, comme le clamait pour lui-même Honoré Mercier une trentaine d'années plus tôt ? Ou n'est-ce pas encore une fois le changement de ce modèle d'hommes de lettres / hommes politiques, de moins en moins prégnant depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle ?



Athanase David hésite. Il sera un écrivain qui se nie.

### ***En marge de la politique***<sup>23</sup>

La parution, en 1934, d'un recueil de discours d'Athanase David, *En marge de la politique*, est particulièrement révélatrice du changement de régime entre l'homme de lettres doublé d'un homme d'État et l'homme politique professionnel. Le message est clair : « Jusqu'ici, malheureusement, nous avons laissé croire que pour jouer un rôle dans notre province, il fallait être un homme de profession ou un politicien. Souhaitons que, grâce au gouvernement, notre population ouvre enfin les yeux et conçoive le rôle immense réservé à l'industrie et au commerce, afin que, revenant d'une erreur séculaire, elle cherche à y faire pénétrer et prospérer une élite d'hommes capables d'y accomplir une œuvre forte et durable<sup>24</sup>. »

Au premier abord, l'ouvrage a toutes les caractéristiques d'une œuvre littéraire. *En marge de la politique* paraît chez Albert Lévesque, la maison d'édition « la plus importante de cette décennie [1926-1937]<sup>25</sup> », qui table sur « la réputation et le talent de ses auteurs<sup>26</sup> ». Dans une lettre reproduite dans une des premières pages de l'ouvrage, Lévesque exhorte David à lui confier ses discours pour fins de parution : « Depuis quelques années, en effet, les jeunes réclament des chefs ; ils regrettent même d'en avoir manqué. Ils se plaignent d'une absence de directives ; ils en sollicitent de leurs aînés<sup>27</sup>. » L'inquiétude des jeunes et la recherche de chefs qui leur indiqueraient la voie à suivre constituent pour ainsi dire l'épistémè de la décennie 1930 au Canada français. Le culte du héros et la mystique du chef se trouvent en effet dans de nombreux ouvrages de l'époque, à commencer par ceux de Lionel Groulx. À en croire le politologue André J. Bélanger, qui s'est attaché à cette « mystique du chef » chez l'historien<sup>28</sup>, ce chef idéal devait être une sorte de messie, un « libérateur désigné par la Providence pour établir un état de grâce perdu<sup>29</sup> ». Groulx en parle d'ailleurs dans un ouvrage qui paraîtra quelque temps après *En marge de la politique*, en 1937, dont le titre est des plus révélateurs : *Directives*. Deux ans auparavant, en 1935, Groulx avait fait paraître *Orientations*. Le lexique ne ment pas.

Quant à l'inquiétude des jeunes, elle est au cœur d'essais et de romans comme ceux de François Hertel, à commencer par *Leur inquiétude* (coédité par Albert Lévesque en 1936) et *Le Beau Risque* (1939). En somme, Albert Lévesque cherche chez Athanase David les *directives* et les *orientations* que demande toute la jeunesse, chamboulée par le krach de 1929, par les dérives du capitalisme ainsi que par la séduction des idéologies fasciste et, dans une moindre mesure, communiste. *En marge de la politique* a bel et bien droit de cité dans l'histoire intellectuelle et littéraire du Canada français, à côté des autres essais de cette période, notamment ceux de Victor Barbeau, Lionel Groulx, Hermas Bastien et François Hertel.

En outre, plusieurs critiques et lecteurs reconnaissent une qualité littéraire certaine à l'ensemble. *Le Nouvelliste* rappelle ainsi les propos d'Albert Pelletier, critique important et respecté du milieu littéraire, qui considère que le livre d'Athanase David est « l'un des mieux écrits de [la] production courante » ; qu'*En marge de la politique* « est l'ouvrage d'un essayiste bien plus que d'un orateur » et qu'il « rend l'esprit du cabinet de travail, non celui de la tribune<sup>30</sup> ». Fernand Harvey le dira clairement plus de soixante-quinze ans plus tard : « L'élégante prose d'Athanase David révèle un homme d'une vaste culture générale qui sait s'élever au-dessus de la politique partisane pour présenter ses idées et mettre de l'avant ses projets ; une qualité plutôt rare chez les hommes politiques de son temps<sup>31</sup>. »

Cela dit, ses envolées sont celles d'un homme de son époque et ont quelque chose de suranné, qui tient davantage de l'arrière-garde littéraire que des vers modernistes. Il imagine notamment ce que pourrait être la fête de l'Agriculture :

Combien serait belle, chaque année, dans nos paroisses, la fête de l'agriculture. À l'époque où les épis mûris, par le chaud soleil de juillet, n'attendent plus que la faux du moissonneur, les filles et les garçons, portant les épis dorés, hommes et femmes, portant sur leurs traits la preuve de leur rude labeur, vieillards qui ne peuvent plus dispenser au sol la vitalité qu'il leur a prise, tous se joindraient en un superbe cortège pour entonner l'hymne de reconnaissance. Selon leur croyance, le matin, au pied de l'autel, ils iraient remercier la Providence, et nous les retrouverions le soir, au moment où le soleil fait ruisseler les diamants d'une fine rosée, tous réunis au pied d'un mai, sous un drapeau flottant à la brise. Ils entonneraient l'hymne national qui, montant de la plaine jusqu'au sommet des monts, réveillerait, de son écho sonore, le courage, parfois défaillant, du colon que l'éloignement des centres aurait empêché de venir<sup>32</sup>.

Il n'y a guère d'innovation littéraire ici. Athanase David reprend les formules éprouvées et est bien plus régionaliste que moderniste. Il use également des ressorts de la rhétorique apprise au collège. Les hommes politiques ne sont plus les écrivains du moment : sans forger les contretemps de la littérature, ils misent sur ce qu'elle a d'établi, de consensuel, de reconnu. C'est ainsi que, nous l'avons vu, Honoré Mercier fils a convoqué Louis Fréchette et non Jean-Aubert Loranger (« La route est flanquée de poteaux télégraphiques qui ont l'air de grands râteaux debout sur leur manche<sup>33</sup> ») pour parler du Québec du xx<sup>e</sup> siècle.

Athanase David tente du même coup d'appartenir aux siens, c'est-à-dire aux lettrés. Son capital culturel est mis en relief par des citations nombreuses, souvent d'auteurs contemporains, comme Romain Rolland et Maurice Barrès<sup>34</sup>, fussent-ils idéologiquement éloignés l'un de l'autre. La généalogie et la propre histoire de David le favorisent également. Il reprend à sa manière le mythe de Nelligan en rappelant avoir été son compagnon de classe (les deux hommes ont fréquenté les collèges Mont-Saint-Louis et Sainte-Marie à Montréal). David écrit : « Émile Nelligan était, en classe, mon compagnon. Griffonnant, un jour, sur un bout de papier, un quatrain, il me le passa. » Le professeur intercepta le message en apostrophant Nelligan : « Nelligan ! Si vous continuez à faire des vers, vous n'irez pas loin dans la vie<sup>35</sup> !... » David en fait pour ainsi dire l'événement traumatique initial : « L'indifférence qui tua le quatrain ne contribua-t-elle pas, plus tard, à empêcher le chancre de terminer sa chanson ? De fait, lui, le pauvre être n'est pas allé loin ; mais son œuvre, préface d'une résurrection littéraire, est de celle dont un jeune peuple a le droit de s'enorgueillir<sup>36</sup>. » Par cette histoire, qui a sans doute quelque chose de la construction mémorielle (Nelligan est né en 1879 et David en 1882), David se place au commencement – empêché – de la littérature moderne. C'est tout naturellement qu'il est celui qui peut redresser les torts, reprenant les vers de l'autre pour mieux lui rendre hommage dans cette envolée aux accents pathétiques que je me dois de citer en entier :

Nelligan ! tu voulais que l'on comprît qu'un poète ne peut chanter lorsque autour de lui la foule est obstinément indifférente. Ton désir, hélas ! ne fut pas réalisé, et, dans l'amertume de ton désespoir, tu lanças sur la mer impassible ton *Vaisseau d'or*... donnant : « Dégout, Haine et Névrose », pour compagnons à ta tristesse. Tu savais bien que sous l'écume blanche de la vague

se cache l'écueil ; tu savais aussi que l'équipage ne pourrait le voir sans tenter de l'éviter. Et, fatigué de ton rêve longtemps caressé, tu voulus que la carène déchirée de ton vaisseau, ayant touché l'écueil, y demeurât accrochée et devînt un avertissement aux navigateurs de l'art. Pardonne, Nelligan ! si je te réveille de ta nuit où, sans que tu le saches, tu n'as pas sombré ; mais je crois juste que tu sois des nôtres au moment du réveil que tu ne verras pas. Ton vaisseau, soulevé par une vague nouvelle et puissante, a lâché le récif où longtemps, immobile et meurtri, il était demeuré. Une équipe d'élite l'a remis en état de reprendre son voyage, et l'affreuse blessure qui déchira son flanc est maintenant guérie ; et le peuple, demain, lira la joie du cortège qui l'accompagne aux bords lointains où s'épanouit l'art dans une belle floraison. Vaisseau d'or, reprends ta course ; la volonté et l'énergie sont au timon, et ton équipage chante le soleil qui se lève et fait briller ta fine ciselure. Artistes et intellectuels, embarquez-vous ! Musicien, prends ton luth ! peintre, fixe ta toile ! littérateur, harmonise ta pensée ! poète, écoute ta muse ! et toi, sculpteur, où est ton burin ? Le vent souffle qui fait gonfler les voiles, la mer est bonne, l'avenir attend. Vogue donc, vaisseau d'or : celui qui te cisela n'a plus à craindre que tu sombres dans l'abîme du Rêve<sup>37</sup> !

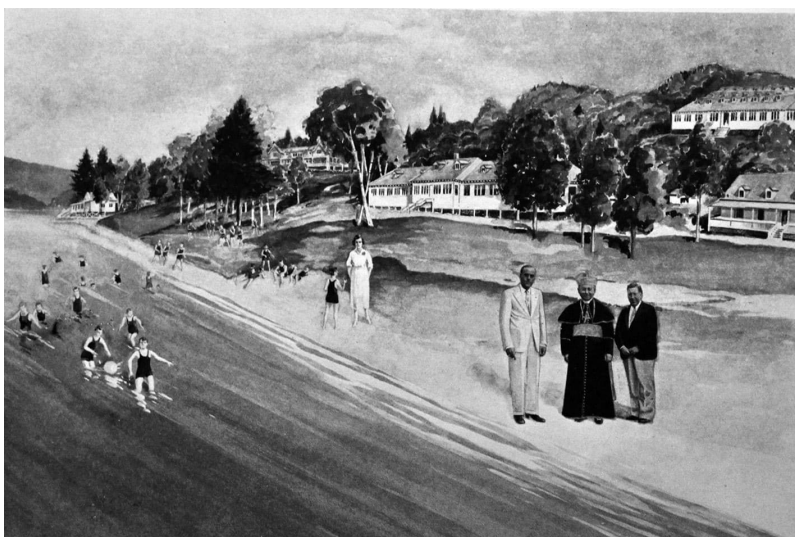
Comment juger de la qualité littéraire d'un tel passage ? S'agit-il de l'œuvre d'un littérateur moyen, par qui n'arrivera pas la modernité littéraire ? Disons plutôt qu'il s'agit de l'œuvre d'un homme politique qui ne se veut pas autre chose qu'homme politique. La preuve ? Elle se trouve dès les premières pages, dans cette lettre envoyée à son éditeur et qu'Athanase David intègre à son ouvrage : « Et si, par hasard, la vente de ce volume pouvait représenter un certain profit pour moi, je vous prie de le verser à une œuvre d'assistance maternelle ou de l'enfance nécessiteuse<sup>38</sup>. » Le désintéressement n'est pas celui du littérateur ; c'est celui de l'homme politique, qui aurait eu tout le capital culturel nécessaire pour se dire littérateur, mais qui ne cherche pas à faire valoir cette identité.

Pourquoi l'assistance maternelle et l'enfance nécessiteuse ? Parce qu'Athanase David, en tant que secrétaire de la province, est aussi le responsable de la santé dans une province où il n'existe pas, justement, de ministère de la Santé. Cela n'échappe pas à Lucien Desbiens, qui critique l'ouvrage de David dans *Le Devoir* avec un brin de causticité :

Après bien d'autres, nous avons cru que le gouvernement de Québec avait tort de ne pas enlever à M. David son étiquette banale et ridicule de *secrétaire provincial* pour la remplacer par le titre plus approprié de *ministre de l'éducation et des arts* ou de *chancelier de la province*. Mais la lecture des discours du *mal nommé* nous persuade que le titre de *ministre de la santé* conviendrait plutôt au *secrétaire* actuel<sup>39</sup>.

En effet, le secrétaire provincial s'occupe autant que faire se peut de la santé des Québécois. Et, à tout prendre, *En marge de la politique* accorde une grande place à ces questions de santé publique. Parce que la tuberculose tue plus de 3 000 personnes chaque année. Parce le taux de mortalité infantile se situe autour de 100 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Quand on y regarde de plus près, le livre de David ne regroupe peut-être pas tant ses meilleurs discours que les plus utiles. Il le dit lui-même dès les premières pages de son ouvrage, même si cette posture d'humilité a quelque chose de feint : « Je me rends bien compte de votre ténacité et si je me laisse vaincre, c'est bien plus pour ne pas vous désobliger que pour ajouter foi à l'importance que vous et vos amis semblez attribuer à mes causeries, nées au hasard des circonstances et exprimées sans autre souci que celui de répandre quelques idées que j'estimais utiles à mes compatriotes. »



« Le Camp David-Perron, une des plus bienfaisantes innovations de l'honorable Secrétaire de la Province, au point de vue de l'hygiène de l'enfance ; on voit ici l'honorable Athanase David en compagnie de Son Éminence le Cardinal Villeneuve et du docteur John A. Corrigan, directeur de la petite colonie. » Photo-montage tiré de l'ouvrage *Trente-cinq ans de vie publique de l'honorable Louis-Alexandre Taschereau*, Montréal, 1935. Collection de Jonathan Livernois.

C'est aussi ce qu'on peut retenir de la critique de Maurice Hébert, reprise dans *Les Lettres au Canada français* (1936). L'homme, fonctionnaire provincial et ancien secrétaire dans le cabinet du ministre Antonin Galipeault<sup>40</sup>, parle d'un des siens. Il reconnaît une certaine qualité littéraire à l'ensemble, mais, à l'en croire, ce n'est pas le but recherché par David lui-

même : « Assurément, elles [les allocutions d'Athanase David] y perdent à devenir livre. Mais elles enferment encore assez de substance pour retenir l'attention et exercer une emprise. C'est d'ailleurs dans le seul but d'être utile que M. David a consenti à la publication, non pas de ses meilleurs et plus éloquents discours, mais de ceux qui traitent des sujets les plus actuels et sur lesquels on ne saurait trop insister<sup>41</sup>. » Il y revient plus loin : « Lors de la venue de la délégation française, aux fêtes commémoratives de Cartier, M. David a prononcé, au Fort Niagara, ce que l'on a appelé le plus beau discours de sa carrière. Et peut-être le plus remarquable de ceux qui ont été prononcés, soit par les Canadiens français, soit par les Français eux-mêmes. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de trouver au livre que nous venons d'étudier plus de sens et plus d'occasions d'utilisation immédiate pour nous<sup>42</sup>. » Hébert conclut son texte en s'arrêtant à la posture de l'écrivain : « Dans un geste très chic, M. David désire consacrer les profits de ce qu'il pourra tirer de la vente de son volume à une œuvre d'assistance maternelle ou à une œuvre de secours aux enfants nécessiteux. Et cela même déjà confère à *En marge de la politique* une noblesse qui dépasse sa valeur littéraire<sup>43</sup>. »

Nous ne sommes probablement plus dans le régime de la littérature. Pas plus, d'ailleurs, que nous sommes *en marge de la politique*. Nous sommes *dans la politique*, même pour les plus cultivés comme Athanase David.

---

1. « Le prix David », *Le Canada français*, 2 février 1922, p. 1.

2. Madeleine, « Bravo ! », *La Revue moderne*, 15 février 1922, p. 7.

3. Robert Gagnon, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au 19<sup>e</sup> siècle », *Sociologie et sociétés*, p. 145.

4. Louis Fréchette, *Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada I*, p. 259.

5. Laurent-Olivier David, *Le Clergé canadien. Sa mission, son œuvre*, p. 108-109.

6. *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après DAL), 6 février 1918.

7. DAL, 26 octobre 1922.

8. Anonyme, « Feu Arthur Sauvé », *La Presse*, 7 février 1944, p. 6.

9. Léopold Richer, *Nos chefs à Ottawa*, p. 65-66.

10. Fernand Harvey, *La Vision culturelle d'Athanase David*, p. 14.

11. Fernand Harvey, « Athanase David, précurseur des politiques culturelles au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, p. 90.

12. « La session provinciale est ouverte », *Le Devoir*, 10 janvier 1922, p. 3.

13. « Le prix Garneau », *La Presse*, 13 janvier 1922.

14. Bruno Marnot, « Les relations commerciales entre la France et l'Amérique au 19<sup>e</sup> siècle », dans

Yvan Lamonde et Didier Poton (dir.), *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, p. 15.

15. Sylvain Simard, « Hector Fabre, point d'intersection d'un axe Paris-Montréal », dans Ivan Carel et Samy Mesli (dir.), *Hector Fabre*, p. 151.

16. Gabriel Boillat, « Comment on fabrique un succès : “Maria Chapdelaine” », *Revue d'histoire littéraire de la France*, p. 236-237.

17. Athanase David, « Les Canadiens français gardent jalousement la langue, les lois et les traditions de l'ancienne mère patrie », *Le Matin*, 19 juillet 1921.

18. Athanase David, *En marge de la politique*, p. 46-47.

19. *DAL*, 26 décembre 1922.

20. Jean Larose, *Le Mythe de Nelligan*, p. 12.

21. Anonyme, « Le prix David », *L'Action catholique*, 13 février 1922, p. 6.

22. Anonyme, « Le banquet David », *La Presse*, 15 mai 1922, p. 4.

23. Je remercie Aurélien Cibilleau, candidat au doctorat en études littéraires à l'Université Laval, pour son aide précieuse dans cette analyse de l'ouvrage d'Athanase David.

24. Athanase David, *En marge de la politique*, p. 91-92.

25. Jacques Michon, « Albert Lévesque, entre “individualistes” et nationalistes », dans Jacques Michon (dir.), *L'Édition littéraire en quête d'autonomie. Albert Lévesque et son temps*, p. 102.

26. *Ibid.*, p. 108.

27. Albert Lévesque, lettre à Athanase David, 4 mai 1934.

28. André J. Bélanger, *L'Apolitisme des idéologies québécoises*, p. 239-244.

29. *Ibid.*, p. 242.

30. Anonyme, « Un beau témoignage », *Le Nouvelliste*, 9 août 1935, p. 2.

31. Fernand Harvey, *La Vision culturelle d'Athanase David*, p. 49.

32. Athanase David, *En marge de la politique*, p. 74-75.

33. Jean-Aubert Loranger, « Prologue », dans *Les Atmosphères*, suivi de *Poèmes*, p. 15.

34. Athanase David, *En marge de la politique*, p. 19.

35. *Ibid.*, p. 102.

36. *Ibid.*, p. 102-103.

37. Athanase David, *En marge de la politique*, p. 103.

38. *Ibid.*, p. [11].

39. Lucien Desbiens, « “En marge de la politique” », *Le Devoir*, 2 février 1935, p. 1.

40. Marie-Andrée Lamontagne, *Anne Hébert, vivre pour écrire*, p. 53.

41. Maurice Hébert, *Les Lettres au Canada français*, p. 190.

42. *Ibid.*, p. 197-198.

43. *Ibid.*, p. 198.

## INTERMÈDE

### Comme au théâtre

**E**n 1922, la parution d'un roman dénonçant l'infériorité des Canadiens français, *Marcel Faure*, de Jean-Charles Harvey, défraie la chronique. Le personnage éponyme y devient un puissant industriel qui transforme le village de Valmont, dans le Bas-Saint-Laurent, en centre industriel. Sur son chemin, bien sûr, il croise la petite élite canadienne-française, responsable de la misère du peuple. Une telle idée ne passe pas inaperçue. Quelques années plus tard, en 1934, Harvey, aussi journaliste au *Soleil*, verra un autre de ses romans, *Les Demi-Civilisés*, condamné officiellement par l'archevêque de Québec, le cardinal Villeneuve. *Marcel Faure* avait en quelque sorte été sauvé par l'appréciation relative de Camille Roy, professeur au Petit Séminaire de Québec et critique littéraire renommé, bientôt recteur de l'Université Laval. M<sup>gr</sup> Roy avait dit de ce livre qu'il n'était « pas pour tous » mais qu'« il [au]rait [été] regrettable qu'il fût retiré du marché <sup>1</sup> ». Il avait néanmoins fait grincer bien des dents.

En 1925, en plein débat parlementaire, le roman refait surface. Quelque temps auparavant, l'opposition conservatrice s'était questionnée sur l'intérêt pour le gouvernement libéral d'en acheter des exemplaires, à part le fait que son auteur était journaliste au *Soleil*, le journal des libéraux. On reconnaît là ce à quoi on avait assisté chez les adversaires d'Honoré Mercier en 1889, lorsque l'opposition avait chipoté sur les choix d'œuvres achetées par le gouvernement. La situation n'a guère changé et Athanase David doit souvent défendre les choix de son gouvernement. Mais voilà que, dans le cas de *Marcel Faure*, la situation s'avère fort différente.

Un député conservateur prend la parole en Chambre et traite de ce roman, qu'il a apprécié. Il l'a même lu avec enthousiasme. Son chef, Arthur



Sauvé, n'a pas l'air d'accord et se moque quelque peu de son candide collègue. Le chef conservateur s'attaque ensuite au journal qui emploie l'écrivain en cause, *Le Soleil*. Les choses dégénèrent. Sauvé doit finir par se dédire, au grand plaisir des libéraux. Tout ça à cause d'un roman.

## Les personnages (par ordre d'apparition)

- Arthur Plante, avocat et député conservateur de Beauharnois, né en 1869.
- Ésiöff-Léon Patenaude, avocat et député conservateur de Jacques-Cartier, né en 1875.
- Arthur Sauvé, journaliste, député conservateur de Deux-Montagnes et chef de l'opposition, né en 1874.
- Athanase David, avocat, député libéral de Terrebonne et secrétaire de la province, né en 1882.
- Louis-Alexandre Taschereau, avocat, député libéral de Montmorency et premier ministre de la province de Québec, né en 1867.

## ACTE I

La scène se déroule le 11 mars 1925, au moment où la Chambre se forme en comité des subsides.

Le comité reprend l'étude, entamée le 10 mars, de la résolution suivante :

Qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux-arts ; livres de récompense, reliure, etc. \$ 10,000 ; littérature \$ 7,500 ; beaux-arts \$ 7,500, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930<sup>2</sup> [*sic*].

**M. Plante (Beauharnois) :** M. le président, à propos de cette question des beaux-arts, je vois avec plaisir que l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) a encouragé nos auteurs canadiens. Je l'en félicite. Mais j'ai voulu savoir si on rendait justice à tous nos auteurs canadiens. Parcourant la liste du surintendant de l'Instruction publique pour voir quels livres on distribuait dans les écoles, je constatai que certains auteurs y brillaient par leur absence. Loin de moi la pensée de faire une réclame à qui que ce soit. Seul le souci de l'art et de la littérature me guide.

Ceux de nos concitoyens qui, s'élevant au-dessus du matérialisme envahissant, ont le courage de cultiver les arts et de chercher un idéal méritent qu'on les entoure de sollicitude. Par exemple, j'ai demandé vainement à la bibliothèque un de nos romans des mieux charpentés : *Jules Faubert*, de M. Ubald Paquin<sup>3</sup>. Il ne s'y trouvait pas et je crois devoir attirer l'attention de l'honorable secrétaire provincial sur cette anomalie. Mais j'ai été plus surpris, encore ce matin, lorsque je demandai sans plus de succès un livre remarquable que j'eus le plaisir de lire et de goûter chez moi, l'an dernier, dans des moments de loisir...

**M. Patenaude (Jacques-Cartier) :** (*En souriant*) Les pieds sur les chenets<sup>4</sup>.

**M. Plante (Beauharnois) :** ... Oui. Un livre dont les qualités de style sont indéniables, dont la forme est irréprochable et que je regrette de ne pas voir dans les rayons de cette bibliothèque. Ce roman, le nommerai-je, c'est *Marcel Faure*, une œuvre régionaliste dont j'ai entendu maints éloges et dont j'ai cru devoir m'occuper sérieusement. Je l'ai parcouru tout d'une haleine, et j'en ai senti tout le charme.

Très souvent, on fait des éloges exagérés de livres dont le mérite est discutable. *Maria Chapdelaine*, par exemple, a eu une vogue immense. On en a tiré des centaines de mille exemplaires. Le style est beau, mais je me demande s'il décrit bien le Lac-Saint-Jean et si l'on ne s'est pas trop emballé à son sujet, quand des romans canadiens soutiennent avantageusement la comparaison.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Est-ce que *Marcel Faure* n'est pas un livre défendu ?

**M. Plante (Beauharnois) :** Je ne crois pas.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** (*En souriant*) Est-ce que c'est le nom de l'auteur, ça, Marcel Faure ?

**M. Plante (Beauharnois) :** Non. L'auteur a pour nom Jean-Charles Harvey.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Est-ce un Anglais ?

**M. Plante (Beauharnois) :** (*En riant*) Non, c'est M. Harvey, du *Soleil*. C'est un nom écossais, mais il a du sang canadien plein les veines !

(*Applaudissements*)

**M. Sauv  (Deux-Montagnes) :** Est-il au *Soleil* ?

**M. Plante (Beauharnois) :** Le soleil luit pour tout le monde.

(*Rires et applaudissements*)

(*Redevenant s rieux*) Lisez ce joli roman, M. le pr sident, et vous y verrez des pages d licieuses. Peut-on me permettre de lire un petit passage de ce roman ? Voici : « Nous tenons   conserver la pi t  filiale pour la France. La fiert  de nos origines nous est n cessaire. Il est bon pour nous que la France soit debout. Elle est encore l'irr sistible fianc e de l'esprit. Un merveilleux souffle d'honneur anime toute son histoire. Elle a sauv  l'Europe, elle a sauv  la Pologne, elle a r v l  une fois de plus que le monde a besoin d'elle. Nous, nous sommes le miracle fran ais qui traverse les si cles. Si nous vivons, nous, au milieu de tous les morts d'Am rique, c'est que nous sommes faits d'une essence sup rieure et mieux tremp e, dont on fera l'arbre de couche de la civilisation am ricaine, comme la France est l'arbre de couche de la civilisation europ enne. »

Comme c'est beau, comme c'est clair, comme c'est providentiel ! Deux France, parce qu'il y a deux continents   conserver   la beaut ,   la culture et au bon sens, parce qu'une seule ne pouvait suffire   la t che !

(*Applaudissements*)

Voil , Messieurs, une page magnifique que des  crivains fran ais, et non des moindres, pourraient signer. C'est pourquoi j'attire l'attention de l'honorable secr taire provincial sur le talent de quelques-uns de nos jeunes auteurs. Je crois que l'honorable secr taire provincial devrait encourager les jeunes  crivains de chez nous, qui travaillent   la diffusion de la pens e, qui ont du talent et qui, le soir,   la clart  des ampoules  lectriques, apr s une rude journ e de labeur, sont   leur table de travail pour cr er un peu de beaut  et d'id al. Ils y consacrent leurs  nergies, ils y  puisent leurs forces.

Dans l'int r t des lettres canadiennes, je demanderais que l'octroi   la litt rature et aux arts soit plus  lev , si possible, et que le gouvernement

s'efforce de fournir le nerf de la guerre à ces travailleurs de l'esprit. Qu'on commence à encourager nos auteurs ; le public suivra et la province en bénéficiera.

*(Applaudissements)*

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Je remercie l'honorable député de Beauharnois de ses remarques. Je suis heureux de l'invitation qu'il me fait d'augmenter les crédits de l'encouragement aux littérateurs canadiens. Nous ferons tout notre possible pour encourager les semeurs d'idéal. Quant au livre de M. Harvey, nous l'avons accueilli avec empressement. Même avant sa publication, l'auteur était assuré de nous en vendre un certain nombre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Parce qu'il était au *Soleil*.

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Non, il n'y était pas encore à cette époque. Le volume est écrit en un style excellent et il est d'une correction impeccable. Il sent le bon et sain terroir. On peut en discuter les détails, mais un auteur doit avoir la liberté d'exprimer des idées personnelles. C'est pourquoi lorsque, l'an dernier, on me demanda en cette Chambre si j'avais acheté *Marcel Faure*, je répondis « Oui ! » sans aucune crainte. Je crois que le temps est venu où une certaine forme de littérature doit être permise chez nous, du moment que l'on reste dans les limites de la morale établie. Chacun peut avoir ses idées. Si nous voulons que les étrangers respectent nos idées, respectons celles des nôtres, du moment qu'elles sont conformes à nos consciences.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Et à la morale.

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Oui, à la morale. Quant à la distribution dans les écoles, il faut distinguer. Certains livres, bons en soi, ne peuvent convenir à des maisons d'enseignement...

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Il n'y a qu'une morale.

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Certainement. Chacun a sa conscience et ses opinions. On a mentionné *Maria Chapdelaine*. Je dois dire

que c'est là un chef-d'œuvre, quoi qu'on en dise. C'est un éloge délicat de la femme de chez nous. Quelle finesse de description et d'observation chez ce jeune Français qui ne passa que quelques mois dans notre pays ! Son livre a été traduit en cinq langues et répandu dans le monde entier.

Puis-je rappeler que c'est à mon prédécesseur, l'honorable M. Jérémie Décarie, que le monde doit ce chef-d'œuvre ? Louis Hémon n'avait pas les moyens de payer un imprimeur. L'un de ses amis, M. Louvigny de Montigny, lui servit d'intermédiaire auprès du secrétaire provincial du temps, qui acheta des volumes de l'auteur pour \$500. Aujourd'hui, chaque volume de cette première édition vaut \$20.

Et *Maria Chapdelaine* vivra. Nous accordons aux lettres et aux arts l'aide la plus substantielle possible en rapport avec les revenus de la province.

*(Applaudissements)*

C'est une œuvre nationale, car bien des peuples auraient péri dans la mémoire des hommes si leurs artistes et leurs écrivains n'avaient éternisé leur souvenir.

*(Applaudissements)*

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Je demande l'ajournement de cet item, afin que nous puissions faire l'analyse des livres que le gouvernement a achetés.

Je comprends que l'on puisse faire des compliments au gouvernement, mais il faut faire notre devoir. J'ai dit tout à l'heure que le roman de Marcel Faure est un livre défendu...

*(Rires)*

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Je demande pardon à l'honorable chef de l'opposition. Mais par qui est-il défendu ?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Par ceux qui ont conscience que l'on ne doit pas mettre tous les livres dans les mains de la jeunesse.

*(Rires)*

Je sais qu'on va le défendre parce que M. Harvey est rédacteur au *Soleil* et que l'on m'y dira dans ce journal des injures. Je n'ai pas peur de ses coups.

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Il n'était pas représentant du *Soleil* quand il a publié son roman.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Ce ne sont pas les personnes âgées qui lisent les romans, mais la jeunesse. Or, *Marcel Faure* n'est pas pour la jeunesse.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) :** Les vieillards en lisent aussi.

*(Rires)*

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Je suis prêt à encourager la littérature canadienne, mais je blâme ceux qui exaltent ainsi un livre que ma conscience désapprouve.

Je ne crains pas de dire ce que je pense. Je pourrais bien parler de façon à m'attirer des compliments. Je trouve ma satisfaction dans l'accomplissement de mon devoir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) :** Est-ce que vous l'avez lu, ce roman ?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Oui, certainement, puisque j'en parle, et c'était mon devoir de le lire parce qu'on en avait acheté des exemplaires avec l'argent de la province. Est-ce que le premier ministre l'a lu, lui ?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) :** Je l'ai lu et je n'en ai pas été scandalisé.

*(Rires)*

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Je demande que l'on en reste là sur cet item. Je veux analyser certains volumes.

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** *(En souriant)* En attendant, l'honorable député de Beauharnois (M. Plante) et moi, nous essaierons de nous faire relever de notre excommunication.

ACTE II

Assemblée législative de la province de Québec, le 25 mars 1925

Proposition : Qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour encouragement à la littérature et aux beaux-arts ; livres de récompense, reliure, etc. \$10,000 ; littérature \$7,500 ; beaux-arts \$7,500, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930 [*sic*].

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** : J'avais demandé moi-même la suspension de cet article, et cela, dans des circonstances piquantes.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** : Des circonstances fort intéressantes.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** : On a prêté alors des sentiments que je n'avais pas au sujet de l'œuvre de l'un de nos jeunes auteurs, le roman *Marcel Faure*, dont le gouvernement a acheté quelques exemplaires. Je tiens cependant à me justifier, si nécessaire, des remarques faites là-dessus dans le temps. Jamais l'opposition n'a blâmé le gouvernement d'encourager nos écrivains en achetant de leurs œuvres. L'honorable secrétaire de la province (l'honorable M. David) est considéré, surtout depuis que beaucoup d'étrangers nous visitent, comme le ministre de la littérature et des beaux-arts. Je l'en félicite.

Mais lorsque le député de Beauharnois (M. Plante), le doyen de cette Chambre, souleva ici une discussion autour de *Marcel Faure* comme œuvre littéraire et digne d'être distribuée dans les écoles, j'ai prétendu simplement qu'on ne devrait pas en recommander la lecture aux enfants. J'admets que le livre a de réelles qualités de forme et de fond. Je ne prétends qu'une chose, c'est qu'il ne convient pas aux tout jeunes. Ai-je eu tort de parler ainsi ?

Je crois que je peux m'appuyer sur des autorités. Si le style de l'auteur est remarquable et si sa thèse est excellente à plusieurs points de vue, surtout quand il parle de l'aliénation de notre domaine national au profit de l'étranger – ce n'est pas l'opposition qui est responsable de cela –, s'il sait montrer, en son héros, que notre race est digne du passé, s'il proteste, avec raison, contre l'esprit qui laisse s'accomplir par d'autres la prise de possession de nos rivières, de nos forêts, de nos lacs, de nos énergies intellectuelles et financières, il est moins louable quand il affirme que nos collègues classiques sont responsables de la banqueroute de la race. Cette pauvre race !

En outre, le bon ange de Marcel Faure ne vient pas du ciel : c'est une

enfant naturelle qu'il croyait sa sœur. Bien que le héros ait eu le bon sentiment de consacrer sa fortune à une grande œuvre économique, je n'ai pas eu tort de dire que le livre en question ne pouvait être recommandé aux enfants de nos écoles.

Il est sans doute agréable à des littérateurs qui savent bien distinguer le bon du mauvais, l'abbé Camille Roy, par exemple, mais le livre, par son vocabulaire, laisse à désirer. Il est rempli de sensualités. C'est ce que dit le critique québécois quand il écrit dans *Le Canada français* : « M. Harvey aime à risquer une épithète lascive, un substantif dangereux, un verbe coquin, une comparaison suggestive, un vocable charnel, qui étonne et déplaît, enveloppant toutes les situations de son roman d'une volupté qu'elles n'ont pas. L'intérêt, heureusement, est tout ailleurs. Son réalisme littéraire y devient trop souvent du truculent naturalisme. »

**Des voix :** Oh ! Oh !

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Je comprends que lorsqu'on parle de choses charnelles, il y ait des députés qui fassent entendre des soupirs.

(Rires)

Je tenais à citer ce passage pour démontrer que j'étais justiciable de dire ce que j'ai dit. Je n'ai voulu faire aucune malice à l'auteur de ce livre. Je sais qu'il a assez de talent pour produire beaucoup mieux à l'avenir et je le lui souhaite. Je regrette que l'on ait mal interprété mes paroles à propos de son livre. J'espère que ceci fait connaître le fond de ma pensée.

L'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) nous a dit, au cours de l'étude de ses crédits, qu'il ne voulait pas acheter des livres écrits par son père, pour ne pas s'exposer à la critique. Je crois que l'honorable ministre a tort. S'il n'achète pas les livres de M. Laurent-Olivier David, qu'il achète du moins les œuvres de ce vénérable sénateur.

(Applaudissements)

Je signale aussi un autre volume qui a du mérite, *Jules Faubert*, par M. Ubald Paquin. On m'a dit que l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) a refusé d'en acheter. Pourquoi ? L'abbé Roy lui consacre des éloges dans une critique intéressante. Ne mériterait-il pas un



encouragement ?

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Je remercie l'honorable chef de l'opposition des paroles aimables qu'il a eues pour mon père. Quant à *Marcel Faure*, mon honorable ami a tort de dire qu'il a été distribué en prix dans les écoles. Il ne l'a pas été.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes) :** Je n'ai pas dit ça. J'ai dit qu'un député (M. Plante) avait recommandé ce livre comme prix. N'est-ce pas ce qu'on a fait l'autre jour ?

**L'honorable M. David (Terrebonne) :** Pas de ce côté-ci de la Chambre en tout cas. Mon honorable ami pourra régler cela avec l'honorable député de Beauharnois (M. Plante) alors.

(Rires)

Maintenant, le roman de M. Harvey a des qualités vraiment remarquables. Pour que M. l'abbé Camille Roy se soit donné la peine et le plaisir d'écrire une critique de 12 pages sur *Marcel Faure*, il faut que ce soit un livre intéressant.

Du reste, que dit M. Roy ? Dans la même critique que vient de citer le chef de l'opposition, on lit que « le vocabulaire est en réalité plus sensuel que les situations » et ces louanges : « Ce dernier roman et *L'Appel de la race*, deux romans très différents d'inspiration et de facture, auront été, presque en même temps, deux tentatives fort louables de sortir le roman canadien de la médiocrité où il se réfugiait trop souvent. »

Et plus loin, après des réserves sévères : « Ce roman représente un effort littéraire considérable : il témoigne d'un talent vigoureux d'invention et de composition chez l'auteur. Nous sommes assurés que si M. Harvey s'en rend bien compte et s'il veut autrement concevoir et pratiquer son rôle d'écrivain, il obtiendra bientôt les meilleurs succès. »

Voilà. Dans peu d'années, l'auteur saura se faire pardonner ces petits péchés de jeunesse, et alors, on oubliera les mots pour recevoir la profonde empreinte de l'œuvre.

Quant à l'autre roman, *Jules Faubert*, si nous n'en avons pas encore acheté, c'est que les fonds ont manqué. Le chef de l'opposition peut être

assuré que nous saurons réparer. Je me fais « Faure » de ne pas oublier Faubert.

FIN

(Rires)

- 
1. Guildo Rousseau, « MARCEL FAURE, roman de Jean-Charles Harvey », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II : 1900 à 1939, p. 658-660.
  2. « Ce crédit à voter n'est pas consigné aux *Journaux de l'Assemblée législative* comme ayant été adopté. Il porte cependant le numéro 46 du *Budget des dépenses 1925-1926*. Voir la séance du 10 mars 1925. » (Note des rédacteurs des *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*.)
  3. « Ubald Paquin (1894-1962), journaliste et romancier. Candidat nationaliste défait aux élections de 1921, il devient fonctionnaire. Durant les années qui suivent, il publie de nombreux romans tels *Jules Faubert, le roi du papier* (1923), *La Cité des fers* (1926), *La mort qu'on venge* (1926), *Le Lutteur* (1927), *Les Caprices du cœur* (1927), etc. » (Note des rédacteurs des *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*.)
  4. Allusion probable au poète Émile Nelligan.

## Des premiers ministres de la province de Québec (IV)

Adélard Godbout (libéral, 1936)

Maurice Duplessis (unioniste, 1936-1939)

*OceanofPDF.com*

## Nouveau régime (1920-1936)

**E**st-ce donc l'arrivée en scène de Camillien Houde et de Maurice Duplessis qui marque la fin des rapports inextricables entre littérature et politique ? La professionnalisation de la politique atteint-elle un point de non-retour ? Le long processus des trente premières années du xx<sup>e</sup> siècle trouve-t-il alors son terme ?

Duplessis devient député en 1927. À l'Assemblée législative, on le reconnaît comme « le prince de l'amabilité <sup>1</sup> ». Il s'intéresse à la littérature, un peu comme l'aurait fait Armand Lavergne, en questionnant le secrétaire provincial Athanase David sur le nombre d'exemplaires du recueil *Patrie intime* de Nérée Beauchemin (1850-1931) que le gouvernement a cru bon acheter. Il est un homme politique comme les autres.

Certaines choses ne changent guère. Dans les années 1930, comme dans les décennies précédentes, on cite toujours les grands auteurs français et latins en Chambre ; on se réfère encore et toujours à la mythologie et à l'histoire grecques<sup>2</sup>, à Cicéron<sup>3</sup>, à Virgile<sup>4</sup>, à La Fontaine<sup>5</sup>, à Montesquieu<sup>6</sup>, à Lamartine<sup>7</sup>, à Hugo et à Musset<sup>8</sup>, aux auteurs canoniques du Canada français comme Louis Fréchette<sup>9</sup>, Antoine Gérin-Lajoie<sup>10</sup> et, bien sûr, Louis Hémon et sa *Maria Chapdelaine* <sup>11</sup>, fût-il un Français de France. On cite aussi Gandhi<sup>12</sup> et des préceptes du bouddhisme<sup>13</sup>. Preuve que Maurice Duplessis n'est pas encore tout à fait le « cheuf » que l'histoire retiendra, il cite même... Jean Jaurès ! Il s'exprime ainsi le 10 juin 1936 : « Depuis bientôt 10 ans que je représente le comté de Trois-Rivières, j'ai toujours combattu pour le respect de la loi du dimanche. Jaurès disait, en réponse à un politicien français qui voulait éteindre les étoiles : “Vous avez fait disparaître la chanson qui berçait la misère humaine. Par quoi allez-vous la

remplacer ?” Dans notre province, des petits industriels, plus pansus que pensifs, ont profité de cet article de la loi pour ne pas observer le dimanche. »

Les auteurs canadiens-français de l’heure sont également convoqués, notamment Lionel Groulx<sup>14</sup> et Victor Barbeau, dont l’essai *Mesure de notre taille* fait l’effet, en 1936, d’une véritable bombe dans les milieux nationalistes. L’ouvrage rend compte, statistiques à l’appui, de la mainmise anglo-saxonne sur l’économie de la province de Québec. L’occasion est belle pour Ernest Grégoire, député de l’Action libérale nationale de Montmagny et maire de Québec, de pourfendre le gouvernement Taschereau<sup>15</sup>.

Certains députés québécois ont encore des velléités littéraires. Laurent Barré, député conservateur de Rouville à partir de 1931 et futur ministre du gouvernement Duplessis, a publié deux romans terroiristes, *Bertha et Rosette* (1929) ainsi que *Conscience de croyants* (1930). Est-ce ces productions qui lui vaudront ce quolibet ? Le 15 février 1933, il s’écrie en Chambre : « J’ai réclamé des écoles d’agriculture du soir pour nos cultivateurs, j’ai eu l’honneur d’en être le modeste pionnier. Les libéraux et leurs journaux ont ridiculisé cette suggestion, au début. On m’a répondu que j’étais un fou. Un journal a dit : “Le poète Barré ferait mieux de relever ses clôtures et ses portes de grange au lieu d’écrire en vers.” »

Les attaques méprisantes envers les représentants du peuple qui ont des prétentions oratoires ou littéraires n’est pas nouvelle. Le 22 janvier 1929, Honoré Mercier fils se moque allégrement du français du député ouvrier de Maisonneuve, le boucher William Tremblay, qui a acquis la réputation d’être sanguin :

Lorsque l’honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) s’est levé, il nous a annoncé d’une voix suave, vous vous en rappelez, Monsieur, qu’il serait calme. À l’énonciation de cette chose étonnante venant de la part du député de Maisonneuve, tous les membres de cette Chambre, je l’ai remarqué, m’ont semblé éprouver un sentiment impossible à définir sur le moment. Et cela se comprend. Je pouvais lire sur les lèvres de chacun ces mots de George Sand : « Je n’ai point vu de physionomie d’un calme plus angélique. »

Après l’avoir écouté quelques instants, un doute s’est fait jour dans mon esprit. C’était au moment où mon honorable ami, manipulant les z avec une rare dextérité et se jouant comme une gracieuse sirène dans les eaux du lac Saint-Jean, nous a parlé des quatre-z-enfants, pardon ! de huit-z-enfants dont son correspondant lui a raconté les aventures dans un long, méticuleux et laborieux rapport.

Immédiatement, Monsieur, j'ai commencé à trembler, car, sous cette avalanche de z, je me suis rappelé que si en algèbre z représente une inconnue à la suite de x et de y, je me suis aussi rappelé que z chez les Latins était toujours une lettre de mauvais augure. Mes craintes ont été justifiées. Au calme a succédé la tempête.

Lors de la même intervention, Mercier fils s'en prend au député de Montréal – Sainte-Marie et maire de Montréal, Camillien Houde :

Et nous avons entendu l'honorable député de Montréal – Sainte-Marie. Il a commencé de sa voix harmonieuse et non sans trémolos à s'adresser à vous, M. l'Orateur. Puis il a continué de la même façon, entrant peu à peu dans le vif de son sujet. Il a semblé réaliser encore l'exactitude de cette maxime d'un écrivain dont le nom m'échappe : « Pour des études calmes, il faut des esprits calmes, le calme seul est imposant. » Et j'ai cru entendre à ce moment le député de Laval (M. Renaud), dans un susurrement délicieux, murmurer au député de Montréal-Dorion (M. Blain) ces beaux vers de Béranger :

« Le calme inaltérable empreint sur son visage.

« De la paix de son cœur est la tranquille image. »

Mais, en politique comme en mer, il y a des calmes trompeurs, comme dirait le député de Maisonneuve (M. Tremblay), qui n'est pas sans avoir lu Balzac. Le calme est devenu bruyant, agité. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y a de l'agitation quelque part. J'ai l'impression que l'excellent conseil que l'on a donné au maire de Montréal (M. Houde) de rester calme n'a de toute évidence pas été suivi.

Camillien Houde est un politicien nouvelle manière. Chef de l'opposition à partir de juillet 1929, ce conservateur impose son style bagarreur et populiste. Le politologue Frédéric Boily l'a résumé ainsi : « C'est un populiste brut, au langage coloré, aux formules qui font mouche auprès d'un électorat populaire qu'il cherche à séduire pour détrôner un Parti libéral bien installé au pouvoir face à un adversaire conservateur en reconstruction. Pour ce faire, et après être devenu chef des conservateurs tout en étant déjà maire de Montréal, Houde développe un discours qui cherche à prendre appui sur le peuple afin de s'en servir comme d'un levier pour se propulser dans l'arène politique<sup>16</sup>. »



Camillien Houde et Maurice Duplessis en 1948. Archives de la Ville de Montréal.

Le député conservateur de Verdun, Pierre-Auguste Lafleur, rend hommage à son nouveau chef en Chambre le 28 janvier 1930 en citant un magazine torontois qui l'a décrit favorablement. On en apprend un peu plus sur les lectures de Camillien Houde :

Il dévore l'histoire, ancienne et contemporaine, les biographies et les revues. Les romans l'intéressent peu et il aime surtout lire entre 1 heure et 3 heures du matin, car il ne peut disposer d'autres loisirs. Il demeure dans un logis au second étage 1804 rue Logan, dans l'est, où manquent les lampadaires qui ornent habituellement la résidence du maire. [...]

M. l'Orateur, l'honorable chef de l'opposition fera beaucoup pour le peuple, il fera beaucoup pour sa province quand, après les prochaines élections, il sera appelé par l'immense majorité à en diriger les destinées.

C'est l'homme pratique qui se donne à voir ici, qui cherche dans la culture et dans l'histoire ce qu'elle peut avoir d'utile. L'inutilité est à proscrire, à telle enseigne que les romans ne l'intéressent pas. Du moins, c'est ce qu'il laisse croire.

À l'Assemblée, Camillien Houde recourt notamment à l'auto-dépréciation devant la grande culture des libéraux au pouvoir, laquelle est parfois l'outil des arrogants. Pour Houde, il ne s'agit pas de chleuasmes, par lesquels il chercherait à se gagner la reconnaissance de l'adversaire. Au contraire, sa posture de « p'tit gars de Sainte-Marie » lui permet de se faire le représentant du peuple, tandis que la culture bourgeoise des élites devient

suspecte. L'homme n'a pas fait son cours classique : il a plutôt terminé un cours commercial au Collège de Longueuil. Gérant de banque, homme d'affaires, agent d'assurances, il n'est pas un de ces éminents avocats libéraux qui siègent aux conseils d'administration des grandes compagnies qui exploitent les ressources naturelles de la province.

La séance du 9 décembre 1930 est particulièrement riche du point de vue de l'autodépréciation lorsque Camillien Houde prend la parole durant le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Au moment où Taschereau se moque de Houde en parlant de sa « belle éloquence parlementaire », ce dernier lui répond du tac au tac : « Je n'ai pas celle du premier ministre. Mon éducation, ma formation ne me le permettent pas. » Reprenant à son compte la désignation négative du quotidien libéral *Le Soleil* qui en a fait un « faubourien », Houde s'emporte contre l'engence libérale :

Aventurier politique. Un autre membre du cabinet m'a traité d'aventurier.

La belle aventure ô gué !

La belle aventure...

Pauvre aventurier politique qui, d'après le premier ministre, n'a pas la chance la plus éloignée de remplacer un monsieur à la manière fine et à la superbe éducation du premier ministre actuel. Je passe au *Soleil*, l'organe officiel du gouvernement. D'après cet estimé et estimable journal qu'on s'est plu à appeler *Le Soleil couchant*, dans le sens de "chien couchant", je serais une bêche à fouiller dans la boue. J'ajouterai que je suis prêt à passer cet instrument au ministre de l'Agriculture, si ça peut l'aider à tirer notre agriculture du marasme. Je suis en plus, toujours d'après *Le Soleil*, un fauteur de désordre.

Il ajoute : « Je laisse là, M. l'Orateur, la nomenclature de termes employés par ces messieurs polis, ces messieurs gracieux, si suaves, si aimables, ces messieurs qui élèvent le niveau de l'éducation dans notre province et qui représentent parmi nous cette vieille noblesse d'autrefois, qui savait dire toute chose si aimablement, même les choses les plus désagréables, d'une modération si digne. »

Quand il fait une allusion littéraire, Houde la désamorce aussitôt. Le 19 janvier 1927, il cite *Athalie* de Racine en s'excusant presque de le faire, comme s'il s'agissait d'une concession aux manières du gouvernement : « Je ne crains pas ce trust malfaisant qui est roi et maître dans la province. Je continuerai de dénoncer ses appétits insatiables. Puisqu'il est bon de citer des auteurs classiques, je citerai des vers d'un auteur qui n'est pas à l'index,



des vers du grand Racine, et je crierai au trust : “Je crains Dieu, cher Abner, et n’ai point d’autre crainte.” »

Ou encore, dénonçant le problème des clubs privés de pêche et de chasse :

Les poissons de nos rivières et de nos lacs, le caribou et tout le gibier de nos forêts sont plus à la disposition des clubs américains qu’aux habitants de notre province. Même ceux de nos concitoyens qui vivent de la chasse et de la pêche n’ont pas de chances contre le détenteur de permis d’un club américain. Dernièrement, je lisais, de Milton, *Le Paradis perdu*. Juste assez pour faire plaisir à la droite. Le paradis perdu, c’est notre chasse et notre pêche perdues, les gens du Lac-Saint-Jean chassés de chez eux, condamnés à s’enfuir en toute hâte, de fuir n’importe où, telles sont les méthodes de notre premier ministre<sup>17</sup>.

Houde étend ensuite les insultes qu’on lui a faites à toute la classe agricole, elle aussi méprisée, croit-il :

Contempteurs de l’autorité, démagogues, destructeurs, démagogues forcenés, voilà ce que nous avons obtenu pour la classe agricole. Je remercie le premier ministre de m’avoir mis au comité de la Bibliothèque, afin que je puisse apprendre la signification de ce mot majestueux, « contempteur de l’autorité », jailli de la plume des écrivains qui ont été bleus et sont devenus rouges, mais qui, je crains, vont devoir continuer à écrire rouge. En mal de notoriété, des journalistes bleus ou rouges, selon les circonstances, nous traitaient de démagogues, de forcenés. Je remercie ces amis de leurs mots délicats.

## Duplessis apprend

Si Duplessis a d’abord été un homme politique comme les autres, c’est-à-dire un gentleman poli et aimable, force est de constater qu’il change de style au Parlement au milieu des années 1930. Pour le politologue Frédéric Boily, c’est peut-être le populisme de son prédécesseur, Camillien Houde, qui explique le changement de comportement du député de Trois-Rivières. Une fois devenu chef du Parti conservateur, puis de l’Union nationale, Duplessis aurait-il modifié ses méthodes à l’aune des succès de son ancien chef<sup>18</sup> ? Chose certaine, le « prince de l’amabilité » attaque désormais la « canaille » libérale...

En outre, Duplessis a certainement compris que la joute parlementaire entre gentlemen polis, qui se lancent des attaques en reprenant des locutions latines et des vers de Racine, n’est peut-être plus possible. L’arrivée

de la radio dans la province de Québec (CKAC entre en ondes en 1922) change complètement la donne politique : on peut s'adresser directement aux citoyens, dans leurs foyers. On peut transmettre des idées et des messages avec une extraordinaire rapidité. La parole n'a pas avantage à être ampoulée quand on s'adresse directement au peuple. Maurice Duplessis et Camillien Houde l'ont rapidement compris. Et le succès de la radio ne se dément pas : en 1931, 27,8 % des ménages québécois ont un appareil récepteur de radio. Dix ans plus tard, ce pourcentage atteint les 70,6 %<sup>19</sup>.

La dépression économique consécutive au krach de 1929 exacerbe également la colère et les tensions dans la population. Il y a une crise de confiance envers les élites politiques et envers les grands bourgeois de la Grande Allée, notamment le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. Les scandales financiers, le népotisme et les malversations finissent d'écœurer le peuple à une époque où le taux de chômage à Montréal atteint près de 35 %. Fernand Dumont parlera de « traduction de la crise en termes d'«honnêteté politique», mépris plus profond de la politique elle-même<sup>20</sup> ». L'usure du pouvoir est certainement en cause (les libéraux forment le gouvernement depuis 1897 et Taschereau est premier ministre depuis 1920), mais ce sont aussi les temps qui changent. Comme pour la culture, la politique, la littérature.

En outre, la fiction politique qui escorte les efforts de colonisation devient plus difficile à entretenir. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, malgré tous les appels en vue de coloniser les territoires neufs de la province, tout se déroule comme si le développement économique, qui passe par l'extraction minière, par l'hydroélectricité et par l'exploitation des ressources forestières, primait. Certes, comme l'a rappelé Serge Courville, l'État s'investit davantage dans la colonisation à partir de 1923<sup>21</sup> et plus encore pendant la crise économique. Le gouvernement Taschereau envoie beaucoup de chômeurs coloniser l'Abitibi, la Gaspésie et d'autres territoires d'espoir. En 1934-1935, le ministre de la Colonisation, Irénée Vautrin, propose un plan vigoureux pour la colonisation au coût de dix millions de dollars. Mais les colons continuent à en arracher. En Abitibi, ça va mal, avoue Vautrin en Chambre le 23 avril 1935 : « Dans Laferté, des colons ont été établis sur des terrains marécageux, en vertu du plan Gordon. Les terres étaient inondées par suite du barrage sur le lac Louis. Je leur ai promis, l'automne dernier, de faire

baissier les eaux et que cela ne se ferait plus. Ce qui a été fait. Et tous les colons sont satisfaits. »

On repassera pour la satisfaction. En 1936, tandis que Duplessis épluche les comptes publics de la province pour épingler le gouvernement Taschereau, il a l'excellente idée de s'attacher tout particulièrement aux dépenses du département de la Colonisation. Il révèle les turpitudes du régime, le népotisme, les détournements de fonds. La profession de foi des libéraux quant à la mission de la colonisation devient un mensonge éhonté. Quand, parmi mille offenses, on constate qu'un ministre comme Irénée Vautrin fait acheter ses bâtons de golf par son ministère, on comprend que la population voit au travers de ce qui aura été la fiction d'un pays qui ne doit pas mourir. À cette époque, par contre, elle ne se doute pas que Duplessis reprendra le même récit quelques années plus tard. La même fiction sera remise au goût du jour.

Cependant, pour l'heure, Duplessis dénonce ces coquins libéraux<sup>22</sup> et passe pour un redresseur de torts. C'est tout naturellement qu'il écrase le Parti libéral en août 1936 après trente-neuf ans d'un règne sans partage. La victoire de l'Union nationale apparaît à la fois comme une victoire régionale – le député de Trois-Rivières contre l'establishment montréalais et la bourgeoisie de Québec – et comme le triomphe d'une nouvelle classe politique, d'une nouvelle génération : la classe intermédiaire, formée de petits-bourgeois des professions libérales, de petits entrepreneurs et de commerçants<sup>23</sup>. Sans doute nostalgique de l'époque de la grande bourgeoisie libérale, un correspondant de *La Tribune* de Sherbrooke s'indigne, dans un texte paru le 20 octobre 1936, du comportement des gens venus assister aux débats parlementaires, ce qui en dit long sur le nouveau gouvernement en place :

Les moins gênés ont craché et uriné sur les tapis et fauteuils de la salle du Conseil législatif lambrissée d'écarlate et où se déroulent les plus hautes fonctions de l'État, salle historique, où des fumeurs négligents ont brûlé les tapis en y laissant choir leurs mégots. À l'assemblée législative, on révélait, la semaine dernière encore, que les serrures des bureaux de certains députés avaient été forcées manifestement dans un but de vol <sup>24</sup>.

Dans ces circonstances, avec cette nouvelle donne créée par la crise économique et spirituelle des années 1930, on tient pour acquis que les muses ont quitté l'enceinte parlementaire. L'homme politique n'est plus

l'avocat qui se voulait aussi lettré. Il n'a plus le temps de citer les classiques. Le faire pourrait même sembler indécent, dans le contexte.

Quand les gens meurent de faim à cause de la crise économique, chaque dépense culturelle peut sembler révoltante. Et Duplessis ne se prive pas pour le faire sentir. Le 22 février 1934, il questionne Athanase David quant au paiement en retard d'œuvres d'Alfred Laliberté et d'Horatio Walker commandées pour le Musée de la province. Il s'insurge : « On a de l'argent pour des toiles et des statuettes, mais on n'a rien pour payer ce qui est dû aux hôpitaux, on n'a rien pour l'agriculture. Bien plus, on fait des mandats spéciaux pour payer des comptes qui remontent à dix ans. » David est prudent : « Je sais que dans un moment comme celui-ci, où la population se demande si elle mangera demain, il peut paraître étrange de parler de toile de \$ 15,000. [...] Quand [bien même] je n'aurais fait, durant mes années de politique, que prouver que, dans la vie, il y a autre chose que l'argent, qu'il y a les beautés et l'art ; une vie artistique qu'il faut aider, je serais parfaitement satisfait et heureux. Il importe de penser un peu à la vie de l'esprit. » Et Duplessis d'accepter qu'il faille aider les artistes tout en laissant entendre qu'il y a tout de même un problème à les payer avec dix ans de retard...

L'élection de Maurice Duplessis en 1936 transformera la façon de faire de la politique. Cela paraît déjà dans les documents électoraux que l'Union nationale produit en 1935 et en 1936. Ceux-ci ne sont pas que des outils de propagande : ils s'inscrivent au cœur des mutations culturelles et littéraires de cette période.

---

1. Christian Blais (dir.), *Histoire parlementaire du Québec. 1928-1962*, p. 73.

2. Interventions d'Hector Laferté, *Débats de l'Assemblée législative* (ci-après *DAL*), 14 mars 1934, et de Pierre-Émile Côté, *DAL*, 15 avril 1936, à laquelle répond Ernest Grégoire, *DAL*, le 22 avril 1936, en convoquant à son tour le personnage d'Aristide le Juste.

3. Intervention d'Aimé Guertin, *DAL*, 7 mars 1934.

4. Interventions de Pierre-Émile Côté, *DAL*, 5 février 1930, et d'Hector Rochette, *DAL*, 14 mars 1934.

5. Interventions d'Arthur Larouche, *DAL*, 7 mai 1936, et de Patrice Tardif, *DAL*, 5 juin 1936.

6. Intervention d'Hector Rochette, *DAL*, 14 mars 1934.

7. Intervention de Paul Sauvé, *DAL*, 17 février 1931.

8. Intervention d'Honoré Mercier fils, *DAL*, 28 avril 1936.

9. Interventions d'Hector Laferté, *DAL*, 14 mars 1934, et de Roméo Lorrain, *DAL*, 16 avril 1936.

10. Intervention d'Ernest Poulin, *DAL*, 20 mars 1934.

11. Intervention de Paul Gouin, *DAL*, 28 avril 1936.

12. Intervention d'Hector Laferté, *DAL*, 23 février 1933.
13. Intervention de Gontran Saintonge, *DAL*, 7 mars 1933.
14. Interventions de Roméo Lorrain, *DAL*, 16 avril 1936, et de Joseph-Damase Bégin, *DAL*, 6 mai 1936.
15. Intervention d'Ernest Grégoire, *DAL*, 22 avril 1936.
16. Frédéric Boily, « Le style populiste de Maurice Duplessis : le début des années 1930 », dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis. Son milieu, son époque*, p. 83-84.
17. *DAL*, 9 décembre 1930.
18. Frédéric Boily, « Le style populiste de Maurice Duplessis : le début des années 1930 », p. 77-96.
19. Elzéar Lavoie, « L'évolution de la radio au Canada français avant 1940 », *Recherches sociographiques*, p. 23 et 26.
20. Fernand Dumont, « Les années 1930 : la première Révolution tranquille », dans Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy (dir.), *Idéologies au Canada français, 1930-1939*, p. 5.
21. Serge Courville, *Immigration, colonisation et propagande*, p. 64-65.
22. Sophie Imbeault et Jonathan Livernois, « Il fut un temps où Duplessis démasquait les coquins », *Le Devoir* (« Le Devoir d'histoire »), 2 juin 2018.
23. Vincent Lemieux, cité dans Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, p. 152.
24. Cité dans Christian Blais (dir.), *Histoire parlementaire du Québec*, p. 213.

## L'Union nationale, par cœur...

« C'était inévitable : cet ouvrage manquait à notre littérature et il comble une carence dans le répertoire des injures et calomnies dont MM. Duplessis et Paul Gouin, en collaboration avec le maire très pieux de Québec, sont friands<sup>1</sup>. »

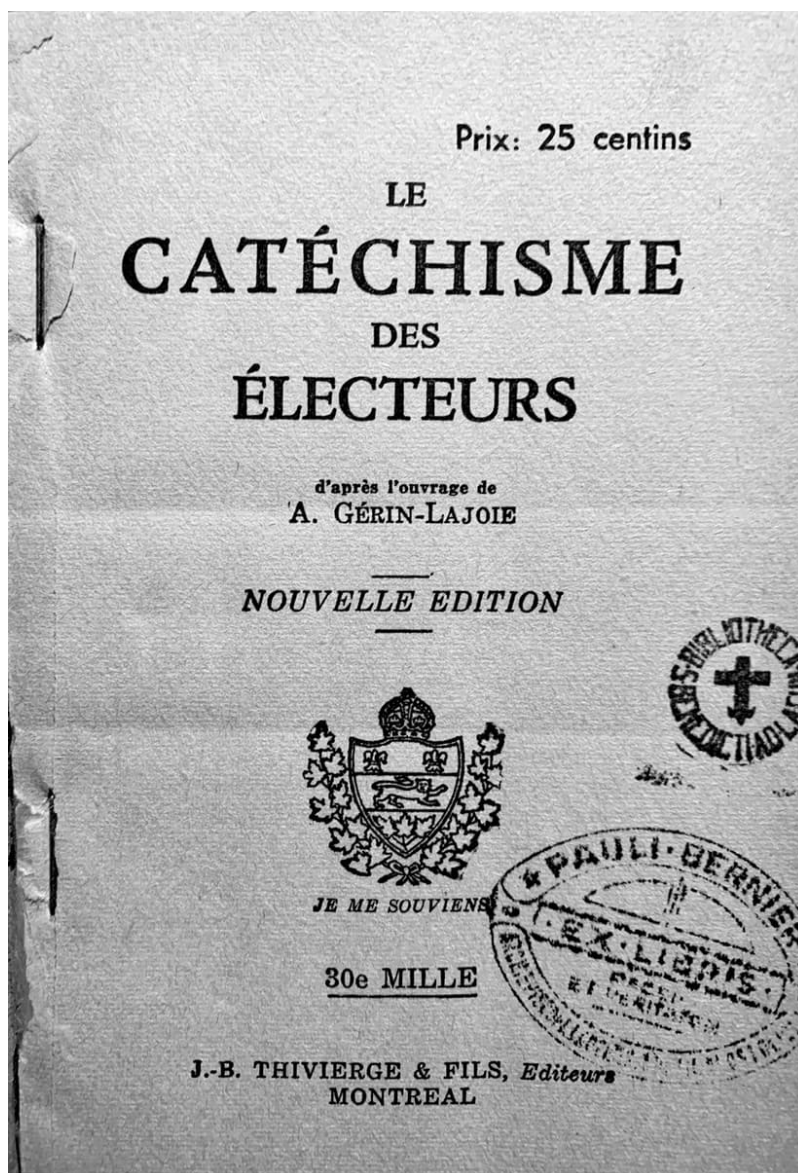
*Le Canada*, 22 novembre 1935

**L**a campagne électorale de 1936 marque la fin d'une époque. Les libéraux sont battus par l'Union nationale de Maurice Duplessis<sup>2</sup>. Parmi l'arsenal utilisé pendant cette campagne par l'équipe de Duplessis, on trouve un document assez étonnant, du moins au premier abord. Il s'agit du *Catéchisme des électeurs*. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1936, publié par J.-B. Thivierge & fils. Offert au prix modique de 25 sous (à peine plus de 4,50 dollars aujourd'hui), probablement distribué gratuitement à plusieurs endroits, il est l'œuvre de quatre hommes bien connus à Montréal : l'organisateur politique Édouard Masson, les journalistes Louis Dupire (du *Devoir*) et Louis Francœur<sup>3</sup>, ainsi que Roger Maillet, copropriétaire du *Petit Journal*. Cet hebdomadaire conservateur « devient le journal populaire du week-end [avec] les photos des vedettes du sport et du cinéma, les faits divers, les sujets d'intérêt familial, les bandes dessinées<sup>4</sup> ».

*Le Catéchisme des électeurs* connaît un grand succès durant cette campagne électorale de l'été 1936, comme le rapportera des décennies plus tard Robert Rumilly, grand thuriféraire du régime Duplessis : « *Le Catéchisme des électeurs*, distribué à foison, devient “le livre” – presque la Bible ! – dans les foyers du Faubourg Québec<sup>5</sup>. » Conrad Black proposera une version analogue de cette histoire dans sa biographie du premier

ministre tout en précisant que l'initiative n'est pas venue de Duplessis et que ce dernier n'a pas d'abord été des plus enthousiastes à l'idée de voir paraître un tel catéchisme :

Ce petit livre était l'œuvre de quatre remarquables membres de l'Opposition, des Voltaire à la mesure de l'époque et du lieu ; Montréal en 1936 n'était certes pas Paris à l'Âge de raison. L'initiative du *Catéchisme* revenait principalement à Roger Maillet, le fondateur du *Petit Journal*. Maillet était le « boulevardier par excellence », brillant et possédant un bon sens de l'humour, mais paresseux et prédisposé à la tuberculose. Ses collaborateurs étaient Louis Dupire et Louis Francœur, ainsi qu'Édouard Masson, avocat et organisateur de l'Union nationale. [...] Le livre eut un succès extraordinaire, et avec les *culottes de Vautrin*, il était le principal accessoire qui donnait à la campagne électorale une allure de vaudeville<sup>6</sup>.



Frontispice du *Catéchisme des électeurs*, 1935. Collection de Jonathan Livernois.

Ces informations, plutôt anecdotiques, ne changent rien au fond de l'affaire : l'histoire de ce petit catéchisme a été et demeure mal connue. À telle enseigne que Rumilly et Black<sup>7</sup> ne semblent pas savoir que le catéchisme de 1936 n'est en fait que la deuxième version, révisée, du *Catéchisme des électeurs* rédigé l'année précédente. En effet, le document avait été préparé juste avant les élections provinciales de 1935, au moment où l'Union nationale n'était encore qu'une alliance stratégique entre le chef du Parti conservateur, Maurice Duplessis, et celui de l'Action libérale nationale, Paul Gouin<sup>8</sup>.



En outre, il faut rappeler que ces documents de 1935 et 1936 ne sont pas du tout inusités. Si le premier catéchisme religieux remonte à 1702 en Nouvelle-France, il en existe plusieurs autres, parus en Amérique française de 1851 à 1948<sup>9</sup> et portant sur une kyrielle de sujets allant de la tuberculose aux caisses populaires. Le théologien Raymond Brodeur a ainsi parlé de pseudo-catéchismes dont le « but avoué » était « d'instruire, de simplifier ou de rendre accessible une matière touchant des domaines du privé et du public. Plusieurs d'entre eux exhib[ai]ent, en pages liminaires, des témoignages confortant la nécessité ou l'efficacité d'un tel genre littéraire<sup>10</sup> ». Le qualificatif est lâché : *littéraire*.

Qu'en est-il de la littérarité d'un ouvrage comme *Le Catéchisme des électeurs*, outre la filiation, réclamée par les auteurs, avec ce « patriote sincère » qu'est « A. Gérin-Lajoie, l'auteur de "Jean Rivard"<sup>11</sup> » ? Elle ne va pas de soi, certes, mais on peut tout de même tenir pour acquis qu'il y a, dans le choix même de la forme du catéchisme, des ressorts discursifs, rhétoriques et peut-être littéraires – il faut au moins y aller voir – qui dépassent le registre de la propagande d'un parti politique.

## **L'apport de l'histoire sociale des idées**

Alain Lavigne, professeur de communication à l'Université Laval, a bien étudié le caractère novateur du marketing politique de l'Union nationale, notamment sous la houlette de Joseph-Damase Bégin, député de Dorchester (1935-1962), ministre de la Colonisation (1944-1960) et organisateur en chef du parti (1940-1960), qui a été un véritable pionnier en la matière. Dès les élections de 1936 et même celles de 1935, l'Union nationale utilise affiches, banderoles, publicités dans les journaux (comme *Le Devoir* et *L'Illustration nouvelle*, qui appuient clairement le parti) et brochures politiques. On retiendra du lot, bien sûr, *Le Catéchisme des électeurs*. Mais ce n'est pas le seul catéchisme publié par l'Union nationale. En 1936 paraît également une brochure intitulée *Le Réveil national* ou *Les Fondateurs de l'Union nationale*. Ici encore, on peut lire des questions et des réponses sur la politique et sur la société canadienne-française. Pour son auteur, il s'agit clairement d'un catéchisme<sup>12</sup>.

Si on connaît les auteurs (Dupire, Francoeur, Maillet et Masson) du *Catéchisme des électeurs*, on ne sait pas avec certitude qui a rédigé *Le Réveil national*, caché sous le pseudonyme de « Liberator ». Alain Lavigne propose l'hypothèse<sup>13</sup> qu'il s'agit de Jean-Charles Bonenfant (1912-1977), secrétaire de Duplessis de 1937 à 1939, bibliothécaire adjoint puis directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée législative jusqu'en 1969. Chose certaine, le témoignage tardif de Jean Mercier, organisateur de l'Union nationale de 1936 à 1939, le donne à penser :

Je me suis trouvé un bon homme pour m'occuper de préparer la littérature ; j'ai demandé à M. Bonenfant s'il voulait venir nous faire une espèce de journal qu'on enverrait à tous les hebdomadaires de la province. Duplessis était d'accord, il trouvait ça très très bien. Mais il fallait que ça soit tout arrangé, presque dissimulé, caché <sup>14</sup>.

Il est vrai que les documents qui reprennent la forme du catéchisme ne s'associent pas directement au parti et semblent plutôt avoir été rédigés par des partisans enthousiastes. Mais Liberator l'est à ce point qu'il reproduit dans son document une trentaine de photos officielles de candidats unionistes...

Le contenu des documents ne surprendra pas les personnes rompues aux idéologies des années 1930 au Québec. Après les questions et les réponses sur l'état de la province, les dénonciations de tous ordres des régimes Taschereau et Godbout (premier ministre pendant quelques semaines en 1936), les catéchismes de 1935 et 1936 reprennent tel quel le programme de l'Union nationale, proposant notamment le crédit agricole provincial, la fin des trusts comme celui de l'électricité – qu'il faudra prendre en main par une éventuelle acquisition graduelle des « compagnies produisant ou distribuant l'électricité dans la province<sup>15</sup> » –, une politique d'électrification rurale, l'« interdiction aux ministres d'être actionnaires ou intéressés d'une manière quelconque dans une compagnie obtenant les contrats du gouvernement<sup>16</sup> », la remise des pouvoirs du lieutenant-gouverneur au juge en chef de la Cour d'appel, etc. L'horizon des trois catéchismes de 1935 et 1936 est aussi celui du corporatisme<sup>17</sup> – tout particulièrement dans la brochure *Le Réveil national* – et de la recherche du grand chef<sup>18</sup> ou du héros qui redressera la barre de la province de Québec. On reprend donc largement les idées de l'École sociale populaire, fondée en 1911, pour

exprimer la doctrine sociale de l'Église. La chose est explicite dans *Le Réveil national*, tandis que « Le programme de restructuration sociale<sup>19</sup> » (1933) de l'École est repris intégralement à la dernière page par Liberator.

On aura compris que *Le Réveil national* est un document plus pointu et plus savant que *Le Catéchisme des électeurs*. Leurs lectorats respectifs ne sont vraisemblablement pas les mêmes. *Le Catéchisme des électeurs* traite surtout de questions simples, populaires. Il veut frapper l'imaginaire en donnant par exemple une liste détaillée des quarante-cinq membres de la famille Taschereau qui profitent des largesses du régime libéral. Il est proche des intérêts et des préoccupations de la population en général. Il met et remet l'accent sur la question populaire par excellence de toutes les campagnes électorales : les taxes<sup>20</sup>. Entre les éditions de 1935 et de 1936, on constate quelques modifications qui vont dans le sens d'une simplification, d'un allègement du propos, d'un certain populisme. On coupe des passages complexes et plutôt théoriques des « Remarques générales » sur les formes de gouvernement copiées directement du catéchisme d'Antoine Gérin-Lajoie (j'y reviendrai plus loin), on retranche un chapitre sur la notion complexe de « prévarication », on retire une allusion à Cicéron même si la citation demeure et, surtout, on change l'illustration de la quatrième de couverture. Autant de gestes plus ou moins innocents. Sur la quatrième de couverture de l'édition de 1935, on pouvait voir une reproduction tirée d'un manuscrit du British Museum du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle représentant « Le jeu du capendu ». Ce jeu consiste à essayer de saisir une pomme suspendue (ce qui explique sans doute la présence du nom *capendu*, qui est une variété de pommes) sans utiliser les mains. La signification de cette image dans le contexte du *Catéchisme des électeurs* est pour le moins absconse. Les auteurs ont peut-être voulu comparer les joueurs aux amis du régime, l'air hagard, tentant tous d'obtenir une part du butin, réduit ici à une pomme... de discorde.

La quatrième de couverture de l'édition de 1936 donne plutôt à voir une simple caricature de Louis-Alexandre Taschereau et d'Adélard Godbout, dont le sens est sans équivoque. Les gens auront reconnu la source de l'inspiration de cette caricature, le tableau *His Master's Voice*, œuvre de Francis Barraud de la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle représentant un chien devant un phonographe, reprise notamment par la société RCA Victor. Cette image,

largement médiatisée, vise juste. Elle ne laisse pas de doute sur la continuité du régime, comme si Adélard Godbout n'était que le « porte-voix » de son « maître » Taschereau. C'est d'ailleurs une laisse que l'ex-premier ministre tient dans ses mains.

*Le Réveil national* ne semble pas s'adresser au même public : langage soutenu, références à des encycliques et à différents auteurs (comme Paul Chanson et ses réflexions sur le corporatisme), volonté d'élargir l'empan de la réflexion en allant même jusqu'à déterminer ce que devraient être la musique, la littérature et les beaux-arts dans un contexte de reviviscence nationale. La brochure a un retentissement certain. Omer Héroux, dans un éditorial qu'il signe le 3 août 1936 dans *Le Devoir*, parle de cette « plaquette » louant l'Union nationale dans laquelle « il est question de tout, *du national et de l'architecture* <sup>21</sup> ». Les prises de position combatives contre l'impérialisme qu'y énonce Liberator ont même touché une corde sensible. Des médias anglophones de Montréal comme la *Gazette* s'enflamment devant ce document publié à « plusieurs milliers d'exemplaires » et qu'on aurait rapidement retiré de la circulation pour modifier le contenu sur l'impérialisme<sup>22</sup>. Liberator n'a pas le choix de faire lui-même le point dans *L'Illustration nouvelle* le 6 août 1936 :

Depuis quelques jours, la Gazette fait grand éclat d'une prétendue déclaration anti-impérialiste de l'Union nationale. Précisons : le catéchisme intitulé « RÉVEIL NATIONAL » n'a jamais été et n'est pas l'expression du programme de l'Union Nationale, il a été publié parce que l'auteur dans son humble opinion croit que des deux parties en lice, celui de Monsieur Maurice Duplessis offre aux électeurs de cette province la certitude d'une restauration nationale<sup>23</sup>.

Duplessis a en effet la part belle dans ce document qui établit ses « filiations politiques ». Et Liberator ratisse large : la page couverture est ornée de photos d'hommes politiques canadiens, chacun étant associé à une réalisation ou à un fait d'armes : « Papineau. Héros de 37-38 » ; « Cartier. Confédération » ; « La Fontaine. Responsabilité ministérielle » ; « Mercier. Le plus patriote de nos chefs d'État » ; « Lavergne. Les partis politiques ont tué notre race » ; « Duplessis. En tuant l'esprit de parti, il créa l'esprit national ! – 1935-1936 ». Ce sont donc des politiciens d'horizons politiques divers qui montrent que l'Union nationale est une sorte d'union qui transcende les partis, ce qui, à une époque où on méprise les politiciens et la

partisanerie<sup>24</sup>, a beaucoup de valeur. En son temps, Honoré Mercier a fait sensiblement la même chose.

Dans *Le Catéchisme* de 1935, on insiste aussi sur l'alliance de Gouin et de Duplessis, qui s'élèvent ainsi au-dessus des partis, en les intégrant dans une longue filiation politique :

Ce geste rappelle l'Union de Papineau et Mackenzie en 1837. Il rappelle le geste de Lafontaine [sic] et de Baldwin, de Cartier et de MacDonald [sic], de Mercier et des conservateurs et des libéraux qui le portèrent au pouvoir avec une force irrésistible. Tous ces illustres disparus appartenant à des races, à des religions, ou même au sein de la nation, à des familles d'esprit nettement opposées se sont joints, dans un élan commun. Tous, ils ont du [sic] refouler certains préjugés, certaines traditions. Ils ont consenti de forts sacrifices personnels<sup>25</sup>.

*Le Catéchisme* de 1936 convoque également l'héritage de la rébellion de 1837 à l'approche du centenaire de l'événement<sup>26</sup>, dont la continuité ne peut passer que par l'élection de Maurice Duplessis<sup>27</sup>.

En bout de piste, les trois documents apparaissent cohérents : mêmes filiations politiques, même présentation d'un parti qui se dégage de la partisanerie, mêmes dénonciations des régimes Taschereau et Godbout, puis, surtout, même défense d'un programme largement inspiré du Programme de reconstruction sociale de l'École sociale populaire. Les catéchismes de l'Union nationale sont en outre partie prenante d'une culture médiatique, d'une civilisation du journal et de la radio, qui informe, fût-ce partiellement, leur propos même.

## Un catéchisme dans le journal

Le catéchisme de 1936 n'est pas seulement diffusé sous forme de brochure. Il est reproduit presque intégralement, comme une sorte de feuilleton, le 8 août, du 10 au 15 août puis le 17 août (jour du scrutin) dans *L'Illustration nouvelle*<sup>28</sup>. Comme l'a noté Alain Lavigne<sup>29</sup>, sa diffusion est ainsi décuplée. Plus encore, dès lors que ce texte est placé dans ce nouvel environnement textuel, la lecture conjointe de nouvelles, de fictions et de publicités en modifie le sens. On rejoue le jeu du *Canadien* au XIX<sup>e</sup> siècle. Le journal prépare le terrain en vue de sa parution, prédisposant à la lecture

d'un catéchisme.

Le 6 août 1936, deux jours avant le début de la parution du *Catéchisme des électeurs*, le lecteur de *L'Illustration nouvelle* s'arrêtera peut-être à la page 10. Dans les colonnes de gauche, il pourra lire une nouvelle relatant la prétendue fuite du ministre libéral Cléophas Bastien, véritable tête de Turc du quotidien, qui refuserait de participer à des assemblées contradictoires dans son comté de Berthier ; une annonce des fêtes de la Mauricie et de sa course de canots depuis La Tuque jusqu'à Trois-Rivières, qui se dérouleront à la fin d'août ; un fait divers consacré à un accident à Sherbrooke ; une photo du candidat de l'Union nationale dans Abitibi, Émile Lesage<sup>30</sup>. En manchette et au centre de cette page, il verra une étrange nouvelle sur le procès d'un chien accusé de meurtre dans l'État de New York, sous laquelle se trouve un court texte sur la Semaine sociale des Trois-Rivières, organisée par l'École sociale populaire, et sur la présentation qu'y a faite Esdras Mainville. Dans les colonnes de droite, le lecteur pourra lire le texte – une lettre ? – d'un certain « Le Daim » de Québec, suivi d'une dépêche sur les ruses de communistes qui noyautent le Congrès international des jeunes pour la paix à Genève, puis la publicité d'un directeur de funérailles situé sur la rue Rachel Est, à Montréal. Dans ce désordre apparent, il est tout de même possible de dégager deux grands ensembles : on peut d'abord tracer une ligne qui va de la nouvelle sur les fêtes de la Mauricie, constituée d'une description bucolique des célébrations et d'une mise en relief de l'importance de Trois-Rivières, dont on rappelle le passé glorieux à l'époque de la Nouvelle-France (« [...] c'est encore des Trois-Rivières que nombre de missionnaires, d'explorateurs et de coureurs des bois partirent pour leurs courses d'évangélisation ou de découverte dans l'intérieur du continent américain »), jusqu'à la Semaine sociale des Trois-Rivières, où les solutions associées au corporatisme ont été exposées : « Ainsi l'étude présentée le dernier jour par M. Esdras Mainville sur l'organisation corporative dans la province de Québec est une pièce d'une grande importance. Nous avons là, pour la première fois, un plan net, cohérent, pratique pour faire surgir ici cette institution sans rien bouleverser. » Du passé épique aux solutions prochaines, « d'une main saisissant les trésors du passé, de l'autre ceux de l'avenir<sup>31</sup> », pour reprendre les mots de l'abbé Casgrain, la voie passe par Trois-Rivières. C'est justement le comté du chef de l'Union nationale,

Maurice Duplessis, depuis 1927. Le candidat Lesage, dans Abitibi, est lui aussi de l'Union nationale.

Sur cette page, un second ensemble peut être circonscrit : le rappel des périls qui menacent la province de Québec. De chaque côté du court article sur le corporatisme – non seulement d'un point de vue idéologique mais aussi dans la composition même de la page –, on rappelle les dangers du communisme, dont les tenants réussissent à s'infiltrer aux États-Unis et en Suisse « grâce au concours de quelques inconscients », ainsi que ceux du grand capital, auquel est acoquiné le régime en place. Et plus encore que la nouvelle sur la prétendue fuite en avant de Cléophas Bastien, c'est le texte de l'homme qui se cache derrière le pseudonyme de « Le Daim », de Québec, qui retiendra ici mon attention. Son titre est révélateur : « Catéchisme du croyant cliquard ». Il s'agit d'une longue pièce ironique qui reprend la formule des questions et réponses du catéchisme et qui se moque allégrement des victimes libérales (comme Bastien) du journal. Le catéchisme permet d'apprendre les leçons de la « Clique » (c'est le nom que le journal donne à l'engance libérale) en inversant les catégories habituelles (rouge = le paradis ; bleu = l'enfer) et révèle les turpitudes du régime en les associant, paradoxalement, aux bleus. L'ironie est probante dans cette série de questions-réponses rapides qui crée par ailleurs un effet d'accumulation :

- Les nationaux peuvent-ils voler une élection ?
- Oui.
- Comment ?
- En monopolisant la police provinciale et en faisant voter les télégraphes.
- Donnez des exemples ?
- Les fronts Cohen, Plante, Authier, etc.
- Qui a truqué les listes électorales ?
- Ce sont les bleus.
- Qui a enfermé Dauplaise ?
- Ce sont les bleus.
- Qui dirige la police provinciale ?
- Ce sont les bleus.
- Les bleus ont-ils assommé des candidats ?
- Oui, à l'Ange Gardien<sup>32</sup>.

Ce catéchisme paraît deux jours avant *Le Catéchisme des électeurs*, un peu comme s'il présentait la vérité, mais par une diagonale ironique, avant que

cette vérité éclate crûment, au fil des questions et des réponses du « vrai » catéchisme. Dans *Le Catéchisme des électeurs*, on trouvera la vérité, les faits. Ici, c'est la preuve par l'absurde :

- Y a-t-il des électeurs malhonnêtes ?
- Oui.
- Quels sont-ils ?
- Les bleus.
- Pourquoi les bleus sont-ils malhonnêtes ?
- Parce qu'ils ne sont pas rouges.
- Si les bleus devenaient rouges, seraient-ils honnêtes ?
- Oui, ils seraient honnêtes<sup>33</sup>.

*Le Devoir*, comme *L'Illustration nouvelle*, annonce dans ses pages les émissions radiophoniques consacrées à l'Union nationale. En effet, les 8, 9 et 11 août 1936, de 20 h à 20 h 15, on peut entendre une émission à l'antenne de CRCM<sup>34</sup> intitulée *Catéchisme politique*, *Catéchisme électoral* ou *Catéchisme des électeurs*. Il y a tout lieu de croire qu'on y fait la lecture dudit catéchisme, décuplant de nouveau la portée de ses propos.

## La littérature du catéchisme

Le choix de la forme du catéchisme dans les documents électoraux de 1935 et 1936 n'est pas innocent : tous connaissent la formule des questions et des réponses, tous ont étudié le petit catéchisme à l'école primaire, tous sont familiarisés avec la vérité qu'il révèle. Est-ce donc un sacrilège que de lui donner un contenu politique ? Alain Lavigne croit que la référence explicite à Antoine Gérin-Lajoie et à son *Catéchisme politique ; ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple* (1851), écrit pour publier, « sous forme d'ouvrage élémentaire, quelques notions simples, claires et *pratiques* sur le droit public et l'organisation politique du Canada<sup>35</sup> », permet d'éviter de prêter le flanc à de telles attaques<sup>36</sup>. Dans la première partie, qui porte sur les devoirs des citoyens, sur la Constitution, sur les devoirs du gouvernement et sur les élections provinciales, les rédacteurs ne font pour l'essentiel que copier des passages entiers du volume d'Antoine Gérin-Lajoie. Il s'agit donc non pas d'une filiation forte, mais



bien plutôt d'une sorte d'ancrage qui donne une certaine crédibilité à l'entreprise. Gérin-Lajoie est à peu près unanimement louangé pendant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>, sans compter que, comme le dira Camille Roy, *Jean Rivard* a fait « le tour des foyers canadiens<sup>38</sup> ».

Par définition, le catéchisme peut porter sur une grande diversité de sujets sociopolitiques – Raymond Brodeur a répertorié quarante-quatre « pseudo-catéchismes<sup>39</sup> » entre 1851 et 1948 au Canada français –, de la science agricole aux mœurs électorales<sup>40</sup>. Les rédacteurs du *Catéchisme de l'électeur* le rappellent eux-mêmes :

Il suffit de consulter le dictionnaire Larousse ou de fréquenter la moindre bibliothèque pour savoir qu'il existe, de par le monde, un grand nombre de ces ouvrages. Et c'est ainsi que le catéchisme religieux de Québec étant définitivement hors de cause, on trouvera n'importe où le « catéchisme du parfait agriculteur, » le « catéchisme des Philosophes, » le « catéchisme anti-allemand, » le « catéchisme d'Action sociale, » le « catéchisme de l'apprenti-astronome, » etc.<sup>41</sup>.

Le choix de cette forme n'est guère extravagant et ne saurait être considéré comme une profanation. Au contraire, quand on veut provoquer du changement et proposer des réformes, fussent-elles à la fois neuves et ancrées dans la tradition de l'Église catholique, on peut fort bien fonder son propos dans une forme connue. Par exemple, Michel Biron a montré comment *Refus global* a eu plus de répercussions que les poèmes autrement provocateurs de Gilles Hénault, « peut-être moins à cause de ses positions esthétiques ou idéologiques qu'à cause de la forme même qu'il a donnée à son réquisitoire [le sermon] et qui, se trouvant au cœur du langage le plus autorisé, celui de l'Église, en constitue la perversion la plus irrecevable qui soit<sup>42</sup> ». Dans le cas des catéchismes, il ne s'agit pas de provoquer le lecteur par le biais d'une rencontre entre la « modernité la plus étrangère » et la « forme éminemment reconnaissable de discours, le modèle par excellence du “beau discours”, du plus performatif de tous les discours dans le Québec de 1948<sup>43</sup> », mais c'est par le truchement des formes anciennes qu'on tente de proposer des idées neuves qui, du même coup, sont fort conservatrices. Étrange alliage qui n'est pas sans rappeler ce que Fernand Dumont percevait à propos des années 1930, soit une sorte d'épuisement des formes anciennes, de remise en question des « mythologies traditionnelles grâce aux

mythologies elles-mêmes », de « [s]ingulier procès où, derrière l'écrivain, l'accusé était l'accusateur, où les accusations étaient aussi de secrètes apologies<sup>44</sup> ». Dumont a donné pour exemples ces romans de la terre qui ont épuisé leur propre idéologie : *Menaud, maître-draveur*, *La Scouine*, *Trente arpents* ainsi qu'*Un homme et son péché*.

Aller au bout des potentialités d'une pensée déjà ancienne, qui n'a pas trente ans à vivre, d'une unanimité religieuse (tous répondent la même chose, en chœur, aux mêmes questions) qui veut engendrer du nouveau : nous sommes dans une situation analogue à celle que décrit Dumont. D'abord sur le plan des idées présentées, en phase avec le Programme de reconstruction sociale d'une Église qui perd du terrain à mesure que son idéologie ne lui permet plus de comprendre la société moderne. Ensuite sur le plan de l'énonciation, celle du catéchisme, dont la forme disparaîtra en grande partie au début des années 1960, mais qui est ici capable de relayer une propagande nouvelle (et ancienne à la fois) dont la portée est décuplée par les médias de masse (journaux et radio). Jeux de chiasmes, analogues à ceux d'une modernité culturelle et politique québécoise qui a beaucoup louvoyé au fil du xx<sup>e</sup> siècle.

Les discours politiques, par leurs recours à des éléments littéraires, rhétoriques ou plus largement culturels, pouvaient se voir dépasser, et leurs propos, échapper à leurs auteurs. Est-il possible que l'étrange alliage, la « superposition de l'ancien et du nouveau, la naissance du nouveau sous l'ancien<sup>45</sup> », c'est-à-dire la volonté de présenter ses idées sous une forme qui a cimenté la collectivité unanime autour de l'Église, ait paradoxalement contribué – bien modestement – à faire apparaître et croître un des éléments nécessaires à l'émergence de la modernité culturelle au Québec : la subjectivité sans entraves ? L'historien Yvan Lamonde l'a constaté à la suite de cet important colloque sur la modernité culturelle au Québec, organisé en 1986 : « La décennie de 1930 est témoin, on le sait, d'un début d'affirmation du "je", de la personne, de l'homme : Saint-Denys Garneau en poésie ; Jovette Bernier, Rex Desmarchais, Jean-Charles Harvey dans le roman ; Henri Girard propose, en art, de faire place à l'homme : "L'art canadien s'il veut s'imposer au monde doit pourtant revenir, lui aussi, à l'expression de l'homme"<sup>46</sup>. » Lamonde a de nouveau insisté sur cette question dans le premier tome de *La Modernité au Québec* :

De façon inédite et irréversible, les années trente marquent un point tournant dans l'expérience de la prise de conscience de soi, dans la reconnaissance de soi et d'une certaine subjectivité. Alors qu'une perception collective de soi, un « nous », avaient dominé, cette auto-perception est minée par la Crise et une affirmation de soi, d'un « je », se propage au fil de la décennie. Il s'agit moins du degré zéro d'un phénomène que d'un décollage sans retour <sup>47</sup>.

On pourrait croire, d'entrée de jeu, que le catéchisme ne se prête pas bien à l'expression de soi : si *je* il y a parfois dans les réponses aux questions du catéchisme, il est un *je* non individué, participant d'une collectivité qui répond unanimement aux questions posées. D'autant que l'individu est ici soumis au regard de Dieu, qui le connaît mieux que lui-même, comme le disait saint Augustin. Et Pascal a ajouté que le moi est haïssable. Ainsi, dans *Le Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa* (1888), on tombe rapidement sur cet acte d'humilité : « Mon Dieu, je ne suis que cendre et poussière ; réprimez les mouvements d'orgueil qui s'élèvent dans mon âme, et apprenez-moi à me mépriser moi-même<sup>48</sup>. » En outre, les formules sont le plus souvent collectives : aux questions du catéchisme, on répond, en chœur, au *nous* ou au *on*.

Les choses sont quelque peu différentes, me semble-t-il, dans *Le Catéchisme des électeurs*. Certes, le collectif y est toujours présent, mais on insiste beaucoup plus sur les devoirs de chaque citoyen qui doit prendre les bonnes décisions, éclairées. De plus, le pronom *je* semble s'individualiser çà et là, être libre. Par exemple, dans l'édition de 1935, on peut lire des formules comme celles-ci : « Oui, je suis d'avis que le gouvernement Taschereau maltraite le colon<sup>49</sup> » ; « Je dis que la liberté d'opinion n'existe pas en cette province<sup>50</sup> » ; « Oui, je puis donner des exemples<sup>51</sup> » ; « J'affirme ces choses<sup>52</sup> ». Chaque fois, le *je* s'affirme clairement, dressant une liste précise de ces doléances. Ainsi :

— J'accuse le gouvernement provincial d'avoir :

- 1) négligé d'exercer son devoir de surveillance envers les municipalités déficitaires ;
- 2) d'avoir contraint des municipalités qui n'avaient aucune part dans la mauvaise gestion des municipalités déficitaires et dont les affaires étaient au contraire en excellent état [à] contribuer à réparer des fautes dont le gouvernement, tenu à la surveillance de toutes les municipalités de la province, était seul comptable<sup>53</sup>.

La formule « J'accuse... » est lourdement marquée symboliquement. Elle témoigne d'une liberté intellectuelle, d'une prise de position nette d'un

individu. Mais cette liberté a beau être dirigée et canalisée par des questions qui ne peuvent que mener à la gloire électorale de l'Union nationale, le caractère individué des réponses ouvre quelques possibilités. Parce que ce *je* doit déboucher, évidemment, sur une collectivité. Serait-ce la nation canadienne-française ? C'est le souhait de l'Union nationale. Mais cela ne pourrait-il pas aussi être quelque chose de plus vaste ? Lamonde avait raison d'écrire à ce propos :

Un « je » nouveau, un « nous » culturel inédit, qui rejoint un « nous » humain, universel, international. La convergence de ces préoccupations, durant les années trente, est frappante, décisive pour la culture de l'époque ; cette question du particulier (nationalisme) et de l'universel (internationalisme) refera surface en 1950, dans *Cité libre*, et s'y révélera la pierre d'achoppement entre les « fédéralistes » et les « néo-nationalistes » qui argumenteront qu'on n'accède pas à l'universel par abstraction.

La modernité culturelle et politique est en marche dès les années 1930. Ce n'est pas la faute du *Catéchisme des électeurs*. Mais une fois qu'on a dit *je*, il est difficile d'y renoncer.

- 
1. Jean Langlois, « Un religieux donne le démenti au “Devoir”. MM. Duplessis et Paul Gouin sortent un “catéchisme” où il n'est pas question de loyauté, de politique, de vérité, ni du “mariage” », *Le Canada*, 22 novembre 1935.
  2. Une version préalable de ce chapitre a déjà paru sous le titre « “Oui, un catéchisme. Et pourquoi pas ?” Politique littéraire du *Catéchisme des électeurs* (1935 et 1936) », *Bulletin d'histoire politique*, p. 211-233.
  3. Mathieu Noël, « Une biographie politique et intellectuelle de Louis Francoeur », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 419-439.
  4. André Beaulieu *et al.*, *La Presse québécoise*, tome VI : 1920-1934, p. 13.
  5. Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, tome I (1890-1944), p. 254.
  6. Conrad Black, *Duplessis. L'ascension*, p. 225-226. Pour mieux saisir la portée du travail historique de l'ex-magnat de la finance, voir Michel Nadeau, « Conrad Black, biographe de Duplessis. “Duplessis est vraiment celui qui a doté le Québec d'un État national” », *Le Devoir*, 19 décembre 1977.
  7. Bernard Saint-Aubin, *Duplessis et son époque*, p. 117.
  8. René Durocher, « L'histoire partisane : Maurice Duplessis et son temps vus par Robert Rumilly et Conrad Black », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, p. 411.
  9. Raymond Brodeur (dir.), *Les Catéchismes au Québec. 1702-1963*, p. 355.
  10. *Ibid.*
  11. [Louis Dupire, Louis Francoeur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1936*, p. 9.
  12. Liberator, « À propos », *L'Illustration nouvelle*, 6 août 1936, p. 7.
  13. Alain Lavigne, *Duplessis. Pièce manquante d'une légende*, p. 40.
  14. Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*,

p. 169.

15. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1936*, p. 90.

16. *Ibid.*, p. 92.

17. Yvan Lamonde, *La Modernité au Québec*, 1 : *La Crise de l'homme et de l'esprit*, p. 196-198.

18. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1935*, p. 61.

19. À ce propos, voir Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, p. 117-118.

20. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1935*, p. 42 et 51.

21. Omer Héroux, « L'Empire et la politique provinciale », *Le Devoir*, 3 août 1936.

22. *Ibid.*

23. Liberator, « À propos », *L'Illustration nouvelle*, 6 août 1936, p. 7.

24. Fernand Dumont, « Les années 1930 : la première Révolution tranquille », p. 4-5.

25. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1935*, p. 61-62. Dans la version de 1936, on reprend la même citation, mais c'est l'Union nationale et non plus l'alliance Duplessis-Gouin qui est à l'origine de ce geste qui transcende les partis.

26. Marie-Frédérique Desbiens, « Le centenaire des rébellions. "Des Patriotes au goût du jour" », dans Yvan Lamonde et Denis Saint-Jacques (dir.), *1937 : un tournant culturel*, p. 121-136.

27. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1936*, p. 102.

28. Mathieu Noël, « *Montréal-Matin* (1930-1978), un journal d'information populaire », thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 2014.

29. Alain Lavigne, *Duplessis. Pièce manquante d'une légende*, p. 39.

30. Les photos des candidats de l'Union nationale émaillent les pages de ce quotidien tout au long de la campagne électorale.

31. Henri-Raymond Casgrain, « Le mouvement littéraire au Canada », dans *Œuvres complètes*, tome I : *Légendes canadiennes et variétés*, p. 375.

32. « Le Daim », « Catéchisme du croyant cliquard », *L'Illustration nouvelle*, 6 août 1936, p. 10.

33. *Ibid.*

34. Pierre Pagé, *Histoire de la radio. Information, éducation, culture*, p. 81.

35. Antoine Gérin-Lajoie, *Catéchisme politique ; ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple*, p. III.

36. Alain Lavigne, *Duplessis. Pièce manquante d'une légende*, p. 39.

37. Robert Major, Jean Rivard ou l'art de réussir. *Idéologies et utopie dans l'œuvre d'Antoine Gérin-Lajoie*, p. 6.

38. *Ibid.*, p. 5.

39. Raymond Brodeur (dir.), *Les Catéchismes au Québec, 1702-1963*, p. 355.

40. On peut citer l'exemple de l'ouvrage intitulé *Le Chrétien et les Élections*, paru en 1960, rédigé par les abbés Louis O'Neill et Gérard Dion. Sarah-Émilie Plante, « Cultiver les conditions idéales de la démocratie... », p. 102.

41. [Louis Dupire, Louis Francœur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1935*, p. 129.

42. Michel Biron, « Distances du poème : Gilles Hénault et *Refus global* », *Études françaises*, p. 122.

43. *Ibid.*, p. 121.

44. Fernand Dumont, « Le temps des aînés », *Études françaises*, p. 467-468, repris dans *La Vigile du Québec*.

45. Fernand Dumont, « Les années 1930 : la première Révolution tranquille », p. 18.

46. Yvan Lamonde, « La modernité au Québec : pour une histoire des brèches (1895-1950) » dans Yvan Lamonde et Esther Trépanier (dir.), *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, p. 306.

47. Yvan Lamonde, *La Modernité au Québec*, tome I : *La Crise de l'homme et de l'esprit (1929-1939)*, p. 231.

48. *Le Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. Approuvé le 20 avril 1888, par les Archevêques et Evêques de ces provinces et publié par leur ordre*, p. IX.

49. [Louis Dupire, Louis Francoeur, Roger Maillet et Édouard Masson], *Le Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie. Édition de 1935*, p. 35.

50. *Ibid.*

51. *Ibid.*, p. 37.

52. *Ibid.*, p. 41.

53. *Ibid.*, p. 46-47.

## Conclusion

**R**elever les différentes représentations de la littérature – au sens très large de la vie littéraire – dans la politique au Québec de 1763 à 1936 aura permis, je crois, de dégager des traits généraux, de même que des constantes et des pistes, pour comprendre ce qui pouvait sembler si étrange au départ : pourquoi Honoré Mercier disait-il avoir réussi en littérature ? Par-delà les gorges chaudes de l'opposition conservatrice, qu'est-ce que cela pouvait bien dire ? Le décalage avec notre propre vie politique, au <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, rendait la chose encore plus curieuse. J'ai donc entrepris une sorte de généalogie de la figure de l'homme politique doublé d'un homme de lettres et j'ai voulu, du même coup, comprendre l'usage des fictions politiques au Bas-Canada. J'ai essentiellement retenu la fiction politique associée à la colonisation, qui s'est développée à partir de la fin des années 1840.

D'abord, on aura compris que les origines du parlementarisme et la naissance de la vie littéraire sont intimement liées, au Bas-Canada, à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle et au début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. Marqués au coin par les enseignements (le classicisme, la rhétorique) des collèges classiques qui essaieront surtout au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, les hommes politiques de l'époque se donnent une image d'hommes de lettres, forts d'un capital culturel mis en valeur par des portraits, par des citations et par la bibliophilie dans certains cas (on pense à Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et à Honoré Mercier). Le romantisme a joué un rôle dans cet imaginaire, mais il n'explique pas tout de cette posture de l'homme de lettres et de l'homme d'État comme celle qui s'impose en Europe entre la monarchie de Juillet et les révolutions de 1848.

Assez tôt, au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, nous avons constaté que, pour stigmatiser et attaquer un homme politique, on peut mettre en cause son capital culturel, en révéler la pauvreté, comme dans *La Pléiade rouge* de Joseph-Charles

Taché et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Si cet adversaire est aussi écrivain, on s'évertuera à montrer qu'il est un mauvais écrivain, comme on le fera pour les « Amis du *Statu quo* » en 1834 ou, plus encore, pour Louis-Joseph Papineau, attaqué sur ses deux flancs, idéologique et esthétique, et ce, bien au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans certains cas, l'histoire littéraire elle-même intègre, presque à son insu, sur le long terme, ces jugements idéologiques ou politiques.

La formation des jeunes gens au XIX<sup>e</sup> siècle montre comment la littérature, l'histoire, le droit, le journalisme et la politique participent d'un même ancrage à la fois symbolique et culturel. Il est normal qu'on passe d'une discipline à l'autre sans coup férir, que ces disciplines se « contaminent » et que cela crée des tensions, parfois fécondes. Cela participe d'un même mouvement, qui va de la nécessité de se souvenir du passé à celle d'édifier le pays. Il faut toujours revenir à la célèbre injonction de l'abbé Casgrain aux écrivains : « D'une main saisissant les trésors du passé, de l'autre ceux de l'avenir, et les réunissant aux richesses du présent, vous élèverez un édifice qui sera, avec la religion, le plus ferme rempart de la nationalité canadienne<sup>1</sup>. » Suturer les temps : pour y parvenir, on passe par l'écriture au sens d'une série de mises en récit judiciaires, littéraires, historiques et même économiques.

À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des changements économiques majeurs – notamment le développement des canaux et surtout des chemins de fer – transforment subrepticement l'homme politique en homme d'affaires. S'il se distingue toujours par son capital culturel, celui-ci tient peut-être davantage du vernis que du véritable investissement. Même si des hommes politiques et des écrivains comme Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Félix-Gabriel Marchand occupent des postes importants, ce n'est plus l'heure des hommes de lettres, mais celle de George-Étienne Cartier et *tutti quanti*. Quand Marchand meurt, en 1900, il est remplacé par un homme d'affaires, Simon-Napoléon Parent, qui va marquer le début d'une nouvelle époque. Les ressources naturelles québécoises à exploiter et le libéralisme qui s'impose pour longtemps – jusqu'au seuil des années 1960 – donnent un autre tour à cette conception de l'homme politique comme facilitateur du grand capital.

À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, on constate une professionnalisation de plus en plus marquée du métier d'homme politique. Ce processus ne sera



achevé que dans les années 1960, mais déjà, il s'accorde assez bien avec la longue autonomisation de la littérature. En effet, les écrivains politiques, qui se donnent des airs de littéraires, sont rejetés en dehors de ce champ en formation, comme dans le cas des mémoires et souvenirs de Charles Langelier, vilipendés par Olivar Asselin.

Cette professionnalisation des hommes politiques ne les empêche pas de citer des auteurs latins et canadiens-français, voire ceux de la France de l'Ancien Régime et du romantisme. Ils misent sur un capital culturel encore payant. Cela dit, les hommes politiques ne font plus la vie littéraire ; ils récupèrent la littérature et en repiquent les morceaux les plus consensuels, glanant des vers terroiristes ou reprenant *Maria Chapdelaine* plutôt que les poèmes de Paul Morin. De ce fait, en s'éloignant de la pointe avancée de la littérature, de ce qu'elle peut remettre en question, ils ne cherchent qu'à consolider leur idéologie, de plus en plus éloignée du réel. En 1935, on ne vit plus comme Maria Chapdelaine. Et on entend encore moins les voix du Québec. Pourtant, les hommes politiques se rattachent à ces récits pour convaincre – et probablement pour se convaincre eux aussi – que rien ne change au pays de Québec. C'est ce que nous avons défini comme ces récits qui ont alimenté la grande fiction politique de la colonisation.

En effet, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la littérature est souvent la poursuite de la politique par d'autres moyens. La fiction de l'homme politique écrivain peut combler les lacunes d'un réel réfractaire à sa vision du monde ou à son idéologie, quelles qu'elles soient. C'est le cas avec la colonisation, un sujet qui traverse une bonne partie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Sa fiction politique est capable d'en obturer les aspérités idéologiques. Ceux qui dénoncent les coquins, comme le font les nationalistes Armand Lavergne et Henri Bourassa, doivent aussi utiliser certains canevas et certaines histoires pour mettre en relief leur opposition ou pour montrer comment les récits politiques des autres cachent la grande braderie des ressources naturelles québécoises.

Paradoxalement, au moment où les champs littéraire et politique s'autonomisent de plus en plus, Athanase David, secrétaire provincial sous Lomer Gouin et sous Louis-Alexandre Taschereau, crée des institutions pérennes pour la culture et pour la promotion de la littérature, entre autres le prix David. Le paradoxe n'est qu'illusion : la littérature est bien plutôt

sortie du champ politique, l'encouragement étant désormais – du moins en apparence – délégué à des pairs (les jurys), qui déterminent qui seront les auteurs plébiscités. Certes, les programmes d'achat de livres par le secrétariat de la province seront encore de merveilleux vecteurs de favoritisme, mais force est de constater que la voie vers les politiques culturelles des années 1960 est ouverte.

L'avènement de la radio, la crise économique des années 1930 et les bouleversements sociopolitiques qu'elle entraîne ont transformé les manières de faire de la politique. Les députés, tels des gentlemen polis qui débattent en citant Cicéron et qui siègent aux conseils d'administration des grandes compagnies qui exploitent le territoire québécois, n'ont plus la cote. S'imposent des figures comme Camillien Houde et Maurice Duplessis, réputés pour « parler vrai ». Malgré tout, des liens – des passerelles – subsisteront entre les univers politique et littéraire, qui ne peuvent pas faire complètement abstraction l'un de l'autre. Il restera à en voir les manifestations, même chez les politiciens les moins reconnus pour leurs rapports à la culture et aux idées, à commencer par Maurice Duplessis.

Pour conclure, s'il fallait prospecter les formes que pourraient prendre mes travaux, je dirais que la mise au jour de l'identité feuilletée des acteurs de la vie littéraire et politique du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et de son étiolement au fil d'autonomisations progressives devrait permettre d'en finir avec un certain cloisonnement disciplinaire. Il faut proposer des saisies plurielles de phénomènes pour le moins complexes, qui imbriquent la littérature, la politique, le droit et, bien sûr, la culture médiatique. Ainsi, malgré quelques tentatives chez Micheline Cambron et Guillaume Pinson<sup>2</sup> afin de saisir les « contaminations » croisées entre la littérature et la politique, malgré la lecture que j'ai proposée d'une page de *L'Illustration nouvelle* d'août 1936 dans le dernier chapitre de cette étude, il y a tout à faire pour comprendre comment celles-ci ont pu fonctionner sur le long terme. A-t-on vraiment lu les débats parlementaires comme des pièces de théâtre ? Quels ont été les efforts de fictionnalisation de ceux-ci ? Y a-t-il des interactions récurrentes dans les journaux ? Des analyses au long cours devraient d'ailleurs plonger non seulement dans des périodiques comme *La Minerve* et *Le Canadien*, mais aussi dans la presse de grande diffusion, qui émerge surtout à partir des années 1880.

En outre, si j'ai discuté de la conjonction du droit, de la littérature et de la politique au Québec, il m'apparaît encore difficile de cerner les tenants et aboutissants de l'autonomisation du métier d'avocat. Y a-t-il eu, comme en politique, une distanciation par rapport à la vie littéraire ? Un passage à des dimensions plus techniques qu'humanistes ? Cela a-t-il eu des effets sur la littérature et sur la politique ? Cette recherche est encore à mener. Le courant *law and literature* est à investir de ce point de vue et mérite d'être approfondi dans le cadre québécois, comme l'ont déjà fait certains chercheurs ; je pense notamment aux travaux de Sylvio Normand, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.

Je constate aussi que la question des fictions politiques et de leur efficace narrative ne saurait être épuisée par la mise en lumière du seul récit de la colonisation à partir du rapport de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau en 1849 jusqu'à la révélation des turpitudes libérales au « département de la Colonisation » en 1936. Quelles sont les autres lignes de force narratives qui traversent l'histoire littéraire et politique au Québec ? D'autres hypothèses sont à élaborer, d'autant qu'on peut déjà imaginer que le duplessisme est une belle machine narrative, efficace au possible. C'est en tout cas ce que j'ai commencé à relever en d'autres lieux. En effet, dans *La Révolution dans l'ordre, une histoire du duplessisme*, j'ai mis en évidence un récit qui réussit à faire du Québec un lieu qui ne change pas même s'il se modernise :

Les changements sans changement ; marcher au repos ; vivre une révolution qui se déroule dans l'ordre : il y a là, sans doute, une des grandes raisons du succès électoral de Duplessis. Le temps duplessiste réussit donc à ce que la répétition du passé finisse par engendrer un sentiment de permanence : nous sommes de toute éternité dans une histoire où l'on pourrait être en 1856 ou en 1956, peu nous chaut. Pierre Vadeboncoeur le disait bien : « On ne trouve pas pour ainsi dire de fin ni de commencement dans cette histoire. Les Canadiens, d'une certaine façon, dirait-on, ne sont pas dans l'histoire. » Plus encore, ce temps convainc que les changements se font d'eux-mêmes, dans l'ordre. La révolution, déjà tranquille, aurait pu se faire plus discrètement avec l'Union nationale<sup>3</sup>.

C'est cette énergie narrative qu'il faudra saisir. C'est aussi le rapport à la culture et à la littérature qu'entretient le duplessisme, marqué par une sorte de philistinisme d'État. On verra que la donne est singulièrement plus complexe. Oui, Duplessis avait une bibliothèque, et certains de ses ministres ont joué les hommes de lettres.

Cela ne se termine pas aussi facilement. Sans compter que, à partir de la publication de l'ouvrage *Lesage s'engage* en 1959, une tradition commence : celle des chefs politiques qui prennent la plume pour se raconter et pour présenter leur programme politique. S'ensuivront les politiques culturelles de Georges-Émile Lapalme ; les cris d'orfraie du ministre unioniste Jean-Noël Tremblay devant les romans du « névrosé » Réjean Ducharme ; la création de la Bibliothèque nationale du Québec ; le nationalisme littéraire et son prolongement dans le Parti québécois ; l'arrivée des « intellectuels » au pouvoir en 1976 et le retour d'un littéraire – Gérard Godin – au Parlement ; vingt années de néolibéralisme et le règne sans partage des économistes au sein de « l'État-Provigo » ; les envolées du député péquiste et professeur de littérature André Gaulin ; le printemps 2012 ; les vers par trop classiques de Philippe Couillard déclamés en Chambre pour saluer le départ d'un adversaire politique ; le néonationalisme littéraire de François Legault et ses lectures dûment consignées et présentées sur les réseaux sociaux, devenues pommes de discorde et objets de débats publics en novembre 2020<sup>4</sup>. Mais il s'agit là, évidemment, d'autres histoires.

Grosses-Roches et Québec juillet 2018 – janvier 2021

- 
1. Henri-Raymond Casgrain, *Œuvres complètes*, tome I : *Légendes canadiennes et variétés*, p. 375.
  2. Voir l'analyse du *Canadien* du 4 janvier 1841 dans Micheline Cambron (dir.), *Le Journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie*, p. 46-64 ; voir aussi l'analyse du *Temps* du 7 juillet 1883 dans Guillaume Pinson, *La Culture médiatique francophone en Europe et en Amérique du Nord. De 1760 à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, p. 116-117.
  3. Jonathan Livernois, *La Révolution dans l'ordre. Une histoire du duplessisme*, p. 111.
  4. Guillaume Bourgault-Côté, « L'Association des libraires du Québec réintègre la liste de François Legault », *Le Devoir*, p. A1 et A4.

# Bibliographie

- , *Journal de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Depuis le 12<sup>e</sup> janvier jusqu'au 24<sup>e</sup> avril 1819*, imprimés par Ordre de la Chambre d'assemblée, Québec, John Neilson, [1819].
- , *Cours abrégé de rhétorique à l'usage du Collège de Montréal*, Montréal, Leclère et Jones, imprimeurs, 1835.
- , *Cours abrégé de Belles-Lettres à l'usage du Collège de Montréal*, Montréal, Imprimerie de C. P. Leprohon, enseigne du bras-d'or, rue Notre-Dame, 1840.
- , *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada. Depuis le 5 septembre jusqu'au 18 décembre 1854*, Québec, Imprimerie de Louis Perrault, [1855].
- , *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec. Session of 1865-1866*, Québec, Middleton & Dawson, 1867.
- , *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, vol. IV, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1885.
- , *Le Code civil du Bas-Canada, contenant sous chaque article les amendements et autres dispositions législatives qui affectent le texte ; l'indication des autorités citées par les codificateurs et d'autres plus récentes ; la citation des arrêts des tribunaux de la province de Québec, suivi d'une table des matières et d'une table de concordance avec le Code Napoléon et le Code de commerce français par Edmond Lareau, avocat*, Montréal, A. Périard, libraire-éditeur, 1885.
- , *Manuel de l'Assemblée législative de Québec*, Québec, Charles-François Langlois, 1885.
- , *Débats de la législature de la province de Québec. Deuxième session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 15 mai et close le 12 juillet 1888*, publiés par Louis Georges Desjardins, Québec, Imprimerie de L. J. Demers & frère, 1888.
- , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1879*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1879.
- , *État des Comptes publics de la province de Québec 1880*, [Québec], [1880 ou 1881].
- , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1881*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1881.
- , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1882*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1883.
- , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1883*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1884.

- , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1884*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1884.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1885*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de la Reine, 1886.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1886. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1887.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1887. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1888.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1888. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1889.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1889. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1890.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1890. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente majesté la Reine, 1890.
  - , *Débats de la législature de la province de Québec. Quatrième session du sixième parlement de la province de Québec, ouverte le 7 janvier et close le 2 avril 1890*, Québec, Imprimerie Belleau & Cie, 1890.
  - , *État des Comptes publics de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1891. Imprimé par ordre de la législature*, Québec, Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine, 1891.
  - , *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec. Deuxième session de la huitième législature de la province de Québec*, publiés par Louis Georges Desjardins, session de 1893, Québec, Imprimerie de L. J. Demers & frère, 1895.
  - , *Le Catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. Approuvé le 20 avril 1888, par les Archevêques et Évêques de ces provinces et publié par leur ordre*, Québec, Édition officielle conforme aux récentes modifications du droit canonique, Québec, 1944.
  - , *L'Institut canadien de Québec. 1848-1948*, Québec, Annales du Centenaire, 1948.
  - , « *Tous ces livres sont à toi !* ». *De l'œuvre des bons livres à la Grande Bibliothèque (1844-2005). Catalogue de l'exposition inaugurale de la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec*, s. l., Bibliothèque nationale du Québec et Presses de l'Université Laval, 2005.
  - , *Dictionnaire des parlementaires du Québec. De 1792 à nos jours*, Québec, Les Publications du Québec, 2009.
- Althusser, Louis, *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976.
- Andrès, Bernard, « La génération de la Conquête : un questionnement de l'archive », *Voix et Images*, vol. 20, n° 2, hiver 1995, p. 74-293.
- , (dir.), *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
- , « Des mémoires historiques aux Mémoires littéraires. L'apport de la Société littéraire et historique de Québec », *Voix et Images*, vol. 35, n° 3, printemps-été 2010, p. 15-32.
- Andrès, Bernard, et Marc André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.
- Anonyme, *Dialogue sur l'intérêt du jour, entre plusieurs Candidats et un Électeur libre et indépendant de*

- la Cité de Québec*, Québec, en vente à l'Imprimerie du *Herald*, 1792.
- , [Michel-Amable Berthelot d'Artigny ?], *Conversation au sujet de l'élection de Charlesbourg*, Québec, [Samuel Neilson], [1792 ou 1793].
- , *Le Statu quo en déroute*, Plattsburgh [?], s. n., juin 1834.
- , *Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux chambres législatives du Canada, lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal le 25 avril 1849*, Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1849.
- , *Chansonnier politique du Canard*, Montréal, Presses à vapeur du *Canard*, 1879.
- , *Le Pays, le Parti et le Grand Homme*, Montréal, Gilbert Martin éditeur, 1882.
- , *L'Honorable J. A. Chapleau. Sa biographie, suivie de ses principaux discours, manifestes, etc., publiés depuis son entrée au parlement en 1867*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1887.
- , *Les Trois Comédies du « Statu quo »*. 1834, avec une préface de N.-E. Dionne, professeur d'archéologie canadienne à l'université Laval et bibliothécaire de la Législature provinciale, Québec, Laflamme & Proulx, 1909.
- , *Catéchisme des électeurs. D'après l'ouvrage de A. Gérin-Lajoie*, Montréal, J.-B. Thivierge et fils, éditeurs, 1935 et 1936.
- Arendt, Hannah, *La Nature du totalitarisme*, Paris, Payot, 1990.
- Asselin, Olivar, *Les « Souvenirs politiques » de M. Ch. Langelier*, Montréal, s. n., 1909.
- , *De nos besoins intellectuels*, Montréal, s. n., 1919.
- Aubert de Gaspé, Philippe, *Mémoires*, Ottawa, G. E. Desbarats, imprimeur-éditeur, 1866.
- Baillargeon, Noël, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.
- Barthe, Joseph-Guillaume, *Le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen, 1855.
- , *Souvenirs d'un demi-siècle, ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine*, Montréal, J. Chapleau & fils, imprimeurs, 1885.
- Barthes, Roland, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, n° 16, 1970, p. 172-223.
- , *Œuvres complètes I, 1942-1961*, nouvelle édition revue, corrigée et présentée par Éric Marty, Paris, Seuil, 2002.
- Beaudoin, Réjean, *Naissance d'une littérature. Essai sur le messianisme et les débuts de la littérature canadienne-française (1850-1890)*, Montréal, Boréal, 1989.
- Beaulieu, André, et Jean Hamelin, *La Presse québécoise des origines à nos jours*, tome I, 1764-1859, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.
- Beaulieu, André, et al., *La Presse québécoise*, tome VI : 1920-1934, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1984.
- Bédard, Mylène, *Écrire en temps d'insurrections. Pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016.
- Bélanger, André J., *L'Apolitisme des idéologies québécoises*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.
- Bénichou, Paul, *Romantismes français I et II*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2004.
- Benjamin, Walter, *Paris. Capitale du 19<sup>e</sup> siècle. Le livre des passages*, Paris, Cerf, 1989.
- , *Baudelaire*, édition établie par Giorgio Agamben, Barbara Chitussi et Clemens-Carl Härle, Paris, La Fabrique, 2013.
- Bentham, Jeremy, *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'*Un traité des sophismes politiques*, ouvrage extrait des Manuscrits de M. Jérémie Bentham, juriconsulte anglois, par Ét. Dumont, membre du Conseil représentatif du canton de Genève, Genève et Paris, J. J. Paschoud, 1816.
- Bergeron, Gérard, « Sur la nature du politique », *Travaux et communications de l'Académie des sciences morales et politiques*, vol. 1, 1973, p. 79-89.
- Bernard, Jean-Paul, *Les Rébellions de 1837-1838. Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal, 1983.

- Bernatchez, Ginette, « La société littéraire et historique de Québec (The Literary and Historical Society of Quebec), 1824-1890 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 2, septembre 1981, p. 179-192.
- Bernier, Marc André, « Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle », *Voix et Images*, vol. 26, n° 3, printemps 2001.
- Bienvenue, Louise, Ollivier Hubert et Christine Hudon (dir.), *Le Collège classique pour garçons. Études historiques sur une institution québécoise disparue*, Montréal, Fides, 2014.
- Biron, Michel, « Distances du poème : Gilles Hénault et *Refus global* », *Études françaises*, vol. 34, n°s 2-3, 1998, p. 113-124.
- Black, Conrad, *Duplessis. L'ascension*, traduit de l'anglais par Monique Benoît, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977.
- Blais, Christian, « Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France », *Cap-aux-Diamants*, n° 114, été 2013, p. 27-31.
- , « Brève histoire du gouvernement responsable », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 2, hiver 2014, p. 111-138.
- , (dir.), *Histoire parlementaire du Québec. 1928-1962. La crise, la guerre, le duplessisme, l'État providence*, Québec, Septentrion, 2015.
- , « Aux sources du parlementarisme dans la Province de Québec, 1764-1791 », thèse de doctorat en histoire, Université Laval, 2019.
- Blais, Christian, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec. Quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008.
- Blais, Christian, Michel Giguère, Magali Paquin, Van, VoRo, Vincent Giard et Réal Godbout, *1792. À main levée*, Québec, Les Publications du Québec, 2017.
- Boillat, Gabriel, « Comment on fabrique un succès : "Maria Chapdelaine" », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 2, mars-avril 1974, p. 223-253.
- Boily, Robert, « Les hommes politiques du Québec, 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3a, 1967, p. 597-634.
- Bonenfant, Jean-Charles, « L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. VII, n°s 1-2, 1966, p. 117-124.
- Bossé, Éveline, *Joseph-Charles Taché (1820-1894). Un grand représentant de l'élite canadienne-française*, Québec, Garneau, 1974.
- Bouchard, Gérard, *La Pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Montréal, Boréal, 2004.
- Bourdieu, Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6.
- , « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, septembre 1991, p. 3-46.
- , *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1998 [1992].
- Bourgault-Côté, Guillaume, « L'Association des libraires du Québec réintègre la liste de François Legault », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> décembre 2020, p. A1 et A4.
- Bréhaut Ryerson, Stanley, *Capitalisme et Confédération. Aux sources du conflit Canada/Québec*, version refondue et augmentée de *Unequal Union*, traduit de l'anglais par André d'Allemagne, Montréal, Parti pris, 1978.
- Brisette, Pascal, *La Malédiction littéraire. Du poète crotté au génie malheureux*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005.
- Brodeur, Raymond (dir.), *Les Catéchismes au Québec. 1702-1963*, avec la collaboration de Brigitte



- Caulier, Bernard Plongeron, Jean-Paul Rouleau et Nive Voisine, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et Centre national de la recherche scientifique, 1990.
- Brombert, Victor, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, Corti, 1975.
- Buies, Arthur, *Anglicismes et canadianismes*, Québec, Typographie de C. Darveau, 1888.
- , *Chroniques I*, édition critique par Francis Parmentier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986.
- , *Chroniques II*, édition critique par Francis Parmentier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990.
- , *Correspondance*, édition préparée et présentée par Francis Parmentier, Montréal, Lux, 2017.
- Cambron, Micheline, « Du "Canadien errant" au "Salut aux exilés" : l'entrecroisement de l'histoire et de la fiction », *Études françaises*, vol. 27, n° 1, printemps 1991, p. 75-86.
- , (dir.), *Le Journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie. 1836-1845*, Montréal, Fides, 1999.
- Cardinal, Mario, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, Montréal, Boréal Express, 1978.
- Carel, Ivan, et Samy Mesli (dir.), *Hector Fabre*, Montréal, VLB éditeur, 2011.
- Carrier, Maurice, et Monique Vachon, *Chansons politiques du Québec*, tome I : 1765-1833, Montréal, Leméac, 1977.
- Casanova, Pascale, *La République mondiale des lettres*, préface inédite et édition revue et corrigée, Paris, Seuil, coll. « Points », 2008 [1999].
- Casgrain, Henri-Raymond, *Critique littéraire*, Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, 1872.
- , *Œuvres complètes*, tome I : *Légendes canadiennes et variétés*, Montréal, Beauchemin et fils, 1896.
- Cellard, Karine, *Leçons de littérature. Un siècle de manuels scolaires au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2011.
- Chamfort, Sébastien-Roch Nicolas, *Œuvres complètes de Chamfort*, tome II, texte établi par P. R. Auguis, Paris, Chaumerot jeune, libraire, 1824.
- Chamilly de Lorimier, Charles, et Charles A. Vilbon, *La Bibliothèque du Code civil de la province de Québec (ci-devant Bas-Canada)*, Montréal, Cadieux & Derome, libraires-éditeurs, 1885 [1871].
- Charles, Michel, *L'Arbre et la Source*, Paris, Éditions du Seuil, 1985.
- Chartrand, Luc, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec. De la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2008.
- Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, *Rapport du comité spécial de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada vers les États-Unis*, Montréal, Louis Perrault, 1849.
- , *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, G. H. Cherrier, éditeur, 1853.
- , *Discours prononcé par l'Honorable P. J. O. Chauveau, surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, à la cérémonie de pose de la pierre angulaire du monument dédié, par souscription nationale, à la mémoire des braves tombés sur la Plaine d'Abraham, le 28 avril 1760*, Québec, Presse à pouvoir de E. R. Fréchette, 1855.
- , *L'Instruction publique au Canada. Précis historique et statistique*, Québec, Augustin Côté et Cie, 1876.
- , *Souvenirs et légendes*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1877.
- , *François-Xavier Garneau. Sa vie et ses œuvres*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1883.
- , *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, édition présentée et annotée par Maurice Lemire, Montréal, Fides, 1978.
- , *De Québec à Montréal. Journal de la session 1846 suivi de Sept jours aux États-Unis*, introduction et

- notes par Georges Aubin, Québec, Nota bene, 2003.
- Chevrier, Bernard, « Le ministère de Félix-Gabriel Marchand (1897) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 1, juin 1968, p. 35-46.
- Courville, Serge, *Immigration, colonisation et propagande. Du rêve américain au rêve colonial*, Québec, MultiMondes, 2002.
- Couture, Claude, Srilata Ravi et François Pageau (dir.), *Autour de l'œuvre d'Yvan Lamonde. Colonialisme et modernité au Canada depuis 1867*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.
- Cuthbert, Ross, *L'Aréopage*, Québec, John Neilson, 1803.
- Darveau, Michel, *Nos hommes de lettres*, Montréal, A. A. Stevenson, 1873.
- Dauray-Fauveau, Morgane, « Des listes définitives de 1810 au code pénal éducatif de 1992 », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, janvier-mars 2015, p. 67-82.
- David, Athanase, *En marge de la politique*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1935.
- David, Laurent-Olivier, *Biographies et portraits*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1876.
- , *Mes contemporains*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1894.
- , *Le Clergé canadien. Sa mission, son œuvre*, Montréal, s. n., 1896.
- , *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Beauchemin, 1917.
- , *Au soir de la vie*, Montréal, Beauchemin, 1924.
- , *Adolphe Chapleau*, Montréal, Beauchemin, 1926.
- , *La Fontaine*, Montréal, Beauchemin, 1926.
- Delâge, Cyrille Fraser, *Conférences, discours, lettres*, tome I, Québec, Imprimerie Dussault & Proulx enr., 1919.
- , *Conférences, discours, lettres*, tome II, Québec, Ernest Tremblay, 1927.
- De Larocque-Héron, C., « Sans titre », *L'Univers*, 30 décembre 1854, p. [2].
- Demers, Jérôme, *Institutiones philosophicae ad usum studiosae juventutis*, Québec, Thomas Cary, 1835.
- Desbiens, Marie-Frédérique, *Le Premier Romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique*, Montréal, Nota bene, 2018.
- Desbiens, Marie-Frédérique, et Jonathan Livernois, « Joseph-Guillaume Barthe : un romantisme déphasé », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. XIX, n°s 1-2, automne 2018-printemps 2019, p. 95-116.
- Deschênes, Gaston, *Le Parlement de Québec. Histoire, anecdotes et légendes*, Québec, Multimondes, 2005.
- , (dir.), *Une capitale éphémère. Montréal et les événements tragiques de 1849*, Québec, Septentrion, 1999.
- Desilets, Andrée, « Une figure politique du 19<sup>e</sup> siècle, François-Xavier Lemieux (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 2, septembre 1967, p. 243-267.
- Deslandres, Dominique, John A. Dickinson et Ollivier Hubert (dir.), *Les Sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion. 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007.
- Diderot, Denis, et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Tome neuvième*, JU-MAM, Neufchâtel, Samuel Faulche & Compagnie, libraires & imprimeurs, 1765.
- Dionne, René (dir.), *Le Québécois et sa littérature*, Sherbrooke, Naaman, 1984.
- Doughty, Arthur G., *Rapport sur les travaux relatifs aux archives pour l'année 1913*, Ottawa, J. et L. Taché, imprimeurs de Sa Très Excellente Majesté le Roi, 1915.
- Dumont, Fernand, « Le temps des aînés », *Études françaises*, vol. 5, n° 4, 1969.
- , *La Vigile du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971.
- , *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993.

- Dumont, Fernand, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy (dir.), *Idéologies au Canada français. 1900-1929*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.
- , (dir.), *Idéologies au Canada français. 1930-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978.
- Durham, John George Lambton, *Le Rapport Durham*, traduction et introduction de Denis Bertrand et d'Albert Desbiens, Montréal, L'Hexagone, 1990.
- Durocher, René, « L'histoire partisane : Maurice Duplessis et son temps vus par Robert Rumilly et Conrad Black », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 3, 1977.
- Évanturel, Eudore, *L'Œuvre poétique d'Eudore Évanturel*, texte établi et annoté par Guy Champagne, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988.
- Fabre, Hector, *Chroniques*, s. l., Imprimerie de L'Événement, 1877.
- Falardeau, Jean-Charles, « Le désir du départ dans quelques anciens romans canadiens-français », *Recherches sociographiques*, vol. 4, n° 2, 1963, p. 219-223.
- , *Notre société et son roman*, Montréal, HMH, 1967.
- Faucher, Alfred, « Le problème financier de la province du Canada (1841-1867) », *Recherches sociographiques*, vol. 1, n° 3, 1960, p. 343-362.
- Faucher de Saint-Maurice, Narcisse, *Choses et autres. Études et conférences*, Montréal, Duvernay frères et Dansereau, éditeurs, 1874.
- , *Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du collège des Jésuites*, précédée de *Certaines observations de Faucher de Saint-Maurice*, Québec, Typographe de C. Darveau, 1879.
- , *Procédé parlementaire*, Montréal, Imprimerie générale, 1885.
- , *Le Chemin de fer projeté des comtés du Sud : Dorchester, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska. Discours de M.M. Faucher de Saint-Maurice, Marcotte et autres députés faits à ce propos à l'Assemblée législative le 19 mai 1886*, suivi de *Discours de Monsieur Faucher de Saint-Maurice sur la question Riel*, Québec, Imprimerie de L. J. Demers et frère, 1886.
- Ferland, Rémi, et Jean Levasseur, *Dictionnaire des artisans de l'imprimé à Québec*, Québec, Éditions 8, 2017.
- Fleming, Patricia, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. I : *Des débuts à 1840*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.
- Fortier, Michaël, « Autonomie », *Socius : ressources sur le littéraire et le social* [ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/153-autonomie].
- Fournier, Jules, *Souvenirs de prison. Préface d'Olivar Asselin. Première série. La cellule n° 14*, Montréal, s. é., 1910.
- Fréchette, Louis, *Mémoires intimes*, texte établi et annoté par George A. Klinck, Montréal, Fides, 1961.
- , *Satires et polémiques ou l'École cléricale au Canada I*, édition critique par Jacques Blais, avec la collaboration de Guy Champagne et de Luc Bouvier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993.
- Fumaroli, Marc (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne. 1450-1950*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.
- Gagnon, Robert, « Capital culturel et identité sociale : les fonctions sociales du discours sur l'encombrement des professions libérales au 19<sup>e</sup> siècle », *Sociologie et sociétés*, vol. XXI, n° 2, octobre 1989, p. 129-146.
- Galarneau, Claude, *Les Collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978.
- Gallichan, Gilles, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Sillery, Septentrion, 1991.
- , « La Bibliothèque du Barreau de Québec : l'émergence d'une institution », *Les Cahiers de droit*,

- vol. 34, n° 1, 1993, p. 125-152.
- , *Honoré Mercier. La politique et la culture*, Québec, Septentrion, 1994.
- , « Pierre Bédard : le devoir et la justice. 1<sup>re</sup> partie – La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 101-160.
- , « La “bibliothèque” du journal *Le Canadien* (1806-1810) », *Documentation et bibliothèques*, vol. 56, n° 32, avril-juin 2010, p. 63-75.
- , « La nuit de feu des livres et des archives du Parlement », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 1, automne 2013, p. 80-91.
- , « Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 71, 2017, p. 91-114.
- Garneau, François-Xavier, *Histoire du Canada*, tome IX, huitième édition entièrement revue et augmentée par son petit-fils Hector Garneau, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1946.
- Gélinas, Xavier, et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis. Son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010.
- Genette, Gérard, *Fiction et diction*, Paris, Seuil, 1991.
- Geoffrion, Louis-Philippe, *Règlement annoté de l'Assemblée législative*, publié sous la direction de M. Bernard Bissonnette, orateur de l'Assemblée législative, Québec, Assemblée législative, 1941.
- Gérin-Lajoie, Antoine, *Catéchisme politique ; ou élémens du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple*, Montréal, Imprimerie de Louis Perrault, 1851.
- , *Jean Rivard, le défricheur*, suivi de *Jean Rivard, économiste*, postface, chronologie et bibliographie de Yannick Roy, Montréal, Boréal, 2008.
- Gerson, Carole, et Jacques Michon (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. III : *De 1918 à 1980*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007.
- Godin, Gérald, *Cantouques & Cie*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Typo, 2002.
- Goyette, Julien, et Claude La Charité (dir.), avec la collaboration de Catherine Broué, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013.
- Grandperret, Charles-Louis, *Traité classique de littérature, contenant les humanités et la rhétorique*, tome I, Paris, Brunot-Labbé, 1816.
- Groulx, Lionel, *Notre maître, le passé*, deuxième série, Montréal, Librairie Granger Frères, 1936.
- Hamel, Jean-François, *Camarade Mallarmé. Une politique de la lecture*, Paris, Minuit, 2014.
- Hamel, Réginald, John Hare et Paul Wyzcynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989.
- Hamelin, Marcel, *Les Premières Années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.
- Hare, John, « L'Assemblée législative du Bas-Canada, 1792-1814 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 3, décembre 1973, p. 361-395.
- , *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793*, Québec, Septentrion, 1993.
- Hare, John, et Jean-Pierre Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967.
- Hartog, François, *Évidence de l'histoire. Ce que voient les historiens*, Paris, Gallimard, 2005.
- Harvey, Fernand, *La Vision culturelle d'Athanase David*, Montréal, Del Busso éditeur, 2012.
- , « Athanase David, précurseur des politiques culturelles au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, n° 2, hiver 2013, p. 89-106.
- Harvey, Louis-Georges, *Le Printemps de l'Amérique française. Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Boréal, 2005.
- Hébert, Maurice, *Les Lettres au Canada français*, Montréal, Albert Lévesque, 1936.
- Huston, James, *Le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell & Gibson,

1848.

Imbeault, Sophie, *Les Tàrieu de Lanaudière. Une famille noble après la Conquête*, Québec, Septentrion, 2004.

—, *Le Vérificateur général du Québec : une institution au cœur de l'histoire*, Québec, Vérificateur général du Québec, 2018.

—, « George Townshend et Québec : tensions dans le camp britannique », *Nouvelle-France. Histoire et patrimoine*, n° 1, octobre 2019, p. 40-52.

Karel, David, Luc Noppen et Claude Thibault, *François Baillairgé et son œuvre (1759-1830)*, Québec, Groupe de recherche en art du Québec de l'Université Laval en collaboration avec le Musée de Québec, 1975.

Kassirer, Nicholas (dir.), *Le Faux en droit privé*, Montréal, Thémis, 2000.

Labrie, Jacques, *Les Premiers Rudimens de la Constitution britannique traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un précis historique, et suivis d'observations sur la constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier ; ouvrage utile à toutes sortes de personnes et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne*, Montréal, James Lane, 1827.

La Charité, Claude, « Joseph-Charles Taché et l'Institut littéraire de Rimouski », dans Julien Goyette et Claude La Charité (dir.), avec la collaboration de Catherine Broué, *Joseph-Charles Taché polygraphe*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 39-74.

Lahire, Bernard (dir.), *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 2001.

Lajeunesse, Marcel, *Lecture publique et culture au Québec. 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004.

Lamonde, Yvan, *La Philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980.

—, *Gens de parole. Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal 1845-1871*, Montréal, Boréal, 1990.

—, « L'essai littéraire au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle : le problème de sa définition et du statut de la prose d'idées », *Les Cahiers des Dix*, n° 59, 2005, p. 21-54.

—, *Signé Papineau. La Correspondance d'un exilé*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009.

—, *La Modernité au Québec*, tome I : *La Crise de l'homme et de l'esprit (1929-1939)*, Montréal, Fides, 2011.

Lamonde, Yvan, et Esther Trépanier (dir.), *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.

Lamonde, Yvan, et Didier Poton (dir.), *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

Lamonde, Yvan, et Denis Saint-Jacques (dir.), *1937 : un tournant culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

Lamonde, Yvan, et Jonathan Livernois, *Papineau. Erreur sur la personne*, Montréal, Boréal, 2012.

Lamonde, Yvan, et al., *Dictionnaire des intellectuel.les au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2017.

Lamontagne, Marie-Andrée, *Anne Hébert, vivre pour écrire*, Montréal, Boréal, 2019.

Langelier, Charles, *Souvenirs politiques. 1890 à 1896. Récits, études et portraits. Mercier. Son renvoi d'office, son procès, sa mort*, vol. II, Québec, Dussault & Proulx imprimeurs, 1912.

Larose, Jean, *Le Mythe de Nelligan*, Montréal, Quinze, 1981.

Lareau, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874.

- , *Mélanges historiques et littéraires*, Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur-éditeur, 1877.
- La Vergne [sic], Armand, *Trente ans de vie nationale*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935.
- Lavigne, Alain, *Duplessis. Pièce manquante d'une légende. L'invention du marketing politique*, Québec, Septentrion, 2012.
- Lavoie, Elzéar, « L'évolution de la radio au Canada français avant 1940 », *Recherches sociographiques*, vol. 12, n° 1, 1971, p. 17-49.
- Lebel, Marc, Pierre Savard et Raymond Vézina, *Aspects de l'enseignement au Petit Séminaire de Québec (1765-1945)*, Québec, Société historique de Québec, 1968.
- Le Mage, Gaspard, *La Pléiade rouge*, Montréal, Imprimerie de la Minerve, 1855.
- LeMay, Pamphile, *Petits poèmes*, Québec, Typographie de C. Darveau, 1883.
- , *Rouge et bleu*, Québec, Typographie de C. Darveau, 1891.
- , *Les Épis*, Montréal, Cie J.-Alfred Guay, 1914.
- Lemieux, Vincent, *Personnel et partis politiques au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1982.
- Lemire, Jonathan, *Jacques Labrie. Écrits et correspondance*, suivi de ses *Notes sur l'histoire du Canada*, Québec, Septentrion, 2009.
- Lemire, Maurice (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome I : *Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978.
- , (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II : *1900-1939*, Montréal, Fides, 1980.
- , (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome II : *1806-1939. Le projet national des Canadiens*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1992.
- , (dir.), *Le Romantisme au Canada*, Québec, Nuit blanche, 1993.
- , *La Littérature québécoise en projet*, Montréal, Fides, 1993.
- , « Remonter aux sources », *Cap-aux-Diamants*, numéro hors série, 1998, p. 22-27.
- Lemire, Maurice, et Denis Saint-Jacques (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome III : « *Un peuple sans histoire ni littérature* », Québec, Presses de l'Université Laval, 1996.
- , (dir.), *La Vie littéraire au Québec*, tome IV : « *Je me souviens* », Québec, Presses de l'Université Laval, 1999.
- Le Moine, Roger, *Joseph Marmette. Sa vie, son œuvre suivi d'À travers la vie. Roman de mœurs canadiennes* de Joseph Marmette, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968.
- , « La bibliothèque de Louis-Joseph Papineau », *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec*, vol. 11, n° 4, 1977, p. 12-13.
- , « “Charles Guérin” et l'engagement politique de Chauveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 45, 1990, p. 141-167.
- , « Papineau, bibliophile », *Les Cahiers des Dix*, n° 46, 1991, p. 151-182.
- Létourneau, Jocelyn, *Que veulent vraiment les Québécois ?*, Montréal, Boréal, 2006.
- Linteau, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise (1867-1929)*, nouvelle édition refondue et mise à jour, Montréal, Boréal, 1989.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, François Ricard et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome II : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989.
- Little, John Irvine, *Patrician Liberal. The Public and Private Life of Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, 1828-1908*, Toronto, University of Toronto Press, 2013.
- Livernois, Jonathan, « Le Papineau de Fréchette : l'exproprié de l'histoire », *Études littéraires*, vol. 45, n° 2, été 2014, p. 179-208.
- , « Papineau, “celui qui n'écrit pas”. L'inscription de l'homme politique dans l'histoire littéraire québécoise », *Voix et Images*, n° 124, automne 2016, p. 97-111.

- , *La Révolution dans l'ordre. Une histoire du duplessisme*, Montréal, Boréal, 2018.
- , « “Oui, un catéchisme. Et pourquoi pas ?” Politique littéraire du *Catéchisme de électeurs* (1935 et 1936) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 26, n° 2, 2018, p. 211-233.
- Loranger, Jean-Aubert, *Les Atmosphères*, suivi de *Poèmes*, postface de Luc Bonenfant, Québec, Nota bene, 2004.
- Lortie, Serge, Jean-Guy Bellet et Nicholas Kasirer, *Du Code civil du Québec. Contribution à l'histoire immédiate d'une recodification réussie*, Montréal, Éditions Thémis, 2005.
- Mailhot, Laurent, *La Littérature québécoise*, Montréal, Typo, 1997.
- Major, Robert, Jean Rivard ou *l'art de réussir. Idéologies et utopie dans l'œuvre d'Antoine Gérin-Lajoie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991.
- Marchand, Félix-Gabriel, *Mélanges poétiques et littéraires*, Montréal, C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 1899.
- Marcotte, Gilles (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, volume 2 : *La Patrie littéraire* par René Dionne, Montréal, Éditions La Presse, 1978.
- , (dir.), *Anthologie de la littérature québécoise*, tome I, Montréal, L'Hexagone, 1994.
- , « “Restons traditionnels et progressifs”, disait Onésime Gagnon », *Études françaises*, vol. 33, n° 3, hiver 1997, p. 5-13.
- Marx, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976.
- Marx, Karl, et Friedrich Engels, *Sur la littérature et l'art. Textes choisis*, Paris, Éditions sociales, 1954.
- Mathieu, Jocelyne, « Journaux personnels des filles de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1855-1876). Deuxième partie. De la chronique à la réflexion », *Les Cahiers des Dix*, n° 67, 2013, p. 75-105.
- Mercier, Honoré, *Esquisse générale de la province de Québec*, Québec, 1890.
- , *Discours. 1873-1891*, sélection, édition et présentation de Claude Corbo, Montréal, Del Busso éditeur, 2015.
- Mercier, Honoré (fils), *Les Forêts et les Forces hydrauliques de la province de Québec*, Québec, s. é., 1923.
- Michelet, Jules, *Le Peuple*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Calmann-Lévy, 1877.
- Michon, Jacques (dir.), *L'Édition littéraire en quête d'autonomie. Albert Lévesque et son temps*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.
- Morin, Michel, « La découverte du droit constitutionnel britannique dans une colonie francophone : la *Gazette de Québec*, 1764-1774 », *La Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal*, vol. 47, n° 2, 2013, p. 319-355.
- Mousseau, Joseph-Alfred, *Lecture publique sur Cardinal et Duquet, Victimes de 1837-38, Prononcée lors du 2nd Anniversaire de la Fondation de l'Institut Canadien-Français, le 16 Mai 1860*, Montréal, Presses de Flinguet & Cie, 1860.
- Moussette, Marcel, « Faucher de Saint-Maurice, pionnier de l'archéologie historique au Québec », *Les Cahiers des Dix*, n° 61, 2007, p. 81-106.
- Munck, Thomas, *Conflict and Enlightenment. Print and Political Culture in Europe, 1635-1795*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.
- Nevers, Edmond de, *L'Avenir du peuple canadien-français*, postface, chronologie et bibliographie par François Ricard, Montréal, Boréal, 2006.
- Noël, Mathieu, « Une biographie politique et intellectuelle de Louis Francoeur », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 66, n°s 3-4, hiver-printemps 2013, p. 419-439.
- , « *Montréal-Matin* (1930-1978), un journal d'information populaire », thèse de doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal, 2014.

- Normand, Sylvio, *Le Droit comme discipline universitaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.
- Normand, Sylvio, et Maxime Saint-Hilaire, « *La Bibliothèque du Code civil : un ouvrage au confluent de la tradition et la modernité* », *Revue générale de droit*, n° 32, 2002, p. 305-334.
- Oehler, Dolf, *Juin 1848. Le spleen contre l'oubli. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen, Marx*, traduit de l'allemand par Guy Petitdemange et Patrick Charbonneau, Paris, La Fabrique, 2017.
- Ouellet, Fernand, « Les fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec », *Canadian Historical Review*, vol. 43, n° 3, 1962.
- , *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850. Structures et conjoncture*, Montréal, Fides, 1966.
- , *Le Bas-Canada 1791-1840. Changements structuraux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976.
- Pagé, Pierre, *Histoire de la radio. Information, éducation, culture*, Montréal, Fides, 2007.
- Papineau, Amédée, *Souvenirs de jeunesse. 1822-1837*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Québec, Septentrion, 1998.
- Papineau, Louis-Joseph, *Lettres à ses enfants*, tome II : 1855-1871, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Montréal, Varia, 2004.
- , *Lettres à divers correspondants*, tome I : 1810-1845, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, avec la collaboration de Marla Arbach, introduction par Yvan Lamonde, Montréal, Varia, 2006.
- Parent, Étienne, *Discours de M. E. Parent devant l'Institut canadien de Montréal*, Montréal, Imprimerie Lovell & Gibson, 1850.
- Perrault, Joseph-François, *Dictionnaire portatif et abrégé des loix et règles du parlement provincial du Canada*, Québec, John Neilson, 1805.
- Pinson, Guillaume, *La Culture médiatique francophone en Europe et en Amérique du Nord. De 1760 à la veille de la Seconde Guerre mondiale*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016.
- Plante, Sarah-Émilie, « Cultiver les conditions idéales de la démocratie : l'affaire Dion-O'Neill, le scandale du gaz naturel et la moralité politique au Québec, 1956-1963 », mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, Québec, 2015.
- Poincaré, Raymond, *Idées contemporaines*, Paris, Eugène Fasquelle, 1906.
- Popovic, Pierre, *La Contradiction du poème. Poésie et discours social au Québec de 1948 à 1953*, Candiac, Balzac, 1992.
- Rajotte, Pierre, « La sociabilité littéraire : de l'usage public de la raison à la reconnaissance d'une légitimité fondée sur un principe de compétence », *Voix et Images*, n° 80, hiver 2002, p. 196-215.
- Rancière, Jacques, *Les Noms de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, 1992.
- , *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004 [1998].
- , *Politique de la littérature*, Paris, Galilée, 2007.
- , *La Parole muette. Essai sur les contradictions de la littérature*, Paris, Fayard, 2010.
- Richer, Léopold, *Nos chefs à Ottawa*, Montréal, Albert Lévesque, 1935.
- Rioux, Marcel, *La Question du Québec*, Montréal, Typo, 1991.
- Robert, Lucie, *L'Institution du littéraire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.
- , « “Étranger à son temps et à lui-même.” L'écrivain et ses signatures », *Voix et Images*, vol. 30, n° 1, automne 2004, p. 31-46.
- , « De la vie littéraire à la vie culturelle. “Vie”, avez-vous dit ? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 1, 2011, p. 89-105.
- Roby, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, Québec, Septentrion, 2000.



- Roy, Alain, « La réponse à l'incendie du parlement de Montréal en 1849, fondement d'une nouvelle communauté politique canadienne intégrée dans l'Empire britannique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 70, n<sup>os</sup> 1-2, été-automne 2016, p. 5-29.
- Roy, Camille, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Beauchemin, 1939.
- Rumilly, Robert, *Histoire de la province de Québec*, Montréal, Bernard Valiquette, [1940-1969].
- , *Maurice Duplessis et son temps*, tome I : 1890-1944, Montréal, Fides, 1973.
- Sabourin, Hélène, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Leméac, 2003.
- Saint-Aubin, Bernard, *Duplessis et son époque*, Montréal, Éditions La Presse, 1979.
- Saint-Pierre, Jocelyn, *Histoire de la tribune de la presse, 1871-1959*, Montréal, VLB, 2007.
- Savoie, Chantal (dir.), avec la collaboration de Mylène Bédard, *Le Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec. Témoin et acteur de l'essor des études littéraires québécoises*, Montréal, Nota bene, 2015.
- Scott, Frank, « Canada et Canada français », *Esprit*, n<sup>os</sup> 8-9, août-septembre 1952.
- Sewell, Jonathan, *An Abstract from Precedents of Proceeding in the British House of Commons / Extrait des exemples de procédés dans la Chambre des communes de la Grande-Bretagne*, Québec, Samuel Neilson, 1792.
- Stefanescu, Alexandre (dir.), *René Lévesque. Mythes et réalités*, Montréal, VLB, 2008.
- Taché, Joseph-Charles, *Esquisse sur le Canada considéré du point de vue économiste*, Paris, Hector Bossange & fils, 1855.
- , « Satire contre le réalisme et le romantisme », *La Revue canadienne*, avril 1864, p. 228-232.
- , *Les Histoires de M. Sulte. Protestation par J. C. Taché*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1883.
- Taché, Louis-H., *Faucher de St. Maurice*, Montréal, Eusèbe Senécal et fils, 1886.
- Tassé, Joseph, *Discours de Sir Georges Cartier baronnet, accompagnés de notices*, Montréal, Eusèbe Senécal & fils, imprimeurs-éditeurs, 1893.
- Tremaine, Marie, *A Bibliography of Canadian Imprints. 1751-1800*, Toronto, Toronto University Press, 1999.
- Trudeau, Pierre Elliott, « Réflexions sur la politique au Canada français », *Cité Libre*, n<sup>o</sup> 6, décembre 1952, p. 53-70.
- Trudeau, Pierre Elliott (dir.), *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1970 [1956].
- Vadeboncoeur, Pierre, *Une tradition d'emportement. Écrits (1945-1965)*, choix de textes et présentation par Yvan Lamonde et Jonathan Livernois, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
- Vallières, Marc, « Le gouvernement du Québec et les milieux financiers de 1867 à 1920 », *L'Actualité économique*, vol. 59, n<sup>o</sup> 3, 1983, p. 531-550.
- Veilleux, Christine, « Le livre à Québec, 1760-1867 : les gens de justice et leurs œuvres », *Les Cahiers de droit*, vol. 34, n<sup>o</sup> 1, 1993, p. 93-124.
- Verrette, Michel, *L'Alphabétisation au Québec 1660-1900. En marche vers la modernité culturelle*, Québec, Septentrion, 2002.
- Viger, Denis-Benjamin, *Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada, la conservation des établissemens du pays, les mœurs, l'éducation, etc. de ses habitants ; et les conséquences qu'entraîneroient leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande-Bretagne*, Montréal, James Brown, 1809.
- Wyczynski, Paul, Bernard Julien et Jean Ménard (dir.), *Archives des Lettres canadiennes*, tome I, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1961.



## Remerciements

Merci, d'abord et avant tout, à Mélanie.

Mes remerciements vont ensuite à mon ami Christian Blais, historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, qui a su m'aider à donner un nouveau tour à cette étude. J'espère pouvoir lui rendre la pareille un jour ou l'autre.

Je remercie aussi, pour leurs conseils et leur lecture de mon manuscrit, Yvan Lamonde, professeur émérite de l'Université McGill, Jean-François Nadeau, directeur adjoint à l'information au quotidien *Le Devoir*, ainsi que Marie-Hélène Voyer, écrivaine et professeure au cégep de Rimouski. Ce sont également des amis précieux.

J'ai aussi pu compter sur l'intelligence, l'érudition et le savoir-faire de Sophie Imbeault, éditrice aux Éditions du Boréal. Qu'elle en soit remerciée.

Cette recherche a très largement bénéficié de l'apport des auxiliaires de recherche de l'Université Laval. Je tiens à remercier vivement Alain Bobby Aubé, Roxane Azzaria, Joshua Barrière, Camille Beaudet, Éric Bérubé, Florence Bordeleau-Gagné, Aurélien Cibilleau, Andrée-Anne Desjardins, Frédérique Francoeur, Émilie Garneau, Emmanuelle Germain, Grégory Madore, Alex Noël, Maxime Plamondon, Chloé Pouliot, Fanny Razurel,

William-Alexandre Ross, Jeanne Rouillard, Frédérique Salésina, Félix-André Samuel-Charbonneau, Dahlia Siconnelly, Florence Simard, Sara Trottier, Annie Turgeon et Gabrielle Vallières.

Je reconnais l'apport financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui m'a accordé une subvention « Développement savoir » (2016-2018) ainsi qu'une subvention « Savoir » (2018-2021) pour ce projet.

À Julien Lewis-Livernois et Marie-Josée Lewis, la reconnaissance du chemin retrouvé.

*OceanofPDF.com*

#### CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération des sciences humaines, dans le cadre du Prix d'auteurs pour l'édition savante, à l'aide de fonds provenant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les Éditions du Boréal remercient le gouvernement du Canada pour son soutien financier.

Canada

Les Éditions du Boréal sont inscrites au Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC et bénéficient du Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres du gouvernement du Québec.

Québec

Couverture : *Hon. Louis Athanase David, secrétaire provincial du Québec*, Arthur George Racey, 1922.  
Encre sur papier, 30 cm x 22,8 cm. Don de M. David Ross McCord, M20111.73. © Musée McCord.

*OceanofPDF.com*



MISE EN PAGES ET TYPOGRAPHIE :  
LES ÉDITIONS DU BORÉAL

PRODUCTION EPUB :  
LE DÉCLICK

*OceanofPDF.com*

# ENTRE DEUX FEUX

Parlementarisme et lettres au Québec (1763-1936)

Jonathan Livernois

De la Conquête à l'élection du premier gouvernement de Maurice Duplessis en 1936, les hommes politiques du Québec – qu'ils aient été députés, ministres ou premiers ministres – ont utilisé la littérature. Pendant deux siècles, ils se sont présentés comme des gens de culture, souvent même comme des littérateurs. C'est un peu comme si leur capital culturel pouvait se transformer en capital politique. Comment percevaient-ils la littérature ? Comment ont-ils stigmatisé l'inculture et la maladresse littéraires de l'adversaire pour mieux l'attaquer politiquement ?

Jonathan Livernois s'intéresse à la représentation de la littérature dans le champ politique, à la fois comme objet de l'action gouvernementale, comme arme discursive, capital culturel et vecteur de fictions politiques. Il montre qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle l'image de l'homme de lettres / homme d'État s'est délitée tandis que les politiciens se sont professionnalisés, ce qui n'a pas empêché la littérature, ou ses grands récits, de demeurer une arme politique subrepticement redoutable.

Des élections de 1792 au *Catéchisme des électeurs* de 1935, en passant par les identités plurielles de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, les prétentions littéraires d'Honoré Mercier et le populisme de Camillien Houde, ce livre renouvelle la compréhension que nous avons de l'histoire intellectuelle, politique et littéraire du Québec.

**Jonathan Livernois est professeur d'histoire littéraire et intellectuelle à l'Université Laval. Il est notamment l'auteur de *La Révolution dans l'ordre, une histoire du duplessisme* (2018) et de *Remettre à demain, essai sur la permanence tranquille au Québec* (2014), tous deux publiés au Boréal.**

[OceanofPDF.com](http://OceanofPDF.com)